



Investment
Managers

A scenic landscape photograph of a mountain lake. The foreground shows clear, turquoise water reflecting the sky and surrounding mountains. The middle ground is a dense forest of evergreen trees. The background features rugged, dark mountains with patches of snow under a blue sky with light clouds.

AXA IM – Rapport 2022

Article 29 – TCFD

Table des matières

Structure du rapport	4
Bilan de l'année 2022	6
1- Notre approche de l'intégration ESG : cadre d'investissement responsable d'AXA IM	8
1.1 Notre philosophie	8
1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	9
1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable	39
1.4 Notre communication d'informations ESG	53
1.5 Notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)	56
2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG	64
2.1 Nos ressources humaines	64
2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	66
2.3 Nos moyens techniques	67
3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération	70
3.1 Notre gouvernance et nos comités en matière d'IR	70
3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	72
4- Notre stratégie d'engagement ESG	74
4.1 Engagement, collaboration et escalade	74
4.2 Politique publique : implication auprès des groupes du secteur et des responsables politiques	78
4.3 Vote	82
5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles	87
5.1 Part verte des activités	87
5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	92
6- Notre stratégie climatique	98
6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	99
6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	104
6.3 Actionnariat actif	105
6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	106
6.5 Indicateurs climatiques prospectifs	111
7- Notre stratégie pour la biodiversité	131
7.1 Recherche et engagement	133
7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation	135
7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	138
8- Notre processus de gestion des risques ESG	147

8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	147
8.2 Contrôles internes et audits	151
8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière	153
Annexes	159
1. AXA IM en quelques mots	159
2. Notre organigramme IR	160
3. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	162
4. Liste des engagements ESG d'AXA IM	162
5. Réflexions d'AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l'IR en 2022	164
6. Enquêtes & sondages de place	166
7. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations de la TCFD	167
8. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	169
9. Description of the principal adverse impacts (PAI) on sustainability factors: AXA IM Paris	176
10. Description of the principal adverse impacts (PAI) on sustainability factors: AXA Real Estate Investment Managers (REIM) SGP	Erreur ! Signet non défini.

Structure du rapport

Le présent rapport vise à répondre aux exigences réglementaires définies par l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat de 2019 et à son décret d'application, à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et à fournir un aperçu complet de l'approche d'AXA IM en matière de durabilité et d'investissement responsable (IR).

En outre, le rapport aborde certaines des exigences de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong concernant la gestion et la communication des risques liés au climat par les gérants de fonds. En ce qui concerne les récentes exigences en matière de *reporting* climatique de la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, bien que le rapport couvre une partie des exigences, une déclaration dédiée est disponible sur le site Internet d'AXA IM UK¹.

Les années précédentes, le rapport a suivi la structure des recommandations de la TCFD (c'est-à-dire les quatre piliers suivants : gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs), à compter de cette année, le rapport suit la structure du décret d'application de l'article 29 de la Loi française, tel que demandé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme suit :

1. L'approche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
2. Les ressources et actions internes déployées par l'entité dédiée à l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement ;
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité ;
4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès d'émetteurs ou de sociétés de gestion ;
5. Part des actifs dans des secteurs et activités durables et fossiles ;
6. Stratégie climatique et alignement sur les objectifs climatiques à long terme tels que définis par l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
7. Stratégie de biodiversité et alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies ;
8. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques ;
9. Liste des produits financiers dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR.

Les exigences réglementaires françaises, agissant comme un ensemble complémentaire d'exigences d'information du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) en France, sont les exigences de publication d'informations non financières les plus avancées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En plus de couvrir les principales caractéristiques des recommandations de la TCFD en matière de changement climatique, les règles françaises couvrent également les obligations d'information sur diverses questions ESG, notamment en ce qui concerne les incidences, les risques et les opportunités liés à la biodiversité, les politiques d'engagement et d'actionnariat actif, ainsi que l'intégration des critères ESG dans les pratiques de gouvernance.

La plupart des chiffres du rapport sont les positions mondiales gérées par les deux principales unités opérationnelles d'AXA IM en 2022, AXA IM Core et AXA IM Alts (cf. graphique ci-dessous), réparties

¹ [Accueil | AXA IM UK \(axa-im.co.uk\)](https://www.axa-im.co.uk)

par principale classe d'actifs et comprenant les deux entités juridiques d'AXA IM couvertes par les exigences de la loi française : AXA IM Paris SA et AXA REIM SGP SA. Les actifs d'AXA REIM SGP SA font partie des chiffres publiés sur les actifs immobiliers et d'infrastructures, tandis que les actifs d'AXA IM Paris SA sont plus hétérogènes, englobant à la fois les classes d'actifs traditionnelles (AXA IM Core) et alternatives (AXA IM Alts). En outre, le présent rapport couvre à la fois AXA IM Paris SA et AXA REIM SGP SA étant donné que l'organisation et les approches définies au sein d'AXA IM visent à être cohérentes et harmonisées, dans la mesure du possible, entre toutes les unités opérationnelles, tout en tenant compte des spécificités de chaque entité et de chaque classe d'actifs.

<p>AXA IM Core 482 Mds d'€</p> <p>D'actifs sous gestion</p> <p>Produits obligataires Haut rendement Crédit <i>investment grade</i> Obligations indexées sur l'inflation Marchés émergents Obligations souveraines Marchés monétaires</p> <p>Actions Mondiales Régions et pays Thématiques Durabilité et Impact</p> <p>Multi-Asset Résultat ciblé (Croissance du capital, préservation du capital, production de revenus, inflation, impact)</p>	<p>AXA IM Alts 198 Mds d'€</p> <p>D'actifs sous gestion</p> <p>Dettes privée et crédit alternatif Dettes immobilière Dettes d'infrastructure Crédit alternatif</p> <p>Actions immobilières Immobilier privé Immobilier coté Dettes immobilière commerciale</p> <p>Capital-investissement et infrastructures Capital-investissement d'infrastructure Capital-investissement à impact</p> <p>AXA IM Chorus Hedge funds</p>
--	--

Source : données AXA IM au 31/12/2022. N.B. : l'encours sous gestion d'AXA IM Alts comprend 13 milliards d'euros d'actifs actuellement gérés par la troisième unité opérationnelle d'AXA IM, AXA IM Prime (voir ci-dessous), depuis son lancement en juillet 2022.

Bilan de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par plusieurs nouvelles évolutions réglementaires, qui ont affecté nos activités d'investissement responsable (IR) et mobilisé les équipes d'AXA IM :

- La publication du **règlement délégué de l'UE SFDR 2022/1288** (à savoir, les normes techniques de réglementation – RTS, le **règlement SFDR de niveau II**) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, qui précise divers aspects relatifs à la manière dont i) le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », ii) les indicateurs de durabilité et les principales incidences négatives (PIN) en matière de durabilité et iii) la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable devraient être communiqués dans les documents précontractuels des produits, sur les sites Internet et dans les rapports périodiques ;
- La première publication d'informations relative à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat de 2019 (« **Article 29 de la LEC** ») en juin 2022 ;
- La publication, en décembre 2021, des règles finales de la FCA sur les exigences de *reporting* climatique qui s'appliqueront pour la première fois aux rapports au Royaume-Uni dont la publication est prévue en juin 2023 conjointement à ce rapport.
- Dans ce contexte, AXA IM a poursuivi ses efforts de plaidoyer en matière de politiques de finance durable, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, que les règles relatives à la communication d'informations et aux définitions de ce qui est « vert » ou « durable » sont solides, comparables et fondées sur la science, mais également utilisables par le secteur financier et par les entreprises, et compréhensibles pour tous les types d'investisseurs².

Parallèlement à la préparation de ces évolutions réglementaires, l'année 2022 a également été marquée par la réalisation du processus de négociation internationale en vue d'adopter un nouveau cadre international relatif à la protection de la biodiversité d'ici 2030, le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal** de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB)³, qui, par le biais de la « Cible 15 », encourage le secteur privé (à savoir, les entreprises et les institutions financières) à évaluer et à communiquer les risques, dépendances et impacts sur la biodiversité liés à leurs activités.⁴ Ce nouveau cadre permettra aux développements méthodologiques de mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs mondiaux de la biodiversité à moyen et long termes, aidant ainsi AXA IM à concevoir progressivement une stratégie avec des objectifs quantitatifs à moyen et/ou long terme alignés sur les objectifs à long terme de biodiversité, comme l'exige l'article 29 de la Loi française.

Sur le climat, nous avons également significativement élargi le périmètre des actifs sous gestion couverts par nos objectifs de zéro émission nette en avril 2022, de 15 % comme prévu initialement en 2021 à **65 %** depuis fin 2021⁵.

² Voir la section « Politiques publiques » de notre rapport d'engagement 2022, p.34-37 : [Actionnariat actif et Engagement | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

³ [Convention sur la biodiversité | Nations unies](#)

⁴ [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal \(cbd.int\)](#)

⁵ À fin 2022, 64 % (y compris les coentreprises) des actifs sous gestion totaux d'AXA IM sont couverts par nos objectifs de zéro émission nette : voir plus de détails à la [Section 6.1](#).

Notre ambition de devenir un leader de la durabilité nécessite que nous définissions clairement les lignes à ne pas franchir, autrement dit les pratiques ou activités que nous estimons incompatibles avec la transition vers un monde plus durable. Nous avons renforcé notre **Politique relative aux risques climatiques** en mettant en place une nouvelle interdiction d'investir dans le **pétrole et le gaz non conventionnels** comme les sables bitumineux début 2022 et en décidant de renforcer nos critères d'exclusion sur le **charbon** fin 2022⁶.

Notre stratégie d'engagement représente un autre pilier de notre cadre IR concernant les activités et les actifs auxquels nous restons exposés. Notre politique de vote a été renforcée début 2022 afin d'intégrer davantage les considérations ESG dans notre examen des résolutions, ce qui a conduit à un taux d'opposition de **14 %**, avec au moins un vote défavorable dans **60 %** des assemblées votées. Au total, en 2022, le nombre d'émetteurs engagés en 2022 a augmenté de **111 %** par rapport à 2021 sur les marchés cotés. Le climat est resté la principale thématique de nos échanges (28 % des engagements), tandis que la tendance identifiée en 2021 concernant la hausse des engagements relatifs à la gouvernance d'entreprise s'est également poursuivie cette année. Un certain nombre d'enjeux environnementaux et sociaux sont désormais pris en compte au même titre que les questions liées à la gouvernance, ce qui témoigne d'une intégration croissante des préoccupations environnementales et sociales au cœur des stratégies d'entreprise, une évolution que nous jugeons très encourageante. Nous nous sommes engagés à élargir significativement notre engagement en faveur de la biodiversité, notamment en rejoignant diverses initiatives collaboratives. Cette évolution reflète la tendance en faveur de l'intégration ESG dans les activités et l'organisation des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies ESG véritablement efficaces.

Nous avons également mis à jour notre [Structure de gouvernance IR](#), la Charte des affaires publiques d'AXA IM⁷ ainsi que notre Politique de rémunération⁸.

Enfin, nous nous engageons à promouvoir la transparence sur l'intégration des critères ESG au niveau des fonds. Nous avons également continué de travailler à l'amélioration de notre offre de rapports ESG, et d'engagement et de vote existants.

En termes de structure organisationnelle, AXA IM a créé en juillet 2022 une troisième unité opérationnelle (en plus d'AXA IM Core et d'AXA IM Alts) qui héberge l'activité Fonds de Fonds sur les marchés privés développée par les équipes d'investissement du Groupe AXA depuis 2013 conjointement à AXA IM Alts, AXA IM Private Markets Enabler (« **AXA IM Prime** »)⁹.

⁶ La mise en œuvre a été effective en 2023.

⁷ [AXA IM Public Affairs Charter Nov22.pdf \(axa-im.com\)](#)

⁸ [Rémunération | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁹ [AXA IM ambitionne de créer une nouvelle entité opérationnelle afin de poursuivre le développement de son offre d'investissement sur les marchés privés | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

1- Notre approche de l'intégration ESG : cadre d'investissement responsable d'AXA IM

1.1 Notre philosophie

Impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM est activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chaque domaine d'expertise de gestion, et développe plusieurs gammes de produits d'investissement responsable et à impact.

Selon nous, les facteurs ESG doivent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et les autres parties prenantes.

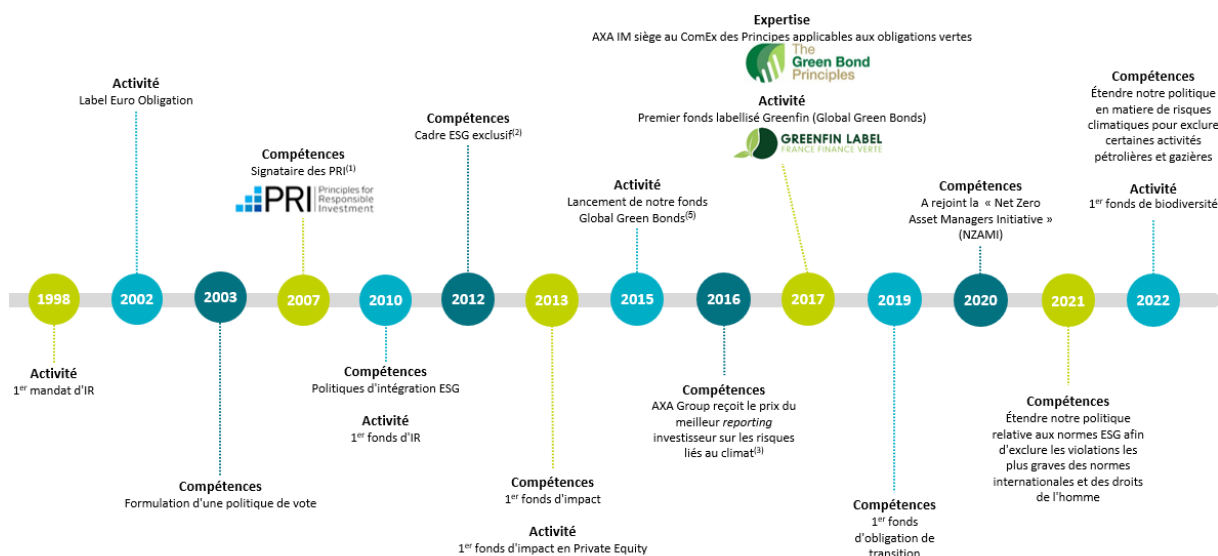
Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les problématiques de croissance durable constituent un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que l'association de « facteurs non financiers » clés avec les critères financiers classiques nous permettra de constituer des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. Une approche extra-financière est devenue nécessaire à de nombreux égards :

- Elle est déterminante pour éliminer les sociétés et les investissements exposant les portefeuilles à des risques ESG élevés, ce qui affecterait à terme la performance financière ;
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leur comportement responsable, nous semblent mieux armés pour répondre aux grands défis de l'avenir ;
- Elle est susceptible de favoriser une amélioration de la performance, grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements, et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus d'IR d'AXA IM sont conçus pour prendre en compte ces deux impacts, à des degrés divers selon le niveau d'intégration de nos produits – conformément aux principes du règlement SFDR de l'UE.



Source : AXA IM, 2023.



Source : AXA IM au 16/12/2022. (1) Principes pour l'investissement responsable ; (2) Notation ESG de la plateforme IR interne ; (3) Prix décerné par le ministère français de l'Environnement en 2016¹⁰.

1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

AXA IM est un investisseur responsable axé sur le long terme, qui vise à générer des performances durables pour ses clients. Nous poursuivons cet objectif par le biais de recherches approfondies, de solides analyses de données et d'une construction de portefeuilles visant à optimiser les facteurs financiers et non financiers. Notre processus d'investissement reflète notre conviction profonde selon laquelle l'accent mis sur la durabilité permet d'obtenir de solides performances économiques et financières à long terme.

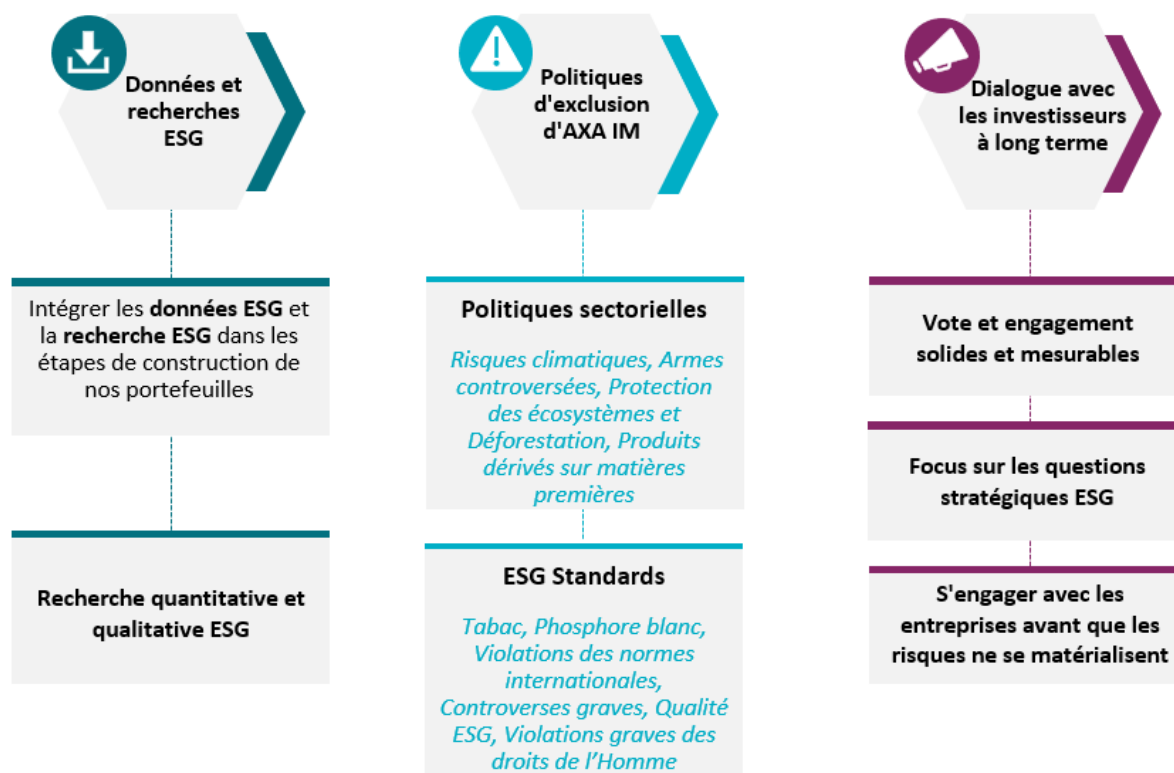
Notre cadre d'IR repose sur **trois piliers** :

1. [La recherche ESG quantitative et qualitative](#) ;
2. [Des politiques d'exclusion normatives et sectorielles](#) ;
3. [Une stratégie d'engagement](#).

Nos **recherches ESG quantitatives et qualitatives** sont conçues pour nous aider à mieux comprendre l'importance des enjeux ESG au niveau des secteurs, des entreprises et des pays. Ces recherches alimentent nos stratégies d'intégration et d'exclusion en identifiant les actifs susceptibles d'être exposés à des risques ESG pouvant avoir un effet préjudiciable et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur la durabilité mondiale à long terme. Nos **exclusions normatives et sectorielles** définissent les lignes à ne pas franchir et envoient un message clair aux entreprises et aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable sur le plan ESG. En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif d'accompagner les émetteurs dans leur processus de transition. Dans le cadre de l'application de notre **stratégie d'engagement**, en ce qui concerne les engagements assortis d'objectifs, nous sommes amenés à définir des objectifs significatifs qui sont clairement communiqués à la direction de l'émetteur avec lequel AXA IM engage un dialogue. Nous organisons ensuite des

¹⁰ Les références à des classements et des récompenses ne sont pas indicatives des classements ou récompenses futurs.

réunions avec ces émetteurs afin de vérifier et d'évaluer leurs progrès en matière d'ESG, et nous votons avec conviction ou mettons en œuvre d'autres techniques d'escalade lorsque cela est nécessaire, ce qui peut entraîner un désinvestissement lorsque les dialogues les plus problématiques se soldent par un échec.



Source : AXA IM, 2022. À titre d'illustration uniquement.

La recherche ESG quantitative et qualitative

Méthodologies de notation ESG

Nous utilisons des méthodologies de notation ESG pour aider les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement en évaluant la performance ESG des actifs. Ces méthodologies reposent sur les données communiquées par les entreprises, qui sont encore hétérogènes en raison de l'absence de normes mondiales obligatoires en matière de *reporting* sur le développement durable ; ces données doivent donc être utilisées avec prudence. Via nos efforts de sensibilisation, nous soutenons l'évolution en cours concernant le *reporting* en matière de durabilité, au niveau de l'UE avec la révision du CSRD comme au niveau mondial avec le travail de l'ISSB, et plaidons pour une intégration proportionnée du principe de double matérialité et une interopérabilité efficace entre les normes de durabilité actuellement développées.

Certaines de nos stratégies appliquent des critères contraignants liés à la notation ESG. Ces critères sont décrits dans la documentation juridique associée.

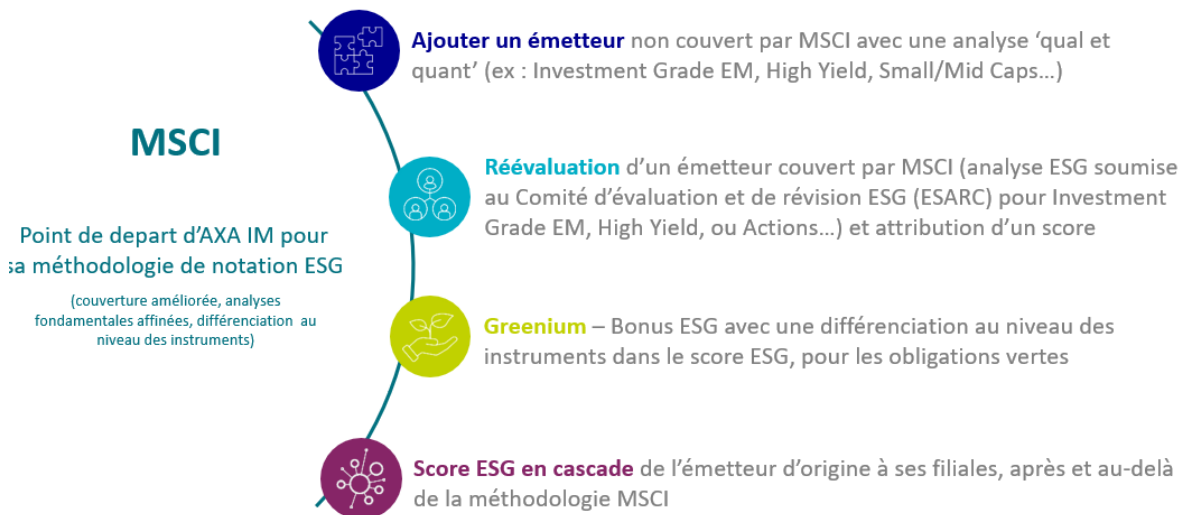
Mises à jour de 2022

Au cours de l'année 2022, nous avons consolidé notre méthodologie de notation ESG des entreprises afin d'améliorer la couverture des petites et moyennes capitalisations ainsi que de l'univers d'investissement mondial grâce à la sélection d'un nouveau fournisseur tiers. Grâce à

FinDox, spécialisé dans la collecte de données ESG pour les marchés européens et américains des prêts à effet de levier, nous sommes en mesure de rendre compte de plus de 55 indicateurs clés de performance (ICP) ESG et d'intégrer ces ICP, qu'il s'agisse d'indicateurs quantitatifs tels que les émissions de CO₂, de la part des femmes au sein des conseils d'administration ou d'informations qualitatives telles que l'existence d'un mécanisme de rémunération incitative ESG, dans notre notation ESG exclusive et de noter l'ensemble de l'univers d'investissement, y compris des indices de prêts à effet de levier.¹¹

Notations ESG pour les classes d'actifs cotées : obligations d'entreprises et obligations souveraines

En 2021, AXA est passée d'une « notation mixte », qui était une agrégation d'indicateurs de performance clés provenant de différents fournisseurs, à une notation structurée appelée Q². Q² désigne l'association d'éléments qualitatifs et quantitatifs (« Qual » + « Quant »).



Source : AXA IM, 2021. À titre d'illustration uniquement.

En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM effectuent une analyse ESG fondamentale documentée, qui se traduit par une notation ESG quantitative suivant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notations – ces notations ESG améliorant la couverture sont appelées « Qual » + « Quant ». En 2022, nous avons créé 111 notations ESG supplémentaires fondées sur une analyse qualitative, et 247 en 2021.

Deuxièmement, lorsque MSCI couvre un émetteur mais que les analystes ESG d'AXA IM ne sont pas d'accord avec l'évaluation ESG de MSCI (par exemple, quand l'évaluation repose sur des données limitées et/ou obsolètes), une analyse ESG fondamentale documentée peut être soumise au comité d'examen et d'évaluation ESG (ESARC), présidé par le responsable de la recherche d'AXA IM. Si l'ESARC valide l'analyse, celle-ci se traduit par une notation ESG quantitative qui remplace la notation MSCI préexistante. En 2022, 13 notations ont été corrigées via ce processus lié à l'ESARC.

¹¹ Ex. : WELLI et LLI.

Troisièmement, dans l'espace obligataire, Q² établit une différenciation au niveau des instruments dans les notations ESG, avec une prime pour les obligations durables (obligations vertes et sociales) pour lesquelles les analystes d'AXA IM (appartenant à l'équipe de recherche IR) ont une opinion positive ou neutre documentée, reposant sur des données fondamentales.

Enfin, AXA IM maintient des notations ESG « en cascade », de l'émetteur original à ses filiales, en allant au-delà des analyses réalisées par MSCI en la matière.

Les notations MSCI sont utilisées comme point de départ, aussi bien pour les entreprises que pour les émetteurs souverains, ce qui permet à Q² de fournir des notations cohérentes entre les deux classes d'actifs. Les notations MSCI vont de 0 à 10.

▪ Notation ESG des entreprises

Les enjeux clés identifiés sont les externalités environnementales, sociales et de gouvernance propres à un secteur d'activité qui sont susceptibles d'avoir un impact sur une entreprise ou un secteur. La méthodologie de notation ESG de MSCI identifie 35 enjeux clés au sein des trois piliers ESG (voir le graphique ci-dessous) représentant 5 à 30 % de la notation ESG totale :

- Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des notations des enjeux clés individuels est normalisée par rapport aux notations ESG de MSCI pour les pairs du secteur ;
- Les pondérations tiennent compte à la fois de la contribution du secteur, par rapport à tous les autres secteurs, de l'impact négatif ou positif sur l'environnement ou la société, et du délai dans lequel ce risque ou cette opportunité peut se matérialiser pour les entreprises du secteur ;
- Dans un tel cadre, un enjeu clé à « impact élevé » à « court terme » aura une pondération trois fois plus importante qu'un enjeu à « impact faible » à « long terme » ;
- Niveau de contribution à l'externalité sociale ou environnementale : de même que pour le processus ci-dessus, chaque sous-secteur de la classification GICS (Global Industry Classification Standards) se voit attribuer un impact « élevé », « moyen » ou « faible » pour chaque enjeu clé, sur la base de l'analyse MSCI des données pertinentes (par exemple, l'intensité moyenne des émissions de carbone) ;
- Horizon temporel anticipé du risque/de l'opportunité : l'horizon temporel de chaque enjeu clé (« court terme », « moyen terme », « long terme ») dépend du type de risque ou d'opportunité que cet enjeu clé présente pour les entreprises ;
- La pondération du pilier Gouvernance a été déterminée sur la base d'impacts « élevés/à long terme » pour la Gouvernance d'entreprise et « moyens/à long terme » pour le Comportement des entreprises, de manière uniforme dans tous les sous-secteurs. En outre, la pondération du pilier Gouvernance ne pourra être inférieure à un plancher de 33 % ;
- La notation de l'exposition au risque et celle de la gestion du risque sont combinées de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite des capacités de gestion plus importantes avérées afin d'obtenir la même notation globale pour un enjeu clé ;
- Une pénalité pour controverse, si cette dernière est jugée comme présentant des risques importants, peut être appliquée à la notation des enjeux clés. Un cas de controverse dénotant des problèmes structurels susceptibles de générer des risques futurs pour l'entreprise pèse de manière plus importante sur la notation qu'une controverse considérée comme un indicateur important de la performance récente, mais ne constituant pas un signal clair de risque significatif pour l'avenir.



Source : AXA IM, MSCI, 2021.

▪ Notation ESG des petites et moyennes capitalisations

Afin de compléter notre méthodologie pour des classes d'actifs spécifiques comme les petites et moyennes capitalisations, nous avons étendu notre couverture en partenariat avec Ethifinance. Nous utilisons 45 notations brutes provenant d'Ethifinance et de S&P Trucost, toutes situées sur une échelle de 0 à 10 et classées en 6 facteurs et 13 sous-facteurs. La pondération sectorielle reproduit celle de MSCI¹². Cette extension a permis d'améliorer sensiblement la couverture ESG des produits financiers ciblés.

Depuis début 2023, nous utilisons une notation ESG fournie par FinDox. Elle s'appuie sur 55 notations brutes provenant de FinDox, toutes situées sur une échelle de 0 à 10 et classées, conformément au cadre de MSCI, en 3 piliers, 10 thèmes et 35 enjeux clés. La pondération sectorielle reproduit également celle de MSCI¹³. Cette nouvelle expansion permet une amélioration significative de la couverture ESG des produits financiers concernés ainsi que de l'univers d'investissement sous-jacent.

▪ Notation ESG des émetteurs souverains

La méthodologie MSCI ESG Government Ratings identifie 27 enjeux clés pour les émetteurs souverains au sein des trois piliers ESG (voir le graphique ci-dessous) et reflète la manière dont l'exposition des

¹² Liste détaillée des indicateurs et des critères disponibles sur demande.

¹³ *Ibid.*

pays aux facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance et la gestion de ces facteurs de risque peuvent affecter la viabilité à long terme de leurs économies :

- Le poids d'un pilier ESG est déterminé après évaluation de l'impact – à court, moyen et long terme – de ce pilier sur la compétitivité ;
- Horizon temporel anticipé du risque/de l'opportunité : l'horizon temporel de chaque enjeu clé (« court terme », « moyen terme », « long terme ») dépend du type de risque ou d'opportunité que cet enjeu clé présente pour les pays ;
- Le pilier Gouvernance se voit attribuer une pondération plus élevée (50 %) que les piliers Environnemental et Social (25 % chacun), car la gouvernance offre les moyens les plus dynamiques d'influencer la gestion des risques environnementaux, sociaux et institutionnels ;
- La notation de l'exposition au risque et celle de la gestion du risque sont combinées de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite des capacités de gestion plus importantes avérées afin d'obtenir la même notation globale pour un enjeu clé. Dans cette approche, la notation ESG du gouvernement d'un pays est limitée par sa notation en matière de gestion du risque.



Source : AXA IM, MSCI, 2021

- Notation des obligations vertes, sociales et durables (VSD)

Une méthodologie spécifique pour les obligations vertes, sociales et durables (VSD) a été conçue pour inclure l'évaluation qualitative des obligations réalisée par l'équipe de recherche IR à partir des cadres de notation Q². Qu'il s'agisse d'obligations d'entreprises ou d'obligations souveraines, les notations s'appuient sur la base de données de Bloomberg et intègrent les données qualitatives de Q², pour produire une notation ESG améliorée applicable aux émissions d'obligations VSD.

Les notations attribuées à ces instruments résultent donc d'une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives. La notation ESG de l'obligation peut être identique à celle de son émetteur ou se voir gratifier d'un bonus, en fonction de son évaluation qualitative.

Cela nous permet de différencier les obligations à impact des obligations ordinaires via la notation ESG, et de favoriser ainsi les investissements participant à la transition climatique et sociale.

Notations ESG pour les classes d'actifs alternatives : Immobilier et Infrastructures

- **Notation ESG des biens immobiliers directs**

La notation ESG des biens immobiliers directs est un outil exclusif, développé en 2016 à partir de différents référentiels sectoriels tels que les certifications des bâtiments (par exemple, BREEAM In-Use) et le GRESB, afin d'intégrer les attentes des principales parties prenantes d'AXA IM et de garantir la cohérence des actions menées au niveau des actifs.

Dans un premier temps, une notation ESG préliminaire est calculée au moment de l'acquisition, sachant qu'elle repose sur de nombreuses hypothèses, car la disponibilité des données est généralement limitée. Par la suite, les gestionnaires d'actifs sont chargés d'entreprendre une révision et une mise à jour annuelles de la notation ESG de l'actif dans notre plateforme de gestion des données ESG dédiée. Cette évaluation nous permet d'examiner la performance d'un actif par rapport au portefeuille d'AXA IM au niveau sectoriel et national, et d'établir des plans d'action à court, moyen et long termes pour améliorer leurs performances ESG.

Méthodologie

La méthodologie de notation ESG des actifs immobiliers a été développée autour de 3 piliers : environnemental (E), social (S) et de gouvernance (G), chacun couvert par des indicateurs dédiés. L'évaluation est liée à la performance d'un bâtiment sur une période définie. Elle utilise les données de consommation réelles collectées par les gestionnaires immobiliers dans la plateforme de gestion de données pour mesurer l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) et la consommation d'eau.

La nouvelle notation ESG comporte en tout 27 questions, dont 25 sont notées, pour un total de 200 points. La notation finale est calculée sur 10. Conformément à la stratégie ESG d'AXA IM Alts, les critères environnementaux occupent une place prépondérante dans la notation – ils représentent 60 % de la notation totale. Les critères sociaux et de gouvernance se voient attribuer une pondération de 20 % chacun. Certains thèmes ont également été ajoutés en 2021 (par exemple, la résilience climatique, l'impact sur les communautés locales, la biodiversité), afin de refléter l'importance croissante de ces thèmes dans les indices sectoriels d'AXA IM Alts et les attentes des parties prenantes (voir le tableau ci-dessous).

Périmètre

Tous les biens sous gestion directe de l'équipe de gestion d'actifs immobiliers d'AXA IM Alts font l'objet d'une notation ESG au moment de leur acquisition et pendant qu'ils sont sous gestion (parking, terrain et actifs en cours de développement ne sont pas concernés).

Ce système de notation, conçu pour intégrer les spécificités de toutes les classes d'actifs immobiliers (résidentiels, bureaux, hôtels, etc.) et de leurs localisations géographiques, prend en compte tous les usages par actif, au-delà des données et informations pour lesquelles AXA IM Alts, qui englobe les activités d'AXA REIM SGP SA, exerce un contrôle.

Grille de notation ESG des biens immobiliers : évaluation de la performance réelle du bâtiment				
Catégorie	Rang	Question	Points/200	
ENVIRONNEMENT	ÉNERGIE	1	Quel est le niveau de ce bâtiment dans le cadre du programme local de performance énergétique ?	12
		2	Les données relatives à la consommation d'énergie sont-elles recueillies automatiquement et régulièrement ?	5
		3	Quelle est la consommation énergétique finale annuelle de l'ensemble du bâtiment ?	12
		4	Quelles mesures d'efficacité énergétique sont mises en œuvre dans le bâtiment ?	12
	CARBONE	5	La consommation d'électricité du bâtiment est-elle assurée par des sources d'énergie renouvelable ?	5
		6	Quelle est la source d'énergie utilisée pour chauffer le bâtiment ?	5
		7	Avez-vous établi un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour aligner l'intensité des émissions de GES de l'actif sur la trajectoire 1,5 °C du CRREM ?	12
		8	Le bâtiment permet-il l'utilisation de transports à faible émission de carbone ?	12
	EAU	9	Comment a évolué la consommation annuelle d'eau du bâtiment ?	8
		10	Quelles sont les mesures mises en place pour réduire la consommation d'eau du bâtiment ?	10
	DÉCHETS	11	La quantité de déchets produits dans le bâtiment est-elle enregistrée et téléchargée sur Deepki ?	4
		12	Le bâtiment dispose-t-il d'une installation de tri des déchets ou d'un contrat de récupération ou de recyclage des déchets ?	4
		13	Quelles sont les mesures mises en place pour optimiser la gestion des déchets ?	4
	BIODIVERSITÉ	14	Quel pourcentage de la surface du site est végétalisé ?	Non évalué
	CERTIFICATION	15	Le bâtiment dispose-t-il d'une certification de durabilité valide, accordée par une tierce partie indépendante ?	15
15b		D'autres certifications environnementales ont-elles été obtenues pour ce bâtiment ?	Non évalué	
SOCIAL	CONFORT ET BIEN-ÊTRE	16	Quelles mesures sont en place pour évaluer le confort et le bien-être des locataires ?	5
		17	Quelles mesures sont en place pour améliorer le confort et le bien-être des locataires ?	10
	ENGAGEMENT	18	Des clauses ESG (ou un bail vert) sont-elles incluses dans les contrats de location du bâtiment ?	10
		19	Quelles sont les mesures mises en place pour dialoguer avec les locataires ?	5
20	Quelles sont les mesures mises en place pour contribuer au développement social et économique de la communauté locale ?	10		
GOUVERNANCE	PLAN D'ACTION	21	Un plan d'action a-t-il été mis en place pour améliorer la performance ESG du bâtiment ?	10
	APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	22	Un processus d'appel d'offres a-t-il été mis en place pour tous les prestataires de services opérant sur l'actif ?	5
		23	Des clauses de durabilité sont-elles incluses dans les contrats avec les prestataires de services ?	10
	RÉSILIENCE CLIMATIQUE	24	Le bâtiment est-il exposé de manière significative à un risque physique lié aux catastrophes naturelles et au changement climatique ?	5
		25a	Des mesures de gestion des risques sont-elles en place pour s'adapter aux impacts des catastrophes naturelles et du changement climatique ?	5
25b		Des mesures sont-elles en place pour s'adapter aux effets du changement climatique ?	5	

Source : AXA IM, 2022.

Notation ESG CRE et dette d'infrastructures

Pour les classes d'actifs de l'immobilier commercial (CRE) et de la dette d'infrastructures, des critères non financiers sont pris en considération dans le processus de *due diligence* et le processus du comité d'investissement au moment de leur acquisition. Une méthodologie de notation spécifique à ces deux classes d'actifs a été élaborée en 2016 en vue de fournir une notation ESG aux actifs sous-jacents de tous les portefeuilles.

Notation ESG de la dette CRE

Les critères extra-financiers sont pris en compte lors de la due diligence et du processus du comité d'investissement au moment de l'acquisition. Une méthodologie de notation spécifique à la classe d'actifs a été élaborée en 2016 en vue de fournir une notation ESG aux actifs sous-jacents de tous les portefeuilles.

En 2022, l'outil de notation ESG de la dette CRE a été amélioré pour refléter l'évolution des risques et prendre en compte les indicateurs ESG les plus pertinents pour la classe d'actifs. La méthodologie de notation ESG améliorée vise à aider l'équipe de gestion de portefeuille à sélectionner les investissements tout en servant simultanément d'outil de collecte de données et de suivi de l'avancement des prêts détenus en portefeuille.

Le cadre mis à jour permet d'initier une notation ESG sur les opportunités d'investissement pendant la phase de due diligence, mais sert également de base à un examen annuel et à la mise à jour de la notation ESG des actifs détenus en portefeuille (lorsque des informations actualisées sont disponibles). L'évaluation est effectuée à partir des réponses fournies par le sponsor du prêt, propriétaire ultime de l'actif sous-jacent, à une enquête ESG complète qui lui est transmise avant investissement et sur une base annuelle. Les analystes sont toutefois encouragés à contester ces informations dans la mesure du possible sur la base des données disponibles. N'oubliez pas que parfois des hypothèses sont formulées, et que des données approximatives sont utilisées pour contourner la rareté des données au niveau des actifs sous-jacents.

L'outil de notation ESG de la dette CRE émule l'approche en place sur le plan des actions immobilières, en analysant les principaux critères environnementaux et sociaux et les ICP des actifs immobiliers sous-jacents, afin de déterminer la performance ESG relative au niveau des actifs et des projets. Il tient également compte des spécificités de l'investissement par le biais de prêts privés et d'instruments de dette en intégrant également une évaluation des sponsors de prêts, sur la base des informations ESG qu'ils publient de première main sur des sujets tels que leur engagement envers des initiatives ESG à **l'échelle du secteur**, la qualité et la transparence de leurs politiques ESG et la publication de rapports.

L'outil de notation ESG amélioré comprend un total de 22 indicateurs¹⁴ (contre 14 dans la version précédente) ; 16 critères sont évalués au niveau des actifs et 6 au niveau des sponsors des prêts pour noter les investissements sur une échelle de 0 (la pire note) à 10 (la meilleure note). En outre, neuf critères optionnels sont couverts dans l'enquête ESG afin de saisir les références du projet sur des sujets ESG plus difficiles, tels que l'alignement de la stratégie de décarbonation du bâtiment avec les trajectoires du CREEM ou la contribution des actifs à la perte de biodiversité, par exemple. Chaque indicateur obligatoire comprend une liste de réponses possibles permettant de déterminer une notation.

En raison de la nature de la classe d'actifs (dette) et de la période de détention standard (3-5 ans en moyenne), la capacité à modifier de manière significative la performance ESG des actifs sous-jacents est limitée. Toutefois, afin de gérer activement le niveau de risque de durabilité des actifs sous-jacents au sein du portefeuille de dette CRE, les équipes d'investissement adaptent chaque année la notation ESG afin de répercuter toute amélioration ou détérioration du projet ou des références ESG des sponsors.

Ces indicateurs permettent de déterminer la notation ESG globale du projet et nous renseignent sur la performance ESG et le risque de durabilité sous-jacents.

¹⁴ Liste détaillée des indicateurs et des critères disponibles sur demande.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM Alts ne peut garantir que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité, et rien ne garantit que le processus d'évaluation permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.



Source : AXA IM, 2022.

Notation ESG de la dette d'infrastructures

Dans le cas de la dette d'infrastructures, l'évaluation ESG comporte un total de 33 indicateurs¹⁵. Nous exigeons que les emprunteurs fournissent des données techniques et environnementales complètes, pour nous permettre d'évaluer correctement l'investissement. Les indicateurs examinés concernent le secteur du projet, l'utilité sociale, l'impact environnemental et les engagements ESG des sociétés actionnaires.



Source : AXA IM, 2022.

¹⁵ Liste détaillée des indicateurs et des critères disponibles sur demande.

Pour évaluer la notation environnementale et sociale des transactions, nos équipes d'investissement prennent en compte :

- La catégorie du projet (p. ex., énergies renouvelables, réseaux d'énergie, transports, télécommunications, etc.) ;
- Les clauses spécifiques liées aux questions environnementales ;
- Le risque environnemental spécifique dans le processus de *due diligence* (risque lié à la biodiversité, risque lié à l'eau, etc.) ;
- La certification du projet par une entité reconnue (BREEAM New Infrastructure, CEEQUAL, SuRe, etc.) ;
- Les risques et opportunités environnementaux alignés sur la Climate Bonds Initiative (CBI) ;
- Les risques et opportunités environnementaux et sociaux alignés sur les ODD de l'ONU ;
- Les risques spécifiques en matière de santé et de sécurité.

Afin de compléter la mesure des performances E et S du projet, les indicateurs des composantes S et G prennent également en compte les éléments suivants pour les actionnaires du projet :

- L'engagement dans les chartes publiques (signataire des PRI et du Pacte mondial de l'ONU) ;
- L'analyse de conformité (filtrage KYC et AML, vérification de la base de données World Check) ;
- Participation à des initiatives ESG (politique de développement durable, participation au GRESB, associations publiques de membres).

Ces indicateurs permettent de déterminer la notation ESG globale du projet et nous renseignent sur la performance ESG et le risque de durabilité sous-jacents.

▪ Notation ESG des actions d'infrastructures

Pour la classe d'actifs du capital d'infrastructures, des critères non financiers sont également pris en considération dans le processus de *due diligence* et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie de notation spécifique à cette classe d'actifs a été développée en vue d'attribuer une note ESG, afin de gérer et de suivre le risque ESG de manière cohérente à travers l'ensemble des plateformes.

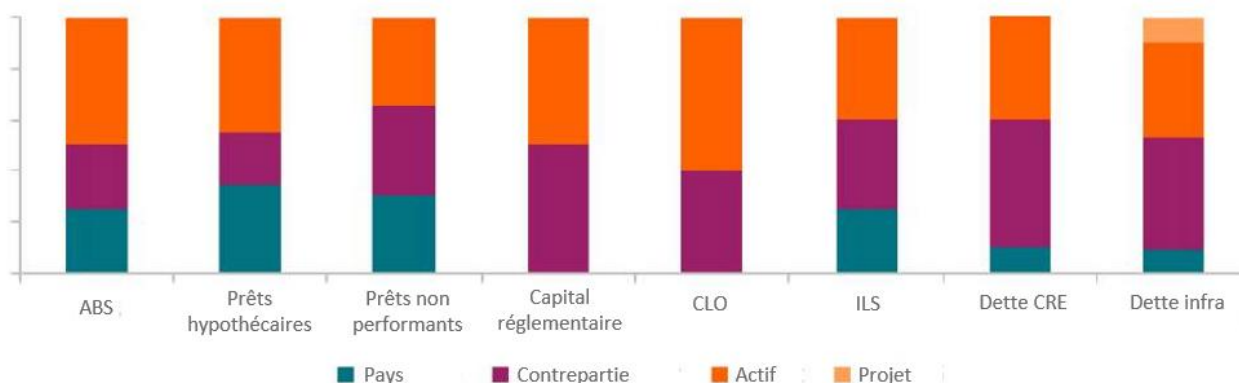
L'évaluation ESG comporte un total de 10 indicateurs¹⁶. Chaque indicateur comprend une liste de réponses possibles permettant de déterminer une notation. Notre évaluation ESG tient compte de critères fondés sur la catégorisation sectorielle du projet selon la taxonomie de CBI) et le projet de taxonomie de l'UE pour les activités durables, ce qui inclut tout impact environnemental spécifique. En outre, nous évaluons les engagements ESG des sociétés actionnaires ou des partenaires et examinons les performances par rapport à des indicateurs spécifiques tels que la santé et la sécurité, la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et la conformité aux principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales. Des objectifs de performance spécifiques à l'investissement, alignés sur les évaluations ci-dessus, sont intégrés dans la gestion active des investissements directs en infrastructures.

L'outil de notation ESG devrait être amélioré au premier semestre 2023 afin d'intégrer des considérations ESG supplémentaires dans notre évaluation d'investissement.

¹⁶ Liste détaillée des indicateurs et des critères disponibles sur demande.

Notations ESG pour les autres classes d'actifs alternatives : Crédit alternatif

Depuis 2021, la notation ESG est adaptée aux **spécificités de la dette privée et du crédit alternatif** pour l'évaluation des facteurs pays, contrepartie et actif/projet, selon l'expertise requise, comme suit :



Nature de l'actif par type de classe d'actifs alternatifs. Source : AXA IM, 2022.

Notation ESG des prêts à effet de levier et de la dette privée

Pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notées par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de notation est mise en place, fondée sur les données d'Ethifinance. Cette méthodologie repose sur les réponses à 32 questions notées sur une échelle de 0 à 10 et classées selon les 6 facteurs et sous-facteurs déjà utilisés pour les entreprises. La pondération sectorielle et l'ajustement régional sont également identiques. Le niveau de controverse de l'émetteur est en outre évalué par Ethifinance et intégré dans le modèle de la même manière que dans le dispositif concernant les entreprises.

Depuis début 2023, nous nous appuyons sur FinDox pour nous fournir des données ESG sur les émetteurs de prêts à effet de levier. Les données sont ensuite utilisées pour calculer la notation ESG, sur la base de notre méthodologie interne. Cette méthodologie de notation ESG spécifique repose sur le même cadre que MSCI : 3 piliers, 10 thèmes et 35 enjeux clés. Les ICP collectés par FinDox sur chaque émetteur sont mis en correspondance avec les 35 enjeux clés de MSCI. Parmi les données collectées par FinDox, nous avons sélectionné 55 ICP pour réaliser la notation ESG et chaque réponse à ces ICP est notée sur une

échelle de 0 à 10 sur la base de notre modèle de notation exclusif¹⁷. La notation ESG finale est calculée comme la moyenne pondérée des notations des piliers en utilisant les pondérations sectorielles de MSCI. Le niveau de controverse de l'émetteur est également évalué par FinDox.

Comme l'évaluation ESG est relativement nouvelle dans cette classe d'actifs, les publications de certains émetteurs sont minimes, ce qui nous incite à ajouter des scores bonus/malus pour quelques ICP importants pour lesquels la couverture reste limitée. Cette pénalité ou prime aidera le marché des prêts à prendre conscience de l'importance d'examiner tous ces sujets, alors qu'il commence seulement à intégrer les considérations ESG.

▪ Autre notation ESG de la dette privée

Des méthodologies exclusives tenant compte d'autres spécificités privées par le biais d'une évaluation quantitative et qualitative ont été développées en 2021 pour les titres de créance garantis par des prêts (CLO), les titres liés à l'assurance (ILS), les RegCap, les titres adossés à des actifs (ABS), les prêts hypothécaires et les prêts non performants (NPL).

CLO

Nous avons créé une méthodologie exclusive pour évaluer les risques ESG liés aux nouveaux investissements dans les CLO. Le gérant CLO et le portefeuille CLO sont examinés, ce qui nous permet d'adopter une **approche double et dynamique**.

Le score du gérant de CLO cible le sérieux du gérant CLO (pas seulement lorsqu'il s'agit d'investissements dans des prêts) et son approche ESG. Il permet d'intégrer l'importance d'un programme de réinvestissement dans les CLO : un portefeuille peut actuellement être construit sans aucune attention particulière pour les critères ESG, mais en étant géré par un gérant de CLO fermement engagé à appliquer une approche ESG solide à l'avenir.

Nous complétons l'analyse par des questions se concentrant directement sur les investissements en prêts, ce qui nous permet d'établir un score de portefeuille axé plus efficacement sur les règles ESG concernant les pools de prêts. Le score du portefeuille évalue **l'exactitude des critères ESG pour le gérant CLO lors de la sélection des prêts**. Cette approche repose toujours principalement sur les actions et les convictions du gérant CLO.

Le score du portefeuille et le score du gérant CLO aboutissent tous deux à une **notation ESG globale** pour le CLO.

ILS

Nous évaluons les 3 piliers ESG – Environnement, Social et Gouvernance – à l'aide des données relatives aux 3 composantes clés d'une structure ILS : Garantie, Sponsor et Bénéficiaire en dernier ressort.

En ce qui concerne le **score de la Garantie**, la notation est effectuée par notre équipe d'Investissement responsable (IR) pour l'ensemble des garanties. Nous avons actuellement une notation ESG pour l'ensemble de nos garanties.

Le **score du Sponsor** est également évalué par notre équipe IR. Cependant, pour certaines contreparties, nous n'avons actuellement aucune notation qui explique pourquoi nous avons défini un questionnaire ESG

¹⁷ Liste détaillée des indicateurs et des critères disponibles sur demande.

pour nos contreparties (sponsors). Ce questionnaire sert de base à l'évaluation en l'absence de notation interne. Nous basons également nos recherches sur un fournisseur externe, MSCI, pour compléter l'évaluation.

Enfin, nous estimons le **score du Bénéficiaire en dernier ressort** à travers les réponses à un questionnaire dédié qui est envoyé au sponsor. Le bénéficiaire en dernier ressort des transactions d'ILS est généralement différent du sponsor et peut être difficile à connaître. En ce qui concerne cette évaluation, nous nous concentrons principalement sur les piliers Environnement et Social avec des questions limitées sur la composante de « Gouvernance ».

Lors de l'évaluation du score du bénéficiaire en dernier ressort, nous essayons de savoir à qui, au final, vont revenir les fonds en présence d'un événement :

- Est-ce que nous couvrons en fin de compte certaines entreprises impliquées dans les secteurs du charbon ou des sables bitumineux ? Nous voulons être plus en ligne avec les listes d'exclusion des sponsors en imposant des pénalités à ces secteurs sans pour autant exclure réellement le sponsor ;
- Couvrons-nous des contrats d'assurance à faibles revenus ou verts ? Nous voulons ajouter plus de valeur aux transactions couvrant, par exemple, certains pays en développement.

Le cadre ESG exclusif d'AXA IM repose sur les risques et opportunités ESG les plus pertinents et les plus importants identifiés pour les ILS. Chaque composante (garantie, sponsor et bénéficiaire en dernier ressort) utilise différentes pondérations pour refléter l'exactitude de l'investissement sous-jacent.

Ces indicateurs, qui permettent de déterminer la **notation ESG globale** du projet, sur une échelle de 1 à 10, nous renseignent sur la performance ESG sous-jacente et complètent l'analyse du risque de durabilité.

RegCap

Dans les investissements RegCap, **la banque d'origination** désigne généralement une banque commerciale systémique qui alimente et souscrit les expositions incluses dans le portefeuille initial et leurs réapprovisionnements. L'originateur est responsable du processus de redressement en cas de défaut et est la contrepartie de l'accord de protection et souvent le destinataire de la garantie en espèces de la transaction.

Le portefeuille sous-jacent désigne la structure du portefeuille dans laquelle nous investissons : il s'inscrit dans le bilan de l'originateur et se compose de centaines voire de milliers d'expositions sous-jacentes. Le cadre ESG exclusif d'AXA IM repose sur les risques et opportunités ESG les plus pertinents et les plus importants identifiés pour les investissements RegCap : notre méthodologie d'évaluation des risques ESG pour les investissements RegCap repose sur les recherches de fournisseurs de données internes et externes et chaque nouvel investissement fait l'objet d'une **analyse spécifique basée sur le questionnaire ESG** envoyée à nos contreparties (originateur).

Dans les investissements RegCap, chaque transaction est classée au moyen **d'une évaluation de la banque originatrice** qui se concentre plus efficacement sur les règles ESG de la banque émettrice du portefeuille. Cette évaluation ESG peut être effectuée si la banque est déjà **notée par les équipes IR**, avec une notation ESG non ajustée répartie par composantes E, S et G, ou si la banque originatrice n'a pas encore été notée, nous lui envoyons un **questionnaire ESG d'entreprise**. Les réponses sont ensuite soumises à un « contrôle des faits » afin d'étudier l'efficacité des processus et règles ESG déclarés. Pour conclure cette analyse, nous attribuons une **notation ESG**, classée de 0 à 10, qui représente 50 % de la notation ESG totale des transactions.

Concernant l'évaluation du portefeuille sous-jacent, nous nous concentrons sur les politiques ESG et les exclusions de la Banque originatrice dans son **processus de souscription** par l'envoi d'un **questionnaire de souscription** et l'attribution d'un score pays basé sur les données de pays d'un fournisseur externe, MSCI, si le portefeuille sous-jacent est mono-pays. Une fois reçus, les résultats du questionnaire ESG sont analysés par nos équipes et sont soumis à un « **contrôle des faits** ». Nous demandons des exemples et/ou une boîte à outils à l'originateur pour évaluer le sérieux de leurs processus ESG déclarés. Sur la base de ces éléments, une **notation ESG** est ensuite attribuée qui constitue **50 % de la notation ESG finale de la transaction**.

Ces deux études ESG individuelles sont ensuite compilées pour former une **notation ESG globale** allant de 1 à 10 pour la transaction RegCap considérée.

ABS, prêts hypothécaires et prêts non performants (NPL)

L'équipe ABS, prêts hypothécaires et NPL d'AXA IM décompose son univers d'investissement en trois catégories : **Contrepartie, Actif** et **Pays**. Nous évaluons les piliers ESG : E, S et G utilisant des données relatives à ces 3 catégories. Notre méthodologie d'évaluation des risques ESG pour les ABS, les prêts hypothécaires et les NPL repose sur la recherche de fournisseurs de données internes et externes (comme l'évaluation de la contrepartie, du pays ou du portefeuille). Chaque nouvel investissement fait l'objet d'une **analyse ESG**.

Compte tenu des exclusions générales susmentionnées, l'équipe ABS, prêts hypothécaires et NPL d'AXA IM classe ensuite tout nouvel investissement potentiel au moyen d'une **évaluation de la contrepartie**. Cette évaluation s'appuie soit sur un questionnaire ESG envoyé par l'équipe d'investissement, soit sur les indicateurs de contrepartie ESG réalisés par les équipes IR d'AXA IM lorsqu'ils sont disponibles.

En tant qu'élément clé de la titrisation, les **actifs** occupent une place importante dans le cadre ESG d'AXA IM. Les actifs sont évalués sur la base des données du portefeuille et au cours du processus de due diligence compte tenu de la spécificité de chaque expertise (ABS, prêts hypothécaires ou NPL).

Les **indicateurs relatifs aux pays** font partie de l'analyse des actifs et reposent sur les données d'un fournisseur externe : MSCI. Le score pays capture les risques macroéconomiques suivant les trois piliers ESG.

Le cadre ESG exclusif d'AXA IM repose sur les risques et opportunités ESG les plus pertinents et les plus importants identifiés pour les ABS, les prêts hypothécaires et les NPL. Chaque expertise (ABS, prêts hypothécaires et NPL) utilise des pondérations différentes pour les contreparties, les actifs et les pays afin de refléter l'exactitude de l'investissement sous-jacent.

Ces indicateurs permettent de déterminer la **notation ESG globale** du projet, sur une échelle de 1 à 10, et nous renseignent sur la performance ESG sous-jacente et complètent l'analyse du risque de durabilité.

Tableau de bord ESG d'AXA IM

Tableau de bord ESG 2022 des actifs cotés

Nous produisons annuellement un tableau de bord ESG au niveau d'AXA IM, pour résumer la contribution des classes d'actifs au score ESG global. À l'aide de la méthodologie Q², le tableau de bord ci-dessous

repose sur les positions d'AXA IM à travers le monde, en se concentrant spécifiquement sur les principales classes d'actifs – actions, obligations souveraines et obligations d'entreprises – à la fin 2022¹⁸.

		Actifs sous gestion en fin d'année ¹⁹	Notes				Couverture
			Notation ESG agrégée (pondérée)	Note E	Note S	Note G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
Actifs traditionnels AXA IM	2021	479 491	6,15	5,93	6,37	6,06	94 %
	2022 ²⁰	388 479	6,74	6,12	6,33	6,33	98 %
Actions	2021	87 153	7,10	6,69	5,43	5,39	95 %
	2022	59 358	7,37	6,84	5,54	6,04	98 %
Obligations d'entreprises	2021	186 862	6,92	6,89	5,14	5,24	89 %
	2022	161 192	7,08	7,32	5,20	5,84	97 %
Obligations souveraines	2021	205 476	6,18	4,54	7,74	7,00	100 %
	2022	169 457	6,21	4,79	7,64	6,87	100 %
Indices de référence ²¹ <i>(résultat équilibré sur les 3 indices de référence ci- dessous)</i>	2021			6,10	5,98	5,51	98 %
	2022		6,44	6,27	6,06	5,93	98 %
MSCI All Country World Index (ACWI)	2021			6,50	5,06	4,83	100 %
	2022		6,7	6,54	5,24	6,04	100 %
ICE BofA Global Broad Market Corporate	2021			6,85	4,87	4,97	95 %
	2022		6,67	7,16	5,07	5,77	96 %
JP Morgan GBI Global Govies	2021			5,00	7,97	6,72	100 %
	2022		5,96	5,09	7,88	6,41	100 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

2021 - 2022

Par rapport à 2021, nous signalons une augmentation globale de nos notations ESG pour les actions cotées et les obligations d'entreprises, qui est la conséquence à la fois des mouvements structurels du marché concernant les critères ESG (en considérant l'augmentation des notes E, S et G entre 2021 et 2022 pour les indices de référence) et de la mise en œuvre du cadre IR d'AXA IM.

¹⁸ Total des actifs globaux incluant les actifs gérés par AXA IM Paris SA.

¹⁹ Les actifs sous gestion comptabilisés sont la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustés pour tenir compte du double comptage (c'est-à-dire pour les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des *carve-outs*. Ils sont alignés sur l'approche retenue pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau des entités.

²⁰ La baisse significative des actifs sous gestion publiés est représentative de l'évolution du marché sur les marchés cotés, les actifs sous gestion d'AXA IM Core passant de 594 milliards d'euros fin 2021 à 482 milliards d'euros fin 2022.

²¹ La notation ESG agrégée n'est pas communiquée pour les indices de référence pour 2021, car la notation ESG pondérée rebasée n'est pas disponible pour cette année. Les notations ESG pondérées indiquées dans le rapport précédent étaient des notations non rebasées.

L'augmentation de la note du pilier G est principalement due à un changement de méthodologie. L'évaluation de l'indépendance du conseil d'administration a été améliorée par l'ajout d'ICP, et la question clé comptable a été repensée pour se concentrer sur l'indépendance et le mandat des auditeurs.

En ce qui concerne le pilier E, l'impact financier sur l'environnement qui mesure le risque de défauts de crédit liés à l'exposition à des secteurs présentant un risque environnemental élevé a été repensé. Sept indicateurs comme « la société offre-t-elle des services de conseil ? » ont été supprimés, car ces facteurs ne fournissaient pas une différenciation suffisante pour évaluer les efforts d'une entreprise en vue d'atténuer le risque de crédit environnemental.

Nous signalons également une augmentation de la couverture des données, en particulier pour les obligations d'entreprises cotées, qui s'explique par l'augmentation de la couverture de notre fournisseur de données, MSCI, et des évaluations qualitatives d'AXA IM avec 111 notes ESG supplémentaires basées sur une analyse qualitative par rapport à 2021. Les notations ESG des entreprises restent également supérieures à celles de l'indice de référence, aussi bien pour les actions que pour les obligations. En ce qui concerne les obligations souveraines, les notations ESG sont globalement stables et, bien que la note environnementale soit inférieure à celle de l'indice de référence, la notation ESG pondérée reste supérieure à celle-ci.

Tableau de bord ESG 2022 des actifs alternatifs

Comme indiqué précédemment, AXA IM Alts a développé à partir de 2016 des méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mise en œuvre de ces méthodologies, toutes notées sur une échelle entre 0 et 10 pour chaque pilier (E, S ou G) et de manière agrégée.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année ²²	Notes				Couverture
			Notation ESG agrégée (pondérée)	Note E	Note S	Note G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
Actifs alternatifs d'AXA IM	2021	134 180	5,60	5,39	5,78	6,35	87 %
	2022 ²³	79 895	5,76	5,77	5,74	6,06	95 %
i) Immobilier et Infrastructures	2021	80 679	5,83	5,72	6,13	6,50	90 %
	2022 ^{24,25}	32 988	6,29	6,67	5,81	6,76	94 %

²² Les actifs sous gestion comptabilisés sont la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustés pour tenir compte du double comptage (c'est-à-dire pour les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des *carve-outs*. Ils sont alignés sur l'approche retenue pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau des entités.

²³ Les chiffres agrégés sur l'ensemble des actifs alternatifs correspondent à la somme des actifs immobiliers et d'infrastructures du périmètre d'AXA REIM SGP uniquement et des actifs alternatifs de crédit et de dette privée sur des participations mondiales (voir les deux notes de bas de page suivantes). Ainsi, les notations ESG agrégées en 2022 ne sont fournies qu'à titre d'information et de comparaison avec 2021, mais ne sont pas représentatives de l'ensemble du périmètre des actifs alternatifs gérés par AXA IM.

²⁴ En 2021, le périmètre de ce *reporting* était basé sur les actifs sous gestion des participations dans le monde entier pour les actifs immobiliers et d'infrastructures. En 2022, conformément au champ d'application et aux exigences de l'article 29 de la Loi française sur l'énergie et le climat, qui est désormais entrée en vigueur, ce *reporting* devrait reposer uniquement sur les actifs sous gestion

Immobilier (immobilier direct)	2021	57 920	5,64	5,11	6,37	6,47	94 %
	2022	14 976	6,24	6,04	6,25	6,82	100 %
Dettes CRE	2021	9 500	6,08	6,19	5,43	6,27	71 %
	2022	9 913	6,01	6,29	5,26	6,00	72 %
Actions d'infrastructures	2021	2 839	8,63	9,22	7,30	9,15	100 %
	2022	3 480	8,50	9,11	6,98	9,27	100 %
Dettes d'infrastructures	2021	9 250	5,90	7,90	4,90	6,00	100 %
	2022	9 419	5,75	6,94	4,94	6,18	100 %
ii) Crédit alternatif ²⁶	2021	53 501	5,21	4,84	5,17	6,10	81 %
	2022	46 907	5,39	5,13	5,69	5,56	95 %

Source : AXA IM, MSCI, FinDox, 2022.

2021 - 2022

En 2021, le périmètre de ce *reporting* était basé sur la totalité des actifs sous gestion d'actifs immobiliers et d'infrastructures à l'échelle globale. En 2022, conformément aux exigences de l'article 29 de la LEC, ce *reporting* couvre uniquement les encours des entités régulées françaises. Pour les actifs immobiliers et d'infrastructures, ce *reporting* se limite donc aux actifs gérés par AXA REIM SGP pour 2022, tandis que les chiffres de 2021 intègrent les détentions mondiales. En raison de cette variation du périmètre d'actifs, les encours sous gestion déclarés ont considérablement diminué afin de s'aligner sur les exigences de la réglementation française et, par conséquent, les chiffres fournis en 2022 ne sont pas comparables à ceux déclarés pour 2021.

Les notations ESG des investissements d'infrastructure détenus en portefeuille en 2021 n'ont pas changé au cours des 12 mois précédant décembre 2022, les nouvelles entrées et sorties ainsi que les remboursements anticipés et les amortissements partiels ont tous eu un effet sur le score ESG moyen du portefeuille de dettes d'infrastructure. De plus, à mesure que le périmètre d'actifs a changé, certains des véhicules d'investissement les plus récents ont été exclus, ce qui a entraîné une diminution de la couverture au niveau du portefeuille. Il convient de noter que l'équipe chargée de la dette d'infrastructure finance de plus en plus d'actifs présentant de solides références sur les critères ESG ces dernières années.

En 2022, la notation ESG de l'immobilier a considérablement augmenté en termes de performance, reflétant le rôle central de l'ESG dans la gestion des actifs immobiliers et la mise en œuvre globale de notre stratégie ESG au sein de nos portefeuilles. Cette augmentation reflète l'intégration des pays hors UE (États-Unis, Japon, Australie) dans notre plateforme de gestion des données et notre processus de *reporting* ESG,

des entités régulées françaises. Pour les actifs immobiliers et d'infrastructures, ce *reporting* se limite donc aux actifs gérés par AXA REIM SGP pour 2022, tandis que les chiffres 2021 sont intégrés dans le monde entier. Du fait de cette variation du périmètre réglementaire, les encours déclarés ont fortement diminué afin de s'aligner sur les exigences de la réglementation et les chiffres communiqués en 2022 ne sont pas comparables à ceux déclarés pour 2021.

²⁵ Pour les actifs immobiliers & infrastructures, comme pour les chiffres 2022, les scores E, S, G & ESG ont été calculés en prenant en compte les scores des actifs non cotés et cotés. Pour le périmètre immobilier, des fonds d'actifs réels et des tranches d'actifs cotés d'ASI & ASIS ont été inclus. Concernant le périmètre infrastructure, des tranches d'actifs cotés d'AXA Avenir Infrastructure ont été prises en compte. Les scores ont été calculés en fonction de la pondération des actifs de chaque portefeuille. Ces actifs répertoriés n'étaient pas inclus dans les chiffres de 2021.

²⁶ Total des actifs globaux incluant les actifs gérés par AXA IM Paris SA.

ainsi que l'amélioration significative du processus de collecte des données au cours de ces deux dernières années.

La notation moyenne s'est améliorée de 5,70/10 en 2021 à 6,24/10 en 2022, soit une hausse d'environ 12 %, qui s'explique par plusieurs facteurs et actions déployés tout au long de l'année :

- le déploiement d'une fonctionnalité de suivi de la performance dans notre plateforme de gestion des données, offrant une visibilité sur la performance de chaque actif pour chaque thème ESG ainsi que des comparaisons avec les pairs (bâtiments d'une même typologie), ainsi qu'un plan d'action fournissant des recommandations sur les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre en fonction de la notation et des priorités de l'entreprise ;
- des sessions de formation visant à améliorer la compréhension de la notation et de l'ESG en général pour les gestionnaires de biens et les gestionnaires d'actifs ;
- l'intégration d'objectifs dédiés dans les objectifs annuels des gestionnaires d'actifs en vue d'encourager l'augmentation de la performance ESG des actifs.

Les méthodologies et processus développés au cours des deux dernières années se sont révélés efficaces pour soutenir notre ambition d'améliorer la performance ESG des actifs réels que nous gérons.

La notation continuera d'évoluer au fil du temps afin de refléter les exigences et les meilleures pratiques du marché, dans le but de continuer à améliorer la performance des actifs entre leur acquisition et leur cession.

Sur les 9,9 milliards d'euros d'encours de dette CRE, 72,22 % (7,16 milliards d'euros) ont été analysés et notés avec la méthodologie de notation ESG développée en 2016, toujours en vigueur en décembre 2022. Ce taux de couverture a augmenté de 9 points de base (contre 63 % en 2021) en raison de la collecte de données supplémentaires grâce à un nouveau questionnaire ESG diffusé aux emprunteurs. Les notes ESG n'ont pas évolué de manière significative depuis 2021, car la méthodologie utilisée pour déclarer ces notes est restée inchangée jusqu'en décembre 2022.

Toutefois, comme mentionné ci-dessus, la notation ESG de la dette CRE a évolué fin 2022 et l'équipe d'investissement de la dette CRE a fait l'objet d'un examen au cours du premier trimestre 2023 afin de mettre à jour l'ensemble des notations ESG de son portefeuille de prêts permanents sur la base de la nouvelle méthodologie. À l'avenir, la méthodologie de notation ESG renforcée s'appliquera à tous les prêts détenus en portefeuille.

Parallèlement, en 2022, le score ESG moyen pondéré des actifs pour nos actions d'infrastructures est resté relativement aligné sur celui de 2021, alors même que les actifs sous gestion ont augmenté de plus de 22 %. L'un des principaux ajouts au portefeuille d'actions d'infrastructures a été l'investissement dans Hornsea Two, le plus grand parc éolien offshore au monde, qui a obtenu l'une des notes les plus élevées sur la base de notre cadre de notation ESG, grâce à ses solides références en matière d'ESG.

La notation ESG des prêts de dette d'infrastructures inclus 23 actifs dans le périmètre de ce rapport s'est établie en moyenne à 5,75 jusqu'à fin 2022. Bien que les notations ESG des prêts sous-jacents n'aient pas changé au cours des 12 mois précédant décembre 2022, les nouveaux entrants et sorties ainsi que les remboursements anticipés partiels et les amortissements ont tous eu un impact sur la notation ESG moyenne pondérée du portefeuille.

De plus, à mesure que le périmètre a changé, certains des véhicules d'investissement de millésimes plus récents ont été exclus, ce qui a entraîné une diminution de la pondération au niveau du portefeuille. Il

convient de noter que l'équipe de dette d'infrastructures finance de plus en plus des actifs dotés de solides références en matière d'ESG au cours des dernières années ; 2022 n'a pas fait exception, 3 nouvelles acquisitions sur 9 étant alignées sur la taxonomie de la CBI.

En ce qui concerne les activités de crédit alternatif (incluant les investissements en capital naturel et à impact), par rapport à 2021, 2022 a marqué une augmentation significative de la couverture des données des actifs ayant des notations ESG. Toutes les classes d'actifs alternatives ont atteint (ou presque) 100 % de la couverture des données ESG.

Recherche ESG qualitative

Recherche qualitative ESG à des fins de gestion des connaissances et d'engagement

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses ESG sur des thèmes clés tels que le changement climatique et la transition juste, la biodiversité, la diversité de genre et le capital humain, les droits de l'homme, la cybersécurité et la confidentialité des données, ou encore la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet²⁷ dédiée à l'Institut d'investissement et présentées dans la suite du présent rapport ([voir annexe 5](#)). Ces recherches nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, ainsi que l'impact de nos investissements en matière environnementale et sociale. Les principales conclusions de ces recherches permettent également d'ajuster nos stratégies de gestion responsable et d'exclusion. Les documents de recherche thématique d'AXA IM sont publiés sur la page dédiée à notre Institut d'investissement.



Source : AXA IM, 2022. À titre d'illustration uniquement.

Les défis inhérents à la transition vers une économie faible en carbone sont massifs, mondiaux, multidimensionnels et touchent à la nature même de la durabilité. L'objectif de la recherche IR est d'identifier les principaux thèmes en jeu dans le domaine de l'investissement responsable, afin d'alimenter les réflexions, d'anticiper et de gérer ces risques et opportunités importants, en éclairant à la fois les politiques et les décisions d'investissement.

²⁷ [Durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

Les thèmes habituels que sont le climat et la biodiversité doivent être complétés par de nouveaux thèmes sociaux tels que les droits de l'homme et la transition juste, lesquels constituent des dimensions transversales qui doivent être intégrées à tous les aspects de la transition.

Concrètement, les publications de la Recherche IR 2022 se sont concentrées sur de nombreux domaines et ont ouvert la voie à des engagements renforcés : en ce qui concerne le climat, la découverte d'évolutions technologiques prometteuses mais encore limitées à grande échelle nous a permis d'évaluer l'évolution des entreprises de certains secteurs fortement émetteurs et d'améliorer leurs stratégies climatiques. Plus récemment, notre analyse des données de Scope 3 du CDP a permis de cerner les contours de ce segment très examiné des politiques climatiques, en soulignant comment les entreprises peuvent contribuer à l'évolution nécessaire de l'écosystème dans son ensemble, malgré le manque de contrôle qu'elles ont, et comment, en tant que gestionnaires d'actifs et catalyseur d'engagement, nous pouvons les influencer afin qu'elles jouent un rôle actif.

En ce qui concerne la biodiversité, nous avons étendu nos efforts au-delà de la déforestation, en nous concentrant sur des facteurs ayant un impact spécifique sur la biodiversité tels que les plastiques et les déchets, mais également l'eau, afin d'établir une vue d'ensemble des zones de risques, mais également des opportunités. Parallèlement à l'utilisation d'Iceberg Data Lab (IDL), ces efforts vont ouvrir la voie à des engagements renforcés dans de nombreux secteurs, dont l'alimentation. Ils seront également soutenus en 2023 par notre adhésion à deux nouvelles initiatives d'engagement collaboratif, axées sur les produits chimiques dangereux (avec ChemScore) et sur les déchets et la pollution (avec FAIRR), qui compléteront utilement notre participation active à Nature 100.

Dans le segment transversal plus large du social, nous avons poursuivi l'analyse des risques liés aux droits de l'homme, en rassemblant les points de vue d'experts sur le terrain dans le domaine du travail des enfants et du travail forcé, en vue de sensibiliser les entreprises aux premières mesures à prendre pour limiter les risques pour la personne, ce qui implique logiquement de commencer par dresser une cartographie de la plupart des activités à risque et des zones géographiques. Cela nous permettra d'accentuer la pression sur les entreprises trop lentes pour améliorer leurs pratiques en matière de développement durable et accompagner celles qui sont réellement disposées à améliorer leurs pratiques. Comme nous le savons tous, ces efforts sont d'une importance cruciale dans certains secteurs comme l'exploitation minière ou les technologies, qui restent toutefois essentiels à la transition.

2023 exigera sans aucun doute des efforts soutenus sur tous ces fronts et sur de nouveaux également, afin de nous attaquer aux chaînes d'approvisionnement et d'engager des entreprises des marchés émergents dans notre parcours. Quelle que soit la thématique retenue, la nécessité d'une transition juste continue de se poser avec acuité et les efforts devront être renforcés.

Focus sur notre approche de mise en œuvre d'une « transition juste »

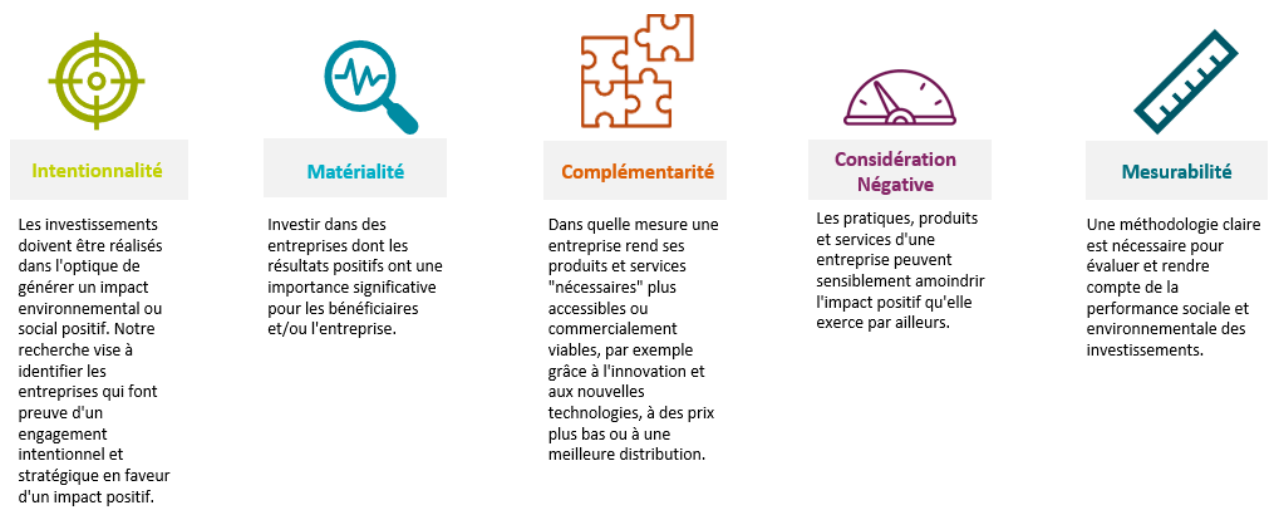
En 2022, face à un monde plus complexe, nous avons étendu notre action à la question des droits de l'homme et de la « transition juste » afin d'atténuer les risques sociaux grandissants. En tant que gestionnaire d'actifs, nous tenons à intégrer ce concept émergent de la « transition juste » dans notre processus décisionnel en matière d'investissement. Cela nécessitera une approche différente selon les secteurs, mais exigera assurément une réflexion sur l'évolution des modèles économiques, les modes de gestion du capital humain et la manière dont les entreprises développent leur rôle en tant qu'employeur et partie prenante. Le passage au bas carbone dans les domaines de l'énergie, du bâtiment, des transports et de la production industrielle s'accompagnera d'ajustements et de défis considérables pour les pays et les

industries, mais aussi pour les travailleurs et leurs communautés. Le fait de ne pas anticiper les conséquences sociales de ces défis risque de freiner les progrès en matière de lutte contre le changement climatique et de contribuer à renforcer l'instabilité politique en accentuant les inégalités. Cela risquerait de perturber le fragile équilibre entre économies en développement et économies développées. Les questions d'accessibilité et de coût doivent également être intégrées dans notre évaluation.

D'une approche bottom-up, nous avons joint l'action à la parole en participant à une nouvelle initiative collaborative, l'initiative Engagement Transition Juste menée par l'Institut de la Finance Durable (IFD) qui s'adresse aux entreprises de 4 secteurs : énergie, construction, transport et agroalimentaire. L'objectif de cette initiative est de veiller à ce que les conséquences sociales d'une transition vers une économie bas carbone soient suffisamment anticipées. La première conclusion de la première série d'engagements qui s'est tenue confirme l'opinion largement acceptée selon laquelle la transition juste reste un sujet encore peu abordé, et il semble logique que les entreprises du secteur de l'énergie aient été parmi les plus réactives. Il reste toutefois beaucoup à faire pour faire en sorte que les initiatives locales qui existent ne restent pas des cas isolés. En d'autres termes et au-delà de la nécessité d'aborder ce sujet au niveau des conseils d'administration, il reste encore à concilier les approches locales et mondiales, c'est-à-dire à concilier les approches ascendantes avec une approche globale et descendante, en articulant la stratégie de manière à identifier les risques, à activer les leviers clés et en s'assurant que toutes les parties prenantes concernées font partie du dialogue, qu'il s'agisse des collaborateurs, des communautés locales ou de la chaîne d'approvisionnement, ce qui dans le dernier cas constitue de toute évidence un défi de taille. Pour encore un certain nombre d'entreprises, les ICP déjà identifiés sont encore insuffisants pour favoriser l'utilisation de pratiques améliorées. En tant que chef de file de l'engagement avec le secteur de l'énergie, nous nous sommes engagés directement auprès de 4 entreprises de ce secteur dans le cadre de cette initiative.

Recherche qualitative ESG pour la prise de décision d'investissement : cadre « d'investissement d'impact des actifs cotés » d'AXA IM Core

AXA IM utilise un cadre exclusif « d'investissement d'impact des actifs cotés » pour identifier les entreprises qui lui paraissent avoir un impact positif significatif sur la société et l'environnement et contribuent à la réalisation des ODD des Nations Unis. Ce cadre repose notamment sur cinq piliers qui caractérisent l'investissement d'impact :



Source : AXA IM, 2022. À titre d'illustration uniquement.

Nous étendons continuellement notre couverture. Voici deux exemples d'entreprises que nous considérons comme des « leaders en termes d'impact » (la note la plus élevée dans notre cadre).

Leader en termes d'impact Airtel Africa

Airtel Africa est un fournisseur de solutions de télécommunications qui opère dans 14 pays d'Afrique subsaharienne (Niger, Nigeria, Tchad, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, Ouganda, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Malawi, Seychelles, Madagascar). L'Afrique subsaharienne est la région qui présente le plus grand écart de couverture²⁸ (19 %) et compte 47 % de la population mondiale non couverte (environ 210 millions de personnes en 2020). L'écart de couverture de la région est supérieur à 3 fois la moyenne mondiale. Toutefois, on constate une augmentation de la couverture dans la région, avec d'importants déploiements 3G et 4G en Afrique de l'Ouest et de l'Est, notamment au Nigeria, au Mali et en Tanzanie. L'accessibilité reste l'une des préoccupations les plus pressantes en Afrique subsaharienne, où le coût médian des téléphones mobiles capables de se connecter à Internet et 1 Go de données mensuelles représentent respectivement à 26 % et 4 % du PIB mensuel par habitant (le plus élevé dans les pays à revenu faible et intermédiaire).²⁹ Airtel Africa contribue de manière significative à la réalisation de l'ODD 9 (en particulier au sous-objectif 9.1) par le déploiement et l'exploitation de réseaux d'infrastructures de télécommunication, en mettant l'accent sur la connexion des zones défavorisées en Afrique rurale. L'accessibilité à Internet pouvant jouer un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être socio-économique d'une société, l'entreprise contribue également positivement à l'ODD 1 (sous-objectif 1.4) en permettant l'accès aux services de base, en particulier aux pauvres et aux personnes

Leader en termes d'impact Neoen

Neoen est un producteur indépendant d'électricité renouvelable et un fournisseur de stockage d'électricité. Neoen produit de l'électricité pour ses clients via des actifs solaires photovoltaïques et éoliens terrestres. Fin 2021, Neoen exploitait 102 projets de production et/ou de stockage, en Europe continentale, en Australie, dans les Amériques et en Afrique du Sud-Est. La production annuelle consolidée d'énergies renouvelables était d'environ 4,9 TWh en 2021, en hausse de près de 130 % par rapport à 2018. Fin 2021, le groupe détenait et exploitait une capacité de production de 3,48 GW. Cela représente une croissance d'une année sur l'autre de 33 % de la capacité de production opérationnelle. La majeure partie de l'électricité produite par Neoen est vendue aux acteurs publics et aux services aux collectivités. En plus de ces clients, Neoen sert également des acheteurs privés et a cumulé plus de 1,3 GW de contrats d'achat d'électricité (*power purchase agreement* – PPA) d'entreprise avec 13 acheteurs depuis 2015. Neoen détient et gère également des actifs de gestion et de stockage d'énergie. Fin 2021, Neoen disposait de plus de 941 MWh d'actifs de stockage d'énergie en opération et en construction, dont la majorité sont en Australie. Neoen considère le stockage d'énergie comme une activité indépendante génératrice de revenus, puisqu'il permet de pallier les déséquilibres de l'offre et de la demande plus rapidement que les centrales thermiques et de limiter les délestages (réduction volontaire de la production en dessous de la capacité normale). Neoen

²⁸ L'écart de couverture désigne ceux qui vivent dans une zone non couverte par un réseau à haut débit mobile. Il est calculé en pourcentage de la population totale d'un pays ou d'une zone spécifique.

²⁹ État de la connectivité Internet mobile 2021 – GSM Association. Disponible sur <https://www.gsma.com/r/somic/>

vulnérables ayant un accès limité aux services financiers et bancaires. De même, l'entreprise contribue à la réalisation de l'ODD 8 (sous-objectifs 8.3 et 8.5) en favorisant le développement d'emplois ruraux, les compétences et la requalification de la population locale. Des contributions positives sont également apportées à l'ODD 4 (sous-objectifs 4.3 et 4.4) par le biais d'initiatives spécifiques visant à favoriser l'enseignement primaire et la formation professionnelle dans les zones rurales.

contribue positivement aux efforts mondiaux de décarbonation et d'électrification de l'électricité, grâce à son approche « pure-play » de la production d'énergies renouvelables et à des investissements continus dans l'augmentation de ses capacités de production et de stockage. Neoen aide les États à atteindre leurs objectifs nationaux en matière de changement climatique et permet aux entreprises clientes de réduire leurs émissions de Scope 2. À la fin de l'exercice 2021, les actifs de production d'énergies renouvelables de Neoen ont permis d'éviter plus de 2,23 millions de tonnes de CO₂ par an. Neoen contribue directement à l'ODD 7.2 via sa base d'actifs de production d'énergies renouvelables, aux ODD 7.3 et 9.1 via sa base croissante d'actifs de stockage d'énergie, et à l'ODD 13 via des solutions d'énergies propres et de stockage, qui contribuent également à l'adaptation au changement climatique.

Source : AXA IM, 2022. À titre d'illustration uniquement.

Obligations vertes, sociales, durables, liées au développement durable et de transition

▪ Obligations vertes, sociales et durables

AXA IM a développé son propre cadre d'évaluation des obligations vertes. Sur cette base, nous avons ensuite élaboré de nouveaux cadres pour les obligations sociales et durables. Leur structure est très similaire, mais certains aspects diffèrent en raison des spécificités que présentent les obligations sociales et durables. À la fois rigoureuse et en constante évolution, cette approche vise à remplir trois objectifs principaux :

- Orienter les investissements vers des actifs verts et des projets sociaux authentiques et à fort impact ;
- Rehausser les normes d'intégrité et de transparence du marché des obligations vertes, sociales et durables (VSD) ;
- Veiller à ce que les émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables s'engagent à lutter contre le changement climatique et à répondre aux enjeux du développement durable, et à ce que cet engagement se reflète dans leurs pratiques et activités commerciales.

La vigilance en termes de sélection est essentielle pour s'assurer que seuls les projets environnementaux et sociaux les plus pertinents et les plus efficaces seront financés. Ce cadre repose sur l'évaluation qualitative effectuée par l'équipe de Recherche IR dans les cadres de notation Q² et sur la base de données Bloomberg, qu'il s'agisse d'obligations d'entreprises ou d'obligations souveraines, afin de produire une notation ESG améliorée pour les émissions d'obligations VSD. Il est utilisé de manière systématique pour nos stratégies d'obligations vertes et d'obligations sociales, et sert également à éclairer les décisions des gérants de portefeuille pour d'autres stratégies, mais ne s'applique pas de manière systématique. Ce cadre

a déjà été employé pour examiner plus de 2 100 obligations vertes, sociales et durables, ce qui nous a permis d'éviter tout risque d'utilisation abusive des fonds, de pratiques contraires à l'éthique et d'écoblanchiment. Globalement, depuis 2014, notre cadre d'analyse des obligations vertes nous a menés à exclure environ 20 % des obligations qui nous étaient présentées comme vertes, sociales ou durables.

Le cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI), repose sur quatre piliers (voir le graphique ci-dessous) :

1. La qualité de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sa stratégie en la matière ;
2. L'utilisation des produits et le processus de sélection des projets ;
3. La gestion des produits ;
4. Les rapports d'impact.



Source : AXA IM, 2022. À titre d'illustration uniquement.

Pour chaque pilier, nos analystes procèdent à l'examen, à l'évaluation et au suivi de plusieurs critères bien définis, dont beaucoup sont obligatoires. Au minimum, l'émetteur doit dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation verte, sociale ou durable répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations vertes, sociales et durables. Les facteurs décrits ci-dessous sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela s'explique principalement par le fait que les obligations susmentionnées peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des critères subjectifs, comme c'est toujours le cas dans les analyses qualitatives.

Chez AXA IM, nous pensons que l'utilisation du produit d'une obligation verte doit refléter les efforts de l'émetteur pour améliorer sa stratégie environnementale globale et son alignement avec l'Accord de Paris sur le changement climatique. Sur le plan social, l'émetteur doit également afficher clairement son ambition d'obtenir des résultats positifs. Une transparence concernant les projets financés et le suivi des produits est donc essentielle à notre évaluation. Nous accordons une attention particulière aux rapports d'impact, dans lesquels des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont attendus.

Pour en savoir plus sur notre [Cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables \(VSD\)](#).

CDPQ



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

CDPQ s'engage à atteindre un portefeuille « zéro émission nette » d'ici 2050 et à réduire l'intensité carbone de son portefeuille de 30 % d'ici 2030 à titre d'objectif intermédiaire. Pour atteindre ces objectifs, CDPQ vise à investir 54 milliards de dollars en actifs verts – en utilisant les critères CBI comme définition – d'ici 2025, soit 3x de plus qu'en 2017. L'émetteur dispose également d'une enveloppe de transition de 10 milliards de dollars pour décarboner les secteurs à forte intensité de carbone. En ce qui concerne son exposition aux secteurs très émetteurs, CDPQ abandonnera complètement le financement de la production pétrolière d'ici fin 2022. En ce qui concerne le charbon, elle ne financera pas de nouveaux projets de charbon thermique, sortira progressivement de l'investissement dans le charbon d'ici 2030 dans les marchés développés et d'ici 2040 dans les marchés émergents. Au total, cette obligation verte s'inscrit pleinement dans la stratégie climatique ambitieuse de CDPQ.

Types de projets

100% des produits sont affectés à un projet de transport ferroviaire situé au Canada – le Réseau Express Métropolitain – qui relève de notre catégorie de transport bas-carbone. Nous apprécions le fait que la CDPQ s'appuie sur les critères de la CBI pour définir l'admissibilité des projets. La sélection est effectuée par un comité dédié composé de spécialistes du climat.

Gestion des produits

Les produits sont gérés par le biais d'un registre dédié, avec une période de lookback de 24 mois. L'allocation est vérifiée par l'auditeur externe de CDPQ.

Reporting d'impact

CDPQ publie des rapports d'impact et fournit les indicateurs d'impact suivants : émissions de GES évitées, utilisateurs de trains. Nous apprécions également l'inclusion d'indicateurs sociaux tels que les emplois créés dans le reporting.

BFCM



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

Cette émission sociale inaugurale s'inscrit pleinement dans le plan stratégique 2019-2023 du Crédit Mutuel. Le groupe bancaire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement durable, parmi lesquels la réalisation de l'égalité hommes-femmes dans les postes de conseil d'administration et de direction d'ici 2021, la formation de 100 % du personnel à la gestion de la transition/du changement, en augmentant de 30 % le financement de projets présentant une réduction claire des changements environnementaux/climatiques et des avantages sociaux, en réduisant de 30 % son empreinte carbone à l'échelle du groupe, une sortie du charbon d'ici 2030 ainsi que la mise en place d'une politique d'exclusion de plus en plus rigoureuse (qui s'applique actuellement au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels, mais qui devrait bientôt inclure le pétrole et le gaz non conventionnels).

Types de projets

Le produit de cette opération inaugurale sera alloué 1) au développement local par le biais du financement de PME. La définition de PME est claire et détaillée. La population cible est composée de PME situées dans une zone économique peu performante, 2) à l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle. L'objectif est de promouvoir le développement de l'éducation pour tous, y compris les particuliers, les agriculteurs ou les professionnels.

Management of proceeds

Approche du portefeuille, vérification externe.

Reporting d'impact

Le reporting d'impact suivra les données suivantes : nombre de PME bénéficiant des prêts admissibles, nombre de bénéficiaires des projets d'accès à l'éducation.

Source : AXA IM, 2022. À titre indicatif uniquement.

▪ Obligations liées au développement durable

Chez AXA IM, nous sommes convaincus que les investisseurs seront mieux positionnés s'ils prennent en compte le changement climatique et la durabilité dans leurs portefeuilles. Cela nous a incités à surveiller de près l'arrivée d'un nouveau type de classe d'actifs obligataire : les obligations liées au développement durable (obligations LDD).

Les obligations LDD diffèrent des obligations VSD, un marché sur lequel nous nous efforçons d'acquérir une position de leader depuis plusieurs années. Contrairement à leurs homologues VSD, les obligations LDD ne sont pas des instruments fondés sur « l'utilisation du produit » ; au même titre que la dette conventionnelle, ce sont des obligations à usage général. Cependant, elles représentent une nouvelle opportunité de financer la transition climatique, ainsi que d'autres défis environnementaux et sociaux. Elles ont également le potentiel de générer une performance durable à long terme pour nos clients.

La principale différence entre les obligations LDD et les obligations classiques est que les premières intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon les principes énoncés par l'International Capital Market Association (ICMA), il s'agit de :



... tout type d'instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité/ESG. Ces objectifs sont (i) mesurés par des indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis et (ii) évalués par rapport à des objectifs de performance en matière de durabilité (OPD) prédéfinis.³⁰



En d'autres termes, un émetteur d'obligations LDD devra payer davantage à ses investisseurs s'il ne parvient pas à atteindre les OPD prédéfinis – mais son coupon restera inchangé s'il y parvient. Cependant, les investisseurs intéressés ne sont pas des acteurs cupides espérant que les émetteurs échouent dans leurs ambitions en matière de développement durable. Au contraire, ce sont des investisseurs responsables, comme AXA IM, qui utilisent les obligations LDD pour inciter les entreprises à adopter un comportement qui sera bénéfique à tous sur le long terme.

Les obligations LDD constituent donc un outil puissant, notamment (mais pas seulement) pour les acteurs à fortes émissions de carbone désirant financer leur transition vers un modèle plus durable. Alors que les obligations VSD se concentrent sur le financement de projets et d'actifs spécifiques, les obligations LDD établissent un lien entre les ambitions ESG de l'émetteur et les caractéristiques financières de l'obligation. Si la stratégie de développement durable d'un émetteur peut être intégrée dans notre processus d'évaluation des obligations VSD, elle devient la caractéristique principale pour les obligations LDD. Malgré les différences, ces deux types d'instruments sont confrontés au même défi : il n'existe pas de consensus sur ce qu'est une obligation LDD de haute qualité. AXA IM a donc décidé de définir son propre cadre d'évaluation des obligations LDD, et nous exposons notre méthodologie et nos critères dans le document téléchargeable ci-dessous.

Nous tenons à souligner que les obligations LDD ne feront pas partie de nos investissements verts et à impact – contrairement aux obligations VSD – mais plutôt de nos investissements de transition. Les obligations VSD et les obligations de transition avec affectation du produit sont deux instruments de financement de la transition, qui permettront à AXA IM de jouer un rôle actif dans cette transition – parallèlement à nos stratégies d'investissement vert et à impact par le biais des obligations VSD.

Le cadre d'AXA IM applicable aux obligations LDD repose sur quatre piliers :

1. Stratégie de développement durable de l'émetteur, pertinence et matérialité des ICP ;
2. Ambition des OPD ;
3. Caractéristiques de l'obligation ;
4. Suivi et *reporting* des OPD.

Pour chaque pilier, l'émetteur doit au minimum dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation LDD répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations LDD. L'ensemble de ces critères est présenté pour chaque pilier ci-dessous. Les facteurs décrits sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela est principalement dû au fait que les obligations LDD peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des facteurs propres à chaque entreprise, ce qui est accepté dans les approches d'analyse qualitative.

³⁰ Source : Climate Bonds Initiative

► Prévisions et projets pour 2023

Si la quantité est importante, voire essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la croissance du marché des obligations vertes ne doit pas se faire au détriment de sa qualité. Le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM est conçu pour garantir que nos attentes vis-à-vis des émetteurs d'obligations vertes sont satisfaites. Nos analystes visent à sélectionner les obligations vertes qui sont en accord avec les stratégies environnementales ambitieuses de nos clients. En 2023, nous mettrons à jour notre cadre d'évaluation des obligations VSD afin de tenir compte des dernières évolutions de nos critères d'éligibilité et de notre méthodologie d'évaluation – y compris la taxonomie de l'UE pour les activités durables et l'inclusion du code couleur climatique d'AXA IM (voir [section 6.4](#)).

L'appel d'AXA IM en faveur des obligations de transition (2019) reflète notre point de vue selon lequel le marché des obligations vertes doit conserver ses exigences de qualité et d'intégrité, tout en proposant des solutions pour accompagner les émetteurs dans leur parcours de transition. Nous saluons l'émergence récente des obligations liées au développement durable, qui sont des outils innovants pour financer la transition vers une économie plus durable. Nous avons d'ailleurs publié, en 2021, notre cadre d'évaluation des obligations LDD. Nous actualiserons également notre cadre d'évaluation des LDD en 2023, compte tenu de la révision à la hausse de nos anticipations sur ce marché.

La norme européenne pour les obligations vertes

Applicable sur la base du volontariat et juridiquement non contraignante, la norme pour les obligations vertes (GBS) édictée par l'UE vise à renforcer l'efficacité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité du marché des obligations vertes et à encourager les acteurs du marché à émettre et à investir dans des obligations vertes européennes. S'appuyant notamment sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA, la GBS repose sur quatre éléments clés :

1. L'alignement des projets/actifs verts sur la taxonomie de l'UE pour les activités durables ;
2. La publication obligatoire d'un cadre d'évaluation des obligations vertes ;
3. Un *reporting* obligatoire concernant l'affectation du produit et l'impact environnemental ;
4. La vérification obligatoire i) du cadre d'évaluation des obligations vertes et ii) du rapport d'allocation par un examinateur externe.

AXA IM a exprimé son opinion lors de la consultation relative à la proposition de la GBS par l'UE. Nous saluons cette initiative, car elle apportera des exigences obligatoires et de qualité pour les émetteurs d'obligations vertes qui visent la certification GBS. La GBS est similaire au cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM sur de nombreux points, notamment la haute qualité des projets verts ou le *reporting* obligatoire. Cela étant dit, nous continuerons à utiliser notre méthodologie interne, notamment parce que nous souhaitons exclure les projets liés aux combustibles fossiles et au nucléaire de nos investissements en obligations vertes, alors que le gaz et le nucléaire pourraient faire partie du règlement Taxonomie de l'UE. En outre, la GBS de l'UE ne tient compte ni de la qualité ni de la stratégie ESG des émetteurs, qui sont des aspects essentiels de notre cadre d'évaluation. Enfin, en tant qu'investisseur mondial, nous ne pouvons nous fier uniquement à cette norme, qui ciblera principalement les émetteurs d'obligations vertes de l'UE.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a récemment approuvé un

avant-projet de GBS. Les investisseurs et les émetteurs attendent désormais la validation finale de la norme, avant de voir apparaître sur le marché les premières obligations vertes alignées sur la GBS de l'UE.

Le 28 février 2023, le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la création de la GBS de l'UE.

D'une manière générale, nous nous félicitons de l'évolution de la GBS de l'UE qui, selon nous, relève les normes volontaires dans la bonne direction. Les quelques éléments qui ont été communiqués jusqu'à présent et tout au long des négociations sont généralement en ligne avec les normes générales que nous souhaitons voir sur le marché des obligations vertes – normes qui sont déjà reflétées dans notre cadre et notre approche interne.

La création de la GBS de l'UE, même si elle devrait avoir un impact global neutre sur notre analyse interne, devrait néanmoins faciliter notre analyse et nos conversations avec les émetteurs au fur et à mesure de l'élévation des normes. Son entrée en vigueur devrait créer des « niveaux de vert » plus perceptibles sur l'ensemble du marché, la GBS de l'UE étant positionnée comme une norme de premier ordre dont l'adoption dépendra probablement de la lourdeur de la conformité et des incitations.

Politiques d'exclusion

Notre recherche ESG quantitative et qualitative nous aide à mieux comprendre la matérialité des enjeux E, S et G aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays. Elle alimente nos stratégies d'intégration et d'exclusion en identifiant les risques ESG susceptibles d'avoir un effet néfaste et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur les objectifs de durabilité à long terme si nous étions exposés à des actifs porteurs de ces risques. Nos **exclusions normatives et sectorielles** fixent les lignes rouges : elles envoient un message clair aux entreprises et aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable dans le cadre de notre démarche en faveur d'une transition climatique et sociale.

En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif de soutenir les émetteurs dans leur parcours de transition ([voir la section 4 sur notre Stratégie d'engagement](#)). Notre stratégie d'engagement nous amène à communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, à organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, mais aussi à voter avec conviction ou à recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire.

Nos [politiques d'exclusion](#) sont régulièrement mises à jour pour refléter nos convictions et se conformer aux évolutions réglementaires récentes, notamment la directive Droits des actionnaires II (SRD II), le règlement SFDR³¹ et le règlement Taxonomie de l'UE. En excluant certaines activités ou pratiques, nos politiques d'exclusion nous aident à faire face aux risques de durabilité dans les deux aspects de la double matérialité, c'est-à-dire les risques financiers et la réduction de l'impact.

³¹ Nous utilisons nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives pour i) tenir compte du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » comme pour définir l'investissement durable conformément à l'article 2(17) du SFDR, ii) intégrer les risques de durabilité conformément à son article 3, et iii) tenir compte des impacts négatifs en matière de durabilité conformément à son article 4.

Dans l'ensemble, comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la grande majorité des actifs d'AXA IM³² ont mis en œuvre les exclusions sectorielles relatives aux politiques d'AXA IM suivantes qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

- **Politique de risques climatiques d'AXA IM ;**
- **Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux armes controversées.**

Ces politiques sont également proposées à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non.

En outre, les produits financiers d'AXA IM qui présentent des caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif d'investir durablement (c'est-à-dire les fonds Article 8 et 9 du SFDR, y compris notre gamme de fonds durables/ACT et nos investissements à impact) ont mis en œuvre des exclusions ESG supplémentaires conformément à la **Politique d'AXA IM relative aux normes ESG**. Cette politique est également proposée à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non.

Politiques d'exclusion	Part des actifs sous gestion de tiers appliquant la politique ³³
Politique relative aux risques climatiques	86,8 %
Politique en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	97,1 %
Politique relative aux matières premières agricoles	97,4 %
Politique relative aux armes controversées	99,7 %
Politique relative aux normes ESG	41,7 %

Source : AXA IM, décembre 2022.

Ces politiques couvrent :

Ensemble de politiques	Politiques sectorielles IR d'AXA IM	Normes ESG d'AXA IM
Enjeux environnementaux	Climat (exploitation du charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique)	
	Protection des écosystèmes et lutte contre la déforestation / Biodiversité (huile de palme et dérivés, farine de soja, huile et dérivés, production de viande bovine, produits du bois)	
	Matières premières agricoles (dérivés sur denrées)	

³² Le 1^{er} décembre 2022, 87 % des actifs gérés pour le compte de tiers appliquent l'ensemble de nos politiques d'exclusion sectorielles. Les 13 % restants comprennent des stratégies qui sont hors du champ d'application de la politique pour des motifs techniques (p. ex., les fonds indiciaires, les fonds de *hedge funds*) ou en raison de l'option de retrait du client ou d'exemptions. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

³³ Nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives s'appliquent à tous les investissements directs de produits sous gestion d'AXA IM, à l'exclusion – pour des raisons techniques – des fonds de fonds composés de fonds qui ne sont pas gérés par AXA IM, les fonds indiciaires, les fonds de *hedge funds*, ou les locataires de portefeuilles immobiliers. Elles s'appliquent à AXA IM et à l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, aux coentreprises où la participation d'AXA IM est supérieure ou égale à 50 %, ainsi qu'aux fonds pour lesquels la gestion est déléguée à l'une de nos coentreprises. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées. Les actifs gérés pour le Groupe AXA (soit 424 milliards d'euros d'actifs à fin 2022) sont exclus de ce calcul, le Groupe AXA appliquant ses propres Politiques d'investissement responsable. Il en résulte 343 milliards d'euros d'actifs comptabilisés.

alimentaires)

Enjeux sociaux	Droits de l'homme (armes controversées)	Santé (producteurs de tabac) Travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées)
Enjeux de gouvernance		Éthique de travail (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux) Corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)

Dans certains cas, des dérogations peuvent être accordées aux émetteurs qui sont proches du seuil d'exclusion et lorsqu'un solide plan de transition est mis en œuvre avec succès. Ce processus de dérogation est supervisé par un comité de gouvernance IR, les demandes étant examinées au cas par cas.

Mises à jour 2022 et début 2023

En février 2022, nous avons mis à jour la politique de risques climatiques en ajoutant de nouvelles exclusions dans le secteur pétrolier et gazier non conventionnel annoncées en novembre 2021 :

- En ajoutant une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production de pétrole et de gaz de l'Arctique, selon la définition du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), ou qui représentent plus de 5 % de la production mondiale de la région ;
- En ajoutant une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production de pétrole et de gaz de la fracturation hydraulique (c'est-à-dire, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches) et qui produisent moins de 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour ;
- En renforçant l'exclusion liée aux sables bitumineux via une exclusion pour les entreprises représentant plus de 5 % de la production mondiale.

Plus récemment, en avril 2023, nous avons renforcé plusieurs critères d'exclusion sur le charbon ainsi que le pétrole et le gaz :

- Sur le charbon :
 - Imposition d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité du charbon thermique, contre 30 % auparavant ; réduction du seuil à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE ;
 - Exclusion de toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité ou des projets d'expansion ;
- Sur les sables bitumineux : imposition d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de sables bitumineux uniquement (hors transport, c'est-à-dire pipelines), contre 20 % auparavant.

1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable

Dans un environnement où les régulateurs mettent en place de nouvelles normes et exigences, notamment pour répondre aux préoccupations liées au greenwashing, en particulier dans l'UE et dans

certaines pays (par ex. : France, Luxembourg, Belgique), AXA IM améliore continuellement ses catégories et son offre de produits IR afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences réglementaires (c'est-à-dire qu'elles sont conformes notamment au règlement SFDR et à la Doctrine de l'AMF³⁴) et sont claires et compréhensibles par les clients. Ce système de classification continuera d'évoluer dans les années à venir pour intégrer les nouvelles exigences des réglementations existantes et à venir en matière de durabilité.

Catégories de produits IR d'AXA IM

Classification des produits SFDR

En mars 2021, le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne est entré en vigueur. Le SFDR est conçu pour aider les investisseurs institutionnels et les clients particuliers à comprendre, comparer et surveiller les caractéristiques de durabilité des produits financiers en standardisant les informations sur la durabilité. L'un des moyens utilisés consiste à exiger des gestionnaires d'actifs qu'ils classent leurs produits financiers en indiquant, entre autres, s'ils comportent un objectif d'investissement durable (appelé produit financier « article 9 ») ou promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (appelé produit financier « article 8 »).

Lorsqu'il a été introduit, le SFDR n'a pas défini l'« investissement durable », le niveau attendu des investissements durables dans les produits financiers relevant de l'article 9 ni la manière dont les émetteurs en transition et les émetteurs souverains devraient être traités. Par conséquent, dans l'attente des normes techniques de réglementation (appelées SFDR niveau II), il appartenait aux gestionnaires d'actifs individuels de développer leur propre position sur ce qui constituait un investissement durable. Sur la base de notre interprétation des exigences du règlement SFDR à l'époque, nous avons classé 90 % des fonds et stratégies d'AXA IM distribués et/ou gérés dans l'UE au sein des actifs traditionnels (actions, obligations et multi-actifs) comme relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR, les classifications les plus exigeantes et les plus strictes des informations réglementaires de l'UE pour les fonds d'investissement durable. En connaissant les prochaines normes de niveau II susceptibles d'avoir un impact sur la classification de nos produits, nous avons informé les investisseurs que la classification SFDR de nos fonds et stratégies reposait sur notre interprétation du règlement SFDR et pouvait évoluer au fil du temps pour refléter les directives réglementaires et/ou les opinions du marché.

Le 2 avril 2022, la Commission européenne a adopté le règlement SFDR de niveau II applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Malgré la publication du règlement SFDR de niveau II, nous avons continué de constater des règles et des conseils hétérogènes sur le marché, dans la mesure où les définitions réglementaires de ce qui pourrait être considéré comme un « investissement durable » dans le cadre du règlement SFDR n'ont pas encore été entièrement clarifiées et continuent d'être sujettes à interprétation. Toutefois, l'arrivée du SFDR de niveau II nous a incités à affiner notre méthodologie de classification en 2022, ce qui a entraîné la reclassification de certains produits de l'article 9 à l'article 8. Dans le cadre de cette reclassification, nous avons élaboré un plan de communication et d'engagement pour nous assurer que nous étions précis et transparents dans les informations que nous fournissons à nos instances de réglementation et à nos clients.

³⁴ « Autorité des Marchés Financiers », le régulateur français, qui a émis sa position-recommandation 2020-03 en mars 2020. [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières | AMF \(amf-france.org\)](https://www.amf-france.org/fr/informations-a-fournir-par-les-placements-collectifs-integrant-des-approches-extra-financieres)

Nous continuons à soutenir l'objectif à long terme de l'Union européenne d'améliorer la transparence dans le domaine de l'investissement durable et nous sommes activement impliqués dans des groupes sectoriels qui visent à influencer positivement les investisseurs et, en fin de compte, à orienter les flux vers des actifs durables pour soutenir la transition vers un monde aligné sur l'Accord de Paris.

Selon nous, la disponibilité et la comparabilité des données seront les principaux facteurs permettant de construire un cadre ESG cohérent et transparent pour les investisseurs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine et AXA IM continuera de défendre et de contribuer à cet effort continu.

Dans ce contexte, nous avons communiqué la **méthodologie employée par AXA IM Core sur les actifs traditionnels** pour qualifier un émetteur de « durable » au titre du règlement SFDR dans le cas de produits financiers relevant de l'article 9 qui investissent 100 % des actifs admissibles dans des investissements durables (les actifs admissibles excluent les investissements utilisés à des fins de couverture ou liés aux liquidités détenues à titre accessoire), et dans le cas de produits financiers relevant de l'article 8 qui peuvent investir en partie dans des investissements durables³⁵.

Nous continuons à surveiller les pratiques de marché et les directives de surveillance/réglementaires, et à ce titre, notre interprétation des niveaux I et II du règlement SFDR pourra évoluer au fil du temps pour refléter les directives réglementaires et/ou les opinions du marché.

La mise en œuvre du SFDR de niveau II a conduit à ce que les chiffres suivants des fonds et stratégies éligibles soient classés en article 8 ou 9 :

Unités opérationnelles d'AXA IM	Encours net géré par les unités opérationnelles	Au 31/12/2022	
		Encours net géré dans le champ d'application de la classification SFDR	Encours net des fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR ³⁶
AXA IM Core (classes d'actifs traditionnelles)	482 Md€	406 Md€	319 Md€
AXA IM Alts (classes d'actifs alternatives)	198 Md€	109 Md€	19 Md€

Catégories SFDR pour AXA IM Core

À fin 2022, **78 % des actifs d'AXA IM Core relevant du champ d'application du règlement SFDR (319 milliards d'euros d'actifs sous gestion)** favorisent soit des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou affichent un objectif durable et sont donc classés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9, contre 88 % (406 milliards d'euros d'actifs sous gestion) à fin 2021. Les 22 % restants des actifs d'AXA IM

³⁵ [Finance durable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/finance-durable)

³⁶ Chiffres non audités. La classification au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications, dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué de presse. AXA IM se réserve le droit, conformément aux réglementations en vigueur et à la documentation juridique des Fonds et dans les limites de celles-ci, de modifier ponctuellement la classification des Fonds afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou réglementations liées au SFDR ou des règlements délégués actuellement en vigueur, des communiqués des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

Core relevant du règlement SFDR intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ni avoir un objectif d'investissement durable.

Catégories SFDR pour AXA IM Alts

À fin 2022, **18 % des actifs d'AXA IM Alts relevant du champ d'application du règlement SFDR (19,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion)** favorisent soit des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou démontrent un objectif durable et sont donc classés comme relevant de l'article 8 ou 9 en 2022, contre 13 % en 2021 (17 milliards d'euros d'actifs sous gestion). En raison de l'absence ou de l'incohérence des données disponibles, la plupart des produits financiers Alts intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ni avoir d'objectif d'investissement durable.

Les fonds d'AXA IM Alts classés sous les articles 8 ou 9 concernent les produits suivants :

- Pour l'immobilier et les infrastructures : **18,7 milliards d'euros** de produits des pôles promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont catégorisés en article 8 ;
- Pour les activités de crédit alternatif (incluant les investissements en capital naturel à impact) : **0,5 milliard d'euros** de produits financiers promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales **et sont classés en article 8** ou sont des fonds à impact ayant un objectif d'investissement durable et sont donc classés en article 9.

Dans le cadre de l'application de l'article 29 de la LEC, les gestionnaires d'actifs sont tenus de publier sur leur site Internet la liste des produits financiers relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR. Cette liste est disponible ci-dessous ([voir annexe 11](#)) et sur notre [site Internet](#).

Labels liés au développement durable

AXA IM, qui soutient le développement de labels liés au développement durable dans les pays européens, gère à fin décembre 2022 environ 33,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion ayant obtenu au moins un label lié au développement durable.

Les labels de finance durable sont apparus au début des années 2000. Ils ont connu une forte accélération après 2015 sous l'impulsion de l'Accord de Paris et servent d'outil pour s'orienter au sein de l'offre d'investissement responsable. Les labels français (ISR, Greenfin et Finansol) permettent au gouvernement national de réorienter les flux de capitaux vers le financement d'activités durables, vertes et solidaires, sous l'auspice de la loi française Pacte³⁷ qui a conduit à une augmentation significative du nombre de fonds labellisés durables au fil des ans.

Sous l'impulsion d'initiatives locales, des labels liés au développement durable ont été créés dans d'autres régions d'Europe, notamment en Belgique (Label Towards Sustainability) et sur les marchés germanophones (FNG-Siegel), qui ont leurs propres spécifications et objectifs adaptés à leurs marchés. Bien que les labels participent à l'évolution des pratiques de finance durable, leur fragmentation dans plusieurs régions combinée aux spécificités de chacune d'elles complexifie la navigation et la compréhension de l'offre d'investissement durable pour les investisseurs finaux. En tant que gestionnaire d'actifs distribuant des produits financiers dans plusieurs pays et dans un contexte global caractérisé par la complexité et l'hétérogénéité des cadres et des outils de référence, nous accordons une attention

³⁷ [LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(1\) – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

particulière à la clarté pour l'investisseur final en soutenant la cohérence globale et l'harmonisation des cadres et des réglementations.

Plusieurs fonds gérés par AXA IM ont obtenu des labels liés au développement durable. Ces fonds respectent les exigences définies par chacun des règlements du label et sont soumis à un audit annuel par des auditeurs externes. Les codes de transparence disponibles sur le Fund Center³⁸ d'AXA IM fournissent de plus amples informations sur les processus mis en place pour ces fonds.

Labels liés au développement durable	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
	Nombre de fonds labellisés	Encours net (M€) géré par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Encours net (M€) géré par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Encours net (M€) géré par des fonds labellisés
Label ISR ³⁹	70	29 869	53	30 078	36	13 598
Greenfin ⁴⁰	3	1 495	1	1 331	1	658
Towards Sustainability ⁴¹	23	8 110	16	8 355	11	3 841
FNG ⁴²	0	n.a.	1	1 102	1	852

Gamme de fonds durables et ACT

À fin 2022, **41 milliards d'euros** de nos actifs sous gestion font partie de nos gammes de fonds durables et ACT (y compris Impact). Au sein de ces fonds, la part distribuée en France est classée « significativement engageante » par l'Autorité française des Marchés Financiers (AMF)^{43,44}.

Tous ces fonds suivent certains objectifs ESG en ciblant un ou plusieurs objectifs spécifiques liés aux piliers ESG (par exemple, empreinte carbone, impact positif sur la biodiversité) pour affiner davantage l'univers d'investissement.

Parmi ces fonds, tous nos fonds d'impact (représentant environ **4 milliards d'euros** de classes d'actifs cotées et alternatives à fin 2022) ciblent également des entreprises et des projets qui peuvent avoir un impact intentionnel, positif, mesurable et durable sur la société et/ou l'environnement et rendre compte des critères d'impact alignés sur des ODD spécifiques de l'ONU (voir ci-dessous).

Focus sur notre gamme de fonds ACT

Notre gamme de fonds ACT est conçue pour aider les clients à cibler des objectifs ESG spécifiques autour de questions telles que le changement climatique et les inégalités, tout en continuant à adopter l'approche renforcée des risques de durabilité et des pratiques de bonne gouvernance décrite ci-dessus.

³⁸ [Fonds – AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

³⁹ [Label ISR – Pour des placements durables et responsables \(lalabelisr.fr\)](https://www.lalabelisr.fr)

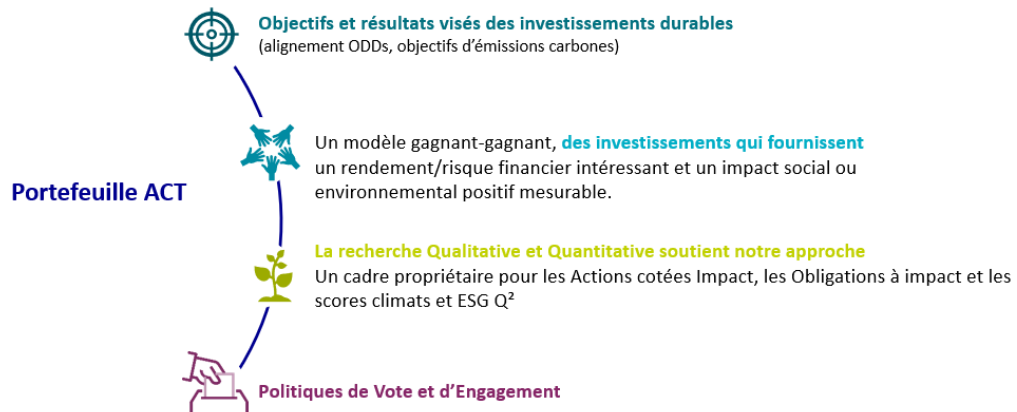
⁴⁰ [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr)

⁴¹ [Initiative Towards Sustainability | Towards Sustainability](https://www.towards-sustainability.com)

⁴² [Application – FNG-Siegel](https://www.fng-siegel.com)

⁴³ Ces fonds appartiennent à la catégorie « approche significativement engageante » au titre de la doctrine 2020-03 de l'AMF.

⁴⁴ La gamme de fonds durables et ACT ne peut pas investir la totalité de leurs actifs dans des actifs durables, conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR. Le pourcentage d'investissement durable de nos fonds est défini dans la documentation juridique des fonds.



Source : AXA IM, au 01/12/2022, à titre indicatif uniquement.

Notre gamme de fonds suit différentes approches et comporte différentes classes d'actifs comme suit :









	Planète	Populations	Populations & Planète
ACTIONS	Clean Economy Carbon offset Biodiversity Plastic & Waste Transition	Social progress Human Capital	Eurozone Impact
OBLIGATIONS	Green Bonds Low Carbon Carbon Transition	Social Bonds	
MULTI ACTIFS			Multi Asset Impact

Source : AXA IM, au 01/12/2022, à titre indicatif uniquement.















Stratégie ⁴⁵	Thème d'investissement sous-jacent	Labels (à fin 2022)	ODD associés ⁴⁶
Clean Economy (Actions)	Un accès diversifié aux opportunités de croissance multi-décennales découlant de la transition énergétique, de la réduction des émissions de GES et de l'optimisation des ressources dans quatre domaines clés : transport à faible émission de carbone, énergie intelligente, agriculture et industrie alimentaire, préservation des ressources naturelles.	 	

⁴⁵ Les produits ci-dessus peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre pays.

⁴⁶ AXA IM soutient les Objectifs de développement durable (ODD). Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

<p>Carbon offset (Actions)</p>	<p>Un portefeuille de haute qualité à faible volatilité ayant une empreinte carbone minimale et une exposition significative aux entreprises qui soutiennent, via leurs produits et services, la transition vers une économie sobre en carbone.</p> <p>Les contrats de compensation carbone compensent les émissions résiduelles du portefeuille, tout en soutenant des projets qui intègrent la conservation et le développement économique durable.</p>		
<p>Biodiversity (Actions)</p>	<p>Un accès diversifié à des opportunités de croissance multi-décennales dans des entreprises qui préservent la vie sur terre, dans l'eau et dans l'air grâce à des produits et services alternatifs durables qui protègent et soutiennent la préservation des écosystèmes dans quatre domaines clés : matériaux durables, préservation des terres et des animaux, écosystèmes aquatiques et recyclage et remise en circulation.</p>	<p>n.a.</p>	
<p>Plastic & Waste Transition (Actions)</p>	<p>Un accès diversifié à des opportunités de croissance multi-décennales dans des entreprises qui réduisent le plastique et les déchets, que ce soit par leurs comportements opérationnels ou les produits qu'elles proposent.</p>	<p>n.a.</p>	
<p>Green Bonds (Obligations)</p>	<p>Visé à fournir une performance d'investissement associée à une faible volatilité, tout en soutenant la transition vers une économie sobre en carbone. Investit uniquement dans des projets d'obligations vertes qui bénéficient substantiellement à l'environnement dans quatre domaines clés : énergie intelligente, bâtiments verts, transport à faible émission de carbone, écosystèmes durables</p>		
<p>Low carbon (Obligations)</p>	<p>Exclut des secteurs les plus intensifs en carbone : métaux, exploitation minière, producteurs d'acier et la plupart des sous-secteurs de l'énergie et des services aux collectivités</p> <p>Visé au moins 30 % de réduction de l'intensité carbone et de l'intensité hydrique⁴⁷</p> <p>Applique une trajectoire de décarbonation</p>	<p>n.a.</p>	
<p>Carbon transition (Obligations)</p>	<p>Visé à maintenir son intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) inférieure à l'indice de référence des émissions de carbone du gérant tout en maintenant un faible taux de rotation des obligations détenues par le fonds. L'indice de référence est calculé initialement sous la forme d'une réduction de 30 % de la ICMP de l'Indice. Par la suite, l'indice de référence sera calculé comme une nouvelle réduction de 7 % de la ICMP par an, sur la base de la ICMP</p>	<p>n.a.</p>	

⁴⁷ Pour les actifs d'entreprise, l'intensité hydrique est fournie par S&P Trucost et représente la consommation d'eau, c'est-à-dire la quantité (en mètres cubes) d'eau détournée pour l'utilisation par l'organisation de toutes les sources, y compris sans s'y limiter, les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux salées et les réseaux municipaux. Inclut l'eau de refroidissement. Pour les actifs souverains, l'indicateur est fourni par la Banque mondiale et représente le stress hydrique, c'est-à-dire un rapport entre le total des eaux douces retirées par tous les grands secteurs (à savoir, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'industrie manufacturière, l'industrie électrique et les services) et l'ensemble des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en matière d'eau. L'indicateur est calculé pour chaque classe d'actifs (obligations d'entreprises ou souveraines) en tant que moyenne pondérée sur ces actifs.

	de l'indice de référence de l'année précédente		
Social progress (Actions)	En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie répond à une série de besoins sociaux, des plus basiques aux plus avancés qui soutiennent le progrès humain dans quatre domaines : inclusion, santé, protection, élévation	 	
Human Capital (Actions)	En s'appuyant sur notre cadre d'impact exclusif, la stratégie se concentre sur les conditions de travail, le développement de carrière et le dialogue social des entreprises , ce qui, selon nous, se traduira par une productivité élevée et des rendements financiers élevés.	 	
Social Bonds (Obligations)	L'objectif est de soutenir les activités durables et d'avoir un impact social positif en ciblant l'emploi, la santé et les besoins de base . Une solution globale et diversifiée qui investit au moins 75 % de ses actifs dans des obligations sociales et durables, et qui bénéficie substantiellement aux domaines sociaux suivants : santé et sécurité, autonomisation et inclusion	 	
Eurozone Impact (Multi-actifs)	Vise à tirer parti du leadership de cette région en matière de durabilité pour investir dans des entreprises répondant à des questions environnementales et sociales telles que l'énergie propre, l'utilisation des ressources et les besoins sociaux de base dans des domaines tels que l'inclusion, la santé et la sécurité		
Multi Asset Impact (Multi-actifs)	Vise à générer simultanément une performance financière et un impact positif et mesurable, en se concentrant sur l'environnement – notamment la transition énergétique – et les thèmes sociaux – notamment la santé et l'inclusion	 	

Focus sur l'investissement à impact sur les marchés privés

AXA IM s'appuie sur une présence ancienne dans le domaine de l'investissement d'impact sur les marchés privés, avec un premier fonds lancé en 2013. Les stratégies d'investissement concernées visent à générer, parallèlement aux rendements financiers, des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et intentionnels, les deux aspects étant intégrés dans la rémunération variable des équipes de gestion. Ces stratégies ont continué à prendre de l'ampleur en 2020.

Notre toute première stratégie, dotée de 200 millions d'euros d'actifs sous gestion, était axée sur l'inclusion financière, l'accès aux soins de santé et l'éducation. En 2016, nos clients ont alloué 150 millions d'euros à un nouveau fonds pour investir dans la génération d'impacts environnementaux et sociaux.

En 2019, nous avons lancé notre troisième stratégie d'investissement à impact, axée sur le climat et la biodiversité. Avec 175 millions de dollars d'actifs sous gestion, cette stratégie cible les acteurs proposant des solutions face au changement climatique et à la perte de biodiversité (voir ci-dessous). En 2020, nos clients ont alloué 175 millions de dollars supplémentaires à la stratégie « Climat et Biodiversité » et

103 millions de dollars dans un fonds favorisant l'inclusion financière et l'accès aux soins de santé pour les bénéficiaires mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

▪ **Stratégie pour la santé**

En 2022, nous avons lancé une stratégie mondiale pour la santé⁴⁸, dont la mission est de garantir des vies saines, de promouvoir le bien-être et de remédier aux inégalités d'accès à des soins de santé de qualité. Cette stratégie contribuera de manière tangible aux objectifs de l'ODD 3 en augmentant la disponibilité de produits et services innovants ciblant le fardeau mondial des maladies. Elle vise à proposer des solutions à des prix accessibles en s'adressant aux marchés de masse à fort volume, pour répondre aux besoins de santé du plus grand nombre et non de quelques-uns.

La stratégie atteindra son objectif en investissant dans des entreprises axées sur le développement clinique ou la commercialisation précoce des produits suivants : appareils médicaux, produits biopharmaceutiques, vaccins et instruments de diagnostic produisant des résultats intentionnels, mesurables et positifs en matière de santé par rapport aux piliers prioritaires de la stratégie : les femmes, les mères et les enfants ; la vision ; les maladies infectieuses ; le diabète et l'obésité ; ainsi que d'autres problèmes de santé prévalant sur des marchés à fort volume.

Notre stratégie démontre le rôle concret que les clients jouent dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via l'allocation de capitaux indispensables à des défis sociaux et environnementaux insuffisamment pris en compte. L'examen préliminaire de l'alignement de notre stratégie d'impact sur les ODD a donné des résultats positifs, démontrant que nos clients fournissent des capitaux à des entreprises qui répondent directement aux ODD mis en évidence ci-dessous.

Au 31 décembre 2022, cette stratégie représente environ 300 millions d'euros d'engagements du Groupe AXA et de clients tiers et est en phase de commercialisation

▪ **Stratégie Natural Capital**

La stratégie Natural Capital (tout d'abord par le biais du fonds Climate and Biodiversity) constitue une réponse aux préoccupations croissantes concernant le changement climatique, son impact sur la nature et la perte de biodiversité qui en découle.

En 2022, nous avons lancé une stratégie Natural Capital dédiée, dont la mission est non seulement de protéger la biodiversité mais également de lutter contre la crise climatique en mettant l'accent sur l'évitement et l'élimination du CO₂. Cette urgence et ce plan d'action par le biais de solutions fondées sur la nature ont été repris par les dirigeants de la COP26 de Glasgow :

« Nous, les dirigeants des pays identifiés ci-dessous, soulignons les rôles critiques et interdépendants des forêts de tous types, de la biodiversité et de l'utilisation durable des terres pour permettre au monde d'atteindre ses ODD ; contribuer à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et l'élimination par les puits ; nous adapter au changement climatique et maintenir d'autres services écosystémiques »

Les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols sont responsables, au total, d'environ 20 % des émissions de GES. Au-delà de leur contribution essentielle à l'atténuation et à l'adaptation au

⁴⁸ [AXA IM Alts lance une stratégie de 500 millions de dollars de capital-investissement dans le secteur de la santé et annonce deux nominations importantes – AXA IM Real Assets \(axa-im.com\)](#)

changement climatique, les forêts jouent un rôle fondamental dans l’approvisionnement en eau, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche volontariste consistant à allouer des capitaux à des entreprises et à des projets qui conservent, protègent et restaurent le capital naturel – les forêts –, en préservant la capacité de la nature à agir elle-même comme une solution climatique et en protégeant les habitats de grande valeur nécessaires à la conservation et à la biodiversité. Nos investissements ont permis de relever ces défis via divers moyens :

- Le financement de la protection directe du capital naturel primaire – p. ex., les terres forestières, les tourbières, les mangroves ;
- La mise en œuvre de programmes d’utilisation durable des sols qui réduisent les incursions dans le capital naturel primaire protégé et améliorent les moyens de subsistance des communautés concernées – p. ex., les petits exploitants agricoles ;
- La contribution à l’atténuation du changement climatique, comme en témoigne l’émission de crédits de réduction des émissions vérifiés et d’autres crédits de services écosystémiques. Ces crédits constituent un moyen durable pour les propriétaires fonciers de monétiser les avantages environnementaux fournis par leurs forêts, tout en préservant les résultats environnementaux, sociaux et de biodiversité significatifs fournis par les forêts sur pied.

Nous avons traduit notre mission en activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l’atténuation du changement climatique à l’échelle mondiale. Nos actions incluent notamment les éléments suivants :

- Le reboisement de terres dégradées au Kenya, qui permet d’atténuer les effets du changement climatique et d’améliorer la résilience des revenus des petits exploitants agricoles ;
- La protection et la restauration de tourbières dégradées en Indonésie, empêchant la libération du CO₂ stocké dans ces tourbières ;
- La conservation de forêts familiales aux États-Unis ;
- La lutte contre la déforestation de zones protégées au Guatemala et la protection du corridor de biodiversité mésoaméricain ;
- La promotion de pratiques agroforestières durables à Madagascar en vue de protéger une biodiversité riche et unique, notamment quatre espèces de lémuriers figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l’UICN ;
- 69 000 hectares de terres sous gestion durable ; 55 000 hectares d’habitats essentiels protégés au niveau mondial.

Notre stratégie, qui met intentionnellement l’accent sur le capital naturel, renforce significativement les bienfaits de la nature sur l’environnement, la biodiversité et la société.

La stratégie Natural Capital tient sa promesse de financer des solutions crédibles, dans lesquelles on peut investir en vue de générer des résultats positifs. À ce jour, la stratégie a réalisé un certain nombre d’investissements dans le cadre de sa mission. Voici quelques exemples de nos investissements :

Investissements	Description de l’activité	Impact attendu/Exemples d’investissements
Forest Carbon Indonésie	Forest Carbon est un développeur de projets spécialisé dans la conservation et la restauration de forêts tropicales dégradées, de tourbières et d’écosystèmes de zones humides en Indonésie, en	Objectifs d’impact : <ul style="list-style-type: none"> • 74 000 hectares de tourbières, de

	Malaisie et au Cambodge. L'entreprise opère depuis plus de dix ans et son action la plus remarquable à ce jour est le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie. Ce projet a permis la restauration de plus de 22 000 hectares de tourbières, la réduction de près de 7 millions de tonnes d'émissions de CO ₂ (comme en témoignent la production et la vente de crédits carbone volontaires vérifiés), ainsi que le renforcement et la conservation de plus de 20 espèces.	mangroves et de forêts tropicales conservés/restaurés <ul style="list-style-type: none"> • 26 millions de tonnes de réduction d'émissions de GES • 22 millions de crédits carbone vérifiés et • Protection d'au moins 10 espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN, dont l'orang-outan de Bornéo, le singe à trompe, le tigre de Sumatra et le dauphin de l'Irrawaddy.
Sanergy	Sanergy a été fondée en 2011 dans le but d'améliorer les systèmes de gestion des déchets au Kenya. Sanergy adopte une approche d'économie circulaire, en collectant et en transformant les déchets sanitaires et organiques en produits durables et respectueux de l'environnement : protéines d'insectes pour l'alimentation animale, engrais organiques et briquettes de biomasse.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 1,2 million de tonnes de déchets traités • 50 000 tonnes de biofertilisant produites
Madecasse	Madecasse est une entreprise de fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao qui travaille avec des petits exploitants agricoles, principalement à Madagascar, pour mettre en œuvre des pratiques agroforestières durables permettant la conservation des habitats afin de soutenir la biodiversité unique de Madagascar – 85 % des espèces végétales et animales de l'île ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 528 hectares d'habitats essentiels pour la biodiversité conservés
Fundaeco	Les activités de Fundaeco se concentrent sur la création, la gestion et la conservation de zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique significative au niveau mondial, car elles servent d'habitat à des espèces essentielles et offrent une solution naturelle de séquestration du carbone, comme en témoigne l'émission de crédits carbone vérifiés.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 60 500 hectares de terres sous gestion durable • 4,6 millions de tonnes d'émissions de carbone évitées • 4,1 millions de crédits carbone vérifiés
Sistema Bio	Sistema travaille avec des petits exploitants agricoles en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est pour lutter contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs exploitations. Les biodigesteurs de Sistema proposent une solution durable pour le traitement des déchets organiques, séquestrant le méthane du fumier qui serait autrement émis dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants récupérés fournissent aux agriculteurs une alternative bas carbone aux produits dérivés des combustibles fossiles.	Objectifs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • 5 millions de tonnes de déchets traités • 200 millions de mètres cubes de biogaz produits • 16 millions de tonnes de biofertilisants produits • 1,8 million de tonnes d'émissions de carbone évitées

Au 31 décembre 2022, cette stratégie représentait 150 millions d'euros d'engagements du Groupe AXA, avec un accord ferme en vue d'atteindre 500 millions d'euros d'ici 2024.

▪ Notre cadre de performance en matière d'impact

Notre cadre de gestion et de mesure de l'impact couvre l'appréciation initiale, l'évaluation, la *due diligence*, l'investissement, le suivi et le désinvestissement. L'objectif est de s'assurer que la génération d'impact est intentionnelle, ciblée, et qu'elle constitue un moteur clé pour les décisions d'investissement et la gestion sur la période d'investissement.

Le tableau ci-dessous montre les contributions de notre plateforme aux principaux défis environnementaux et sociaux alignés sur la mission de nos stratégies :

Thème	Type de transaction	Cible géographique	ICP
-------	---------------------	--------------------	-----

Climat et biodiversité	Actions, financement de projets, fonds primaires	Monde	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions évitées (tCO₂e) - Terres sous gestion durable (hectares) - Habitats essentiels protégés (hectares) - Déchets évités (tonnes)
Inclusion financière	Actions	Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Vies améliorées - Vies sauvées - Vies autonomisées - Portée du produit (nb. PRFM)
Soins de santé de qualité	Actions	Monde*	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vies améliorées - Nombre de vies sauvées - Portée du produit (nb. pays)

AXA IM est également un signataire fondateur des Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact (Principes de l'impact). AXA IM publie une déclaration annuelle affirmant l'alignement du système de mesure et de gestion de l'impact de la stratégie d'investissement à impact d'AXA IM Alts sur les Principes de l'impact. Une vérification indépendante de nos systèmes de gestion de l'impact, menée par EY Associates en 2020, a confirmé l'alignement sur ces principes.



Focus sur le Mécanisme de Philanthropie à impact d'AXA IM

Début 2020, pour continuer à avoir un impact positif sur la société sur le long terme, AXA IM a mis en œuvre un mécanisme philanthropique innovant pour sa gamme de fonds à impact, couvrant les marchés cotés et les marchés privés.

5 % des commissions de gestion dans cette gamme sont aujourd'hui utilisés pour financer des projets supplémentaires visant à développer des solutions avec un impact sociétal. Ces projets sont axés sur des thèmes se trouvant au cœur des stratégies de RSE et d'investissement responsable d'AXA IM et alignés sur une sélection d'ODD des Nations unies, dont les suivants :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 – Vie terrestre

Des partenariats avec quatre organisations caritatives ont été mis en place grâce à ce mécanisme :

Organisation caritative	Missions	ODD ⁴⁹
	Epic vise à soutenir le développement d'un monde dans lequel chaque enfant et chaque jeune a accès à la sécurité, à l'autonomisation et à l'égalité des chances. Pour ce faire, Epic identifie, sélectionne, soutient et contrôle des organisations à fort impact afin de catalyser leur impact sur les enfants et les jeunes mal desservis, et sur les systèmes qui les	

⁴⁹ Avertissement : Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

affectent. Epic s'appuie sur un processus de sourçage, de contrôle et de suivi approfondi et innovant, qui garantit confiance, transparence et responsabilité.

World Land Trust



World Land Trust est une association caritative internationale spécialisée dans la conservation, qui vise à protéger les habitats les plus importants sur le plan biologique et les plus menacés, à l'échelle mondiale. Grâce à un réseau d'organisations partenaires dans le monde entier, WLT finance la création de réserves et assure une protection permanente des habitats et de la faune. Des partenariats sont développés avec des organisations locales établies et respectées, qui suscitent le soutien et l'engagement au sein des communautés locales. En 2019, WLT a soutenu la restauration et la conservation de 15 000 hectares à travers 22 pays et 82 réserves, en plantant notamment 39 000 arbres.



Ligue pour la Protection des Oiseaux



Faisant partie des plus anciennes associations de protection de la nature en France, la LPO est affiliée au réseau BirdLife International. La LPO met en œuvre des projets de restauration nationaux pour certains des oiseaux les plus menacés de France, coordonne les programmes européens de conservation des espèces et gère la réintroduction d'espèces menacées.



La LPO gère plus de 24 000 hectares de capital naturel répartis sur 27 réserves naturelles en France.

Doctors with Africa



Doctors with Africa CUAMM coopère avec des hôpitaux et des centres de santé locaux, des villages et des universités afin d'améliorer les conditions sanitaires des communautés les plus vulnérables d'Afrique subsaharienne. L'organisation conçoit et met en œuvre des projets de coopération en matière de soins de santé, mène des activités de renforcement des capacités et effectue et diffuse des études scientifiques.



Access to Medicine Foundation



La Access to Medicine Foundation est une organisation à but non lucratif indépendante basée aux Pays-Bas, qui cherche à transformer l'écosystème de la santé en motivant et en mobilisant des entreprises pour élargir l'accès à leurs produits de santé essentiels dans les pays à revenu faible et intermédiaire.



Son approche consiste à définir les actions que les entreprises du secteur de la santé doivent prendre, à analyser ce que font réellement les entreprises et à promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs privé et public.

Programmes de certification de biens immobiliers directs

GRESB

Le GRESB est une organisation qui s'engage à évaluer la performance ESG des portefeuilles immobiliers (publics, privés et directs) dans le monde entier. Son objectif est de fournir une référence dynamique pour aider les investisseurs institutionnels à s'engager dans leurs investissements et à améliorer la performance ESG de leur portefeuille d'investissement. Les entités se voient attribuer un score GRESB qui mesure leur performance ESG en termes absolus, ainsi qu'une notation GRESB qui les classe parmi leurs pairs. Les participants reçoivent également une analyse sommaire du rendement, montrant les forces et les faiblesses dans toutes les catégories telles que le leadership, les politiques, la gestion des risques, la santé et la sécurité, les émissions de gaz à effet de serre, les certifications des bâtiments et l'engagement des parties prenantes.

AXA IM Alts participe au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) depuis 2011 et joue un rôle actif au sein du GRESB Benchmark Committee. En 2022, nous avons soumis un périmètre d'actifs supérieur à la moyenne à GRESB (33,6 milliards de dollars d'actifs sous gestion au total, contre 3,3 milliards de dollars en moyenne pour notre groupe de pairs), dans 19 fonds, au sein de secteurs diversifiés.

Nous avons atteint notre objectif d'entreprise pour obtenir le statut 4 étoiles, avec un score moyen de 82/100 (+6 points par rapport à 2021, +13 points par rapport à 2020) qui reflète notre position ESG de premier plan. 14/15 de nos fonds (participant depuis au moins 2 ans) ont amélioré leur score GRESB, dont 6 l'ont augmenté de plus de 10 points. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande échelle dans nos portefeuilles immobiliers.

Autres certifications immobilières

AXA IM a lancé un programme de certification à grande échelle, dont l'objectif est d'abord d'évaluer la possibilité de certifier en priorité des actifs hautement performants et de déployer des plans d'action pertinents pour atteindre un niveau élevé de certification sur d'autres.

La certification apporte des avantages importants aux parties prenantes d'un actif. Nous pensons qu'au fil du temps, les investisseurs privilégieront de plus en plus les bâtiments affichant une solide performance en matière de durabilité. La certification est un indicateur important de la performance à long terme et devient une norme de marché. Elle peut également être profitable pour les locataires, qui ont tendance à

bénéficier de coûts professionnels plus faibles et d'un meilleur confort des bâtiments. Enfin, le processus de certification offre des avantages positifs, car il rassemble toutes les parties prenantes d'un actif, en les sensibilisant aux enjeux et aux opportunités en matière de durabilité.

Les équipes de gestion d'actifs des pays locaux sélectionnent les certifications les plus pertinentes pour leur pays et leur type d'actifs. Une grande partie de nos certifications sont délivrées par BREEAM. Nous utilisons également LEED et des certifications locales respectées telles que HQE en France et Minergie en Suisse, qui sont la norme du secteur dans leur pays d'origine. Le reste de nos certifications sont composées de certifications propres à des questions spécifiques ou locales.

En 2022, nous avons soumis une grande partie de nos bâtiments et développements à des certifications vertes volontaires telles que ENERGY STAR, LEED, BREEAM et HQE. Fin 2022, 67 % de nos actifs immobiliers sous gestion concernés étaient certifiés, avec 3,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion certifiés supplémentaires par rapport à 2021. Nous avons mis en place une feuille de route pour franchir des jalons dans chaque pays, avec pour objectif final de certifier 75 % du total de nos actifs sous gestion d'ici 2030.

1.4 Notre communication d'informations ESG

Nous pensons qu'il est essentiel de communiquer avec les clients de la manière la plus transparente et la plus complète possible en ce qui concerne les actifs qui intègrent des considérations ESG, afin de leur offrir une analyse exhaustive de notre cadre d'IR et de les aider à comprendre les enjeux associés et leur importance. L'ensemble des principales informations financières et non financières, pour chaque fonds qui a intégré des critères ESG dans son processus d'investissement, est disponible sur notre Fund Center. Ces informations sont conformes aux réglementations européennes et locales.

Comme indiqué en détail ci-après, nous publions des rapports d'IR au niveau des entités et des fonds, pour les produits qui intègrent des considérations ESG de manière substantielle et significative (c'est-à-dire classés comme « significativement engageants » par l'AMF).

Nous observons depuis quelques années un intérêt croissant de la part de nos clients en faveur d'une offre de rapports ESG plus complète et plus détaillée.

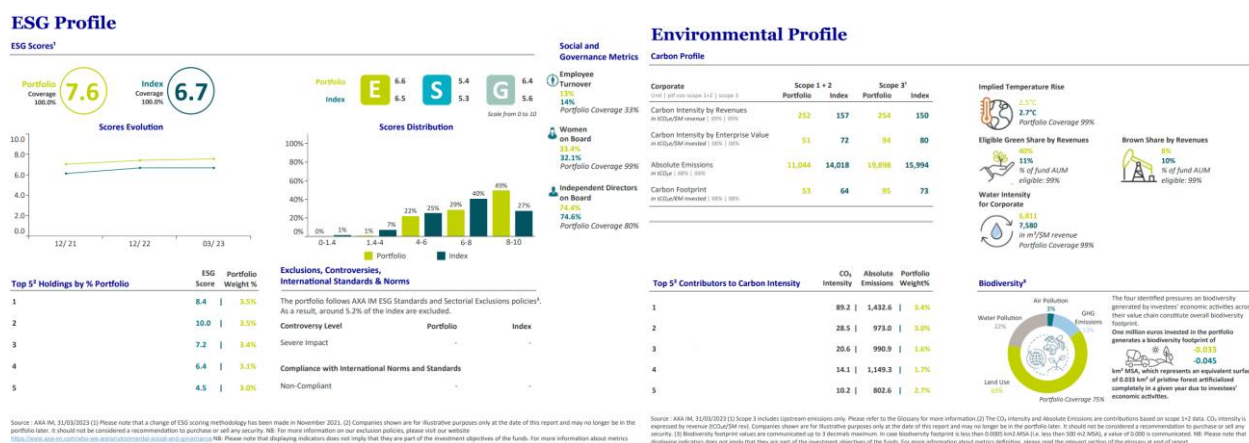
En 2022, une solution de *reporting* ESG a été développée par nos équipes IT en collaboration avec les équipes IR et Reporting ; une initiative qui a été rendue possible grâce au développement d'une plateforme de données par nos équipes IT afin de stocker des données d'IR et d'autres données financières. En 2022, nous avons commencé à déployer ce nouveau rapport ESG amélioré dans certains de nos portefeuilles durables et ACT, qui comprennent une série de nouveaux indicateurs, mettant l'accent sur la biodiversité, le climat et le carbone, conformément aux recommandations de la TCFD, mais qui incluent également des indicateurs de vote et d'engagement ainsi qu'une page dédiée aux ICP du Label ISR. Il vient compléter nos rapports d'engagement et de vote existants dont la conception a été revue et dont la production a été automatisée en 2022, suite à l'intégration des données d'engagement et de vote dans notre plateforme de données.

Rapport ESG : profil environnemental

En partenariat avec S&P Trucost, AXA IM publie l'intensité carbone des portefeuilles dans la section climat du *reporting* ESG de ses fonds IR, et dans le *reporting* standard de tous les portefeuilles, parallèlement au score ESG. L'intensité carbone du portefeuille par rapport à l'indice de référence est analysée en faisant la

distinction entre un effet d'allocation sectorielle et un effet de sélection de l'émetteur. Les intensités carbone sont déterminées en se concentrant sur les émissions directes (Scope 1), les émissions des fournisseurs d'électricité (Scope 2) et les émissions des déplacements professionnels (Scope 3).

Depuis 2022, le *reporting* ESG disponible pour les fonds qui intègrent des considérations ESG classés comme « significativement engageants » par l'AMF, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scope 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment l'augmentation implicite des températures et la proportion d'entreprises au sein du portefeuille ayant validé des objectifs scientifiques basés sur la science ou s'étant engagées à les réaliser).



Reporting d'impact ESG effectué par AXA IM : sections Profil ESG et Profil environnemental. Source : AXA IM, 2021.

AXA IM est désormais en mesure de fournir un ensemble complet de rapports d'IR composés d'un rapport ESG, d'un rapport d'engagement dédié et d'un rapport de vote, en français et en anglais, disponible sur le Fund Center pour sa gamme de fonds durables et ACT⁵⁰.

En 2023, AXA IM a l'ambition d'améliorer continuellement son offre de *reporting* parallèlement à la disponibilité des données pour répondre aux meilleures pratiques du marché et répondre aux besoins des clients. Nous concentrons nos efforts sur l'amélioration de la page dédiée aux ICP liés au climat ainsi que sur le rapport d'engagement afin de fournir des informations plus qualitatives et d'accroître notre niveau de transparence, en nous appuyant sur l'expertise de nos équipes IT et Reporting.

Interactions, contributions et attentes des clients

En tant que gestionnaire actif, nous dialoguons en permanence avec nos clients pour comprendre leurs besoins et savoir comment nous pouvons les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à investir dans un avenir durable. Nous veillons à répondre à toutes leurs interrogations, qu'elles concernent les mouvements de marché, les évolutions réglementaires, l'allocation d'actifs ou les tendances futures. Nous le faisons par le biais d'enquêtes, d'échanges lors de nos propres événements ou lors d'événements réunissant les acteurs du secteur, ainsi que via des interactions régulières avec nos équipes de vente. Cela

⁵⁰ Pour les classes d'actifs traditionnelles.

nous permet d'améliorer notre offre de produits et de nous assurer que nous proposons le contenu et les communications nécessaires pour rester en phase avec les besoins changeants des clients et répondre aux questions qui les préoccupent.

Nous offrons ainsi à nos clients des segments institutionnels, de gros et de détail les moyens d'investir en toute confiance pour une planète, une société et une économie plus durables. Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux clients des informations pertinentes en temps opportun. Nous y parvenons grâce à notre leadership intellectuel, en fournissant des commentaires de marché et du contenu éducatif sous différents formats – notes et articles de recherche, webinaires, événements, vidéos et infographies – afin de permettre aux clients d'accéder à nos experts en investissement, au niveau de détail qu'ils souhaitent. Ce contenu est ensuite partagé par le biais de divers canaux, tels que notre site Internet, des courriels, des médias sociaux et les sites Internet de tiers auxquels les clients peuvent accéder.

Nos experts en IR échangent régulièrement avec nos clients institutionnels, y compris dans le cadre de réunions conjointes avec nos équipes d'investissement si des informations spécifiques sont requises. En outre, nos clients nous envoient régulièrement des questionnaires de due diligence, grâce auxquels nous pouvons identifier de nouvelles tendances et exigences.

Chez AXA IM, nous nous efforçons d'être très attentifs aux besoins du marché et des clients, aux meilleures pratiques et aux nouvelles attentes. Ces interactions avec les diverses parties prenantes sont l'un des moyens grâce auxquels nous identifions nos domaines d'amélioration potentiels.

Information au niveau de l'entreprise

Les documents suivants sont disponibles sur notre [site Internet](#) :

- Rapport annuel d'engagement ;
- Rapport climat annuel (aligné sur les recommandations de la TCFD et l'Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat) ;
- Rapport annuel sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- Politiques ;
- [Informations relatives au règlement SFDR](#).

En ce qui concerne plus précisément nos rapports d'engagement, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif et l'engagement, tant internes qu'externes.

Les activités IR d'AXA IM font l'objet de communications et sont accessibles au public. Nos registres de vote complets sont publics et détaillent notre activité de vote aux assemblées générales des entreprises détenues pour le compte de nos clients. En outre, nous publions un rapport annuel d'engagement qui contient des informations sur les questions d'IR, le dialogue avec les entreprises, les registres de vote agrégés et des détails sur notre approche de lobbying politique pour l'année en question.

Nous proposons également des rapports sur mesure, adaptés aux demandes spécifiques des clients – il appartient alors au client de décider si ces rapports doivent être rendus publics ou demeurer privés. Ces rapports comprennent un aperçu statistique et une analyse des actions d'engagement, mais aussi une répartition en fonction des thèmes et des ODD des Nations unies. Ils incluent également des informations sur les progrès réalisés grâce à l'engagement, et des précisions sur les cas dans lesquels notre action s'est avérée payante. Nous fournissons enfin une liste des émetteurs avec qui nous avons échangé, ainsi que les thèmes abordés.

Information au niveau du fonds

Nous avons déjà évoqué la situation des fonds de manière générale. Pour certains produits financiers, notamment les fonds durables et ACT appartenant à la gamme AXA IM, les éléments suivants sont mis à la disposition des clients sur notre Fund Center :

- Code de transparence (uniquement pour les fonds bénéficiant d'un label durable) ;
- Rapport de vote (uniquement pour les fonds actions et les fonds multi-actifs) incluant les AGA auxquelles nous avons voté et les motifs des éventuels votes contre la direction ;
- Rapport ESG (le cas échéant) ;
- Rapport d'impact pour notre gamme de fonds à impact cotés en bourse ;
- Rapport d'engagement ;
- Documentation juridique ;
 - Prospectus ou mémorandum d'offre ;
 - Document d'informations clés ;
 - Les rapports annuels et les rapports semestriels (y compris les inventaires des fonds) ;
- Commentaires mensuels du gérant de portefeuille.

1.5 Notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

Chez AXA IM, chacune de nos décisions en tant qu'investisseur, mais également en tant qu'organisation et employeur, est dictée par notre raison d'être : « agir en faveur du progrès humain en investissant dans ce qui compte vraiment ». En tant qu'organisation, nous pensons que nous avons un rôle fondamental à jouer pour trouver des solutions aux défis sociétaux actuels et futurs les plus pressants. De même que nous sommes un acteur majeur de l'investissement responsable, nous estimons avoir un rôle actif en tant qu'entreprise et employeur, consistant à nous imposer les normes élevées que nous exigeons des autres. Aligné sur les ODD, le cadre qui régit nos activités repose sur le cadre ESG que nous adoptons en tant qu'investisseur.

Environnement

En tant que gestionnaire d'actifs responsable de premier plan, nous sommes conscients de notre rôle dans la transition vers une économie sobre en carbone, à la fois comme investisseur et comme organisation. En tant qu'organisation, nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif « zéro émission nette » au plus tard en 2050. Pour y parvenir, nous travaillons sur un programme visant à mesurer et à réduire notre empreinte sur toutes les émissions clés, avec une première réduction de 26 % d'ici 2025 par rapport à 2019.

En 2023, nous poursuivons nos efforts en faveur de notre stratégie « Mesurer – Réduire – Compenser ».

Afin d'assurer transparence et responsabilité autour de notre trajectoire vers la neutralité carbone, nous mesurons une fois par an notre empreinte globale, à travers tous nos bureaux dans le monde entier et à travers les Scopes 1, 2 et surtout 3 (à l'exclusion des investissements), et communiquons désormais chaque année sur nos progrès dans ce domaine. Ces mesures sont gérées et vérifiées par la ClimateSeed, ce qui garantit l'exactitude et l'intégrité des données. Notre empreinte étant calculée aux niveaux mondial et national, nous avons travaillé avec les équipes de direction de chaque pays où nous sommes présents pour définir une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ dans chaque région, en fixant des objectifs équitables mais ambitieux pour les principales émissions d'énergie, d'eau, de déchets, de papier, la flotte automobile et les déplacements professionnels.

Incorporation des émissions de Scope 3 dans nos objectifs de réduction

Depuis près de dix ans, nous mesurons les émissions des Scope 1 et 2, ainsi que celles liées aux déplacements professionnels. Cependant, nous avons décidé de prendre en compte les émissions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur – les émissions de Scope 3. Nous constatons également que l'évolution des modes de travail liée à la pandémie nous contraint à tenir compte d'un nombre croissant d'activités et d'événements hybrides ou exclusivement numériques, dont beaucoup se déroulent en dehors du périmètre de mesure des émissions de nos propres bureaux. Depuis 2021, nous incluons donc dans nos mesures toutes les émissions de Scope 3 au-delà des déplacements professionnels – y compris notre chaîne logistique, le travail à domicile, les outils numériques, les événements concernant les clients et les équipes, ainsi que les programmes de rénovation de nos propres bureaux.

Nos émissions de Scope 3 comprennent également l'empreinte générée par les activités des prestataires et fournisseurs d'AXA IM. Nous mesurons désormais cette empreinte et continuerons à encourager ceux qui travaillent avec nous à gérer leurs opérations de la manière la plus durable possible. En effet, les chaînes logistiques constituent la principale source d'émissions de carbone chez AXA IM (environ 75 % de notre empreinte carbone mondiale) et jouent un rôle fondamental dans la réalisation de nos objectifs et la lutte contre le changement climatique. Par conséquent, la durabilité de la chaîne d'approvisionnement est une étape essentielle pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. L'une des mesures clés pour assurer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement consistera à dialoguer avec nos fournisseurs et prestataires de services les plus importants en ce qui concerne leur feuille de route « zéro émission nette », afin de nous assurer que nous pouvons influencer le changement tout au long de notre chaîne de valeur. Ce faisant, AXA IM prévoit d'accroître son impact sur le climat, de faciliter la réduction des émissions dans les secteurs difficiles à réduire et à accélérer l'action climatique dans les entreprises où elle ne serait pas au premier plan.

Déplacements professionnels

Bien que les réunions avec les clients soient essentielles, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'optimiser les déplacements professionnels, qui sont une source élevée d'émissions chez AXA IM. En 2022, AXA IM a décidé d'aller au-delà des objectifs fixés par le Groupe (25 % d'ici 2025) et s'est donc engagée à réduire de 40 % les déplacements par ETP d'ici 2025, par rapport à l'année de référence 2019. Notre empreinte liée aux voyages a été beaucoup plus faible en 2020 et 2021 en raison du contexte pandémique, mais nous souhaitons tirer parti de l'évolution ultérieure de nos outils numériques et de la progression du travail à domicile pour donner la priorité aux seuls voyages essentiels, tout en étudiant la possibilité de réduire encore notre objectif initial.

C'est pourquoi notre politique interne relative aux déplacements professionnels a été adaptée pour garantir que les déplacements ne sont considérés que lorsque cela est nécessaire et entrepris de la manière la plus durable. Il s'agit par exemple de prendre des trains uniquement pour des trajets de moins de 3 heures et de réduire les déplacements professionnels de longue distance, en tirant parti des solutions numériques pour remplacer certaines des réunions en face à face.

Émissions de nos bureaux

Dans le cadre de la gestion continue de notre impact environnemental, nous recherchons d'autres moyens de mettre en œuvre des programmes de recyclage et d'économie d'énergie dans nos bureaux, afin de réduire les déchets et la consommation d'énergie, d'eau et de papier.

Nous avons défini une série d'objectifs visant à réduire nos émissions de carbone dans trois domaines, notamment l'énergie, la flotte automobile et les déplacements professionnels, et à réduire notre utilisation des ressources naturelles à travers notre consommation de papier, d'eau et les déchets que nous générons. Ceux-ci doivent être atteints d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2019. Naturellement, nous suivons chaque année l'avancement de ces objectifs.

Parallèlement à ces efforts, nous voulons mener la transition vers un mix accordant une plus grande place aux énergies renouvelables. L'engagement d'AXA IM en faveur d'une part accrue d'énergies renouvelables fournies dans les bureaux s'inscrit dans le cadre d'efforts plus larges visant à répondre à notre ambition d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Nos principaux bureaux européens (Paris, Londres, Francfort) sont déjà alimentés par des énergies 100 % renouvelables. La démarche d'AXA IM s'inscrit dans le cadre de l'initiative RE100, qui réunit des entreprises influentes déterminées à utiliser des énergies renouvelables, et nous consommons exclusivement des énergies renouvelables dans nos trois principaux bureaux. Par ailleurs, nous étudions actuellement avec le Groupe AXA les solutions qui nous permettraient d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable dans tous nos bureaux d'ici 2025.

Nous avons également élaboré de nouvelles normes pour la mise en œuvre, afin de nous assurer que nous agissons de la manière la plus durable possible :

- Tout d'abord, nous avons créé un guide pour la tenue d'événements durables, le Sustainable Events Standard (« Norme des événements durables »), qui favorise par exemple la réutilisation des supports de marque lors de nos différents événements ou la réduction des déplacements liés aux événements. En outre, la norme propose d'abord des menus végétariens et demande à nos fournisseurs d'utiliser des ingrédients d'origine locale. Lorsque la viande est servie, nous excluons systématiquement la viande rouge de notre restauration ;
- Vient ensuite le Corporate Gifts Standard (Norme sur les cadeaux d'entreprise), qui met fin à la distribution de cadeaux d'entreprise afin de réduire le CO₂ des processus de fabrication, de distribution et de fin de vie de ces cadeaux qui sont souvent non sollicités. Au lieu de cela, l'argent sera reversé à des organismes de bienfaisance.

La compensation uniquement en dernier recours dans notre feuille de route

Nous sommes suffisamment réalistes pour savoir que même avec des objectifs de réduction élevés en place, nous ne serons pas en mesure de gérer notre activité sans générer d'émissions de carbone. Nous ne considérons pas la compensation carbone comme une solution. Il s'agit d'un outil de support pendant que nous travaillons à la réalisation de notre objectif de zéro émission nette. Nous avons utilisé ClimateSeed pour calculer nos émissions mondiales et organiser nos compensations à l'aide de solutions basées sur la nature. En 2021, nous avons acheté des crédits carbone pour compenser notre empreinte carbone dans les domaines dont nous sommes responsables, mais qui ne peuvent pas encore être évités. Le premier de ces crédits carbone a contribué au financement du projet Conservation Coast dans les Caraïbes guatémaltèques. Ce projet protège les forêts qui constituent un corridor migratoire critique pour la biodiversité, y compris des centaines d'espèces d'oiseaux qui voyagent entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

La sensibilisation des collaborateurs au climat et à l'impact que nous avons collectivement sur la planète est la clé qui nous permettra d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est pourquoi l'un des objectifs de notre société mère, le Groupe AXA, est de former 100 % de nos employés aux enjeux climatiques d'ici

2023 (objectif déjà atteint à date), grâce au lancement de l'AXA Climate Academy, effort auquel AXA IM adhère pleinement.

Inventaire des GES 2022 d'AXA IM – Format du Protocole relatif aux GES

Suite à l'engagement d'AXA IM à réduire les émissions de carbone dans trois domaines tels que l'énergie, la flotte automobile et les déplacements professionnels, et à réduire sa consommation de papier, d'eau et de déchets qu'elle génère, nous communiquons notre empreinte carbone pour AXA IM dans tous les bureaux pour l'année 2022. Cet inventaire des GES a été préparé à l'aide de la Norme d'entreprise du protocole relatif aux GES (« GHG Protocol Corporate Standard »), l'outil comptable international le plus utilisé pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de GES.

Pour 2022, ClimateSeed a calculé les émissions des bureaux d'AXA IM à 32 937 tCO₂e, en tenant compte d'une approche basée sur la localisation géographique. Compte tenu d'une approche fondée sur le marché, le total des émissions s'élève à 32 406 tCO₂e. Selon le protocole relatif aux GES, il existe deux méthodes de *reporting* de l'empreinte carbone : l'approche basée sur la localisation géographique et l'approche basée sur le marché. La méthode basée sur la localisation géographique calcule les émissions de Scope 2 en fonction de l'intensité des émissions de la zone de réseau local où se produit l'utilisation d'électricité, tandis qu'une méthode basée sur le marché calcule les émissions de Scope 2 sur la base de l'électricité que les entreprises ont achetée au moyen d'instruments tels que les certificats d'énergies renouvelables (REC), par exemple.

Pour une plus grande transparence et une plus grande cohérence, nous avons choisi de déclarer les émissions selon les deux méthodes (*double reporting*), car cela fournit des informations qui permettent de satisfaire toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, il convient de noter que certaines sous-catégories d'émissions sont exclues de cet inventaire des GES car elles ne sont pas pertinentes pour AXA IM. En effet, certaines des sous-catégories concernent des activités spécifiques ou des sources d'émissions qui ne font généralement pas partie des activités de sociétés de services financiers comme AXA IM. Par exemple, la catégorie 3-12 couvre les émissions liées à l'élimination et au traitement des déchets des produits vendus par une entreprise. AXA IM, qui principalement axée sur les services, n'est pas directement impliquée dans de telles activités.

Catégorie d'émissions	Sous-catégorie	Sources d'émission	Total des émissions de GES (tCO ₂ e)
Scope 1	1-1	Émissions directes provenant de sources de combustion stationnaire	105
	1-2	Émissions directes provenant de sources mobiles avec moteur à combustion	499
	1-4	Émissions fugitives directes	126
Scope 2	2-1 (basée sur localisation)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	818
	2-1 (basée sur le marché)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	378
	2-2	Émissions indirectes associées à la consommation de vapeur et d'énergie de chauffage/refroidissement	221
Scope 3	3-1	Biens ou services achetés	24 843
	3-2	Biens d'équipement	427
	3-3 (basée sur localisation)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	407
	3-3 (basée sur le marché)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	317
	3-5	Déchets générés par les opérations	93
	3-6	Déplacements professionnels	4 192
	3-7	Déplacements domicile-travail des collaborateurs	1 205
TOTAL (approche basée sur localisation)			32 937
TOTAL (approche basée sur le marché)			32 406

Source : AXA IM, ClimateSeed, 2023.

Enjeux sociaux

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons de favoriser leur progression en offrant un environnement de travail dans lequel ils peuvent réaliser leur potentiel et donner vie à notre raison d'être chaque jour.

L'autonomisation et l'inclusion sont au cœur de la culture que nous voulons créer chez AXA IM

Nous voulons offrir à nos collaborateurs talentueux la possibilité de développer leur potentiel, de choisir leur mode de travail grâce à la flexibilité et au travail hybride et de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée où les idées, les origines et la diversité des points de vue sont encouragées. Nous écoutons activement nos employés, afin de comprendre ce qu'ils pensent du travail que nous faisons et de leur rôle dans la réalisation de notre objectif en tant qu'organisation. Nous menons deux à trois enquêtes d'engagement par an pour mesurer le « Score de recommandation net » des collaborateurs (ENPS – Employee Net Promoter Score), et nous avons constaté une hausse régulière de ce score depuis 2017. Déterminés à soutenir une culture de retour d'information ouverte sur des sujets tels que le genre, le handicap et l'ethnicité, nous avons mené notre première « enquête sur l'inclusion » en 2021.

En ce qui concerne les thèmes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), nous utilisons également notre voix en tant que gestionnaire d'actifs de premier plan pour faire pression en faveur de progrès sur des thèmes essentiels, tels que l'égalité des sexes, le handicap ou la cause LGBT, pour n'en citer que quelques-uns. En ce qui concerne l'égalité des sexes, nous publions chaque année nos propres rapports sur les écarts

de rémunération en France et au Royaume-Uni et sommes membres des groupes d'investisseurs du Club des 30 % (en France et au Royaume-Uni), qui cherchent à accroître la représentation des femmes parmi les dirigeants. Nous avons également signé la charte Women in Finance et bénéficions de la certification EDGE (Dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes). Nous avons enfin entamé le processus de renouvellement de notre certification EDGE en 2022, reflet de notre engagement mondial en faveur de l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

AXA IM s'engage à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux, y compris au sein des équipes de direction et parmi celles qui prennent des décisions d'investissement. En juin 2022, le pourcentage de femmes au sein de notre comité de direction est de 33 %. Conformément à la loi Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les preneurs/preneuses de décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030.

Protéger les droits de tous ceux qui travaillent avec nous

Nous nous engageons à divulguer les informations requises par la réglementation, dans toutes les régions où nous sommes présents. Cela inclut la loi sur l'esclavage moderne (Royaume-Uni) et toute autre loi relative à la DEI ou aux droits de l'homme.

Notre rôle de soutien et de protection des personnes qui travaillent à nos côtés s'étend également à notre chaîne logistique. Nous avons mis en place un processus garantissant que nos partenaires et fournisseurs agissent envers leurs propres collaborateurs et fournisseurs en appliquant des principes d'intégrité, de responsabilité et de durabilité similaires à ceux que nous exigeons de nous-mêmes en tant qu'entreprise.

Étendre notre raison d'être à nos communautés

Si nous sommes déterminés à « investir dans ce qui compte vraiment » pour nos clients et nos collaborateurs, cet engagement s'étend également à nos communautés locales, que nous aidons à se développer et à prospérer à nos côtés. Nous nous concentrons sur des projets ayant un impact sociétal tangible, dans les domaines du changement climatique/de la biodiversité, de l'éducation et de la santé.

AXA IM reverse à un certain nombre d'organisations qui s'alignent sur nos priorités 5 % des commissions de certains de ses fonds à impact. Au sein de ces organisations caritatives, nous soutenons plusieurs ODD.

Notre communauté de bénévoles AXA – Cœurs en action permet en outre à nos collaborateurs de mettre leur temps et leur expertise au service d'organisations caritatives locales qui soutiennent des projets liés au climat et d'autres actions ayant un impact sociétal positif. Notre calendrier d'activités s'étend sur toute l'année, mais culmine avec une semaine réservée à nos collaborateurs (AXA Week for Good), consacrée à la sensibilisation, l'engagement et la participation à des activités liées au changement climatique et à la biodiversité.

Nous sommes également engagés sur le thème de l'éducation financière et demeurons associés à un certain nombre de programmes de sensibilisation dans les écoles. Ensemble, notre objectif est d'aider les écoliers et les jeunes à développer leurs compétences en matière de finance et à comprendre la valeur de l'épargne.

Nous avons également lancé une nouvelle politique de bénévolat au Royaume-Uni en 2022. L'objectif de cette politique est d'accompagner les collaborateurs qui souhaitent entreprendre un travail de bénévole tout en étant employés par AXA IM au Royaume-Uni. Le soutien à nos communautés est un élément important du cadre RSE d'AXA IM et nous pensons qu'offrir à nos collaborateurs la possibilité de consacrer

du temps au bénévolat et/ou d'offrir leurs compétences à une association caritative enregistrée qui lui tient à cœur peut apporter une grande valeur, tant à nos collaborateurs qu'aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Tous les collaborateurs éligibles peuvent demander à prendre jusqu'à deux journées par année civile pour faire du bénévolat individuellement, ou aux côtés d'autres collègues d'AXA IM UK, avec un organisme de bienfaisance enregistré auprès du UK Charities Register. Ces deux journées peuvent être prises en complément de la journée AXA Hearts in Action, organisée chaque année dans le cadre de l'AXA Week for Good. La politique est actuellement testée au Royaume-Uni et sera progressivement étendue à tous les pays.

Enjeux de gouvernance

Maintenir une activité robuste, résiliente et durable sur le long terme

Nous pensons qu'une entreprise responsable et résiliente se trouve dans une position optimale pour être performante sur le long terme, ce qui nous incite à aider nos clients, nos collaborateurs et les communautés qui nous entourent à se développer à nos côtés. En tant qu'investisseur responsable, nous recourons activement au dialogue avec les dirigeants et à l'exercice des droits de vote pour influencer positivement les comportements des entreprises, afin de favoriser une croissance durable à long terme. De même, en tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'entretenir une relation de responsabilité, de sécurité, de transparence et de confiance avec nos clients, nos collaborateurs et tous ceux qui s'engagent et s'associent avec nous.

Respecter les normes les plus strictes en matière de comportement et de conduite

Gagner et conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires est essentiel. Notre cadre normatif énonce en détail les politiques et procédures qui doivent être suivies par tous les collaborateurs d'AXA IM, afin de nous assurer que nous gérons les risques avec fermeté et exerçons nos activités avec éthique et transparence pour toutes les parties prenantes. Les normes d'AXA IM sont révisées chaque année, en vue de garantir leur respect par toutes les équipes.

Notre code de conduite prévoit les procédures à suivre sur des thèmes tels que la lutte contre la corruption, le lancement d'alerte et le traitement des données, lesdits thèmes étant approfondis par une communication régulière et la formation des collaborateurs. Enfin, notre personnel est tenu de suivre régulièrement des formations pour s'assurer qu'il comprend ses responsabilités en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence de nos opérations en tant qu'organisation.

Comprendre, évaluer et atténuer les risques

En tant qu'entreprise ayant une perspective de long terme, nous avons la responsabilité de croître et de nous adapter aux nouveaux défis qui se présentent, en explorant continuellement les risques émergents et les enjeux essentiels. Nous opérons dans un Cadre global de gestion des risques qui évalue et traite tous les risques clés que nous supportons, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. La cybersécurité est identifiée comme un risque majeur et notre personnel suit des formations et des contrôles réguliers, afin de s'assurer que chacun comprend sa propre responsabilité dans la conservation et la sécurité des informations et des renseignements qui nous sont confiés. Nous disposons de plans de reprise des activités, régulièrement révisés et mis à jour, afin de garantir la continuité de nos services à nos parties prenantes en cas de scénario imprévu.

Enfin, nous avons mis en place des processus visant à protéger la confidentialité et le caractère privé de toutes les données que nous sélectionnons, traitons ou communiquons, dans le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux données.

2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG

2.1 Nos ressources humaines

Depuis 2020, nos capacités d'IR sont intégrées à chaque unité opérationnelle d'AXA IM, y compris AXA IM Core pour les classes d'actifs traditionnelles et AXA IM Alts pour les classes d'actifs alternatives. L'investissement responsable est désormais intégré dans l'activité quotidienne de toutes les équipes d'investissement. Les équipes Core et Alts d'AXA IM collaborent à la mise en œuvre de la stratégie IR d'AXA IM décrite dans le présent rapport, qui vise notamment un objectif « zéro émission nette » pour l'ensemble des actifs sous gestion d'ici 2050. Fin 2022, environ 2 % des collaborateurs d'AXA IM⁵¹ sont entièrement dédiés aux thèmes d'IR (à l'exclusion des collaborateurs qui contribuent partiellement à ces thèmes au quotidien).

Concernant AXA IM Core

AXA IM a investi des ressources importantes dans le recrutement d'experts et d'analystes IR qui travaillent avec nos équipes d'investissement pour intégrer les enjeux ESG dans leurs processus. Outre une bonne connaissance de l'investissement responsable, les profils concernés possèdent une expérience en gestion de fonds, en recherche *sell-side*, en analyse quantitative, en stratégie ou en gestion de projet, afin de garantir que les enjeux IR soient intégrés selon une approche pertinente pour l'investissement. Au total, 30 collaborateurs sont impliqués à plein temps dans les activités IR/ESG. Il convient de mentionner que d'autres professionnels, non inclus dans ce décompte, intègrent les facteurs ESG dans leur routine quotidienne.

Plus précisément, depuis 2021, les capacités de recherche IR au sein d'AXA IM Core sont organisées comme suit :

- **Des équipes d'experts IR :**
 - Une **équipe de gouvernance et de coordination IR**, chargée de coordonner la définition de la feuille de route en matière de durabilité et de piloter les projets IR transversaux. L'équipe, également en charge de la recherche et de l'engagement sur les sujets liés à la gouvernance d'entreprise, conçoit et met en œuvre notre politique de vote sur les thèmes clés mentionnés ci-dessus. La stratégie d'engagement est élaborée et dirigée conjointement avec l'équipe de recherche IR. Cette équipe contribue également à assurer la cohérence de l'approche du développement durable au niveau des différentes unités opérationnelles d'AXA IM. Enfin, compte tenu de son implication dans la mise en œuvre de politiques de finance durable dans différentes implantations, cette équipe contribue également de manière significative aux actions de sensibilisation sur les thèmes de la finance durable ;
 - Une **équipe de recherche IR**, chargée de la recherche thématique sur le climat, la biodiversité, le capital humain, la diversité et la confidentialité des données, fournissant des analyses qui peuvent susciter des décisions d'investissement applicables sur toutes les plateformes. Cette équipe dirige également l'engagement des actionnaires sur les thèmes susmentionnés. Au sein de cette équipe, des analystes IR dédiés sont chargés de définir l'univers des obligations vertes, sociales et durables

⁵¹ Au 31 décembre 2022, AXA IM comptabilise 58 collaborateurs entièrement dédiés aux thèmes d'IR (hors collaborateurs contribuant partiellement aux thèmes d'IR) sur un total de 2 675 collaborateurs y compris CDI et CDD et hors stages. Le dernier chiffre comprend 766 collaborateurs pour AXA IM Paris SA et 101 pour AXA REIM SGP.

éligibles. Ils s'appuient sur notre cadre exclusif, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI) ;

- Une **équipe de recherche ESG et impact**, chargée de mener des analyses ESG et des études d'impact au niveau des entreprises, en étroite collaboration avec les gérants de fonds. Des analystes dédiés effectuent des études d'impact qualitatives fondées sur cinq piliers, en examinant les produits ou services et l'activité opérationnelle des entreprises afin de mesurer leur contribution éventuelle aux ODD ou à un résultat spécifique ;
- Une **équipe en charge des outils, modèles et solutions IR** dédiée à la conception de solutions quantitatives ESG. À ce titre, l'équipe fournit aux gérants de portefeuille et aux analystes des données quantitatives ESG brutes, des ICP, des recherches internes et externes et des notations ESG exclusives, y compris des outils permettant d'évaluer l'alignement des entreprises au niveau des émetteurs et des portefeuilles, ainsi que la notation ESG et l'alignement sur les ODD au niveau des émetteurs ;
- **Des champions IR au sein de l'activité :**
 - Des champions IR au sein des équipes d'investissement, chargés de coordonner les projets liés à l'investissement responsable au sein de leur plateforme, d'intégrer les critères ESG dans le processus décisionnel, de soutenir les équipes d'investissement sur les enjeux IR et de faire le lien entre les équipes IR dédiées et les équipes d'investissement ;
 - Des spécialistes des solutions quantitatives et des produits ESG, au sein des équipes de spécialistes en investissement et de l'équipe Quant Lab, qui supervisent le développement des produits et de l'activité et favorisent l'intégration des critères ESG et des approches IR dans la construction des portefeuilles et les processus décisionnels.

Outre ces équipes, 9 collaborateurs des fonctions opérationnelles d'AXA IM Core et du département COO Monde sont entièrement dédiés aux enjeux ESG, afin d'assurer l'adaptation de notre cadre opérationnel et informatique à l'intégration ESG et de garantir un niveau approprié de supervision des fonctions de contrôle.

Concernant AXA IM Alts

Outre les nombreux experts en investissement responsable intégrés à l'activité de gestion d'actifs à des fins de recherche thématique, de coordination et de gouvernance, AXA IM Alts dispose d'une équipe centrale de sept experts pleinement dédiés qui accompagnent les équipes d'investissement dans l'identification et la gestion des risques et opportunités ESG spécifiques aux classes d'actifs alternatives. Pour les actions immobilières, les équipes d'Investissement Responsable coordonnent un réseau de responsables ESG, des experts ESG au sein de l'équipe de gestion d'actifs, qui sont responsables du déploiement opérationnel de notre stratégie ESG au sein des actifs immobiliers :

- Équipe d'Investissement Responsable : une équipe dédiée qui soutient l'intégration ESG des activités liées à l'immobilier et aux infrastructures par le biais de recherches et d'analyses spécifiques de la performance ESG des portefeuilles, de l'évaluation des risques liés au climat et du *reporting*, parallèlement au renfort quotidien fourni à toutes les équipes d'investissement.
- AXA IM Alts s'appuie également sur 7 responsables ESG locaux qui supervisent l'intégration ESG dans les actifs immobiliers de leurs zones géographiques respectives en dirigeant des projets liés au développement durable.

- AXA IM Alts dispose de davantage de ressources ESG à mettre au service des lignes d'activités de crédit alternatif (incluant les investissements dans le capital naturel & à impact), notamment une équipe d'investissement à impact dédiée qui analyse et sélectionne des projets d'impact dans des actifs alternatifs tels que le *private equity*, le capital-risque, la dette privée, les actifs réels et le financement de projets, dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes défavorisées dans le monde, tout en protégeant l'environnement naturel et en contribuant aux ODD des Nations unies.

Enfin, AXA IM dispose d'une équipe dédiée à la RSE, guidée par les trois piliers ESG : environnement, social et de gouvernance. L'équipe échange activement avec tous les départements de l'entreprise pour explorer les marges de progression sur nos piliers essentiels, afin d'agir conformément à notre discours et de faire nous-mêmes ce que nous exigeons des autres. Elle bénéficie également de l'appui de notre société mère, le Groupe AXA, un acteur majeur du secteur très engagé sur des sujets tels que le changement climatique et l'inclusion sociale.

2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes

Nos collaborateurs participent régulièrement, sur les enjeux ESG et IR, à des formations internes ou externes.

- Lancé à l'échelle du Groupe AXA en octobre 2021, notre programme phare « AXA Climate Academy » est destiné à soutenir nos efforts collectifs en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique. AXA s'est engagé à former l'intégralité de son personnel d'ici à 2023 dans le cadre de son plan Driving Progress 2023. Pendant plusieurs heures, nos collaborateurs apprennent pourquoi le climat compte de plus en plus pour nos clients, les principaux risques liés au changement climatique, l'impact tout au long de la chaîne de valeur pour les compagnies d'assurance et d'investissement, ainsi que la façon dont ils peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone de notre entreprise par des pratiques professionnelles et personnelles. Pour aller encore plus loin, AXA IM poursuivra le développement du programme AXA Climate Academy en 2023 avec l'« ACT playlist » de l'AXA Climate School, avec un contenu spécifique aux fonctions telles que les RH, la technologie, les achats, la finance et le département juridique pour aider les collaborateurs à comprendre l'impact de la durabilité sur leur emploi.
- Le programme ESG Academy d'AXA IM a été lancé en 2020 pour développer les compétences ESG de l'ensemble des collaborateurs. La même année, les principales associations d'analystes ont introduit des certifications ESG, notamment le Certificat ESG de l'Institut des analystes financiers agréés (CFA) ainsi que le programme de Certification d'analyse ESG (CESGA) de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFAS). L'accès généralisé à cette formation et à ces certifications externes est assuré depuis 2020, avec un accent particulier sur la participation des équipes Core et Core Client Group. Ce processus de développement des compétences a été accéléré par des sessions en direct, dispensées en partenariat avec des organismes de formation externes, ainsi que par la volonté des professionnels de l'investissement, de la recherche et de la vente de progresser vers l'obtention des principales qualifications professionnelles du secteur, notamment le nouveau « Certificate in Climate and Investing » de l'institut CFA.
- Une formation fondamentale sur l'ESG dans l'immobilier a également été lancée au T4 2022. Développée de manière unique pour AXA IM par le prestataire de formation Hillbreak, l'équipe interne d'Investissement Responsable et l'équipe de Développement des talents; cette formation de 3 heures vise à développer les connaissances et la compréhension de cet ordre du jour de plus en plus

dynamique, en évolution rapide et critique pour les marchés d'investissement immobilier de tous les collaborateurs liés à l'investissement immobilier. 80 personnes ont été formées en 2022 et 300 personnes supplémentaires sont prévues pour 2023.

- En outre, les équipes IR organisent des formations continues sur les questions ESG pour les collaborateurs d'AXA IM. Ces sessions couvrent notamment les réglementations durables, les fondamentaux ESG de l'immobilier et la stratégie IR d'AXA IM (par exemple, l'engagement et les méthodologies « zéro émission nette », les méthodologies de notation, les activités d'engagement et de vote).

Enfin, nous utilisons Workplace et SharePoint pour partager toute mise à jour de l'IR en interne. Nous disposons d'un SharePoint d'IR et de RSE dédié accessible à tous les collaborateurs d'AXA IM, qui détaille notre stratégie ESG, les actions mises en œuvre et inclut tous les supports que nous produisons (par exemple, les normes, les politiques, les présentations). Nous communiquons régulièrement sur divers groupes Workplace, y compris des groupes dédiés aux bureaux locaux (par exemple, Paris, Londres, Greenwich) avec des centaines de collaborateurs d'AXA IM dans le monde entier sur notre cadre IR et sur les actions que nous entreprenons pour atteindre nos objectifs de zéro émission nette.

2.3 Nos moyens techniques

L'équipe en charge des outils, modèles et solutions IR s'appuie, pour ses modèles d'analyse, sur une série de sources de données tant internes qu'externes : des travaux de recherche des agences de notation et des courtiers sur les questions ESG, ainsi que les publications des entreprises et des médias. En 2022, AXA IM a dépensé plus de 2,36 millions d'euros en produits et services tiers liés à l'ESG (6,1 % du total des dépenses de données de marché en 2022⁵²), y compris les données ESG, notamment auprès des fournisseurs de données suivants :

Fournisseurs	Compétences	Valeur ajoutée	Notations et Recherche	Données brutes et ICP
MSCI	Leader en matière de notation ESG des entreprises et des émetteurs souverains, avec une solide expertise en matière d'analyse climatique pour les entreprises	Recherche ESG et climatique	✓	✓
Vigeo Eiris	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes capitalisations européennes	Méthodologie fondée sur l'analyse des parties prenantes du point de vue de la direction, de la mise en œuvre, et des résultats	✓	✓
Sustainalytics	Analyse des controverses/ exposition à certaines activités et respect des normes internationales	Controverses et risques de réputation	✓	✓

⁵² Le total des dépenses en données de marché a représenté 39 millions d'euros hors taxe (TVA) en 2022.

Ethifinance	Solide expertise des micro et petites capitalisations européennes	Notations ESG utilisées pour les prêts à effet de levier et la dette privée.		✓
FinDox	Solide expertise en matière de collecte de données ESG pour les marchés européens et américains des prêts à effet de levier	ICP ESG utilisés pour les prêts à effet de levier et les classes d'actifs de dette privée.		✓
Bloomberg	Gamme complète de services ESG	ICP ESG utilisés à des fins d'investissement et de reporting.		✓
SSI – ESG	Offre une expertise sur une gamme complète d'enjeux ESG et une expertise en analyse d'impact	Filtres éthiques et armes controversées, recherche sur les investissements d'impact et évaluation de l'alignement sur les ODD des Nations unies	✓	✓
S&P Global Trucost	Gamme complète d'indicateurs clés de performance (ICP) environnementaux et sociaux quantitatifs – y compris les PAI du SFDR – et de mesures d'alignement sur la taxonomie	Gamme complète d'ICP environnementaux quantitatifs, de PAI du SFDR et d'indicateurs d'alignement sur la taxonomie		✓
Beyond Ratings	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations souveraines	✓	✓
Carbone 4	Gamme d'indicateurs des risques climatiques	Mesure de l'impact carbone des investissements	Uniquement pour le reporting sur les obligations vertes	
Iceberg Data Lab (IDL)	Mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité	Ces deux fournisseurs de données ont uni leurs forces pour mettre au point une mesure quantifiant l'impact des entreprises sur la biodiversité et la nature, afin d'aider les investisseurs à intégrer cet aspect dans la recherche et l'évaluation des risques	✓	✓
Urgewald (NGO)	Recherche sur le charbon, le pétrole et le gaz	Recherche sur le charbon, le pétrole et le gaz avec GCEL et GOGEL		✓

Afin de s'adapter à l'évolution constante des pratiques de marché (réglementaires ou liées aux clients), qui sont de plus en plus exigeantes en termes d'évaluation ESG, AXA IM surveille et affine constamment ses méthodologies ESG en vue d'adapter les outils fournis aux gérants de portefeuille pour réaliser une intégration ESG avancée.

Dans cette optique, nous surveillons la qualité et les offres de services de tous les fournisseurs de données ESG sur le marché, ce qui nous amène à échanger régulièrement avec eux pour comprendre et questionner, le cas échéant, les méthodologies et leurs modifications. En tant qu'investisseurs, nous recherchons les meilleures informations possibles, ce qui nécessite de faire appel à différents fournisseurs de données ESG en tirant parti de leurs atouts dans des domaines spécifiques.

Nous affrontons notamment les défis suivants :

- Les méthodologies sont encore en cours d'élaboration et restent complexes (p. ex., dans les domaines du climat ou de l'alignement). Les données ESG reposant sur ces méthodologies sont donc susceptibles de varier et méritent vérification. Elles sont dès lors plus difficiles à intégrer dans la décision d'investissement qu'une information financière traditionnelle, fondée sur des normes bien connues et partagées ;
- Manque et coût des données ESG – bien que les initiatives encourageant les émetteurs à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient (TCFD sur les données climatiques, Workforce Disclosure Initiative sur les données sociales, TNFD, etc.), avec de nouvelles normes de durabilité en préparation au niveau des responsables politiques, pour le moment, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le *reporting*. Nous soutenons les initiatives au niveau européen et mondial visant à renforcer la disponibilité des informations ESG au niveau des émetteurs, mais aussi à les rendre accessibles de manière simple et moins coûteuse. AXA IM soutient les initiatives visant à assurer la convergence et la coopération au niveau mondial, afin de développer des données ESG standardisées et obligatoires. Nous participons en outre au groupe de travail de l'EFRAG dans le cadre de la préparation du CSRD, et nous plaidons pour la convergence, notamment par le biais de notre participation au groupe consultatif des investisseurs de l'ISSB.

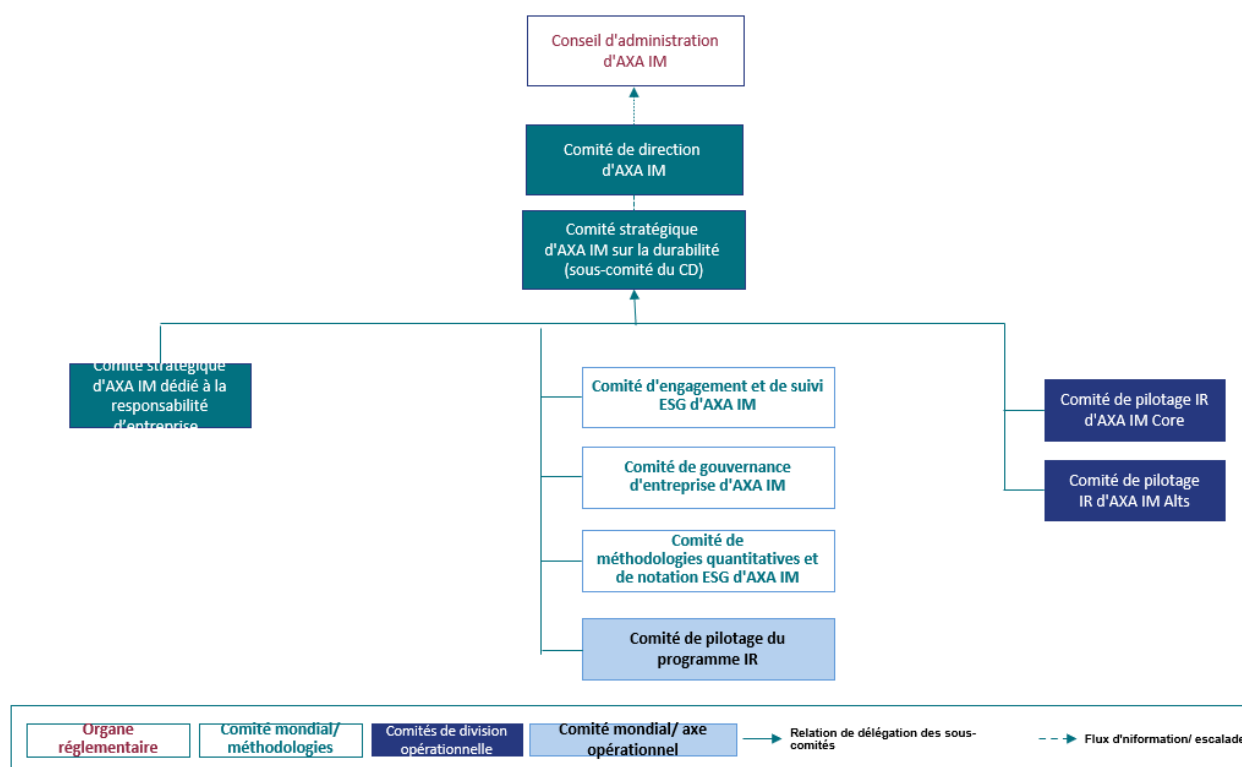
3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération

3.1 Notre gouvernance et nos comités en matière d'IR

Dans le cadre de la réorganisation des activités d'IR et de RSE menée par le conseil d'administration d'AXA IM en 2020, la structure de gouvernance a évolué en 2022, avec des améliorations significatives pour continuer à intégrer les enjeux ESG au sein des unités opérationnelles AXA IM Core et AXA IM Alts. Cette nouvelle organisation permet à AXA IM de :

- redéfinir et renforcer sa stratégie IR dans l'ensemble de ses activités, en ouvrant à la fois les classes d'actifs traditionnelles et alternatives ;
- améliorer la collaboration et les synergies entre les deux principales unités opérationnelles et de mieux prendre en compte les spécificités de chaque classe d'actifs ;
- S'assurer de l'alignement avec nos propres opérations et pratiques grâce à un travail conjoint avec l'équipe de RE.

Cette structure de gouvernance nous permet de veiller à ce que notre intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement soit suffisamment robuste et transparente pour tous nos clients et parties prenantes externes.



Source : AXA IM, février 2023.

Principaux comités	Objectifs
Conseil d'administration d'AXA IM	- Examine et supervise les éléments clés de la stratégie ESG d'AXA IM et de la réglementation, directement ou par l'intermédiaire des sous-comités du Conseil (Comité d'audit et de risque/Comité de rémunération et de nomination)

Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Organe dirigeant chargé de définir la stratégie et la feuille de route d'AXA IM en matière de durabilité (comprenant l'IR et la RE) et de superviser sa mise en œuvre - Parmi ses responsabilités figurent la définition des politiques sectorielles et du cadre de produits IR, ainsi que des missions de pilotage sur certains thèmes comme le changement climatique ou la biodiversité - Ce comité examine également les interactions entre la stratégie de durabilité d'AXA IM et celle du Groupe AXA
Comité stratégique d'AXA IM dédié à la RSE	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la stratégie d'AXA IM en matière de RSE (en tenant compte de la stratégie du Groupe AXA) et établit une feuille de route concrète - Anime une communauté via des communications et des actions d'entreprise - Il est rattaché au Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité
Comité de méthodologies quantitatives et de notation ESG d'AXA IM	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la coordination de l'intégration ESG en mettant l'accent sur des aspects plus quantitatifs - Valide les méthodologies quantitatives
Comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM	<ul style="list-style-type: none"> - Il assure une surveillance stratégique des activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises dans lesquelles elle investit. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soit conforme aux bonnes pratiques
Comité (et sous-comité) d'engagement et de suivi ESG d'AXA IM	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à ce que les opinions sur les risques et opportunités ESG, de l'exclusion aux thèmes d'engagement, fassent l'objet de discussions collégiales et envisage les répercussions possibles pour AXA IM, y compris les controverses - Facilite également la coordination entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie d'engagement. Ceci inclut les priorités d'engagement dans certains secteurs pouvant englober des actifs cotés et non cotés. - Fait office de gardien des politiques d'exclusion d'AXA IM - Supervise le processus de dérogation concernant les notations ESG (« ESARC »)
Comités (et sous-comités) de pilotage IR d'AXA IM Alts et Core	<ul style="list-style-type: none"> - Valident la stratégie IR des divisions opérationnelles sur la base de la stratégie validée à l'échelle d'AXA IM ; mettent en œuvre et surveillent les méthodologies ESG, les notations et les processus IR pour les deux divisions opérationnelles. Informent le Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence des activités - Définissent (et adaptent si nécessaire, par ex. en fonction des normes réglementaires) notre cadre commun d'investissement à impact
Comité de pilotage du programme IR	<ul style="list-style-type: none"> - Surveille l'état d'avancement des projets liés à l'IR en mettant l'accent sur l'aspect opérationnel

Source : AXA IM, février 2023.

En tant que collaborateurs d'AXA IM, tous les membres du comité IR sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes (voir [section 2.2](#)). Le président et les secrétaires des comités énumérés ci-dessus ont des fonctions liées à l'IR, et des représentants de haut niveau de l'équipe d'experts IR participent à ces comités aux côtés d'autres équipes, garantissant ainsi une intégration efficace des critères ESG dans les considérations d'entreprise. Tous les membres des comités sont sélectionnés en fonction de leur expertise en matière d'IR (par exemple, gérants de portefeuille représentés par les champions IR de leurs classes d'actifs respectives : voir la [section 2.1](#)).

3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG

Les enjeux ESG et les considérations liées à l'IR font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris celles dédiées à l'investissement responsable. Depuis 2018, tous les responsables de plateformes d'investissement d'AXA IM ont des objectifs ESG inclus dans la lettre d'objectifs qu'ils transmettent aux équipes concernées de leur division. Depuis janvier 2021, les objectifs individuels et collectifs des équipes d'investissement incluent également des éléments liés au cadre de risque de durabilité, ainsi que des processus d'investissement actualisés qui intègrent le suivi de ces risques. Ainsi, le montant individuel de la part variable de la rémunération dépendra de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs individuels, ainsi que de critères de performance collectifs. À partir de 2023, un objectif de développement ESG devra être partagé par tous au sein d'AXA IM. Il vise à intégrer la responsabilité en tant que collaborateur d'AXA IM. Plus précisément, les équipes de gestion d'actifs d'actions immobilières se voient attribuer des objectifs ESG individuels, qui ciblent la couverture de la collecte de données, la certification des actifs et les mesures de décarbonation.

Chez AXA IM, nous pensons que la rémunération variable doit tenir compte de critères qualitatifs appropriés, tels qu'une gestion des risques saine et efficace (incluant la conformité réglementaire) et un service à la clientèle produisant des résultats équitables et de qualité. Dans la mesure où la rémunération variable d'AXA IM est potentiellement composée de liquidités et d'une rémunération variable différée, la partie différée de la rémunération variable est indexée à compter de 2023 sur un indice de performance ESG, aligné sur l'ambition « zéro émission nette » d'AXA IM⁵³. À partir de 2023, la rémunération différée d'environ 400 personnes qui commencera à être versée en 2024 comprendra, parallèlement aux critères existants, les indicateurs ESG en fonction du domaine d'activité du collaborateur et de ses attributions :

- L'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) pour atteindre l'objectif de réduction de 25 % de l'intensité carbone pour le portefeuille d'entreprises d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Core et 37,5 % pour les collaborateurs des fonctions transversales concernées ;
- L'objectif d'avoir 50 % des actifs sous gestion directe des portefeuilles immobiliers alignés sur les trajectoires CRREM d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Alts et 37,5 % des collaborateurs des fonctions transversales concernées ;
- La réduction des émissions opérationnelles de GES des entreprises, pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de 26 % d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 25 % pour l'ensemble des collaborateurs d'AXA IM Core, d'AXA IM Alts et des fonctions transversales concernées.

Cette nouvelle politique se reflète dans le lancement début 2023 d'**AXA IM for Progress Monitor**⁵⁴, un ensemble d'indicateurs sélectionnés en raison de leur contribution significative à l'ambition d'AXA IM de devenir un gestionnaire d'actifs responsable de premier plan. AXA IM for Progress Monitor rassemble une sélection d'indicateurs existants de manière simple et transparente, afin de mieux communiquer et de mettre en avant notre parcours vers l'objectif de zéro émission nette.

⁵³ [AXA IM aligne la rémunération de ses cadres dirigeants sur ses ambitions ESG | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁵⁴ [AXA IM For Progress Monitor | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Initialement composé de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution significative à notre objectif d'atteindre zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050, AXA IM for Progress Monitor représente la façon dont nous savons que nous pouvons susciter des changements en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette :

- La **décarbonation** au sein des principales classes d'actifs et de nos propres opérations ;
- L'importance de **l'engagement actif** en tant que gestionnaire d'actifs engagé, tant sur le plan interne qu'en externe ;
- **Proposer des solutions afin d'encourager les clients à allouer des capitaux** à des entreprises et à des projets qui peuvent accélérer la transition.

Les progrès vers ces objectifs seront communiqués chaque année à partir de 2023 et AXA IM for Progress Monitor évoluera dans le temps pour tenir compte des engagements d'AXA IM en matière de critères E, S et G. Les progrès que nous aurons réalisés pour atteindre ces objectifs intermédiaires seront communiqués chaque année, la première mise à jour étant attendue en juillet 2023.

La **politique de rémunération d'AXA IM**⁵⁵ définit les principes relatifs à la rémunération, lesquels tiennent compte de la stratégie commerciale d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et collaborateurs. Elle vise également à garantir une gestion des risques et un comportement sains et efficaces, conformes au profil de risque, à la stratégie, aux objectifs et aux valeurs des portefeuilles gérés. Dans la version actualisée en 2022 de notre politique de rémunération, l'importance de l'équité et de l'égalité femmes/hommes a de nouveau été soulignée. À performances égales, AXA IM vise à rémunérer ses collaborateurs sans discrimination ni prise en compte de facteurs personnels non pertinents tels que l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, la situation matrimoniale ou le handicap.

⁵⁵ [Rémunération | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

4- Notre stratégie d'engagement ESG

Nous avons notamment pour principal objectif de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition vers un monde plus vert et plus durable. Cela implique notamment d'encourager les entreprises et les principales parties prenantes dans leur démarche de transition, via un engagement ciblé en tant qu'actionnaire et un dialogue ouvert permettant le changement. À travers nos stratégies de vote et d'engagement, nous utilisons notre influence pour susciter un changement plus large, bénéfique pour la société aussi bien que pour la planète. Comme il s'agit d'un pilier central de l'investissement responsable chez AXA IM, nous étudions en permanence les moyens de rendre ce dialogue aussi efficace que possible.

S'agissant des **classes d'actifs traditionnels**, trois moyens d'action essentiels s'offrent à nous : i) communiquer des objectifs clairs et pertinents à la direction, ii) organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, et iii) voter avec conviction – ou recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire. Notre dialogue actif avec les entreprises nous permet de suivre efficacement nos investissements et de maintenir des échanges fructueux, susceptibles d'entraîner des évolutions positives pour la société, la planète – et finalement nos clients.

S'agissant des **actifs réels**, nous dialoguons directement avec le locataire de nos actifs immobiliers par différents moyens, dans l'optique de l'informer et de l'impliquer dans notre stratégie.

Les documents de référence décrivant nos stratégies de vote et d'engagement, ainsi que le résultat de leur mise en œuvre, sont présentés ci-dessous :

- ▶ [Politique de gouvernance d'entreprise et de vote](#)
- ▶ [Politique d'engagement](#)
- ▶ [Rapport d'actionariat actif 2022](#)
- ▶ [Historique complet des votes](#)

4.1 Engagement, collaboration et escalade

Engagement en 2022 : faits marquants et données⁵⁶

Le secteur financier est soumis à une surveillance croissante quant à son approche des enjeux liés au changement climatique et aux défis sociétaux de la planète. Nos **politiques d'exclusion fixent des lignes claires à ne pas franchir** et adressent un message fort aux entreprises concernant les pratiques et activités que nous considérons comme étant non durables, **mais nous misons également sur notre stratégie d'engagement pour inciter nos entreprises en portefeuille à tenir compte des principaux risques ESG et à mettre en œuvre les meilleures pratiques.**

Nous accordons une grande importance au dialogue direct avec les entreprises sur les questions susceptibles d'avoir un impact significatif sur les performances financières à long terme. Notre recherche thématique en matière d'investissement responsable (IR) sur les grandes questions ESG comme le changement climatique, la biodiversité, la technologie responsable, le capital humain, les droits de l'homme et la gouvernance alimente notre stratégie d'actionariat actif.⁵⁷

⁵⁶ Les chiffres de cette partie sont susceptibles d'être arrondis.

⁵⁷ [Investment Institute: Sustainability](#), AXA IM, consulté en février 2023.

L'an dernier a été une année charnière pour nos activités d'engagement. Notre approche d'engagement thématique ciblé est désormais en place depuis plus de trois ans et nous commençons déjà à récolter les fruits de ces efforts. Les objectifs d'engagement fixés au début de notre dialogue avec sept sociétés en portefeuille sont désormais atteints, mais il y a également eu cinq cas dans lesquels nous estimons que l'objectif n'a pas été rempli, en partie sous l'effet de la complexité croissante du contexte macroéconomique. Nous continuons à renforcer la continuité de notre démarche en matière d'actionnariat actif, en exprimant nos préoccupations lorsque le dialogue s'essouffle (dans une vingtaine de cas l'an passé), y compris par le biais de nos bulletins de vote.

Dans le cadre de notre engagement à rendre compte en toute transparence de nos activités en matière d'IR, nous avons modifié notre politique d'engagement début 2022 afin de mieux distinguer les différents types de dialogue. Ainsi, « **l'engagement assorti d'objectifs** » est mené par des experts thématiques ayant pour objectif explicite d'apporter un changement au sein d'une entreprise, tandis que « **le dialogue sur la durabilité** » est moins intensif et se concentre sur les entreprises dont l'amélioration continue des pratiques en matière de durabilité vise à s'inscrire en faveur d'une rentabilité solide et à long terme pour l'entreprise. Il est souvent mené par des gérants de portefeuilles ou des analystes de crédit.

Nous estimons que cette distinction nous a permis de renforcer la gouvernance, la dotation en ressources et la supervision de nos efforts d'engagement ciblés et d'optimiser les chances de réussite, tout en permettant de mieux rendre compte de l'ampleur des discussions menées sur les questions de durabilité.

Au total, sur les marchés cotés, nous avons mené 596 initiatives d'engagement auprès de 480 entités en 2022, soit une hausse de 111 % de notre activité d'engagement par rapport à 2021.

Le climat est resté la principale thématique de nos échanges (28 % des engagements), tandis que la tendance identifiée en 2021 concernant la hausse des engagements relatifs à la gouvernance d'entreprise s'est également poursuivie cette année. De nombreux enjeux environnementaux et sociaux sont désormais pris en compte au même titre que les questions liées à la gouvernance, ce qui témoigne d'une intégration croissante des préoccupations environnementales et sociales au cœur des stratégies d'entreprise, une évolution que nous jugeons très encourageante. Nous observons également que les discussions sur les questions de durabilité menées avec les sociétés en portefeuille se déroulent désormais à un niveau de direction plus élevé dans la hiérarchie de l'entreprise. Par rapport à 2021, nous comptabilisons davantage de discussions auprès de dirigeants et de Conseils d'administration (36 % des activités d'engagement en 2022 contre 25 % en 2021). Cette tendance est encore plus marquée en ce qui concerne nos « engagements assortis d'objectifs ».

Engagement assorti d'objectifs

En 2022, nous avons mené 355 « initiatives d'engagement assorties d'objectifs » auprès de 287 entités. Notre principal thème de discussion a été la gouvernance, les questions de gouvernance d'entreprise ayant été abordées dans 24 % des cas. Mais seulement 15 % de ces réunions ont porté exclusivement sur des questions de gouvernance : nous sommes convaincus que l'adoption de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces est une condition préalable à une gestion satisfaisante des questions environnementales ou sociales. C'est pourquoi nous abordons souvent le thème de la gouvernance lors de nos échanges sur des thématiques environnementales ou sociales.

En 2021, une proportion importante (30 %) des initiatives d'engagement en matière de changement climatique était liée à la gouvernance. Bien que ce fut encore le cas en 2022 (33 %), les questions de

gouvernance d'entreprise ont été abordées dans la moitié de nos réunions sur les problématiques de capital humain. Ces résultats sont dus à l'augmentation du nombre de sujets liés à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion (DEI), lesquels nécessitent l'élaboration de politiques spécifiques, la mise en place d'objectifs et de mesures incitatives à l'échelle de la direction, ainsi qu'une supervision appropriée de la part du Conseil d'administration.

La protection des écosystèmes et le capital humain ont également constitué des thèmes d'engagement majeurs et nous avons poursuivi nos programmes d'engagement sur la diversité, la biodiversité et la déforestation. Nous avons également renforcé nos initiatives d'engagement dans de nombreux secteurs, dont celui de la technologie où nous avons mis l'accent sur les entreprises exposées aux défis posés par la technologie responsable. L'équipe en charge de la gouvernance d'entreprise, responsable de nos activités de vote lors des assemblées générales, a également pris contact avec un certain nombre d'entreprises qui avaient été ciblées par des résolutions d'actionnaires liées aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance ayant recueilli un large soutien, dans le but d'examiner leur situation au regard de la mise en œuvre de ces propositions.

Nous privilégions le dialogue direct avec les émetteurs, mais nous avons continué à nous associer à de nouvelles initiatives collectives, lesquelles représentent désormais 13 % de l'ensemble de nos engagements. Nous pensons qu'unir nos efforts à ceux d'autres investisseurs peut renforcer l'efficacité du processus d'engagement et la portée des résultats, à condition de partager des objectifs partagés et des attentes bien définis. À plusieurs reprises en 2022, cet objectif commun s'est révélé quelque peu illusoire en raison d'un environnement macroéconomique plus complexe ayant favorisé l'émergence de réactions hostiles à l'encontre des efforts déployés en matière d'ESG, notamment aux États-Unis.

Ces débats et discussions entre les acteurs de ces initiatives concertées, y compris sur la gouvernance des initiatives elles-mêmes, illustrent également, selon nous, l'importance croissante de ces initiatives.

En ce qui concerne les engagements assortis d'objectifs, notre stratégie d'actionnariat actif nous amène à définir des objectifs significatifs qui sont clairement communiqués à la direction de l'émetteur avec lequel AXA IM amorce le dialogue. Nous organisons ensuite des réunions avec ces émetteurs, afin de vérifier et d'évaluer leurs progrès sur le plan ESG, et nous votons selon nos convictions ou utilisons d'autres techniques d'escalade lorsque cela est nécessaire, ce qui pourrait entraîner un désinvestissement lorsque les engagements les plus problématiques se soldent par un échec. En 2022, nous avons cédé notre position dans une société informatique suédoise suite à des préoccupations récurrentes et structurelles liées à la corruption.

Dialogues sur la durabilité

En 2022, AXA IM a introduit l'approche dite du « dialogue sur la durabilité » afin de mieux refléter l'étendue des échanges entre les équipes d'investissement et les entreprises ou les organismes gouvernementaux sur les sujets liés à la durabilité. Essentielles pour identifier de manière proactive les enjeux ESG, ces discussions ciblent souvent les entreprises dont l'amélioration continue des pratiques en matière de durabilité vise à promouvoir une solide rentabilité à long terme. Lorsque des carences sont identifiées, le « dialogue sur la durabilité » peut conduire dans certains cas à l'utilisation de techniques d'escalade ou susciter un « engagement assorti d'objectifs » plus formel mené par des experts thématiques.

Le changement climatique est le thème dominant abordé lors des échanges avec les sociétés en portefeuille et les organismes gouvernementaux, représentant 38 % des discussions. Nous avons mené 234 discussions avec 219 entités en 2022 et tablons sur une augmentation de ce chiffre au fil du temps.

Engagement immobilier

L'engagement des parties prenantes est au cœur de la stratégie ESG d'AXA IM, car l'entreprise est profondément convaincue que les objectifs ESG généraux et spécifiques qu'elle s'est fixés seront atteints grâce à une meilleure connaissance et une plus grande attention à l'égard de toutes les parties prenantes impliquées dans ses actifs. Compte tenu de la multiplicité des sujets, de la complexité de la compréhension de l'information extra-financière et du nombre croissant de réglementations, nous cherchons constamment à dialoguer avec d'autres acteurs, notamment dans cette période marquée par d'importantes transitions énergétiques et écologiques.

Face au double défi des crises énergétiques et climatiques, AXA IM a renforcé son engagement auprès des locataires et des parties prenantes pour s'assurer de sa conformité aux réglementations locales, à l'instar du Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) en France.

En 2022, nous avons repris nos exercices d'engagement dans le cadre de la gouvernance actionnariale active de notre plateforme d'investissement immobilier coté. Un sondage est envoyé à toutes les sociétés immobilières cotées, afin de mieux comprendre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs associés aux pratiques et aux performances ESG au sein de chaque entreprise. Ces données nous permettent de mieux comprendre le risque lié aux critères ESG au sein des entreprises en portefeuille et, au fil du temps, de mieux appréhender l'alignement entre la performance des actifs dans les investissements sous-jacents et les aspirations de nos clients et de notre organisation.

Par ailleurs, afin d'être au fait des développements à venir, AXA IM a rejoint en 2022 le premier groupe de travail « Net Zero » du GRESB, qui étudie l'approche du concept « zéro émission nette » dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures.

► Vision pour 2023

En 2023, l'actionnariat actif restera l'une des grandes priorités de notre feuille de route en matière d'investissement responsable. Nous viserons à :

- Accroître le nombre d'initiatives d'engagement tout en maintenant la qualité de nos échanges et de nos processus afin d'améliorer les chances de réussite de ces initiatives. Cela nécessitera une collaboration continue avec les équipes d'investissement et les analystes en tant que partenaires incontournables du processus, l'objectif étant de poursuivre l'intégration des critères ESG et de renforcer les compétences des équipes ;
- Améliorer la supervision du processus d'engagement afin d'accroître les chances de parvenir au changement souhaité au sein de l'entreprise. Cela peut nous amener à recourir plus fréquemment aux procédures d'escalade ou à travailler avec nos homologues ou nos clients détenteurs d'actifs dans le cadre d'initiatives conjointes. Dans un monde toujours plus complexe, nous sommes convaincus que l'action collective reste un moyen efficace d'y parvenir et nous continuerons à jouer notre rôle dans le cadre d'initiatives communes ;
- Développer nos initiatives d'engagement dans les classes d'actifs alternatifs en tant que priorité majeure pour AXA IM dans le cadre du renforcement de notre présence sur ce marché,

y compris dans le segment de l'immobilier par le biais d'un engagement auprès des locataires ;

- Poursuivre nos efforts en matière de politique publique, tant sur les aspects de la finance durable que sur les enjeux de l'économie réelle, et agir à cette fin en collaboration avec des groupes sectoriels, comme le Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC). Nous estimons que les pouvoirs publics doivent intervenir pour accélérer le processus ordonné de transition vers un monde plus durable, contribuant ainsi à améliorer notre capacité à offrir à nos clients des performances solides sur le long terme.

La transparence restera pour nous une priorité majeure, et nous comptons améliorer nos capacités de *reporting* sur nos initiatives d'engagement au niveau des fonds. Nous continuerons également à indiquer clairement les difficultés que nous percevons sur la voie vers la neutralité carbone.

Pour plus de détails sur nos activités d'engagement sur les thèmes ESG et notre processus d'engagement, veuillez consulter notre [Rapport d'actionnariat actif 2022](#)⁵⁸.

4.2 Politique publique : implication auprès des groupes du secteur et des responsables politiques

Chez AXA IM, nous adhérons aux principes, normes et codes qui régissent les politiques et pratiques des marchés sur lesquels nous sommes actifs. Pendant de nombreuses années, les pratiques d'investissement responsable ont été encadrées par des normes « souples » dictées par l'industrie. Mais l'année 2021 a marqué un changement radical pour le secteur financier européen. La première phase du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)⁵⁹ et du Règlement Taxonomie de l'UE⁶⁰ est entrée en vigueur, comme son équivalent français, la doctrine 2020-03 de l'AMF⁶¹, tandis que l'International Sustainability Standard Board (ISSB) a été mis en place.

En ce début d'année 2023, le paysage a de nouveau changé de manière spectaculaire. Dans l'ensemble du secteur, les équipes en charge de l'investissement durable ont passé une grande partie de l'année 2022 à analyser, en étroite collaboration avec leurs collègues des services Juridique, Conformité et Reporting, les mises à jour réglementaires et les directives de surveillance publiées tout au long de l'année, dans le but de proposer à leur direction générale une interprétation de certains principes fondamentaux de ces réglementations. Il s'agit notamment de l'article 2(17) du règlement SFDR, qui décrit en huit lignes la notion d'« investissement durable », dans le cadre de la préparation à l'échéance du niveau 2 du SFDR en janvier 2023, qui a introduit des exigences d'information détaillées pour les produits financiers relevant des Articles 8 et 9⁶².

⁵⁸ [Engagement et actionnariat actif | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁵⁹ [Règlement \(UE\) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#), Union européenne, 2020.

⁶⁰ [Règlement \(UE\) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à la mise en place d'un cadre pour faciliter l'investissement durable](#), Union européenne, 2020.

⁶¹ [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières](#), AMF, juillet 2020.

⁶² [Qu'est-ce que le SFDR ?](#) AXA IM, 2022. Les produits relevant de l'Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et tiennent compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement. Les produits relevant de l'Article 9 ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à une performance financière.

Les entreprises ont également publié pour la première fois des informations concernant l'éligibilité de leurs activités à la taxonomie de l'UE concernant les activités durables, un cadre conçu pour définir ce qui constitue une activité respectueuse du climat et qui est toujours en cours d'élaboration. Pour l'heure, seuls deux des six objectifs sont achevés et assortis de critères de sélection techniques⁶³.

Bien que l'année ait été difficile pour un large éventail de parties prenantes, la prise en compte de ce nouveau cadre en matière de finance durable au niveau de l'UE a permis une meilleure compréhension commune des principaux défis à relever pour rendre le cadre plus exploitable. Cela devrait lui permettre d'atteindre ses objectifs ultimes, à savoir renforcer la confiance et faciliter l'allocation de capitaux pour soutenir la décarbonation et l'innovation en matière de solutions plus durables. La nécessité pour les parties prenantes de collaborer et de se regrouper pour trouver ces solutions « solides et réalisables » est également apparue plus clairement, qu'il s'agisse des gestionnaires d'actifs, des entreprises, des responsables politiques ou encore des autorités de tutelle, ce qui rend les efforts de sensibilisation d'autant plus pertinents.

Cette évolution rapide du contexte au sein de l'Union européenne s'est accompagnée de nouveaux développements au Royaume-Uni, en Asie et aux États-Unis, et nos objectifs en matière de politique publique ont été d'encourager l'adoption d'un cadre réglementaire pour les investisseurs dans lequel la durabilité et l'investissement responsable occupent une place conséquente. Nous encourageons l'adoption de règles en matière de publication d'informations et de définition des notions de « vert » ou de « durable ». Celles-ci doivent être solides, harmonisées et fondées sur des données scientifiques dans la mesure du possible, et elles doivent pouvoir être utilisées par le secteur financier et les entreprises, et être compréhensibles pour tous les types d'investisseurs.

Nous pensons qu'une telle approche holistique peut contribuer à lutter contre l'écoblanchiment, c'est-à-dire le fait que les discours sur le climat ne sont pas suivis d'actions. Notre approche reflète et renforce les pratiques, la structure et les informations développées au fil du temps, notamment en réponse à l'article 173 de la loi française sur la transition énergétique, remplacé par la suite par l'article 29 de la loi de 2022 sur l'énergie et le climat, qui franchit une étape supplémentaire en matière de décarbonation et de biodiversité^{64,65}. En 2022, nos efforts de sensibilisation se sont notamment concentrés sur les points suivants⁶⁶ :

- **Remédier aux lacunes actuelles du SFDR au sein de l'écosystème européen de la finance durable.** Bien que nous restions favorables à son objectif principal, qui consiste à offrir une transparence accrue et de meilleurs outils de comparaison à nos clients, le SFDR reste selon nous trop vague sur un certain nombre de ses concepts fondamentaux. Il s'agit notamment de la définition de la notion d'investissement durable, qui s'est traduite par une mise en œuvre hétérogène sur le marché, et par une vague de reclassements depuis l'article 9 vers l'article 8 vers la fin de l'année 2022, les gestionnaires d'actifs ayant opté pour la prudence. À notre avis, afin d'éviter toute confusion pour les investisseurs, une telle mise en œuvre du concept d'investissement durable de l'UE devrait conduire à

⁶³ [EU Taxonomy :Six key questions on the new flagship climate rules](#), AXA IM, mars 2022

⁶⁴ [ESG : France's Article 173 : taking stock](#), IPE, janvier 2019

⁶⁵ [France's Article 29 : biodiversity disclosure requirements sign of what's to come](#), Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature, mars 2021

⁶⁶ Cette liste ne prétend pas être exhaustive et nous avons, par exemple, contribué aux réponses des associations professionnelles sur les approches développées à l'échelon local, y compris au Royaume-Uni avec les documents de discussion sur les exigences dites « Sustainable Disclosure Requirements ».

plus de clarté et de convergence dans l'interprétation par les institutions de l'UE – alors que la société est particulièrement attentive à la façon dont le secteur financier s'adapte aux défis en matière de durabilité.

- Compte tenu des liens qui existent entre ces concepts fondamentaux, mais encore flous, du SFDR, la taxonomie de l'UE et le nouveau cadre de préférence en matière de durabilité introduit dans la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MiF) en août 2022, nous avons axé nos efforts de sensibilisation, à l'échelle européenne, sur les problèmes et les risques que ce manque de clarté commune pourrait poser pour les responsables politiques et les autorités de tutelle. Nous avons également abordé la question de la nécessité subséquente et urgente d'améliorer la facilité d'utilisation des règlements. Ces efforts de sensibilisation ont été menés au sein de divers groupes sectoriels, notamment l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA)⁶⁷ et son équivalent en France, l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), ainsi que le Comité consultatif SFDR du Forum européen pour la finance durable (Eurosif), qui a publié le premier rapport clé sur les lacunes de la réglementation, et le Groupe de référence des politiques mondiales de l'association Principes pour l'investissement responsable (PRI). Des initiatives d'engagement individuelles ont également été menées auprès de la Commission européenne, du Trésor public français et de certaines autorités de tutelle locales⁶⁸.
- Des efforts ont également été déployés pour **sensibiliser certaines de nos principales parties prenantes aux avantages et aux objectifs à long terme du cadre de l'UE en matière de finance durable, ainsi qu'aux questions à court terme nécessitant une attention particulière**. Notre objectif est de faciliter la compréhension et de limiter l'impact négatif sur la confiance dans le secteur financier. À ce titre, nous créons des contenus et organisons des webinaires et des programmes éducatifs pour nos clients et nos collaborateurs. Nous entretenons également des relations avec les médias, notamment pour expliquer de manière proactive notre approche des reclassements au titre du SFDR.
- Les attentes croissantes concernant les responsabilités des gestionnaires d'actifs en matière d'actionnariat actif qui découlent de l'écosystème européen de la finance durable (et notamment du SFDR, mais aussi de la future Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité [CSDDD]) nous ont également amenés à **rappeler les obstacles techniques auxquels nous continuons de nous heurter, malgré la révision de la Directive sur les droits des actionnaires, dans l'exercice de nos droits de vote**, lesquels sont essentiels à l'efficacité de nos activités d'engagement et d'actionnariat actif. À cet égard, nous avons répondu, par l'intermédiaire de plusieurs groupes de travail (tels que ceux mis en place par l'European Fund and Asset Management Association et par l'Association française de la gestion financière), à un appel à témoignages de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur la mise en œuvre des dispositions de la directive SRD2. Compte tenu de l'importance croissante que revêtent l'actionnariat actif et l'engagement comme moyens pour les investisseurs de se conformer à la réglementation sur la finance durable, nous surveillerons toute évolution en 2023 (y compris toute proposition éventuelle de révision de la directive SRD2) visant à réduire les risques de ce que l'on appelle l'« engagement washing ».
- **Nous avons continué à préconiser la mise à disposition d'informations pertinentes et comparables liées à la durabilité pour un plus grand nombre d'émetteurs**. Ces données sont absolument essentielles pour permettre aux équipes d'investissement d'ancrer solidement les critères ESG dans leurs

⁶⁷ L'EFAMA est l'association professionnelle représentative de la gestion d'actifs en Europe.

⁶⁸ [Rapport Eurosif 2022 – EUROSIF](#)

décisions, et pour nous permettre de présenter des rapports significatifs et complets aux clients et aux instances de réglementation, répondant ainsi aux nouvelles exigences en matière de publication d'informations à l'échelle des fonds et des entités au sein de l'UE et au-delà. Ce point a figuré au cœur de notre engagement en 2022, par le biais de notre participation au Groupe consultatif des investisseurs (IAG) du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (et de son successeur, l'IAG de l'International Sustainability Standards Board), ainsi qu'au travers d'autres engagements individuels et collaboratifs, y compris au niveau de notre société mère avec le groupe de travail de l'EFRAG (Groupe consultatif pour l'information financière en Europe) chargé des normes européennes en matière de durabilité. Nous avons notamment appelé à adopter une approche de « double matérialité » consistant à examiner non seulement l'impact potentiel des facteurs ESG sur la performance financière, mais aussi l'impact que les investissements peuvent avoir sur l'environnement et la planète. Cette démarche reflète notre vision de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables et notre souhait de parvenir à une meilleure convergence à l'échelle mondiale en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les normes existantes et viables. Dans le cadre de ces efforts visant à garantir la pertinence et la comparabilité des données, nous avons également participé aux discussions relatives aux notations et données ESG externes et nous soutenons les objectifs de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) visant à renforcer la surveillance et à améliorer la transparence.

- Nous continuons à préconiser l'adoption par les émetteurs des meilleures politiques et pratiques en matière de gouvernance et de durabilité en rejoignant le Comité mondial sur les politiques de gouvernance du Réseau international de la gouvernance d'entreprise (ICGN), qui a notamment publié des recommandations visant à guider les émetteurs dans la mise en œuvre de contrôles efficaces de leurs responsabilités en matière de durabilité.
- **Associer les efforts visant l'objectif de « zéro émission nette » à la mise en œuvre d'une politique de finance durable.** Ces grandes priorités ont continué à mobiliser les équipes de l'ensemble du secteur en 2022⁶⁹, ce qui a nécessité un réexamen de nos méthodes de travail afin de mieux intégrer les questions environnementales (et sociales) dans nos organisations. Ces deux priorités visent à assurer un financement efficace de la transition vers un monde aligné sur l'objectif de maintien du réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C, voire, dans l'idéal, à 1,5 °C. En 2022, nous avons plaidé auprès des responsables politiques et des coalitions « zéro émission nette » en faveur d'une plus grande convergence entre les deux. Cet objectif pourrait être atteint de différentes manières, notamment par le biais d'un « label de transition » assorti d'exigences claires en termes de processus d'investissement, d'objectifs prévisionnels en termes de réduction de l'intensité carbone et de solides politiques d'actionnariat actif. Nous avons continué à promouvoir cette thématique dans le cadre de nos activités d'engagement en 2022, notamment par le biais de notre rôle de co-président du Groupe consultatif en matière de politiques de l'IIGCC (Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique) afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de son Cadre d'investissement « zéro émission nette » (NZIF)⁷⁰. Nous avons par exemple organisé une séance, au cours de laquelle le Trésor public français a présenté l'article 29 de la nouvelle loi sur l'énergie et le climat aux équipes de l'IIGCC, et nous avons contribué à l'organisation d'une séance de

⁶⁹ Chez AXA IM, nous avons révisé nos objectifs de zéro émission nette dans le cadre de notre engagement NZAM en mai 2022, et 65 % de nos actifs sous gestion sont désormais couverts par des objectifs de zéro émission : [65 % des encours d'AXA IM sont gérés en accord avec le principe de la neutralité carbone | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁷⁰ Le cadre d'investissement « zéro émission nette » (NZIF) a été élaboré par [l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#).

présentation du NZIF élaboré par l'IIGCC au Comité du Label ISR. En 2022, nous sommes également devenus membres du Comité scientifique consultatif de Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)⁷¹, qui joue le rôle de conseil consultatif auprès du consortium du projet du CRREM. En collaboration avec des membres externes, des chercheurs expérimentés dans les universités et des groupes de réflexion dotés d'une expérience professionnelle et politique pertinente, ce groupe devrait apporter une expertise sectorielle au projet du CRREM.

Nous adoptons une approche sélective dans le choix des initiatives auxquelles nous participons ou que nous soutenons, en nous concentrant sur des thèmes et des groupes dans lesquels notre participation est susceptible d'avoir un impact significatif. L'impact est souvent plus important lorsqu'on s'associe à d'autres investisseurs et parties prenantes, et notre engagement en matière de politique publique s'effectue par le biais d'un dialogue direct avec les responsables politiques et les instances de réglementation, d'une participation à des groupes de travail sectoriels et de réponses aux consultations.

► Vision pour 2023

Nous pensons que 2023 sera de nouveau une année marquante sur le front des politiques publiques, une année où les enseignements de 2021 et 2022 seront tirés. L'attention des responsables politiques devrait ainsi se porter sur la facilité d'utilisation des réglementations, notamment au sein de l'Union européenne. Dans cette optique, nous sommes honorés d'avoir été sélectionnés comme membre expert du second mandat de la plateforme de la Commission européenne sur la finance durable, à partir de mars 2023⁷². Nous sommes également impatients de voir de nouvelles réglementations émerger au Royaume-Uni et aux États-Unis et continuerons à plaider en faveur d'une meilleure convergence mondiale.

Nous espérons voir se poursuivre la dynamique des politiques relatives à l'économie réelle, tout en reconnaissant l'impact et l'influence des événements macroéconomiques. Nous comptons poursuivre notre engagement auprès de notre base d'investisseurs, en leur fournissant des informations sur ces politiques importantes et en constante évolution afin de les aider à comprendre en quoi elles sont susceptibles de modifier nos modes de travail et la nature des investissements en portefeuille.

4.3 Vote

Faits marquants en matière de vote en 2022

La saison de vote 2022 a été marquée par une augmentation du nombre de propositions d'actionnaires à caractère environnemental et social, avec environ 356 résolutions votées par AXA IM, contre 216 l'an passé. Toutefois, après plusieurs années de niveaux de soutien record, 2022 a également marqué la

⁷¹ Le CRREM a pour objectif de développer un outil permettant aux investisseurs et aux propriétaires immobiliers d'évaluer l'exposition de leurs actifs aux risques d'inutilisabilité en fonction des données sur l'énergie et les émissions et de l'analyse des exigences réglementaires. En établissant des trajectoires de réduction des émissions de carbone basées sur la science, le CRREM doit relever le défi d'estimer le risque et l'incertitude liés à la décarbonation de l'immobilier commercial, d'établir une instance méthodologique et de quantifier empiriquement les différents scénarios et leur impact sur les portefeuilles d'investisseurs.

⁷² [Plateforme sur la finance durable](#), Commission européenne, février 2023

montée des résolutions et de l'activisme anti-ESG, ainsi qu'une baisse globale du niveau de soutien aux propositions d'actionnaires en matière environnementale et sociale.

Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de propositions liées à un environnement réglementaire plus permissif, du moins aux États-Unis où la plupart des propositions d'actionnaires sont déposées. Cela a également permis de soumettre au vote des propositions plus prescriptives, de sorte que certains gestionnaires d'actifs ont été moins disposés à les soutenir. Par ailleurs, la prise de conscience croissante de l'urgence climatique et du rôle joué par le secteur de la gestion d'actifs dans la lutte contre ce phénomène a entraîné une réorientation des priorités des propositions d'actionnaires liées au climat, qui sont passées de la transparence et de la communication d'informations à la fixation d'objectifs. Dans certains cas, cela a suscité des interrogations sur la question de savoir si ces résolutions étaient dans l'intérêt des actionnaires.

En outre, le contexte géopolitique de 2022, marqué par l'invasion russe de l'Ukraine et la crise de l'énergie, s'est traduit par une réticence croissante, y compris de la part de certains des plus importants gestionnaires d'actifs, à soutenir des résolutions liées au climat susceptibles d'être perçues comme trop contraignantes.

Tout au long de l'année 2022, AXA IM a non seulement maintenu, mais également renforcé de manière significative son soutien aux propositions liées à l'environnement, qui a atteint 64 % (contre 54 % en 2021) malgré la crise énergétique mondiale et l'émergence de foyers d'inquiétude concernant les préoccupations ESG. En résumé, nous sommes restés très attentifs à l'urgence que représente le changement climatique et avons cherché à respecter nos engagements en faveur de l'objectif de zéro émission nette. Notre niveau de soutien pour 2022 reflète notre approche en matière de propositions d'actionnaires, laquelle est décrite en détail ci-après. Bien que nous soutenions d'ordinaire les résolutions liées aux questions ESG, nous les examinons attentivement au cas par cas.

Les sujets de gouvernance traditionnels restent au premier rang des priorités

Sur le plan de la gouvernance, l'année 2022 a été marquée par l'introduction en bourse très médiatisée du constructeur automobile allemand Porsche, par les révisions des règles de cotation au Royaume-Uni et par la proposition de réforme de la Loi relative à la cotation en bourse de la Commission européenne, qui ont toutes ravivé le débat sans fin sur le système de droits de vote différenciés.

Le principe « une action, une voix » défendu par AXA IM, selon lequel les droits de vote doivent être proportionnels à la participation de l'actionnaire dans la société, est l'un des principaux piliers de notre [politique de gouvernance d'entreprise et de vote](#). Nous estimons qu'il s'agit d'un indicateur du devoir de responsabilité de la direction envers les actionnaires. Dans de nombreuses entreprises, nous avons constaté que l'efficacité des initiatives d'engagement était compromise par la structure différenciée des droits de vote, notamment parce que la menace d'une escalade par le biais du vote était moins crédible. En effet, faute de risque important de rejet des résolutions soutenues par la direction ou d'approbation d'une proposition d'actionnaire, l'entreprise peut se montrer plus réticente à mener un dialogue ouvert avec les actionnaires et à répondre à nos préoccupations, réduisant ainsi la portée de notre vote et de nos efforts d'engagement.

Notre politique de gouvernance d'entreprise et de vote met de plus en plus l'accent sur la responsabilité et la réactivité du Conseil d'administration. Mais nous restons vigilants, à travers nos actions d'engagement, à ce que les entreprises prennent effectivement en compte nos préoccupations et nos décisions lors des assemblées générales afin d'optimiser l'impact de nos votes, notamment dans le cas des propositions

d'actionnaires (voir ci-dessous). À cet égard, nous cherchons à dialoguer avec les sociétés en portefeuille, avant et après leur AGA, afin de leur faire part de toute question ou préoccupation éventuelle. À titre d'exemple, nous avons tenu, en 2022, 108 réunions préliminaires et/ou post-AGA avec des entreprises.

Nos convictions ESG dans le cadre de nos activités de vote

L'année dernière a été riche et particulièrement mouvementée en matière d'ESG. En ce début 2023, nous faisons le point sur l'impact des modifications apportées en 2022 à notre politique de vote, en vue de répondre aux enjeux ESG par l'exercice du droit de vote.

Responsabilité des Conseils d'administration en matière d'ESG

Pour les entreprises particulièrement exposées aux risques environnementaux ou sociaux, nous avons sollicité des garanties quant au suivi adéquat des enjeux les plus importants par les Conseils d'administration. Lors de nos discussions avec les sociétés en portefeuille, nous avons vérifié que leur Conseil d'administration était suffisamment compétent et structuré pour assurer un contrôle adéquat des risques et des opportunités ESG de l'entreprise.

C'est en partie la raison pour laquelle les questions relatives au Conseil d'administration ont été les plus fréquemment abordées dans le cadre de nos activités d'engagement auprès des sociétés en portefeuille (près de 28 % des réunions consacrées à la gouvernance d'entreprise). Dans certains cas, notamment en présence d'une vive polémique ou lorsque la réaction du Conseil d'administration aux préoccupations ESG exprimées précédemment était jugée insuffisante, nous avons tenu le Conseil d'administration responsable en votant contre les administrateurs concernés (comme le président du comité ESG ou le président du Conseil d'administration).

Nous nous sommes ainsi opposés à 24 administrateurs au total pour mauvaise gestion des questions ESG.

Notre approche concernant les propositions environnementales et sociales des actionnaires

Chez AXA IM, nous veillons à analyser avec soin chaque proposition selon ses propres mérites. Selon nous, il n'est pas toujours judicieux de soutenir de telles résolutions d'actionnaires si elles ne sont pas bien calibrées pour l'entreprise considérée, ou si elles ne reconnaissent pas les efforts et les engagements en cours, qui peuvent prendre différentes formes. Nous possédons une [approche d'engagement](#) claire, qui encadre la manière dont nous décidons de soutenir ou non les résolutions liées aux enjeux ESG.

Nous considérons le soutien aux propositions environnementales et sociales des actionnaires comme un outil d'escalade efficace et avons soutenu 64 % d'entre elles en 2022 :

- 89 % des propositions ont été introduites en Amérique du Nord, où AXA IM a soutenu 68 % des résolutions à caractère environnemental et social ;
- Le taux de soutien global d'AXA IM a augmenté de 10 points de pourcentage par rapport à 2021, ce qui témoigne de notre volonté constante d'inciter nos sociétés en portefeuille à adopter les meilleures pratiques environnementales et sociales ;
- 67 % des propositions d'actionnaires votées étaient liées à des enjeux sociaux, et AXA IM a voté en faveur de 66 % de ces propositions ;
- 33 % des propositions concernaient des thématiques environnementales, et AXA IM a soutenu 61 % d'entre elles.

La principale raison de ne pas soutenir une résolution d'actionnaire est lorsque l'entreprise a déjà communiqué sur les exigences les plus importantes des auteurs de la résolution. On observe par ailleurs un nombre croissant de propositions à caractère plus contraignant susceptibles, dans certains cas, d'interférer avec les responsabilités du Conseil d'administration ou de ne pas servir au mieux les intérêts des actionnaires. Parmi les autres raisons courantes de ne pas soutenir une résolution d'actionnaire spécifique figure le fait que nous estimons que les exigences sont mieux prises en compte en soutenant une autre résolution d'actionnaire inscrite au vote, ou que nous préférons nous opposer à une résolution concernant la direction de l'entreprise.

Nous pouvons dans certains cas apporter notre soutien à une proposition d'actionnaire qui ne correspond pas totalement à nos attentes lorsque l'objectif sous-jacent est en phase avec notre principale préoccupation environnementale ou sociale, et ce, afin de faire comprendre à l'entreprise que nous ne sommes pas satisfaits de ses politiques ou de ses pratiques actuelles.

Soutien d'une résolution d'actionnaire - quelles conséquences ?

La plupart des propositions d'actionnaires à caractère environnemental et social sont déposées en Amérique du Nord, où ces résolutions n'ont qu'une valeur consultative sur le plan juridique. Ainsi, l'adoption d'une résolution à la majorité ne signifie pas nécessairement qu'elle sera mise en œuvre. En outre, la structure du capital de certaines entreprises (comme celles qui accordent des droits de vote privilégiés au fondateur et au directeur général) peut constituer un obstacle à l'adoption de propositions d'actionnaires, au détriment de la responsabilité du Conseil d'administration.

Par conséquent, afin de garantir que nos votes sur les propositions d'actionnaires sont suivis d'effets et que les Conseils d'administration restent redevables envers leurs actionnaires et attentifs à leurs préoccupations, nous avons contacté certaines de nos sociétés en portefeuille après l'adoption d'une résolution que nous avons soutenue et qui a été majoritairement approuvée. Notre objectif est d'exhorter les Conseils d'administration concernés à appliquer les propositions.

Lors des AGA de ces entreprises en 2023, nous pourrions envisager de voter contre la réélection de certains membres du Conseil d'administration (comme l'administrateur principal ou le président du comité ESG) si le Conseil d'administration reste insensible à nos demandes.

Nos priorités en matière de vote pour 2023

Les activités de vote intègrent de plus en plus les risques ESG. Dans ce contexte, nous nous engageons à faire évoluer nos pratiques et nos politiques avec le temps. Nous continuerons à prendre en compte les thématiques telles que les enjeux climatiques, sociaux, et de biodiversité, tout en assurant un niveau de transparence approprié en ce qui concerne nos politiques et leurs résultats.

À la lueur des enseignements tirés de la saison de vote 2022, et notamment de l'émergence de nouveaux types de propositions d'actionnaires sur la fiscalité, des tendances en matière de gouvernance d'entreprise et du contexte économique, nous avons mis à jour notre politique de vote afin de répondre aux problématiques suivantes :

- **Gouvernance des questions ESG par le Conseil d'administration** : en 2023, nous continuerons à mettre l'accent sur la gouvernance des risques ESG et à exiger une communication d'informations adéquate sur la gouvernance des risques liés au climat au sein des entreprises particulièrement exposées au

changement climatique. Un niveau d'information insuffisant pourra conduire à un vote contre la réélection du président du comité de gouvernance ou du président du Conseil d'administration ;

- **Risques pour la biodiversité** : dans le cadre de notre politique d'engagement en matière de déforestation et de protection des écosystèmes, nous incitons les entreprises qui ont un impact significatif sur la biodiversité et le capital naturel à mettre en place des stratégies d'atténuation détaillées et efficaces dans des délais pertinents. En l'absence de progrès suffisants par rapport aux demandes d'engagement spécifiques formulées auprès de ces entreprises, un vote de contestation pourra être exprimé à l'encontre des administrateurs ou en faveur de propositions d'actionnaires liées à la biodiversité ;
- **Pratiques fiscales responsables** : face à l'émergence de nouvelles propositions d'actionnaires relatives aux questions fiscales, nous avons formalisé nos principales attentes quant à la transparence fiscale de nos sociétés en portefeuille. Nous exigeons la publication d'informations fiscales adéquates permettant de comprendre les priorités du Conseil d'administration, la gestion des risques et l'adéquation avec tout engagement public éventuel en matière d'ESG ;
- **Rémunération des dirigeants et expérience ressentie par les parties prenantes au sens large** : en 2023, nous tiendrons compte de la crise du coût de la vie lors des votes sur la rémunération des dirigeants. Nous prendrons en compte l'impact de cette période de forte inflation et d'incertitude économique lors de l'examen des résultats de 2022 et des politiques de rémunération des DG en 2023. Nous souhaitons que la rémunération des dirigeants soit proportionnelle à celle des principales parties prenantes, notamment les actionnaires et les personnes les plus touchées par la crise du coût de la vie, comme les collaborateurs les moins bien rémunérés, les clients vulnérables et les fournisseurs ;
- **Leadership exempt de conflits** : nous nous inquiétons de la tendance selon laquelle d'anciens présidents ou directeurs généraux conservent des postes clés au sein des entreprises en étant nommés président non exécutif du Conseil d'administration. C'est pourquoi nous avons formalisé nos attentes à l'égard de nos sociétés en portefeuille afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute influence indue de la part d'un ex-dirigeant. Nous attendons par conséquent des entreprises qu'elles mettent en place certains mécanismes, tels qu'un administrateur principal indépendant ou un Conseil d'administration composé majoritairement d'administrateurs indépendants, lorsqu'elles décident de nommer un ancien président ou directeur général au poste de président non exécutif du Conseil d'administration.

Pour plus de détails sur nos activités de vote en 2022 et notre processus d'exercice des droits de vote, veuillez consulter notre [Rapport d'actionariat actif 2022](#).

5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles

5.1 Part verte des activités

Part durable des activités selon la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables

Depuis 2022, les entreprises publient l'éligibilité et l'alignement⁷³ de leurs activités sur la Taxonomie de l'UE. La Taxonomie de l'UE est un système de classification, qui établit une liste des activités durables sur le plan environnemental. Cela pourrait jouer un rôle important pour aider l'UE à accroître l'investissement durable et à mettre en œuvre le Pacte vert pour l'Europe. La Taxonomie de l'UE fournirait aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées, au titre desquelles les activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. De cette façon, elle devrait créer de la sécurité pour les investisseurs, protéger les investisseurs privés contre le *greenwashing*, aider les entreprises à devenir plus respectueuses du climat, atténuer la fragmentation des marchés et contribuer à transférer les investissements là où ils sont les plus nécessaires⁷⁴. Fin 2022, deux des six objectifs ont été atteints avec des critères techniques de filtrage, à savoir Lutte contre le changement climatique et Adaptation au changement climatique.

Sur la base des données communiquées par les émetteurs et collectées par nos fournisseurs de données⁷⁵, en ce qui concerne nos actifs d'entreprises cotées, nous avons comptabilisé que **30,05 % des actifs étaient éligibles à la Taxonomie de l'UE (76 milliards d'euros)** à fin 2022.

En ce qui concerne nos actifs alternatifs⁷⁶, dans le périmètre d'AXA REIM SGP SA (soit 44,9 milliards d'euros d'encours sous gestion à fin 2022), nous avons comptabilisé que **91 % des actifs réels étaient éligibles à la Taxonomie de l'UE (40,7 milliards d'euros à fin 2022)**⁷⁷. Ce taux est particulièrement élevé, car nous gérons 127,1 milliards d'euros d'actifs immobiliers (pour un total de 198 milliards d'euros d'actifs alternatifs gérés par AXA IM Alts), qui sont tous éligibles à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables.

Part verte des activités selon l'approche d'AXA IM

Outre la divulgation de notre alignement avec la Taxonomie de l'UE (activités), nous prenons également en compte les activités vertes selon diverses approches d'investissement thématiques ou d'impact.

⁷³ L'alignement désigne une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, tout en ne causant aucun préjudice important aux objectifs restants et en respectant les normes minimales en matière de droits humains et de normes du travail, telles que définies par le Règlement Taxonomie de l'UE.

⁷⁴ Source : [Taxonomie de l'UE concernant les activités durables \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/economy_finance/taxonomy)

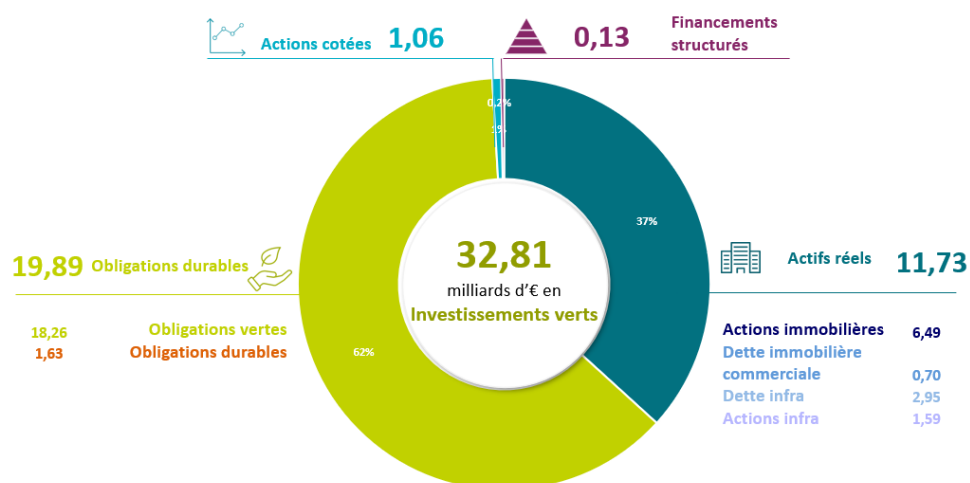
⁷⁵ Conformément aux explications fournies par la Commission européenne dans son projet d'avis du 2 février 2022 (question 18), nous avons utilisé les dernières informations publiées par nos contreparties pour déterminer le niveau d'éligibilité de nos actifs à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables.

⁷⁶ En ce qui concerne le crédit alternatif, la dette privée et d'autres classes d'actifs alternatifs (par exemple, les produits dérivés), nous avons choisi de ne pas rendre compte de l'éligibilité à la Taxonomie de l'UE, car les données de marché ne sont pas encore suffisantes pour ces types de classes d'actifs.

⁷⁷ Nous avons choisi de ne pas rendre compte de l'alignement des classes d'actifs alternatifs, car la disponibilité des données reste globalement très faible en ce qui concerne l'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour 2022.

Investissements verts (part verte des projets) : encours sous gestion de 32,81 milliards d'euros⁷⁸

AXA IM est un investisseur actif dans les obligations vertes, les immeubles verts et les infrastructures vertes et joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative Green Investment, annoncée par le Groupe AXA en novembre 2019⁷⁹. Les investissements verts se répartissent en trois catégories : Infrastructures et immeubles verts (actifs réels), obligations vertes et actions thématiques vertes⁸⁰. Voir ci-dessous pour de plus amples détails⁸¹.



Source : AXA IM, au 30/12/2022.

Obligations vertes

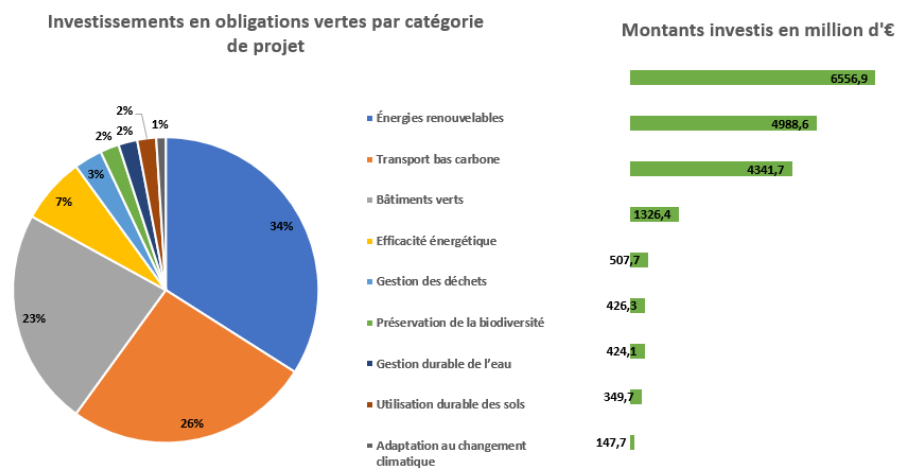
À fin 2022, AXA IM gérait **environ 18,3 milliards d'euros** d'obligations vertes, une hausse de **22,8 %** par rapport à 2021. En outre, nous avons investi environ **1,6 milliard d'euros** dans des obligations durables.

⁷⁸ Source : AXA IM au 31/12/2022.

⁷⁹ Voir « AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer sa contribution à une économie bas carbone plus résiliente », AXA, 2019. [AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer...](#)

⁸⁰ S'agissant des obligations vertes, nous considérons que les énergies renouvelables sont vertes. S'agissant des actifs d'entreprises cotées, nous nous appuyons sur la taxonomie verte de S&P Trucost, qui comprend les activités suivantes des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités relevant de la catégorie « Activités vertes de base » selon Trucost : la production d'énergie géothermique, la production d'énergie hydroélectrique, la production d'énergie solaire, la production d'énergie houlomotrice et marémotrice et la production d'énergie éolienne. Nous avons décidé d'exclure les activités nucléaires des « activités vertes ». Nous incluons cependant les activités classées comme « candidates vertes » par Trucost – activités vertes en dehors des secteurs de l'énergie et des services publics – à la part verte. La part verte est calculée en pourcentage des revenus provenant des activités de base et des activités « candidates vertes ». S'agissant des actifs souverains cotés, nous incluons la part de nos participations dans la part des énergies à faibles émissions de carbone dans la consommation d'énergie primaire dans le mix énergétique du pays, notamment l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, la géothermie, l'énergie houlomotrice et le nucléaire.

⁸¹ N.B. : le chiffre relatif aux Actions cotées comprend quatre fonds d'actions à capital variable « verts » gérés par AXA IM. Le chiffre relatif aux Financements structurés (c'est-à-dire les crédits alternatifs, incluant les investissements dans le capital naturel et à impact) comprend les actifs d'un fonds dédié géré par AXA IM. Les chiffres relatifs aux Obligations vertes et durables et aux Actifs réels regroupent l'ensemble des titres financiers mentionnés financés par des actifs gérés par AXA IM, quelle que soit la forme juridique du produit financier détenant l'investissement. Pour une évaluation plus détaillée du caractère écologique de nos investissements, veuillez-vous référer à la section sur la part verte.



Investissements verts dans l'immobilier et les infrastructures

L'immobilier et les infrastructures représentent une part importante de l'effort d'investissement vert d'AXA. Afin de définir les actifs comme « verts », des critères spécifiques doivent être vérifiés pour chaque actif :

- **Immobilier** : pour les actifs immobiliers, notre définition est limitée aux actifs ayant un niveau élevé de certification environnementale indépendante par une tierce partie (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») et un Certificat de performance énergétique (CPE) de niveau minimum « B » ou équivalent pour les actifs non européens ;
- **Sylviculture** : la gestion durable des forêts doit faire l'objet d'une certification FSC ou PEFC ;
- **Dettes immobilières commerciales** : pour la dette CRE, comme pour l'immobilier, nous considérons que les prêts titrisés sur des actifs uniques bénéficiant d'une certification (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») sont verts ;
- **Dettes et capital d'infrastructure** : pour les infrastructures, la définition dérive d'approches reconnues et exigeantes, fondées sur les pratiques de marché. Nous nous appuyons notamment sur la taxonomie de la CBI pour décider si des infrastructures doivent être classées comme vertes.

Ci-dessous quelques exemples d'investissements verts dans le portefeuille d'actifs réels :

Classe d'actif	Exemple d'investissement
Immobilier	AXA IM Alts a finalisé le développement d'un gratte-ciel de 62 étages d'une hauteur de 278 mètres dans la City de Londres. Ce projet phare a obtenu un CPE de « A+ », ainsi que les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ». Dans le cadre de ses activités, le bâtiment utilise 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables et compense 100 % de sa consommation de gaz naturel. Pour ajouter à l'impact environnemental positif de l'actif, 98 % des déchets de construction ont été détournés de la mise en décharge. Enfin, 10 % de l'espace au sol est consacré à l'agrément et au bien-être des locataires.
Forêts	En décembre 2021, AXA IM Alts a acquis un portefeuille forestier de 24 800 ha certifié PEFC en Australie, dans une zone connue sous le nom de Triangle vert qui s'étend sur la frontière sud de la région de Victoria et de l'Australie du Sud. La gestion durable de l'investissement était au cœur de la stratégie d'intégration mise en place à la clôture. En 2022, selon les estimations, une séquestration nette (croissance naturelle moins récolte et mortalité) de plus de 400 000 tonnes d'équivalent CO ₂ a été réalisée.

Infrastructures

Sur une superficie *offshore* de 462 km² située à environ 89 km au large de la côte du Yorkshire, au Royaume-Uni, Hornsea Two est le plus grand parc éolien *offshore* au monde. Le gouvernement britannique s'est fixé un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone pour 2050 – Hornsea Two est un projet clé pour atteindre l'objectif clé de 40 GW de capacité éolienne *offshore* d'ici 2030. Hornsea a été construit et est exploité par Ørsted.

En mars 2022, avec le soutien financier (investissement) d'AXA IM, AXA a acquis une participation de 18 % dans Hornsea Two. Le parc éolien était en construction en 2021. Une fois la construction achevée, la capacité installée a atteint 1 386 MW lorsque le parc éolien est devenu pleinement opérationnel en août 2022.

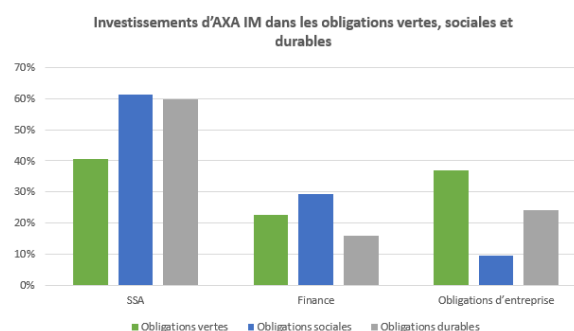
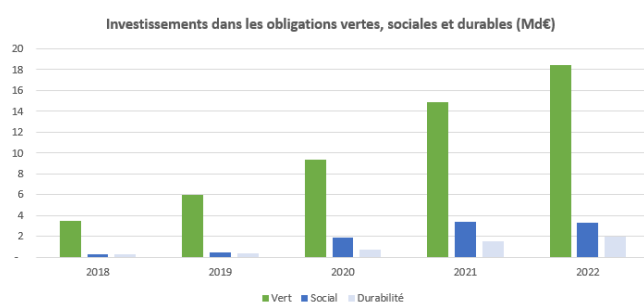
Obligations de transition

En juin 2019, AXA IM a appelé à la création de nouvelles « obligations de transition » pour aider les entreprises à adopter un comportement plus écologique. Alors que les obligations vertes sont devenues des options bien établies pour les investisseurs obligataires, AXA IM estime que la classe d'actifs est à la croisée des chemins, avec le risque que les obligations soient minées par un désir d'émission supplémentaire que le secteur n'est pas en mesure de fournir actuellement.

C'est pourquoi l'équipe d'AXA IM appelle à un nouveau type d'obligations, nécessaire pour inciter les entreprises qui ne sont pas encore vertes – et qui auront donc du mal à justifier d'une qualité élevée et à être éligibles au regard de la « taxonomie verte » – à émettre plutôt des dettes liées au fait qu'elles sont en train d'adopter un comportement plus écologique.

Ces obligations seraient utilisées par les entreprises uniquement pour financer des projets de transition, avec un niveau élevé de transparence autour des obligations et leur utilisation, permettant de donner confiance aux investisseurs sur la façon dont leur capital est déployé. Ces obligations de transition aideraient les investisseurs à relever le défi majeur qui consiste à fournir des capitaux non seulement aux entreprises déjà vertes, mais aussi à celles qui ont l'ambition de le devenir. Alors qu'un groupe de travail dédié a été créé fin 2019 à l'ICMA pour travailler sur cette nouvelle classe d'actifs, la première obligation de transition a été émise en novembre 2019 et souscrite par notre société mère.

Depuis, le marché des obligations de transition ne s'est pas développé comme prévu, essentiellement parce que le marché ne dispose pas d'une définition claire et commune – notamment par rapport aux actifs verts – de ce que sont les actifs de transition. Les obligations LDD (obligations liées au développement durable) semblent dès lors être le type d'instrument privilégié pour le financement de la transition climatique. Nous pensons que les obligations durables et les obligations de transition sont des outils complémentaires pour atteindre les objectifs de transition. Même si les obligations LDD semblent avoir pris le pas sur les obligations de transition en matière de financement de la transition, nous pensons toujours que les obligations de transition avec affectation du produit ont leur place dans le large spectre des obligations portant des thèmes ESG.



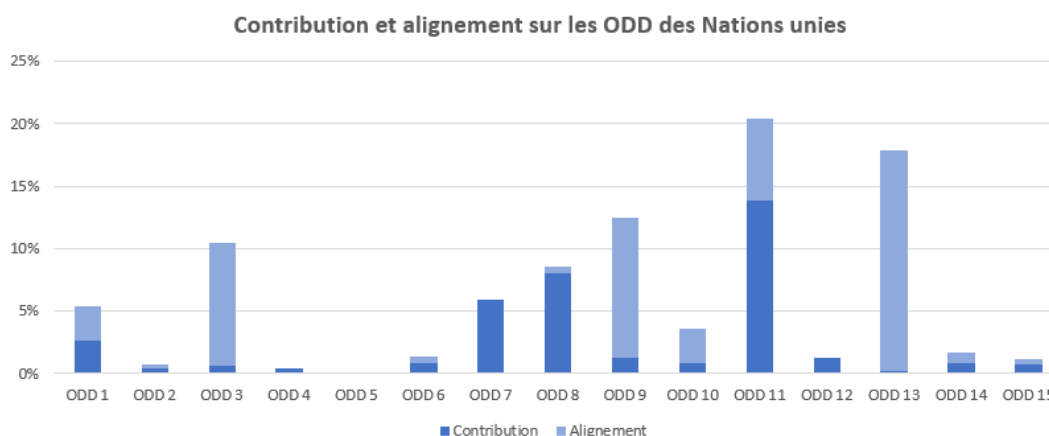
Source : AXA IM, au 31/12/2022.

Nous investissons principalement dans des obligations VSD émises par des émetteurs souverains ou supranationaux et des agences.

Dans le cadre de notre analyse des obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD), nous mesurons leur contribution et leur alignement sur les ODD. Il n'existe pas encore de consensus sur la manière d'aborder les ODD sur le marché des obligations VSD. Nous avons donc élaboré notre propre méthodologie et mis en correspondance les ODD avec notre taxonomie des obligations VSD. Ce faisant, nous avons établi une distinction entre les activités vertes et sociales qui contribuent directement à certains des ODD et celles qui sont simplement alignées. L'alignement représente une contribution indirecte à l'ODD. De fait, un projet peut avoir un impact positif indirect sur des ODD qui n'étaient pas initialement ciblés. Quelques exemples :

- Un projet de production d'énergie renouvelable contribue directement à la cible 7.2 de l'ODD 7 – « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial », tout en étant aligné sur la cible 3.9 de l'ODD 3 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » ;
- Un projet de transport bas carbone contribue directement à la cible 11.2 de l'ODD 11 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », tout en étant aligné sur la cible 9.1 de l'ODD 9 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

La contribution significative aux ODD 7, 8 et 11 s'explique par la place importante qu'occupent les projets liés aux énergies renouvelables – qui contribuent directement aux ODD 7 et 8 –, aux bâtiments verts et aux transports à faible émission de carbone – qui contribuent directement à l'ODD 11 – dans nos investissements en obligations vertes. L'alignement clair sur les ODD 3, 9, 11 et 13 s'explique lui aussi par la part significative des projets liés aux énergies renouvelables et aux transports bas carbone.



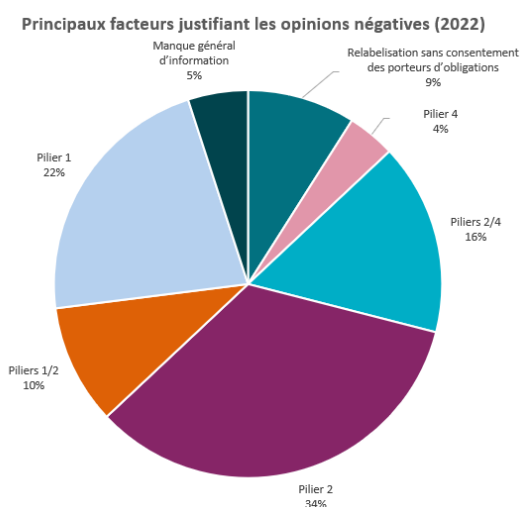
Source : AXA IM, au 31/12/2022.

Univers éligible des obligations vertes, sociales et durables (VSD)

Notre univers éligible des obligations VSD est composé d'émissions conformes à nos cadres propriétaires et sur lesquelles nos analystes IR dédiés ont une opinion « neutre » ou « positive ». Toutes les obligations VSD qui ne sont pas conformes à nos exigences internes sont filtrées et exclues de notre univers éligible⁸².

Type d'obligation durable	Opinion négative	Neutre	Positif	Total
Obligations vertes	22 %	43 %	34 %	100 %
Obligations sociales	9 %	65 %	27 %	100 %
Obligations durables	21 %	56 %	23 %	100 %

Source : AXA IM, au 31/12/2022.



Source : AXA IM, au 31/12/2022.

En 2022, nous avons attribué des avis négatifs essentiellement pour les raisons suivantes :

- Utilisation des produits non conforme à nos attentes – p. ex., manque de transparence, projets liés aux combustibles fossiles, développement d'aéroports, etc. ;
- Émetteurs dont la qualité et la stratégie ESG ne sont pas assez robustes – p. ex., émetteurs faisant l'objet d'une grave controverse, banques finançant les combustibles fossiles.

Par rapport aux années précédentes, nous avons constaté une amélioration des facteurs qui étaient à l'origine d'avis négatifs dans le passé, notamment en ce qui concerne l'engagement à fournir des rapports d'impact.

5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Notre exposition au charbon

Notre exposition aux activités d'exploitation du charbon thermique (production minière et de capacités électriques) diminue régulièrement depuis 2018, tant en montant absolu investi qu'en part du total des

⁸² Ces cadres sont utilisés de manière systématique par nos stratégies sur les obligations vertes et sociales. Dans le cas des autres stratégies, ils éclairent les décisions des gérants de portefeuille, mais ne s'appliquent pas de manière systématique.

investissements, après l'exclusion d'entreprises dans le cadre de notre politique sur les risques climatiques et son renforcement régulier.

Cette tendance est en ligne avec nos objectifs et notre stratégie climatique globale visant à réduire progressivement notre exposition au charbon et à liquider tous les investissements associés, dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde d'ici 2040. Les progrès observés reflètent le renforcement progressif de nos critères d'exclusion et nos efforts, via l'engagement et le vote, pour encourager les entreprises à déployer des stratégies de transition.

Si, au cours des années précédentes, AXA IM a calculé son exposition au charbon à l'aide des bases de données S&P Trucost et Urgewald Global Coal Exit List (GCEL), en 2022, l'exposition est uniquement calculée à l'aide de la GCEL, ce qui signifie que les émetteurs ayant des revenus dans le charbon mais étant en-deçà des seuils de matérialité de la GCEL ne sont pas captés par l'estimation ci-dessous⁸³ avec un changement d'approche méthodologique détaillé ci-après. Pour les émetteurs couverts par la GCEL, comme pour les années précédentes, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au charbon : si une entreprise génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans les activités charbon, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements (100 %) dans cette société pour calculer son exposition globale au charbon.

Néanmoins, dans la mesure où cette approche conduit à surestimer largement l'exposition au charbon, nous proposons à partir de cette année une approche ajustée, pour tenir compte de l'exposition au charbon en regard uniquement de la part du chiffre d'affaires dans le charbon (à partir des données de la GCEL) des sociétés auxquelles nous sommes exposés pour mesurer notre exposition au charbon, toujours sur la base de nos participations dans ces sociétés.

		Exposition aux entreprises générant du chiffre d'affaires en lien avec le charbon (considérant l'exposition totale, à partir d'1\$ USD de revenu)		Exposition aux entreprises générant du chiffre d'affaires en lien avec le charbon (ajusté à partir des parts de revenus dans le charbon via les données de la GCEL)	
		[M€]	[%]	[M€]	[%]
Actifs cotés d'AXA IM Core	2019	1 038	0,21 %		
	2020	825	0,17 %		
	2021	641	0,13 %	219	0,05 %
	2022	619	0,16 %	76	0,02 %
Actions	2021	162	0,19 %	23	0,005 %
	2022	169	0,28 %	13	0,003 %
Obligations d'entreprise	2021	1,080	0,58 %	196	0,04 %
	2022	450	0,28 %	63	0,02 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des</i>	2022		2,23 %		0,53 %

⁸³ Veuillez noter que cette estimation est différente de celle rapportée dans le cadre du rapport de progrès de l'AXA IM for Progress Monitor publié en septembre 2023 qui prend en compte les émetteurs couverts par la GCEL ainsi que par les bases de données de Trucost. En outre, les résultats estimés les années précédentes n'ont pas été reconduits dans la mesure où les résultats rapportés dans ce rapport ne sont pas comparables avec ceux rapportés les années précédentes (pour les raisons mentionnées ci-après).

<i>deux indices de référence ci-dessous)</i>					
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		1,83 %		0,35 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		2,39 %		0,60 %

Source : AXA IM, Urgewald, 2022.

Notre exposition au charbon reste nettement inférieure à celle des principaux indices de référence mondiaux utilisés à des fins de comparaison.

Compte tenu de ces éléments, et notant que début 2023 nous avons encore renforcé notre Politique relative aux risques climatiques sur le charbon i) en appliquant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises tirant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique, contre 30 % auparavant (seuil qui sera encore réduit pour être porté à 10 % dans les pays de l'OCDE en 2026), et ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon, nous restons engagés à sortir du charbon dans l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040.

Notre exposition au pétrole et au gaz – actifs cotés

Comme mentionné ci-dessus, lors de la COP26, AXA IM a annoncé l'extension de sa Politique relative aux risques climatiques aux secteurs du pétrole et du gaz. Cette nouvelle politique a été mise en œuvre en février 2022 et a résulté en une réduction des expositions dans ces secteurs comme le montre le tableau ci-dessous. Ces critères d'exclusion ont ensuite été revus en avril 2023, avec de nouveaux critères sur les sables bitumineux (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)).

Pour calculer notre exposition, nous utilisons la base de données d'Urgewald (Global Oil & Gas Exit List – GOGEL). Alors que les années précédentes, AXA IM a calculé son exposition au pétrole et au gaz à l'aide des bases de données de S&P Trucost et d'Urgewald (GOGEL), en 2022, l'exposition est calculée à l'aide de la GOGEL uniquement, la très grande majorité de notre exposition étant concentrée sur les émetteurs couverts par la base de données d'Urgewald.

Comme les années précédentes, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au pétrole et au gaz et au pétrole et au gaz non conventionnels : si une société génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans des activités pétrolières et gazières globales ou non conventionnelles, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements (100 %) dans cette société pour calculer ses expositions mondiales au pétrole et au gaz ainsi qu'au pétrole et au gaz non conventionnels. Par conséquent, cette approche ne mesure pas la part des revenus tirée de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM.

Néanmoins, dans la mesure où cette approche conduit à surestimer l'exposition au pétrole et au gaz et en particulier au pétrole et au gaz non conventionnels, à partir de cette année, nous proposons également une approche ajustée pour tenir compte du pétrole et du gaz non conventionnels : nous avons estimé la part du pétrole et du gaz non conventionnels des quelque 120 premières pétro-gazières auxquelles nous sommes les plus exposés, en récupérant leur part de chiffre d'affaires et/ou de production dans les activités pétrolières et gazières non conventionnelles directement à partir de données collectées (sur la

base de l'engagement ou directement déclarées dans leurs rapports financiers). Nous avons suivi la classification GOGEL du pétrole et gaz non conventionnels pour ce faire (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)).

		Exposition aux entreprises générant du chiffre d'affaires en lien avec le pétrole et le gaz (considérant l'exposition totale, à partir d'1\$ USD de revenu)	
		[M€]	[%] ⁸⁴
Actifs cotés d'AXA IM Core	2021	8 014	1,67 %
	2022	6 241	1,59 %
Actions	2021	1 362	1,56 %
	2022	1 690	2,85 %
Obligations d'entreprise	2021	6 652	3,56 %
	2022	4 551	2,85 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée sur les deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		5,80 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		5,51 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		5,90 %

Source : AXA IM, Urgewald, 2022.

En utilisant cette approche, nous faisons état, globalement, d'une baisse significative de notre exposition au secteur du pétrole et du gaz en valeur absolue entre 2021 et 2022, provenant des obligations d'entreprises. Malgré la mise en œuvre de nos critères d'exclusion sur le pétrole & le gaz non-conventionnels, la forte surperformance du secteur de l'énergie en 2022 a eu pour conséquence une augmentation de notre exposition pour ce qui est des actifs cotés. En comparant notre exposition aux indices de référence mondiaux publiés, nous pouvons également noter que notre exposition mondiale au pétrole et au gaz, concernant les actifs d'entreprises cotés, est nettement inférieure à celle des indices de référence.

		Exposition aux entreprises générant du chiffre d'affaires en lien avec le pétrole et le gaz non conventionnels (considérant l'exposition totale, à partir d'1\$ USD de revenu)		Exposition aux entreprises générant du chiffre d'affaires en lien avec le pétrole et le gaz non conventionnels (ajusté à partir des parts de revenus dans le charbon via les données collectées)	
		[M€]	[%] ⁸⁵	[M€]	[%] ⁸⁶
Actifs cotés d'AXA IM Core	2021	3 847	0,80 %	1 188	0,25 %
	2022	3 244	0,83 %	889	0,23 %
Actions	2021	963	1,10 %	424	0,49 %

⁸⁴ La couverture se réfère à l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le total des actifs rapportés, et non sur le total d'actifs sous gestion d'AXA IM.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

	2022	1 219	2,05 %	344	0,58 %
Obligations d'entreprise	2021	2 884	1,54 %	764	0,41 %
	2022	2 025	1,27 %	545	0,34 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		3,10 %		1,33 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		4,96 %		2,10 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		2,43 %		1,05 %

Source : AXA IM, Urgewald, 2022.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz non conventionnels, en utilisant tant l'approche initiale ou ajustée, nous constatons une exposition nettement inférieure à celle des indices de référence mondiaux. Comme pour le pétrole et le gaz dans son ensemble, la surperformance sectorielle en 2022 est visible dans l'augmentation de l'exposition au pétrole et au gaz non conventionnels entre 2021 et 2022 pour ce qui est des actions cotées, tandis que nous faisons état d'une baisse significative s'agissant des obligations d'entreprises.

Notre exposition au pétrole et au gaz – actifs alternatifs

À partir de 2022, nous divulguons également notre exposition aux énergies fossiles par le biais de nos actifs alternatifs, principalement exposés au pétrole et au gaz. En ce qui concerne les actifs réels, nous avons collecté des données directement au niveau des projets, tant dans l'immobilier que dans les actifs liés aux infrastructures, tandis que, pour le crédit alternatif (incluant les investissements dans la capital naturel & à impact), nous nous appuyons sur les données collectées par FinDox et Trucost ainsi que des questionnaires développés en interne, utilisant les données déclarées au titre de l'article 4 du SFDR sur la PAI 4 (part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles). Ainsi, même si nous ne constatons aucune exposition au charbon s'agissant des actifs réels en 2022, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la part respective du charbon, du pétrole et du gaz pour les encours de crédit alternatif.

		Exposition aux sociétés générant du chiffre d'affaires en lien avec les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz)	
		[M€]	[%] ⁸⁷
Actifs alternatifs d'AXA IM Alts	2022	2 760	3,00%
Immobilier	2022	94	0,29%
Infrastructure	2022	1 831	14,71%
Crédit alternatif, capital naturel et impact ⁸⁸	2022	835	1,77%

Source : AXA IM, FinDox, S&P Trucost, 2022.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Données sur les participations mondiales à fin 2022 en utilisant les données de FinDox, de Trucost et des questionnaires directs

L'exposition à la dette d'infrastructure est liée au financement d'oléoducs et de gazoducs et d'installations (par exemple, réseau de distribution de gaz, stations-service), tandis que l'exposition au capital d'infrastructure ne concerne qu'un seul projet de GNL en France.

En ce qui concerne le crédit alternatif (incluant les investissements dans le capital naturel & à impact), en raison de la nature des classes d'actifs déclarées, nous ne sommes pas en mesure de fournir une analyse précise des raisons sous-jacentes des expositions exposées.

6- Notre stratégie climatique

Conclusions du dernier rapport du GIEC

Olivier Eugène, Directeur de la recherche sur le climat chez AXA IM

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – créé en 1988 et comptant aujourd'hui 195 pays membres – est devenu la principale source de connaissances et d'analyses pour comprendre la science qui sous-tend le changement climatique.

Le dernier rapport⁸⁹, publié en mars 2023 et synthétisant des milliers de pages de travail publiées depuis 2018, est sans équivoque : le changement climatique est le résultat de l'activité humaine, les dommages sur la nature et la société sont de plus en plus visibles et partiellement irréversibles et, collectivement, nous ne faisons pas assez pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le GIEC conclut que, en regard des politiques actuelles, le monde est en passe d'atteindre un réchauffement supérieur à 2,5 °C, voire 3 °C, bien au-dessus de l'objectif d'une hausse nettement inférieure à 2 °C prévue par l'Accord de Paris de 2015.

De nouveaux rapports, publiés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE)⁹⁰ ou l'Organisation météorologique mondiale (OMM)⁹¹, sur la base des données les plus récentes disponibles, font les mêmes observations : les émissions de gaz à effet de serre sont à un niveau record et la consommation de charbon et de pétrole brut n'a jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui.

En d'autres termes, la transition énergétique n'a pas lieu. Alors que la production d'énergie renouvelable et les investissements dans les énergies propres augmentent rapidement, le charbon et les combustibles fossiles sont aussi répandus et omniprésents que jamais auparavant. Nous sommes peut-être en train de construire un système d'énergie bas carbone, mais il vient s'ajouter au système carbone existant, il ne le remplace pas.

Nous pensons que la société se heurte à l'obstacle. Les changements que la transition exige – dans le tissu même de la société et des industries, dans la consommation quotidienne et les comportements, dans les modes de vie dans les pays développés – sont importants et se tiennent maintenant devant nous. Si nous voulons limiter les dommages, des décisions difficiles doivent être prises et des actions doivent suivre rapidement. Les répercussions sur la vie réelle ne se feront plus sentir dans un avenir lointain.

Cela crée de nombreux défis pour ceux – entreprises, investisseurs, pays – qui ont l'ambition d'atteindre une trajectoire « zéro émission nette » conforme à l'Accord de Paris et pourrait mettre en péril leurs objectifs, notamment autour du rythme de la transition – qui est plus lent que prévu – et de la trajectoire de température – car les politiques actuelles « rendent plus difficile de limiter le réchauffement en dessous de 2 °C » selon le GIEC.

Un bilan entre l'ambition et la réalité pourrait avoir lieu rapidement. Le défi qui s'ensuivra consistera alors à recalibrer l'ambition tout en restant ambitieux et accélérer vers l'objectif « zéro émission nette », car il n'y a pas d'autre choix.

⁸⁹ [Rapport de synthèse du 6^e Rapport d'évaluation du GIEC](#)

⁹⁰ [Émissions de CO₂ en 2022 – AIE](#)

⁹¹ [État du climat mondial en 2022 – OMM](#)

6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM

AXA IM s'engage à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050⁹², tout en jouant un rôle clé pour aider nos clients à mieux comprendre le changement climatique et comment cela peut avoir un impact sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaires, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises en portefeuille. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre approche est conforme aux cadres proposés par le [TCFD](#), le [Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique \(IIGCC\)](#) et l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, comme en témoigne notre participation active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

- **Objectifs « zéro émission nette »⁹³ :**
 - AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM⁹⁴. Cet objectif a été révisé en avril 2022⁹⁵ et couvre désormais **65 % de l'encours sous gestion**⁹⁶ à fin 2021 ;
 - Des objectifs « zéro émission nette » spécifiques ont été fixés pour **les titres d'entreprise (revenu fixe et actions cotées)**, les **obligations souveraines** et les **actions immobilières** (propriété directe), qui respectent les normes du secteur⁹⁷. Un cadre « zéro émission nette » est en cours d'élaboration pour nos investissements en **capital d'infrastructure** ;
 - En 2022, pour accompagner la mise en œuvre de ces objectifs, nous avons développé un cadre climatique avec code couleur intégrant des informations internes et externes afin de déterminer le profil « zéro émission nette » des actifs qui contribue à éclairer les décisions d'investissement. Il continuera d'être amélioré au fil du temps à mesure que les informations et les plans de transition des entreprises s'amélioreront.
- **Engagement⁹⁸ :**

⁹² « Notre itinéraire vers la neutralité carbone », AXA Investment Managers, <https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero>

⁹³ AXA IM a fixé une première étape de réduction des émissions de 25 % d'ici à 2025 par rapport à 2019 au niveau des entités et fixera prochainement un objectif climatique à l'horizon 2030, en ligne avec notre objectif « zéro émission nette 2050 » : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du rapport Climat 2022 d'AXA IM.

⁹⁴ Voir Rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

⁹⁵ Voir Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

⁹⁶ À l'heure actuelle, ces objectifs ne couvrent pas les autres catégories d'actifs de crédit, de dette privée et d'autres classes d'actifs alternatifs (par exemple, les produits dérivés).

⁹⁷ Les [recommandations du TCFD sur les indicateurs et les objectifs](#), le [cadre d'investissement « zéro émission nette » de l'IIGCC](#), les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[indice GermanWatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

⁹⁸ Voir les politiques d'engagement et d'actionnariat actif d'AXA IM : [Actionnariat actif et Engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part importante de nos activités d'engagement actionnarial et nous avons développé une politique d'engagement « **Après trois infractions, c'est l'exclusion** » axée sur les entreprises en retard du point de vue du climat (les « retardataires climatiques »). À ce titre, en utilisant une **liste prioritaire** d'entreprises, cela signifierait que, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous **désengagerons au bout de trois ans** ;
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le président-directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie « zéro émission nette » assortie d'objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes. Il en irait de même si la rémunération des dirigeants n'est pas alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. Par ailleurs, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et leur demanderons de rendre compte des réalisations intermédiaires des objectifs lors des Assemblées générales annuelles ;
- Des discussions sur les questions ESG ont également lieu avec les émetteurs souverains lors de réunions périodiques avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi qu'au cours du processus d'émission d'obligations vertes et sociales. Ces discussions permettent de plonger au cœur des programmes de dépenses publiques des émetteurs souverains en matière de durabilité et donc de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- **Exclusions :** AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en nous concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière de charbon qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Début 2023, nous avons resserré certains de nos critères d'exclusion concernant le charbon et les sables bitumineux. Nous nous engageons à respecter ces nouveaux critères d'exclusion plus tard en 2023. AXA IM s'est engagée à céder tous les investissements dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais de l'engagement (voir ci-après pour en savoir plus).

Les annonces et les décisions prises par divers responsables politiques pour encourager le secteur financier à jouer un rôle de premier plan dans la transition, à l'instar de l'Article 29 de la loi énergie et climat en France, nous ont incités à nous intéresser à des actifs que nous ne jugions pas éligibles dans un premier temps. Nous sommes également passés d'une approche *bottom-up* au niveau des fonds à une approche *top-down* au niveau des classes d'actifs, notamment en ce qui concerne les actifs de tiers. Pour l'avenir, notre objectif est d'accroître la proportion d'actifs alignés sur l'objectif « zéro émission nette », à mesure que des méthodologies fiables deviennent disponibles pour toutes les classes d'actifs.

Objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM – Mise à jour fin 2022

À fin 2022, 528 milliards d'euros (564 milliards de dollars) d'actifs sous gestion sont couverts par nos objectifs « zéro émission nette », c'est-à-dire qu'ils sont gérés selon une trajectoire de zéro émission nette

alignée sur l'Accord de Paris (64 % de l'encours total, 76 % de l'encours total hors coentreprises).

L'objectif couvre :

- 100 % de l'exposition aux obligations d'entreprise cotées (y compris l'immobilier coté) et aux emprunts d'État ;
- Environ 59 % de l'encours immobilier, c'est-à-dire tous les actifs immobiliers sur lesquels AXA IM Alts peut agir directement pour déclencher une action climatique au niveau des actifs⁹⁹ ;

et ne couvre pas, à ce stade :

- **La dette et le capital d'infrastructure** : en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur l'empreinte carbone et les trajectoires de décarbonation, la fixation des objectifs étant en cours ;
- **La dette CRE** : en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur l'empreinte carbone ;
- **Le crédit alternatif, incluant les investissements dans le capital naturel et à impact ainsi que d'autres actifs alternatifs (p. ex. les produits dérivés)** : dans l'attente d'un cadre méthodologique approprié.

Nous avons été confrontés à un certain nombre de défis dans le développement de notre stratégie « zéro émission nette », notamment l'accès à des données et des indicateurs bruts fiables et tangibles. Bien que les initiatives encourageant les émetteurs à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le *reporting*. Nous sommes ainsi tributaires de la manière dont les entreprises rendent compte de leurs données environnementales, des méthodologies développées par les fournisseurs de données externes et de la fréquence de rafraîchissement des données. Par conséquent, alors que les enjeux ESG suscitent un intérêt croissant des clients et des autorités de tutelle de nombreuses régions, le besoin de normes communes, claires et utilisables correspond à une priorité absolue pour le secteur financier. Il s'agit d'un domaine essentiel pour notre engagement en matière de politiques publiques, et nous participons activement aux organes du secteur tout en interagissant avec les régulateurs.

En outre, l'interprétation des directives réglementaires doit prendre en compte les caractéristiques de nos portefeuilles, en particulier les zones géographiques, les classes d'actifs et les secteurs. Dès le stade de la définition, nous envisageons la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie afin de nous assurer que nos engagements feront l'objet d'un suivi robuste et efficace.

Objectifs	Scénario de référence	Progression mesurée en 2022	Commentaires
<u>Entreprises (obligations et actions cotées)</u>			

⁹⁹ Début 2023, l'approche de prise en compte des actifs immobiliers couverts par nos objectifs « zéro émission nette » a été revue, de manière à englober tous les actifs au niveau desquels AXA IM Alts peut déclencher la décarbonation, c'est-à-dire tous les actifs gérés directement avec ou sans contrôle opérationnel. Ce périmètre exclut la sylviculture, les parkings, les terrains, les baux fonciers, les stations-service, les unités/cellules isolées et les cas spécifiques, ainsi que les actifs en construction (y compris les rénovations importantes) et les actifs sans mandat de gestion d'actifs.

Réduction de l'intensité carbone	25 % ¹⁰⁰ d'ici 2025 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2019)	147,8 tCO ₂ e/M USD de revenus (données à fin 2019)	-28,7 % à fin 2022 par rapport à 2019	Scope 1 + 2 uniquement en raison de la qualité et de la disponibilité des données limitées sur les émissions du Scope 3 : la couverture du Scope 3 sera augmentée dans les années à venir, avec en conséquence une éventuelle révision de la référence également
Part des actifs sous gestion « zéro émission nette », déjà alignés ou alignés dans les secteurs carbo-intensifs d'ici 2040 sur cet objectif	100 % d'ici 2040	Dans les secteurs carbo-intensifs ¹⁰¹ , 36 % des actifs sous gestion concernant les entreprises sont « zéro émission nette », déjà alignés ou en cours d'alignement sur cet objectif (données à fin 2021)	69,3 % à fin 2022	Cela inclut les émetteurs des catégories bleu foncé, bleu et bleu clair selon la classification du code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après ¹⁰² . Les progrès significatifs rapportés par rapport à 2021 sont liés à une augmentation significative i) du nombre d'entreprises ayant défini des objectifs alignés sur la science via SBTi (environ 41% à fin 2022) et ii) dans la couverture des émetteurs inclus dans notre code couleur climatique (environ 2100 émetteurs notés qualitativement à fin février 2023).
Part des actifs sous gestion dédiée aux solutions climatiques	6 % d'ici 2025	2,1 % des actifs sous gestion dédiés aux solutions climatiques (données à fin 2019)	3,98 % des actifs sous gestion à fin 2022	D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir section 5.1). L'approche méthodologique peut évoluer à mesure que la disponibilité des données sur l'alignement à la taxonomie de l'UE augmentera dans les prochaines années. Nous sommes en conséquence susceptibles de réviser notre objectif.
Part des émissions financées « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif	50% d'ici 2025	46 % des émissions financées dans les secteurs matériels sont déjà « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif (données à fin 2021)	42,5 % à fin 2022	Cela correspond aux émetteurs classés dans les catégories bleu foncé ou bleu selon le code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après (voir section 6.4). Les chiffres présentés excluent les émetteurs qui n'ont pas de données carbone (c'est-à-dire "gris" dans notre code couleur). Étant donné qu'en 2022 notre couverture de données a augmenté de manière significative (c'est-à-dire avec moins d'émetteurs gris), les progrès en 2022 sont proportionnellement plus faibles. En incluant les émetteurs "gris" dans le calcul (au dénominateur), nous constatons un léger progrès en 2022 par rapport à 2021 avec 30,5 % (contre 29,5 % à la fin de 2021).

¹⁰⁰ Moyenne pondérée de l'intensité carbone sur le chiffre d'affaires pour toutes les entreprises, indépendamment de la classe d'actifs ou du fonds/SMA.

¹⁰¹ Les secteurs matériels sont les secteurs NACE considérés comme des « secteurs à fort impact climatique » (tels que définis par le règlement de l'UE relatif aux indices de référence bas carbone [BMR]), c'est-à-dire tous les secteurs des sections A à H et L.

¹⁰² Le code couleur climatique d'AXA IM repose sur le cadre d'investissement « zéro émission nette » (NZIF) mis au point par [l'initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#).

Part des émissions financées faisant l'objet d'actions d'engagement	70 % d'ici 2025 90 % d'ici 2030	52 % des émissions financées dans les secteurs carbo-intensifs font l'objet d'actions d'engagement et de gestion responsable directes ou collectives (collaboratives ¹⁰³ pour 42 % et/ou individuelles pour 38 %) (données à fin 2021)	57,4 % à fin 2022	<i>Les actions d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, de même que les émissions faisant l'objet d'un engagement collaboratif, même si AXA IM ne participe pas systématiquement, conformément au cadre NZIF. Les engagements collaboratifs incluent uniquement la liste d'émetteurs de Climate Action 100+.</i>
Émetteurs souverains				
Battre l'indice de référence global	Battre le score CCP1¹⁰⁴ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond à la fin de chaque année	Score CCPI de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond : 43,4/100 (données à fin 2022)	52,6/100 (données à fin 2022)	<i>Les progrès sont mesurés par rapport à l'indice de référence et non par rapport aux données historiques, selon les directives de fixation d'objectifs recommandées par le cadre NZIF. La surperformance par rapport au benchmark est liée à une forte concentration d'obligations souveraines dans des pays avec un score élevé (notamment la France).</i>
Immobilier				
Réduction de l'intensité carbone	-20 % de réduction de l'intensité carbone opérationnelle des bailleurs d'ici 2025	31,3 kgCO ₂ e/m ² (données à fin 2019)	-19 % à fin 2022 par rapport à 2019	<i>Le périmètre de reporting en 2022 représente 64 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit 75 % du total des actifs immobiliers directs sous gestion. En 2019, les KPIs couvrent 46% des m² contrôlés par les propriétaires. En 2022, il en couvrira 74 %. Les actifs ne sont inclus dans l'ICP que si des données complètes sont collectées pour tous les services publics des propriétaires. Des données complètes sont définies comme une couverture de >90% des données dans le temps (12 mois) et de la surface.</i>
Alignement sur la trajectoire du CRREM	50 % des actifs immobiliers sous gestion directe conformes à la trajectoire du CRREM¹⁰⁵ d'ici 2025	54 % des actifs sous gestion alignés sur la trajectoire de 1,5 °C du CRREM (données à fin 2022)	n.a.	<i>Référence basée sur un portefeuille de référence par rapport à la méthodologie CRREM V1 composé de 80 actifs situés dans les cinq principales zones géographiques de l'UE (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique) ; mise à jour d'ici fin 2023, une fois la méthodologie CRREM V2 disponible sur Deepki</i>

Comme nous nous y sommes engagés en 2022, nous rendons compte chaque année de l'avancement de ces objectifs dans ce rapport.

En plus de faire partie du groupe de travail IIGCC sur le cadre NZIF, AXA IM continue également de travailler en étroite collaboration avec sa maison mère au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZA OA), dans le but de définir comment les stratégies d'investissement soutiendront le passage de l'économie vers une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

¹⁰³ L'initiative d'engagement collaboratif utilisée pour ce calcul est la liste d'engagement Climate Action 100+.

¹⁰⁴ [Indice de performance en matière de changement climatique](#)

¹⁰⁵ [Trajectoires de décarbonation – CRREM Global](#)

6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques

Dans le cadre de notre processus d'intégration ESG, nous excluons les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique prévus par notre politique relative aux risques climatiques¹⁰⁶.

Nous excluons depuis de nombreuses années les entreprises de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Nous avons en premier lieu concentré nos efforts sur le charbon, en nous engageant à céder tous nos investissements dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Depuis fin 2021, nous avons également ajouté des exclusions dans le secteur du pétrole et du gaz non conventionnels¹⁰⁷. Les critères suivants ont été introduits en février 2022 :

- Une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de **10 %** de leur production de pétrole et de gaz de l'Arctique, selon la définition du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), ou qui représentent plus de **5 %** de la production mondiale de la région ;
- Une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de **30 %** de leur production de pétrole et de gaz de la fracturation hydraulique et qui produisent moins de 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour ;
- L'exclusion liée aux sables bitumineux a été renforcée via une exclusion pour les entreprises représentant plus de **5 %** de la production **mondiale**.

Plus récemment, en avril 2023, nous avons renforcé plusieurs critères d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz :

- Charbon :
 - Application d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises **tirant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique**, contre 30 % auparavant ; ce seuil sera réduit à **10 % dans les pays de l'OCDE en 2026** dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE ;
 - Exclusion de toutes les entreprises ayant de **nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon** ou des **projets d'expansion** ;
- Sables bitumineux : application d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises tirant **plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de sables bitumineux** uniquement (exclusion du transport, c'est-à-dire des pipelines), contre 20 % auparavant.

Notre liste d'exclusion liée au charbon s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG allemande Urgewald. La GCEL comprend les entreprises qui tirent plus de 20 % de leurs revenus du charbon, les services publics dont la part de la production d'électricité à partir du charbon est égale ou supérieure à 20 %, les entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité au charbon installée supérieure à 5 GW.

¹⁰⁶ [Politiques et rapports sur le développement durable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁰⁷ [AXA IM renforce ses actions en matière de climat pour accélérer sa contribution à un monde bas carbone | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Urgewald inclut également les entreprises ayant des projets liés au charbon dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production d'électricité et des infrastructures. Comme indiqué dans notre Politique relative aux risques climatiques, AXA IM a établi ses propres seuils, qui se superposent à la méthodologie de la GCEL.

Pour construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, applicable à partir de février 2022, nous utilisons la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL), également établie par Urgewald. La GOGEL fournit des informations sur les entreprises opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle indique notamment les noms des entreprises impliquées dans la partie amont de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la production de pétrole et de gaz, sans seuil de taille. Ces données incluent une ventilation détaillée des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Dans la GOGEL, le pétrole et le gaz non conventionnels sont classés comme suit : fracturation hydraulique (en pratique, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches), sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique. Comme précisé dans notre Politique relative aux risques climatiques, AXA IM a choisi de se concentrer sur les catégories fracturation hydraulique, sables bitumineux et Arctique. Selon nous, ces catégories présentent des caractéristiques qui justifient une plus grande attention. Afin de construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, nous avons établi nos propres seuils pour ces trois catégories.

Le 1^{er} décembre 2022, **87 %** de l'ensemble des actifs tiers d'AXA IM (c'est-à-dire les actifs traditionnels et alternatifs) appliquent la politique relative aux risques climatiques ([voir la section dédiée aux politiques d'exclusion](#) pour plus de détails).

6.3 Actionnariat actif

Nous avons considérablement amélioré notre politique relative aux risques climatiques au début de l'année 2022, afin de fournir davantage de détails sur notre engagement vis-à-vis des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, en couvrant désormais les stratégies et la fixation d'objectifs, la transparence, y compris sur les dépenses d'investissement, ainsi que la gouvernance et le lobbying. Début 2023, nous avons également précisé nos attentes concernant les mesures des émissions du Scope 3, en demandant aux entreprises d'intégrer leur chaîne de valeur – en amont et surtout en aval – dans leur stratégie climatique, étape nécessaire pour atteindre l'objectif « zéro émission nette » sur le plan des émissions du Scope 3.

Le défi de l'objectif 1,5 °C pour les gestionnaires d'actifs

Olivier Eugène, Directeur de la recherche sur le climat chez AXA IM

« Les émissions mondiales de GES¹⁰⁸ devraient atteindre un pic entre 2020 et (au plus tard) 2025 dans les trajectoires modélisées mondiales qui limitent le réchauffement à 1,5 °C (probabilité > 50 %) avec un dépassement nul ou limité, comme dans celles qui limitent le réchauffement à 2 °C (probabilité > 67 %) et supposent une action immédiate. Dans les deux types de trajectoires modélisées, des réductions rapides et importantes des émissions de GES se produisent en 2030, 2040 et 2050 (forte probabilité). Cependant, si les politiques ne sont pas renforcées au-delà de celles mises en œuvre à la fin 2020, les émissions de GES

¹⁰⁸ Gaz à effet de serre

devraient augmenter au-delà de 2025, entraînant un réchauffement planétaire médian de 3,2 °C d'ici 2100 »¹⁰⁹.

Nous nous excusons de commencer par une longue – et peut-être obscure – citation du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais le constat effectué permet de planter le décor. Il souligne notamment l'écart croissant entre ce que dit le consensus scientifique et ce que font les sociétés humaines, en ce qui concerne le changement climatique et ses impacts.

Le GIEC souligne principalement que les émissions de GES ne devraient pas diminuer à un rythme compatible avec un scénario de 1,5 °C, voire de 2 °C. En effet, ces émissions ont continué à augmenter au cours de la dernière décennie, tandis que les émissions de CO₂ ont très probablement atteint un record historique en 2021¹¹⁰.

Chez AXA IM, nous nous sommes engagés à être un gestionnaire d'actifs « zéro émission nette » et à aligner nos investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, l'atteinte du résultat en matière de température est une situation binaire – échec ou succès –, qui ne peut reposer que sur un effort collectif. Par exemple, toute partie prenante dans le domaine du climat – qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un investisseur, d'un citoyen ou d'un pays – ne peut à elle seule réaliser l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C, mais elle peut y contribuer.

À cet égard, l'avertissement du GIEC selon lequel le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C – sachant que la fenêtre pour atteindre cet objectif se referme rapidement – constitue également un avertissement pour les investisseurs. L'élaboration de stratégies d'investissement axées sur l'objectif de 1,5 °C risque malheureusement de devenir de plus en plus difficile. Il est certes essentiel de maintenir un niveau d'ambition élevé, mais il pourrait s'avérer inévitable de faire face à la dure réalité, si les objectifs fixés devaient se heurter à celle-ci.

6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »

Approche particulière d'AXA IM Core

Ces dernières années, l'intérêt pour l'investissement « zéro émission nette »/aligné sur l'Accord de Paris s'est accru dans les classes d'actifs traditionnels et sur les marchés cotés. De nouvelles initiatives et de nouveaux cadres de travail ont émergé, constituant le fondement de nouvelles approches plus conscientes des enjeux climatiques, et le secteur a exprimé une volonté accrue d'intégrer ces objectifs au sein de ses processus de prise de décisions d'investissement. Nous sommes optimistes quant à la capacité de notre industrie à tirer profit de l'abondance des outils et des données disponibles. Nous nous engageons à évaluer et à intégrer les modèles climatiques, mais aussi à dialoguer avec les fournisseurs de données et les groupes de travail sectoriels pour affiner ces méthodologies. Alors que les gestionnaires d'actifs commencent à passer des engagements aux actions concrètes, ils doivent prendre des décisions importantes concernant les outils à utiliser et la manière de les déployer. Chez AXA IM, l'alignement des portefeuilles découle d'un ensemble de principes qui guident notre prise de décision et encadrent la sélection des outils et des ICP. Ces principes nous permettent de naviguer très efficacement dans un environnement en constante évolution et de relever le défi que constitue l'alignement de nos stratégies sur l'Accord de Paris.

¹⁰⁹ [IPCC AR6 WGIII SummaryForPolicymakers.pdf](#)

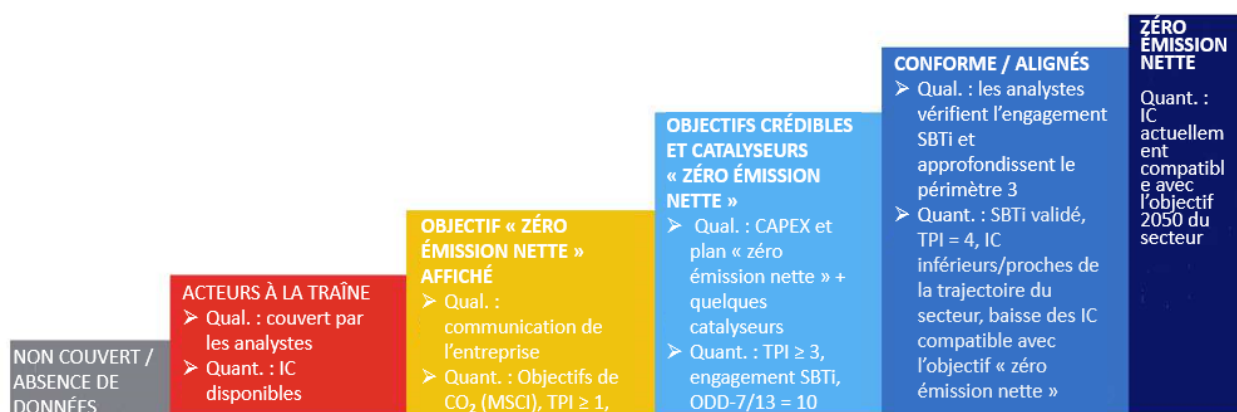
¹¹⁰ [Bilan énergétique mondial : émissions de CO₂ en 2021](#)

Code couleur climatique d'AXA IM

Les entreprises qui s'engagent dans une voie de décarbonation robuste contribuent positivement à la durabilité environnementale, d'une manière compatible avec un avenir « zéro émission nette ». Dans cette perspective et pour soutenir la mise en œuvre de son engagement « zéro émission nette », AXA IM a développé en 2021 un « code couleur climatique » inspiré du Cadre d'investissement « zéro émission nette » formalisé par les directives de fixation d'objectifs du cadre NZIF¹¹¹. Ce cadre, qui vise à être enrichi en 2023, montera progressivement en puissance au fil du temps en vue d'une mise en œuvre future. Il sera utilisé pour informer les gérants de portefeuille et contiendra des critères contraignants pour les stratégies « zéro émission nette » au niveau des fonds (voir ci-dessous). Il s'agit d'un pilier essentiel de la mise en œuvre de notre stratégie « zéro émission nette ».

Notre approche vise à évaluer la maturité des stratégies climatiques des entreprises, en utilisant des informations quantitatives sur la stratégie des émetteurs (SBTi, TPI, tendance des indicateurs climatiques, etc.), combinées à une analyse qualitative pour confirmer la crédibilité des stratégies. Sur la base de cette analyse, les émetteurs sont classés selon les « couleurs » suivantes :

- Les entreprises déjà bien positionnées pour atteindre la neutralité carbone, avec une intensité carbone actuellement conforme à l'objectif sectoriel 2050, sont « bleu foncé » ;
- Viennent ensuite les entreprises qui sont sur la bonne voie par rapport à leur secteur. Elles ont des objectifs climat approuvés par la Science Based Target Initiative (SBTi), ou sont bien notées par la Transition Pathway Initiative (TPI), ou atteignent une intensité carbone proche de la trajectoire de décarbonation du secteur, ou encore voient leur intensité carbone diminuer à un rythme compatible avec l'objectif « zéro émission nette ». Ces entreprises sont classées dans la catégorie « bleu » ;
- Les entreprises qui ont des objectifs de décarbonation crédibles et/ou sont engagées dans l'initiative SBTi sont classées dans la catégorie « bleu clair ». Les fournisseurs de solutions climatiques sont également classés dans la catégorie « bleu clair » ;
- Les entreprises qui affichent la volonté d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », mais n'ont pas fourni d'informations suffisantes et crédibles sur la trajectoire envisagée sont classées dans la catégorie « orange » ; et
- Les entreprises qui n'ont pas fixé d'objectifs sont classées dans la catégorie « rouge » ;
- Les entreprises n'ayant pas de données carbone disponibles sont classées dans la catégorie « gris ».



Source : code couleur climatique d'AXA IM, basé sur le cadre NZIF mis au point par la PAII, 2021. À titre d'illustration uniquement.

¹¹¹ [NZIF_IIGCC-Target-Setting-Guidance.pdf](#)

Approche d'AXA IM Alts

Étant donné que nous sommes l'un des plus grands gestionnaires d'actifs réels au monde, nous estimons que les décisions d'investissement que nous prenons font bien plus que générer des rendements financiers. **Nous pouvons contribuer à un avenir durable**, en minimisant l'impact environnemental de nos actifs, en les protégeant contre les effets du changement climatique et en contribuant, de manière collaborative, à libérer le potentiel de transformation de notre ingéniosité.

L'environnement bâti contribue de manière significative aux émissions annuelles de carbone dans le monde, ce qui nous donne l'occasion d'apporter une contribution importante à la décarbonation. Nous investissons activement dans un avenir à faibles émissions de carbone, que ce soit par la création d'infrastructures d'énergies renouvelables, le développement de biens immobiliers « best-in-class » ou la rénovation et la transformation des ensembles immobiliers susceptibles d'avoir une place dans un avenir bas carbone.

Chez AXA IM Alts, nous observons un intérêt croissant pour les solutions qui investissent dans l'innovation. Ce domaine va du capital naturel et des solutions liées à la nature à la production et l'utilisation d'énergie propre, en passant par la réduction de la dépendance à l'égard des sources d'énergie à forte intensité de carbone, qui nuisent à l'environnement.

Programme interne visant à accélérer notre contribution à la décarbonation

En 2022, nous avons décidé d'accélérer notre parcours de décarbonation, en lançant un programme interne visant à exploiter le potentiel de nos différentes plateformes d'investissement pour générer un impact significatif. Ce programme s'appuiera sur trois grands piliers complémentaires :

- **Réduire les émissions de carbone** : l'immobilier génère environ 39 % des émissions mondiales de GES. L'objectif est de réduire activement les émissions générées par plus de 2 400 bâtiments gérés à l'échelle mondiale, grâce à l'optimisation de la consommation d'énergie, à la rénovation des bâtiments, au passage à des sources de chaleur ou de combustible décarbonées et à continuer à dialoguer avec nos locataires pour améliorer ensemble la performance des bâtiments sous-jacents ;
- **Éviter les émissions de carbone** : nous visons à investir dans des infrastructures bas carbone telles que la production d'énergie renouvelable et les réseaux électriques, le transport vert et les systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés ;
- **Séquestration du carbone** : la consommation de bois sera multipliée par 2,7 d'ici 2050. La sylviculture joue un rôle clé dans la séquestration du carbone et devrait permettre au bois d'ingénierie de remplacer l'acier, à forte intensité de carbone, dans la consommation des bâtiments. Par le biais de nos investissements dans le capital naturel, notre stratégie consiste à optimiser la séquestration du carbone tout en améliorant la biodiversité grâce à notre portefeuille forestier (>80 000 ha), à développer le bois et à investir dans de nouvelles entreprises de produits de bois.

Pour ce qui est de la définition des trajectoires de décarbonation et des objectifs de réduction, l'accent a été mis sur la plateforme d'actions immobilières, compte tenu de notre position de leader en Europe et du potentiel de décarbonation de cette classe d'actifs.

Dans un premier temps, nous avons travaillé à l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation au niveau du portefeuille basée sur un portefeuille de référence européen représentatif. L'objectif était d'appréhender le potentiel de décarbonation au sein de nos portefeuilles immobiliers et les impacts

financiers associés, ainsi que de nous assurer que nous pouvons prendre des engagements crédibles et atteignables conformes à l'objectif de l'Accord de Paris.

Approche

Entre mars et novembre 2022, AXA IM a élaboré les trajectoires de décarbonation d'un échantillon de 80 actifs (environ 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion), représentatif de ses portefeuilles européens (hors Suisse). Les actifs sélectionnés couvrent les cinq principales zones géographiques (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Belgique) et les classes d'actifs les plus représentatives (résidentiel, bureau, logistique, commerce de détail, hôtel et usage mixte).

La base carbone totale des bâtiments en 2021 a été tirée de la consommation d'énergie finale réelle (et estimée) au niveau des actifs, convertie en émissions de carbone sur la base des facteurs d'émission de GES locaux. Des estimations ont été utilisées lorsque seules des données partielles étaient disponibles, couvrant plus particulièrement 20 % des actifs pour les émissions des locataires et 16 % des actifs s'agissant des émissions des locataires et des propriétaires. Des estimations ont été produites, sur la base de l'indice de référence BEES, et ajustées pour tenir compte de l'utilisation du modèle économique des locataires afin d'en accroître l'exactitude. D'autres indices de référence ont été pris en compte lors de la phase de pré-modélisation et ignorés sur la base d'une couverture insuffisante, des zones géographiques ou des classes d'actifs.

Modélisation au niveau des actifs

Le potentiel technique du portefeuille de décarbonation s'appuie sur un examen, actif par actif, d'éléments spécifiques (notamment le niveau d'isolation et le mode de chauffage) afin de déterminer la cohorte de décarbonation globale (rénovation légère, rénovation thermique ou rénovation lourde [bâtiment entier]), le calendrier des différentes interventions étant lié à la rupture de bail des locataires, en majorité.

À l'aide de l'analyse de marché et de l'analyse comparative, plusieurs choix et hypothèses ont été faits en ce qui concerne les facteurs d'émission, la décarbonation des réseaux, le coût d'intervention, la fréquence des rénovations, etc. Des entretiens individuels ont été menés avec les gestionnaires de chaque actif concerné, afin d'affiner les données recueillies au niveau de l'actif, d'évaluer la réduction modélisée et de la comparer aux plans concernant les actifs sous-jacents. En parallèle, des documents de recherche ont été préparés sur l'impact de la décarbonation sur la valeur foncière dans les secteurs du résidentiel, des bureaux et de la logistique, afin de mieux appréhender l'impact financier de ces initiatives.

Pour chaque actif, une trajectoire théorique individuelle a été élaborée en fonction du type d'intervention correspondant aux caractéristiques de l'actif. La trajectoire décrit le potentiel de décarbonation des actifs, l'année prévue des rénovations et la capacité de production d'énergie solaire. Plusieurs des actifs sous-jacents avaient déjà fait montre de progression dans leurs évaluations des trajectoires de décarbonation (notamment au Royaume-Uni et en Italie) et, à la suite des évaluations individuelles, l'équipe projet a pu modéliser la « trajectoire actuelle » de nombreux actifs en fonction de leurs plans d'affaires sous-jacents. Cela a permis à l'équipe d'évaluer le montant des dépenses d'investissement supplémentaires au-delà des plans d'affaires sous-jacents nécessaires à la réalisation des trajectoires de décarbonation.

Pour chaque actif, la trajectoire modélisée a été comparée à la trajectoire du CRREM applicable et à la trajectoire actuelle de décarbonation des actifs sur la base des plans d'action existants.

Résultats et aperçu

Les trajectoires de ces 80 actifs ont ensuite été consolidées pour donner un aperçu sur :

- le potentiel de décarbonation maximum d'ici 2050, les dépenses d'investissement associées et l'impact attendu par intervention (opérationnel, photovoltaïque, énergies renouvelables de haute qualité, décarbonation des réseaux, etc.) ;
- une nouvelle segmentation du risque et une visibilité précoce de la proportion d'actifs alignée sur les trajectoires de 1,5 °C du CRREM ;
- le scénario de référence, c'est-à-dire la tendance actuelle de décarbonation en fonction des actions déjà prévues au niveau des actifs.

Trois scénarios supplémentaires ont été analysés, en appliquant des seuils de performance technique et financière : la viabilité financière, l'objectif carbone et la rentabilité de l'entreprise. Cela a clairement démontré que le fait de se concentrer sur un sous-ensemble plus restreint d'actifs pouvait générer la majeure partie de l'impact en termes de réduction, tout en exigeant des investissements plus raisonnables en regard de la valeur foncière.

Alors que les actions de décarbonation engagées actuellement se traduiraient par un potentiel de réduction d'environ 60 % d'ici 2050 (sans tenir compte de la rotation), les scénarios d'accélération pourraient entraîner une réduction supplémentaire de 8 à 20 % en fonction du scénario choisi. Ces réductions concernent uniquement des travaux relevant du contrôle du propriétaire et ne tiennent pas compte ni n'intègrent de changement important dans la performance des locataires. En outre, les réductions excluent tout avantage lié à l'achat d'énergie renouvelable (de haute qualité) par le propriétaire (estimé à une réduction supplémentaire d'environ 5 à 6 %) ou par le locataire. En pratique, de nombreux actifs utilisent de l'énergie verte, ce qui devrait être pris en compte dans les déclarations futures.

Principaux enseignements et implications pour notre stratégie de décarbonation

La réalisation de ces travaux de recherche approfondis dans un délai aussi court a permis au Conseil d'administration d'AXA IM, à l'équipe d'investissement responsable et aux autres équipes impliquées (gestion d'actifs, transaction, développement) de mieux comprendre les enjeux carbone de son portefeuille : les risques, les capacités et la capacité d'action.

Le portefeuille est actuellement assez robuste, avec environ 60 % des actifs sous gestion alignés sur la trajectoire de 1,5 °C du CRREM¹¹² sur la base des données 2021 et plus de 50 % des actifs sous gestion alignés jusqu'en 2035 selon la tendance actuelle, en utilisant les trajectoires 2021 du CRREM. Cependant, une accélération est nécessaire pour tenir le rythme de notre engagement et de l'évolution des anticipations du marché au fil du temps.

Le déploiement des solutions techniques existantes à grande échelle générera un impact suffisant au cours de la prochaine décennie. Cependant, l'atteinte de l'objectif « zéro émission nette » sur le long terme nécessitera des tests et un soutien à l'innovation, ainsi qu'un dialogue accru avec les locataires et les investisseurs.

La modélisation (par exemple, interventions, coûts) a donné des résultats précis pour la plupart des actifs, mais est moins certaine ou robuste lorsqu'il s'agit d'actifs très spécifiques ou complexes, qui nécessitent de saisir manuellement des données pour tenir compte de leurs particularités. La modélisation n'aurait pas

¹¹² CRREM V1

été possible sans collecter de données complémentaires, les entrevues et estimations d'AM et le soutien des consultants, en raison de la disponibilité des données du secteur et des défis en matière de précision.

Étapes suivantes

La définition de la trajectoire globale de décarbonation du portefeuille Alts Real Estate repose sur les résultats de la modélisation des trajectoires et sur sa comparaison avec le CRREM.

Si le modèle a permis de mettre en évidence les principales actions à entreprendre au niveau des actifs pour mettre en place une trajectoire de décarbonation, il n'est toutefois pas prévu de l'appliquer à l'ensemble du portefeuille. Une approche plus opérationnelle sera retenue, en s'appuyant sur les informations disponibles pour évaluer les risques de nos portefeuilles. En 2022, des audits énergétiques ont été réalisés relativement à tous les actifs européens affichant un CPE E, F ou G, afin d'obtenir une analyse détaillée du potentiel de décarbonation. En 2023, cette analyse technique servira à éclairer la stratégie des actifs et à conserver la trajectoire la plus pertinente pour chaque actif.

En 2023 et au cours des années suivantes, ce programme sera étendu à d'autres plateformes alternatives, telles que la dette et les infrastructures, afin de mieux saisir leur potentiel de décarbonation et de continuer à investir dans un avenir bas carbone.

6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Au cours des dernières années, le secteur financier a accompli de nouveaux progrès pour illustrer la matérialité du changement climatique et mesurer l'alignement des investissements. Au cours des deux dernières années, certaines initiatives emblématiques ont abouti à des dispositifs concrets. Il s'agit notamment de la publication des directives pour la mise en œuvre de la trajectoire de 1,5 °C du NZIF¹¹³, de la NZAOA convoquée par les Nations unies et du cadre du SBTi pour les institutions financières. Les investisseurs se tournent désormais vers de nouveaux types d'analyses et indicateurs correspondants, qui analysent plus précisément ce que signifie la notion d'investisseur « aligné sur l'Accord de Paris ».

Dans ce contexte, AXA IM a exploré ces dernières années des indicateurs prospectifs. En 2022, et grâce à notre collaboration avec MSCI, Beyond Ratings et Iceberg Data Lab (IDL), nous avons poursuivi l'étude des indicateurs prospectifs innovants pour mesurer l'exposition de nos investissements aux risques de transition et physiques et leur potentiel de réchauffement climatique.

Analyse de scénarios climatiques : présentation des scénarios de réchauffement planétaire ou futurs climatiques possibles

Le 9 août 2021, le GIEC a publié la première partie de son sixième Rapport d'évaluation fondé sur la science physique du changement climatique. Une déclaration est claire et frappante : « Il est incontestable que l'homme est à l'origine du réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres. »¹¹⁴ Le rapport précise que la meilleure estimation du réchauffement d'origine humaine est de 1,07 °C au-dessus des niveaux préindustriels, le réchauffement étant plus important sur les terres que dans les océans. Le GIEC ajoute que « la température à la surface du globe continuera d'augmenter au moins jusqu'au milieu du

¹¹³ Voir « Guide de mise en œuvre du Cadre d'investissement "zéro émission nette" 1,5 °C », Paris Aligned Investment, 2021. <https://www.parisalignedinvestment.org/media/2021/03/PAII-Net-Zero-Investment-Framework-Implementation-Guide.pdf>

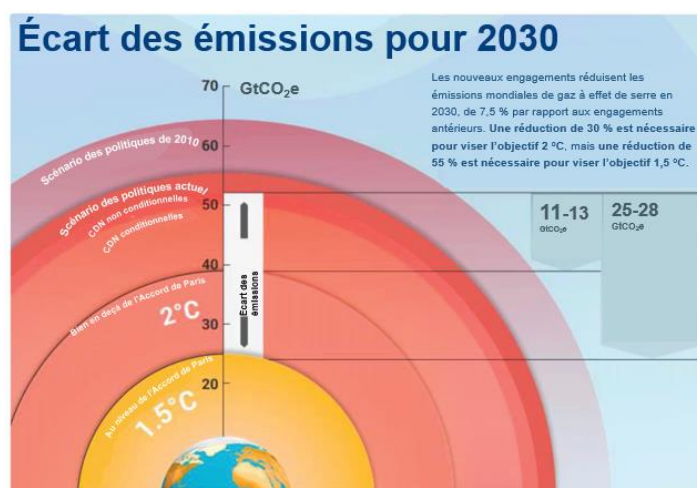
¹¹⁴ 6^e Rapport d'évaluation du GIEC

siècle » et que « le réchauffement planétaire dépassera 1,5 °C, voire 2 °C, au cours du 21^e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre n'interviennent dans les prochaines décennies ». Pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2 °C, les émissions mondiales doivent diminuer à un rythme rapide et atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2070. Or, atteindre la neutralité carbone – objectif « zéro émission nette » – implique de trouver un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits. Pour atteindre ce stade, le monde devra supprimer la plupart des émissions de CO₂ et employer des méthodes de récupération et de stockage des faibles niveaux d'émissions restants (« compensation »), tout comme du CO₂ présent dans l'atmosphère provenant de l'accumulation des émissions historiques. Les technologies vertes sont essentielles à la réalisation de cet objectif de décarbonation.

L'Accord de Paris engage ses parties à limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. La grande majorité des Contributions déterminées au niveau national (CDN) actuelles ont une période de conformité prévue allant de 2025 à 2030. Les CDN prévues pour 2050 sont ramenées à 2030 dans notre modélisation. Publié avant la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, le rapport du PNUE sur l'écart des émissions de 2021 estime que la mise en œuvre des CDN non conditionnelles actualisées entraînerait une hausse moyenne de la température mondiale d'environ 2,7 °C. Si les émissions continuent d'augmenter au même rythme que par le passé, le GIEC anticipe une hausse des températures atteignant au moins 3 °C d'ici 2100, voire supérieure à 4 °C.

Alors que les pays doivent accroître leurs engagements actuels en matière d'émissions de carbone, le « rapport 1,5 °C » du GIEC publié en 2018 a également souligné que les nations devaient viser un scénario de 1,5 °C (plutôt qu'un scénario de 2 °C) pour éviter des dommages sans précédent sur la biodiversité, les êtres humains et l'économie¹¹⁵. Cela implique de réduire les émissions de carbone de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

En outre, les recommandations de la TCFD indiquent spécifiquement que les organisations doivent envisager un ensemble de scénarios, y compris un scénario « 2 °C ou moins », en référence à l'Accord de Paris de 2015, car ces scénarios auront des implications différentes sur les investissements.



Écart entre les engagements des pays de l'Accord de Paris et les scénarios 2 °C et 1,5 °C. Sources : Rapport du PNUE sur l'écart des émissions de 2021, AXA IM.

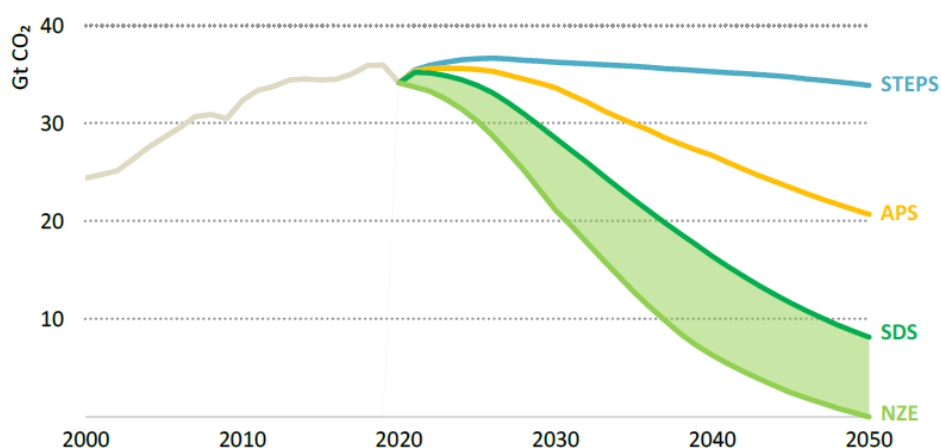
¹¹⁵ Ces éléments ont été confirmés dans le rapport « Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité » publié en février 2022 par le GIEC.

Les scénarios d'atténuation du changement climatique (« scénarios climatiques ») sont des prévisions de l'avenir fondées sur des variables projetées et la probabilité d'occurrence. Ces variables comprennent les émissions de gaz à effet de serre, le coût et l'assimilation des technologies, la croissance économique, la démographie, le développement et l'utilisation du CSC (Captage et stockage du carbone). Les prévisions réalisées permettent d'envisager des résultats tels que l'ampleur de l'augmentation des températures et les conséquences de ce niveau de réchauffement pour l'environnement, la société et l'économie.

La plupart des scénarios « sous la barre des 2 °C » font l'hypothèse d'un changement rapide et radical de l'offre et de la demande d'énergie. Du côté de l'offre, ces scénarios envisagent un recul des combustibles fossiles, le charbon et le pétrole étant fortement réduits tandis que le gaz reste utilisé. Parallèlement, les sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien, le solaire et la biomasse augmentent considérablement et le nucléaire reste intégré au futur mix énergétique.

Dans des scénarios climatiques bien connus tels que celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre découlent principalement de mesures techniques et technologiques d'efficacité énergétique. S'ils ne disent pas grand-chose des conditions sociales, des coûts relatifs et des développements technologiques permettant de réaliser une telle transformation du mix énergétique, les scénarios de l'AIE sont reconnus et largement utilisés, notamment par les entreprises de la plupart des secteurs ayant un impact significatif sur l'évolution du climat.

L'AIE a innové en publiant son scénario « zéro émission nette » d'ici 2050 en mai 2021. Le rapport associé présente une trajectoire permettant de réduire à zéro les émissions nettes du secteur de l'énergie, tout en limitant l'augmentation de la température globale à 1,5 °C. Ce scénario a été intégré dans les dernières Perspectives énergétiques mondiales de l'AIE. L'AIE parvient à des conclusions très similaires à celles du GIEC dans son rapport de 2018 sur l'objectif 1,5 °C, en identifiant la nécessité de réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels de près de 40 % entre 2020 et 2030. En outre, l'AIE appelle à une réduction de 75 % des émissions de méthane dues à l'utilisation de combustibles fossiles sur la même période. Très précise, l'AIE détaille les trajectoires spécifiques aux économies avancées et émergentes, les investissements nécessaires et la nécessité d'une coordination et d'une acceptation sociale au niveau mondial.



Scénarios climatiques de l'AIE : émissions de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels. SPD : Scénario des politiques déclarées ; SEA : Scénario des engagements annoncés ; SDD : Scénario de développement durable ; SZEN : Scénario « zéro émission nette » d'ici 2050. Source : Perspectives énergétiques mondiales de l'AIE, 2021.

Quantifier le potentiel de réchauffement climatique de nos investissements : mesure de la hausse implicite de la température (HIT)

Bien que ces indicateurs prospectifs soient essentiels et pertinents pour les objectifs climatiques, d'importants défis demeurent en raison de la complexité du modèle.

Méthodologie de mesure de la HIT pour les obligations et les actions d'entreprises

Depuis 2021, AXA IM utilise l'indicateur « Implied Temperature Rise » (hausse implicite de la température [HIT] ; ITR en anglais) de MSCI pour évaluer l'alignement des portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'actions cotées d'AXA IM avec les objectifs de température mondiale.

Le modèle HIT estime l'augmentation de la température mondiale d'ici à 2100 si l'économie dans son ensemble devait dépasser ou ne pas réaliser son budget carbone, de la même manière qu'une entreprise ou un portefeuille en particulier. L'indicateur, exprimé en degrés Celsius, est donc un indicateur prospectif et basé sur l'extrapolation.

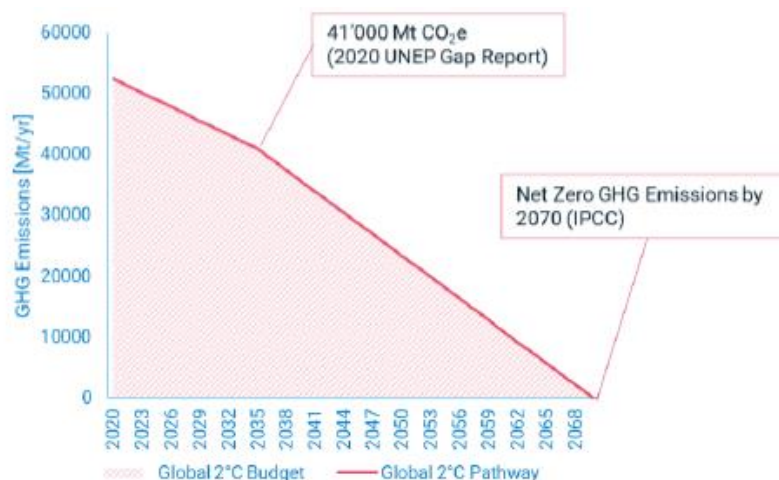
À l'heure actuelle, la méthodologie HIT s'applique uniquement aux actifs des entreprises et est toujours en cours de développement.

Budget carbone et objectifs +2 °C

■ Présentation générale

Le budget carbone mondial représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre que l'humanité peut émettre pour limiter le réchauffement climatique à +2 °C, depuis le début de l'année du modèle jusqu'en 2070. Il est calculé à partir des données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La trajectoire carbone mondiale représente les émissions annuelles prospectives mondiales jusqu'en 2070 pour se conformer à un réchauffement de +2 °C. Cette trajectoire est établie par MSCI ESG Research, en combinant la contribution déterminée au niveau national (CDN) de chaque pays, les considérations budgétaires mondiales conjointement aux niveaux mondiaux d'émissions pour un réchauffement de +2 °C définis dans le rapport 2020 du PNUE sur l'écart des émissions et une hypothèse zéro émission d'ici 2070 pour limiter le réchauffement à +2 °C formulée par le GIEC.



Trajectoire 2°C basé sur une hypothèse de zéro émission nette en 2070 à partir du niveau d'émissions de GES en 2020 estimé par le rapport du PNUE sur l'écart des émissions de 2021. Source : MSCI ESG Research.

MSCI affecte les budgets carbone et les trajectoires à chaque entreprise par le biais d'une méthode descendante, qui utilise le chiffre d'affaires pour répartir équitablement le budget entre toutes les entreprises figurant dans sa base de données. Vous trouverez ci-après plus d'informations sur ce processus pour chaque périmètre.

- **Spécificités du Scope 1**

Le Scope 1 représente les émissions directes produites par une entreprise à partir de ses propres sources ou sources contrôlées.

Le budget et la trajectoire du Scope 1 de l'entreprise sont déterminés en analysant la répartition de son activité par pays et secteur d'émissions. Bien entendu, la trajectoire de chaque entreprise est alignée sur l'objectif de réchauffement climatique de +2 °C. Elle est déterminée en utilisant les données des CDN et les niveaux d'émissions « +2 °C », comme indiqué dans le rapport du PNUE sur l'écart des émissions.

Cette approche permet une différenciation sectorielle et régionale et tient compte du fait que tous les secteurs et tous les pays n'ont pas la même capacité à réduire leurs émissions de carbone du Scope 1.

- **Spécificités du Scope 2**

Le Scope 2 fait référence aux émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage et de refroidissement achetés et consommés par une entreprise.

La trajectoire Scope 2 de la société est déterminée sur la base du chiffre d'affaires total et du groupe sectoriel principal auquel elle appartient selon les normes de classification sectorielle mondiale (GICS). Cette approche en fonction du secteur permet une plus grande différenciation entre les entreprises d'un secteur, aux fins d'identifier les leaders du secteur et les retardataires.

L'intensité carbone moyenne mondiale de chaque secteur GICS est considérée comme le point de départ de l'entreprise.

Le budget du Scope 2 de la société est calculé de la même manière que le budget du Scope 1, en multipliant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise par l'intensité du Scope 2 du groupe sectoriel auquel elle appartient selon les GICS.

- **Spécificités du Scope 3**

Le Scope 3 se réfère à toutes les autres émissions indirectes liées à la chaîne de valeur de l'entreprise.

La trajectoire mondiale du Scope 3 correspond à une baisse linéaire entre la première année du modèle et l'année 2070. Cela signifie que toutes les émissions du Scope 3 des entreprises sont comparées à une pente définie par un seul point de départ d'intensité carbone, qui est la moyenne des estimations d'intensité des émissions du Scope 3 pondérée par la capitalisation boursière de l'univers MSCI ACWI IMI, et un point final à valeur zéro en 2070.

Nous avons adopté cette approche, car les sociétés figurant dans la base de données MSCI sont de grandes multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement et leurs ventes sont mondiales. Il n'est donc pas nécessaire d'inférer ici des trajectoires spécifiques à chaque pays ou secteur.

En outre, le seul indice de référence du Scope 3 crée un biais intuitif par rapport aux secteurs les plus émetteurs, qui sont comparés au même indice que les secteurs les moins émetteurs. En effet, il devient plus difficile pour une entreprise d'un secteur fortement émetteur d'obtenir une bonne note de température.

Cette approche suppose que toutes les entreprises doivent respecter la même trajectoire d'intensité carbone dans leur chaîne de valeur en amont et en aval. Par conséquent, les entreprises disposant de chaînes de valeur particulièrement carbonées devront les décarboner à un rythme nettement plus élevé que celles ayant une chaîne de valeur moins carbonée.

Émissions carbone projetées

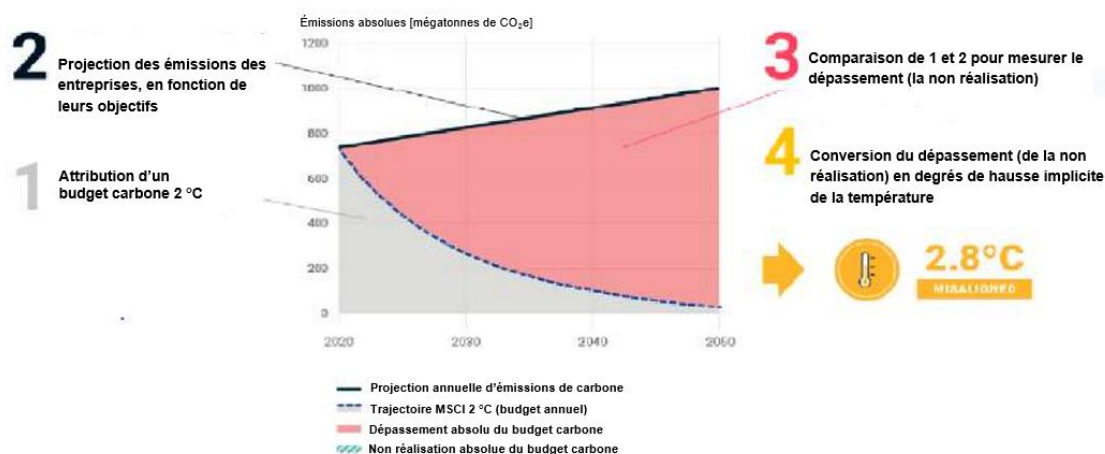
Le modèle HIT estime les émissions futures des entreprises jusqu'en 2070, en tenant compte de leur niveau actuel d'émissions et des objectifs de réduction des émissions qu'elles ont déclarés. Les spécificités quant au traitement, par le modèle, des émissions de carbone actuelles de l'entreprise sont les suivantes :

- Scope 1 + 2 : les émissions déclarées sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles ; dans le cas contraire, des estimations sont utilisées ;
- Scope 3 : le modèle HIT utilise les émissions estimées de MSCI au lieu de s'appuyer sur les émissions déclarées par les entreprises, en raison d'incohérences dans les rapports des entreprises.

Le modèle HIT prend pour hypothèse que les objectifs de réduction des émissions déclarés par les entreprises seront atteints. Cependant, cela n'est peut-être pas toujours exact, car certains objectifs peuvent être plus crédibles que d'autres. Pour y remédier, la mise à jour 2023 intègre un score de crédibilité, qui est pris en compte lors de l'utilisation des valeurs cibles des entreprises. En l'absence d'objectifs de réduction, le modèle prend pour hypothèse une croissance des émissions de 1 % par an pour refléter un scénario « sans changement ».

Dépassement du budget carbone

La différence entre les émissions projetées de l'entreprise (section 1.2) et son budget carbone (section 1.1) jusqu'en 2070 est connue sous l'expression « dépassement absolu du budget carbone ». Il est important de noter que cette valeur est limitée à un niveau correspondant à une HIT de +10 °C.



Le modèle calcule également ce dépassement en pourcentage du budget carbone global de l'entreprise. C'est ce que l'on appelle le « dépassement relatif du budget carbone ».

Il est important de noter que le dépassement relatif calculé n'est pas toujours positif. Une valeur négative porte à croire que les émissions sont en réalité inférieures au budget carbone.

Approche méthodologique HIT

▪ HIT au niveau de l'entreprise

La HIT est désormais calculée en extrapolant le dépassement carbone d'une entreprise dans l'économie mondiale, qui dépasse de la même quantité son propre budget carbone. Le modèle utilise le budget carbone global de +2 °C et le facteur *Transient Climate Response to Cumulative emissions of Carbon Dioxide* (TCRE) pour estimer le réchauffement supplémentaire causé par le dépassement. Le facteur TCRE est exprimé en °C/GtCO₂e. Cette valeur est fixée pour un scénario climatique spécifique et établit le rapport entre les émissions supplémentaires totales absolues en regard d'une base de référence de +2 °C et l'augmentation progressive correspondante de la température mondiale.

La HIT est plafonnée à la hausse comme à la baisse, à savoir :

- Le plancher de +1,3 °C représente le réchauffement supplémentaire déjà enclavé en raison des émissions passées et de l'absence de technologie d'élimination du carbone évolutive à l'échelle mondiale.
- Le plafond de +10 °C permet aux portefeuilles de refléter les températures élevées et d'optimiser l'allocation en présence d'entreprises fortement émettrices. Il convient de noter que, selon le GIEC et d'autres grands scientifiques du climat, le pire scénario de réchauffement climatique est compris entre +5 °C et +6 °C. Le seuil supérieur de +10 °C du modèle HIT devrait permettre de distinguer les entreprises fortement émettrices des entreprises moins émettrices.

Outre les considérations de plancher et de plafond, la formule HIT est, au niveau de l'entreprise :

$$HIT \text{ de l'entreprise} = 2 \text{ °C} + \text{Dépass. relatif du budget carb.} \times \text{Budget global} \times \text{Facteur TCRE}$$

Un exemple de calcul est présenté ci-dessous :

Scénario	Total
Dépassement relatif du budget carbone (au niveau de l'entreprise)	162%
Budget carbone mondial 2 °C	1,491 Gt CO ₂ e
Facteur TCRE	0,000545°C/Gt CO ₂ e
Augmentation implicite des températures	3,3°C (2°C + 1,491 x 162% x 0,000545)

Exemple de calculs de l'ITR sur un portefeuille fictif. Source : MSCI ESG Research.

▪ HIT au niveau du portefeuille

Lors de la détermination de la hausse de température liée à un portefeuille, une part des émissions et des budgets carbone des entreprises en portefeuille doit être allouée en fonction de la valeur de marché de chaque position *i*. Cela prend la forme du ratio de détention, qui correspond à l'encours investi divisé par la valeur d'entreprise, liquidités comprises (EVIC) :

$$Détention_i = \frac{Pondération_i}{EVIC_i} \times Valeur \text{ du portefeuille}$$

Il est à noter que ce ratio peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des décisions en matière de gestion de portefeuille.

Ensuite, le dépassement relatif du budget carbone du portefeuille est calculé en additionnant le ratio de détention multiplié par la différence entre les émissions projetées et le budget carbone de chaque entreprise :

$$\text{Dépass. relatif du budget carb. du portefeuille} = \frac{\sum \text{Dét.}_i (\text{Émiss. projetées cumulées}_i - \text{Budget carb. cumulé}_i)}{\sum \text{Dét.}_i \times \text{Budget carb. cumulé}_i}$$

Comme dans le cadre du calcul au niveau de l'entreprise, ce dépassement relatif peut être négatif, ce qui correspond à une non-réalisation réelle.

La HIT au niveau du portefeuille est ensuite calculée de manière similaire à celle de la HIT d'une entreprise, en ajoutant le dépassement relatif du budget carbone du portefeuille multiplié par le budget carbone total correspondant à la trajectoire +2 °C à la base d'augmentation de la température de +2 °C :

$$\text{HIT du portefeuille} = 2\text{ °C} + \text{Dépass. relatif du budget carb. du portefeuille} \times \text{TCRE} \times \text{Budget global}$$

Il est important de garder à l'esprit que le calcul de la hausse implicite de température (HIT) d'un portefeuille est complexe. Il ne s'agit pas simplement de la moyenne des HIT de chaque entreprise en portefeuille. En effet, le calcul n'est pas linéaire et prend en compte des facteurs tels que les ratios de détention et le dépassement relatif du portefeuille. Bien que la HIT puisse être appliquée à des périmètres ou des secteurs d'activité en particulier, la HIT globale du portefeuille ne sera pas la moyenne des HIT de chaque périmètre ou secteur d'activité.

Fréquences de mise à jour de la HIT par MSCI

Les scores HIT de MSCI sont régulièrement mis à jour, pour refléter les nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Par exemple, si une entreprise fixe un nouvel objectif de décarbonation, MSCI en tiendra compte et recalculera ses émissions projetées, ce qui modifiera son score de hausse implicite de la température. MSCI met à jour les données sur les objectifs toutes les deux semaines et les autres données chaque trimestre. Cependant, l'ensemble du processus, depuis la disponibilité des données principales (comme l'annonce d'un nouvel objectif) jusqu'à la finalisation de l'intégration de la HIT, peut prendre plus de temps. Un tableau récapitulatif du cycle de mise à jour régulière des données clés est présenté ci-dessous, avec des délais indicatifs.

	Première étape : cycle régulier de mise à jour des données ITR	Deuxième étape : calcul et assurance qualité	Décalage total de mise à jour
Données sur l'objectif climatique	14 jours	Jusqu'à 15 jours	Jusqu'à 1 mois
Données d'émissions déclarées (Scopes 1 et 2)	3 mois	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 4 mois
Chiffre d'affaires / Répartition sectorielle / Ventilation Géo	3 mois	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 4 mois
GICS	3 mois	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 5 mois
Empreintes de Scope 3 estimées	3 mois	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 4 mois

Fréquence de mise à jour des différentes étapes de l'ITR. Source: MSCI ESG Research.

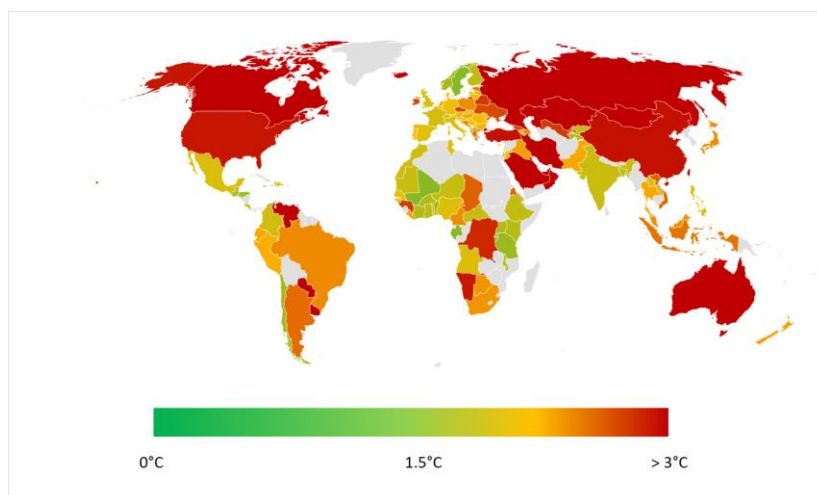
HIT des actifs souverains

AXA IM s'appuie sur le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings pour évaluer la température de ses portefeuilles d'investissement dédiés aux émetteurs souverains. Ce modèle utilise les engagements nationaux pris par les gouvernements vis-à-vis du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la

température théorique des actifs souverains. L'approche de Beyond Ratings permet de déduire un budget carbone national conforme à l'objectif de 2 °C en s'appuyant sur « l'équation de Kaya » présentée ci-dessous, qui relie les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone.

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris – et mises à jour lors des conférences de la COP – sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings traduit les intensités des engagements nationaux en matière de carbone d'ici 2030 en hausse théorique de la température.

Au cours de la dernière COP, les participants ont publié et mis à jour leurs CDN (112 CDN mises à jour, dont celles de l'Australie, du Japon, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Chine, etc.). Ce modèle évalue la température des émetteurs souverains à la lumière de ces nouveaux engagements. La carte suivante montre les températures associées aux CDN actuelles.



Température des CDN. Source : Beyond Ratings, 2022.

HIT des actifs réels

Sur le front des actifs réels, nous sommes en train d'estimer l'empreinte carbone de notre portefeuille d'infrastructures (actions et dette) et la hausse de la température implicite y relative. Nous utilisons la méthodologie de modélisation [Iceberg Data Lab](#) (IDL) pour l'alignement basé sur la science avec une trajectoire de +2 °C (SB2A). Cet indicateur révèle si une entité d'infrastructure (société, fonds ou actif) est alignée sur l'objectif historique de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La méthodologie IDL repose sur le calcul de l'intensité carbone de l'entité, émissions du Scope 3 comprises chaque fois que cela est pertinent. Les tendances passées en matière de performance sur le front des émissions sont prises en compte, ainsi que les objectifs de décarbonation. Le score final, exprimé en degrés Celsius, représente une hausse globale implicite de la température avec laquelle l'entité est alignée, par comparaison à l'objectif de décarbonation de son industrie, sur la base de trajectoires de référence externes (modèles SBT et IEA).

Quantification des risques climatiques : le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique)

Outre le « potentiel de réchauffement », qui évalue l'impact que pourraient avoir nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également être effectuée sous l'angle des risques d'investissement, afin d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pourrait impacter les rendements des investissements.

AXA IM s'appuie sur le modèle de valeur exposée au risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle **estime l'impact potentiel** (haussier ou baissier) du risque de politique climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes **sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprise, actions cotées et immobilier commercial**. Déjà applicable aux actifs d'entreprise et à l'immobilier commercial, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains.

Les mises à jour annuelles du modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat mesurés pour les investissements d'AXA IM, et de les évaluer plus précisément.

Vue d'ensemble de la méthodologie relative à la VaR climatique

Il est important de reconnaître que la VaR climatique diffère du concept traditionnel de valeur exposée au risque utilisé dans la gestion des risques. Contrairement à l'approche conventionnelle, la VaR climatique ne tient pas compte de la distribution des rendements et calcule un percentile bas sur cette base. En lieu et place, les valeurs de VaR climatique sont dérivées d'hypothèses connues sous le nom de scénarios climatiques, ainsi que d'indicateurs macroéconomiques déduits. À cet égard, elle ressemble davantage à une attente qu'à un percentile.

Les trois composantes de la VaR climatique sont définies ci-après.

Risques politiques

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. **La mesure de la VaR climatique** liée au risque politique évalue comment les réglementations découlant des Contributions déterminées au niveau national (CDN) affectent une entreprise dont les activités produisent directement (Scope 1) et indirectement (périmètres 2 et 3) des gaz à effet de serre (GES). De manière plus détaillée, le Scope 2 correspond à la réduction indirecte des émissions liées à la consommation d'énergie d'une entreprise, tandis que le Scope 3 représente une réduction indirecte des émissions liées à la chaîne de valeur d'une entreprise.

Par conséquent, le risque politique évalue les pertes économiques potentielles des entreprises si elles ne parviennent pas à adapter leurs activités en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

Opportunités technologiques

La transition vers une économie bas carbone peut offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. **L'indicateur VaR climatique liée aux opportunités technologiques** évalue les revenus futurs potentiels que les entreprises peuvent générer à partir de ces opportunités vertes. Bien que cet indicateur ne soit pas le seul facteur

d'estimation des revenus verts futurs, il repose principalement sur les brevets verts des entreprises et sur les revenus bas carbone actuels, à des fins d'analyse. En conséquence, il évalue les rendements économiques potentiels des entreprises qui sont sur la bonne voie vers la décarbonation, sur la base d'un scénario climatique spécifique (tel que le scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition associées.

Il est important de noter que l'opportunité technologique est une composante haussière de la VaR climatique.

Risques physiques

Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences potentielles liées au climat résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les conséquences financières qui en découlent (à la fois les charges et les opportunités) pour les entreprises et les investisseurs. L'**indicateur VaR climatique liée au risque physique** évalue le niveau d'exposition et la vulnérabilité des entreprises à des événements météorologiques extrêmes, plus fréquents et plus graves, en tenant compte de facteurs tels que la localisation géographique, la taille des actifs et la valeur des actifs.

Cet indicateur combine les **risques climatiques chroniques**, qui impliquent des changements à long terme dans les modèles climatiques tels que la chaleur extrême, le froid extrême, les fortes précipitations, les fortes chutes de neige et les vents forts, ainsi que les **risques climatiques aigus**, qui sont des risques physiques liés à des événements tels que les inondations côtières, les inondations fluviales, les cyclones tropicaux, les faibles débits des rivières et les incendies de forêt.

Par conséquent, cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles que les entreprises peuvent subir dans un environnement climatique changeant sur la base d'un scénario climatique spécifique.

Le principal défi de l'indicateur de risque physique consiste à tenir compte de tous les événements météorologiques extrêmes possibles. En outre, il se concentre uniquement sur les actifs détenus par une entreprise en particulier et ne tient pas compte de la durabilité de l'infrastructure, des réseaux ou d'autres composants nécessaires qui permettent à ces actifs de fonctionner et de générer des revenus pour l'entreprise.

Mises à jour récentes des scénarios climatiques dans la VaR climatique

Au cours des dernières années, les scénarios climatiques utilisés dans ce rapport étaient fondés sur le modèle AIM-CGE, développé par l'Institut national d'études environnementales au Japon. Ces scénarios intégraient des prévisions macroéconomiques à moyen et long termes, avec des facteurs tels que le PIB, la population et les politiques. Le modèle utilisait ces données pour générer des indicateurs climatiques tels que les trajectoires d'émissions et les trajectoires énergétiques, formant ce que l'on appelle un « scénario AIM-CGE ».

Cependant, pour le présent rapport, des scénarios climatiques différents ont été utilisés. Ces scénarios sont issus d'autres modèles et sont appelés les scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS).

Le NGFS est un réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers créé en 2017, qui vise à accélérer la montée en puissance de la finance verte et à élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales en matière de changement climatique. Ses scénarios climatiques, présentés en

juin 2020, ont pris de l'importance au cours des dernières années, ce qui en fait une référence notable sur le terrain.

Les scénarios NGFS reposent sur les trois modèles d'évaluation intégrés REMIND-MAGPIE (Potsdam Institute for Climate Impact Research), GCAM (Université du Maryland) et MESSAGEix-GLOBIOM (Institut international d'analyse des systèmes appliqués). Leurs résultats ont été intégrés au modèle NiGEM (Institut national de recherche économique et sociale du Royaume-Uni), pour mener d'autres analyses macroéconomiques sur l'inflation ou le chômage. En outre, les données climatiques fournies par Climate Analytics et l'ETH Zurich sont publiées.

Cinq scénarios NGFS ont été sélectionnés, de manière à englober une fourchette de hausses de température allant de +1,5 °C à +3 °C d'ici 2100. Ces scénarios tiennent également compte de deux approches distinctes de la transition vers une économie bas carbone : une transition ordonnée et une transition désordonnée.

Nom du scénario	Nom MSCI	Commentaires
Net Zero 2050	1.5°C REMIND NGFS Orderly	Les deux scénarios REMIND NGFS 1,5 °C sont très similaires en termes de trajectoires d'émissions et de hausse de température. Là où ils diffèrent, c'est au niveau de l'utilisation de technologies bas carbone, le scénario Désordonné (<i>Disorderly</i>) utilisant des sources technologiques plus bas carbone dans différents secteurs et le scénario Ordonné (<i>Orderly</i>) utilisant un peu plus de séquestration du carbone.
Divergent Net Zero	1.5°C REMIND NGFS Disorderly	
Below 2°C	2°C REMIND NGFS Orderly	Les scénarios REMIND NGFS 2 °C sont similaires aux scénarios 1,5 °C en termes de mix combustible pour la production d'électricité en 2050 et, pour le scénario 2 °C ordonné, en termes d'utilisation de la séquestration du carbone. Les divergences portent sur la rapidité de la transition, l'année où les émissions atteindront le niveau zéro et les prix du carbone prévus pour atteindre l'objectif de température.
Delayed Transition	2°C REMIND NGFS Disorderly	
NDC	3°C REMIND NGFS	Le scénario 3 °C suppose un rythme de décarbonation plus lent par rapport à des scénarios plus ambitieux et repose uniquement sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN) actuelles de chaque pays.

Mises à jour récentes du modèle dans la VaR climatique

La dernière consultation sur le modèle MSCI Climate VaR introduit plusieurs changements dans sa méthodologie. Ces changements sont répartis en deux thèmes principaux :

- Le risque politique s'appuie davantage sur les multiples résultats du scénario climatique considéré et moins sur les extrapolations induites par MSCI :
- Un nouvel indicateur, la trajectoire de décarbonation sectorielle, est introduit. Il utilise les émissions annuelles des pays/secteurs et les prévisions de PIB pour calculer les trajectoires d'intensité pays/secteur. Pour NGFS, il existe 203 pays x 50 secteurs x 5 scénarios de trajectoire de décarbonation sectorielle ;
- Les exigences de réduction des émissions relevant des Scope 1 et 3 évoluent, devenant réellement spécifiques au scénario au lieu de s'appuyer sur des réductions de « juste part ». La méthodologie

actuelle attribue un objectif de réduction à chaque entreprise en fonction de son secteur et de la CDN, indépendamment du scénario spécifique (uniquement les questions de température). La nouvelle approche prend en compte le scénario spécifique, car seules les entreprises dont les réductions d'émissions ne sont pas à la hauteur de leur trajectoire de décarbonation sectorielle devront réduire leurs émissions ;

- La méthodologie actuelle d'évaluation de la part de marché future d'une entreprise dans les technologies bas carbone tient compte de ses brevets bas carbone et de son chiffre d'affaires dans les technologies propres. Toutefois, elle suppose que le chiffre d'affaires total prévu dans un secteur est égal au coût total politique, ce qui conduit à des surestimations, car MSCI ne couvre pas 100 % des sociétés appartenant à un secteur. La nouvelle méthodologie prend uniquement en compte les sociétés couvertes par MSCI dans le calcul du coût total politique ;
- Le modèle de VaR politique utilisait à l'origine des projections sur 15 ans pour les coûts de transition lors de sa première introduction en 2017-2018, et ces coûts étaient ensuite extrapolés à 2100. Toutefois, comme des données plus détaillées et plus transparentes relatives aux scénarios climatiques sont désormais disponibles grâce aux progrès des modèles d'évaluation intégrée, il n'est plus nécessaire de procéder à une telle extrapolation.
- Changements dans le traitement des coûts du risque politique après 2050 :
 - Les plans de transition devraient avoir pris fin d'ici 2050, et les données des scénarios post-2050 sont très incertaines et extrapolées ;
 - Les coûts après 2050 sont considérés comme fortement actualisés à 0 en raison de cette incertitude et des plans de transition.

Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs

Coût du changement climatique

VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
Actifs traditionnels AXA IM	2022	388 479	-9,63 %	-8,18 %	+1,30 %	-2,68 %	77 %
Actions	2022	59 358	-7,89 %	-6,65 %	+1,28 %	-2,38 %	94 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	-10,51 %	-8,96 %	+1,31 %	-2,83 %	70 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		-12,22 %	-10,18 %	+0,96 %	-2,94 %	90 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		-10,22 %	-8,44 %	+0,86 %	-2,62 %	98 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		-13,05 %	-10,91 %	+1,01 %	-3,07 %	87 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
Actifs traditionnels AXA IM	2022	388 479	-11,93 %	-11,49 %	+2,35 %	-2,68 %	77 %
Actions	2022	59 358	-9,80 %	-9,34 %	+2,13 %	-2,38 %	94 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	-13,00 %	-12,59 %	+2,46 %	-2,83 %	70 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		-16,46 %	-15,23 %	+1,79 %	-2,94 %	90 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		-13,76 %	-12,61 %	+1,51 %	-2,62 %	98 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		-17,59 %	-16,31 %	+1,90 %	-3,07 %	87 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
Actifs traditionnels AXA IM	2022	388 479	-5,01 %	-1,91 %	+0,39 %	-3,53 %	74 %
Actions	2022	59 358	-4,25 %	-1,64 %	+0,43 %	-3,04 %	94 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	-5,41 %	-2,05 %	+0,38 %	-3,77 %	67 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		-6,33 %	-2,79 %	+0,27 %	-3,86 %	86 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		-5,60 %	-2,47 %	+0,26 %	-3,42 %	98 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		-6,64 %	-2,91 %	+0,27 %	-4,04 %	82 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
Actifs traditionnels AXA IM	2022	388 479	-8,88 %	-5,78 %	+0,68 %	-3,73 %	77 %
Actions	2022	59 358	-7,08 %	-4,51 %	+0,72 %	-3,20 %	94 %

Obligations d'entreprise	2022	161 192	-9,78 %	-6,43 %	+0,65 %	-3,99 %	70 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		-11,03 %	-7,42 %	+0,50 %	-4,07 %	90 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		-9,10 %	-5,97 %	+0,47 %	-3,59 %	98 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		-11,83 %	-8,02 %	+0,51 %	-4,27 %	87 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

VaR climatique (scénario 3°C)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 3°C)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
Actifs traditionnels AXA IM	2022	388 479	-6,26 %	-1,31 %	+0,26 %	-5,21 %	77 %
Actions	2022	59 358	-5,03 %	-1,04 %	+0,29 %	-4,26 %	94 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	-6,88 %	-1,45 %	+0,24 %	-5,69 %	70 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence ci-dessous)</i>	2022		-7,64 %	-2,10 %	+0,18 %	-5,71 %	90 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		-6,36 %	-1,65 %	+0,18 %	-4,88 %	98 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		-8,17 %	-2,28 %	+0,18 %	-6,06 %	87 %

Source : AXA IM, MSCI, 2022.

Nous avons utilisé le modèle de la valeur exposée au risque climatique pour évaluer les coûts/avantages potentiels futurs des investissements d'AXA IM dans le cadre de différents scénarios climatiques (1,5 °C, 2 °C ou 3 °C). Pour rappel, ce modèle combine risques politiques, opportunités technologiques et risques physiques.

Étant donné que les scénarios NGFS sont utilisés pour la première fois cette année, il nous est impossible de comparer les résultats avec ceux de l'année dernière, qui reposaient sur les scénarios AIM-CGE.

Les tableaux ci-dessus présentent des résultats détaillés pour chaque scénario NGFS.

S'agissant du scénario le plus optimiste (1,5 °C ordonné), ils indiquent que les risques climatiques agrégés pourraient se traduire par un coût potentiel futur de **-7,9 %** (actions AXA IM) et de **-10,5 %** (obligations d'entreprise AXA IM), alors que les indices de référence affichent **-10,2 %** (MSCI ACWI) et **-13,0 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp).

Dans le cadre du scénario le plus pessimiste (3 °C), les taux passent à **-5,0 %** (actions AXA IM) et **-6,9 %** (obligations d'entreprise AXA IM), contre **-6,4 %** (MSCI ACWI) et **-8,2 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp).

Il serait toutefois erroné de conclure qu'un scénario 3 °C est financièrement préférable pour les investissements d'AXA IM, la VaR climatique restant constamment inférieure à celle du scénario 1,5 °C. En

réalité, le scénario 3 °C a moins d'impact immédiat qu'un scénario 1,5 °C, ce dernier nécessitant une augmentation rapide et substantielle de la tarification du carbone. En revanche, un scénario 3 °C est principalement associé à des risques physiques à plus long terme, avec une actualisation plus importante des coûts.

En outre, le modèle estime le risque physique comme étant les coûts associés à un ensemble spécifique d'événements météorologiques extrêmes non exhaustifs et ne reflète pas ces impacts météorologiques extrêmes au niveau macroéconomique.

Par conséquent, AXA IM n'utilise pas cet indicateur complexe et évolutif dans ses opérations d'investissement quotidiennes. Cependant, il fournit des informations sur les actifs les plus vulnérables aux effets du changement climatique et sur la manière dont AXA IM gère ces risques chaque année.

Température climatique

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Hausse implicite de la température	Couverture
		[M€]	[°C]	[%]
Actifs cotés d'AXA IM Core	2022	388 479	2,14°C	89 %
Actions	2022	59 358	2,36°C	97 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	2,29°C	82 %
Obligations souveraines ¹¹⁶	2021	205 476	1,89°C	93 %
	2022	169 457	1,94°C	93 %
Indices de référence <i>(résultat équilibré sur les trois indices de référence ci-dessous)</i>	2022		2,68°C	97 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		2,94°C	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		2,63°C	92 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2022		2,48°C	100 %

Sources : AXA IM, MSCI, Beyond Ratings, 2022.

Nous avons utilisé la méthodologie HIT de MSCI pour évaluer l'alignement des investissements d'AXA IM dans les actions cotées et les obligations d'entreprise sur le plan de la hausse de la température. Étant donné qu'il s'agit de la première année d'utilisation de l'indicateur HIT, il nous est impossible de comparer les résultats avec ceux de l'année dernière, qui reposaient sur l'indicateur Potentiel de réchauffement. Les résultats indiquent que les valeurs HIT sont de 2,36 °C pour les actions cotées et de 2,28 °C pour les obligations d'entreprises, tandis que celle des indices de référence sont supérieures : 2,94 °C pour MSCI ACWI et 2,63 °C pour ICE BofA Global Broad Market Corp.

Pour ce qui est des actifs souverains, selon le modèle de Beyond Ratings, le « potentiel de réchauffement » des investissements en obligations souveraines d'AXA IM a atteint 1,94 °C en 2022, ce qui représente une

¹¹⁶ Alors que la HIT publiée pour les actions cotées et les obligations d'entreprise utilise le modèle MSCI, celle pour les obligations souveraines utilise le modèle « Warming Potential » (potentiel de réchauffement) de Beyond Ratings.

baisse importante de 0,4 °C par rapport à 2020. La légère hausse de 1,89 °C en 2021 à 1,94 °C en 2022 découle principalement de la couverture accrue des organismes supranationaux et des agences, qui n'étaient pas couverts en 2021, tandis que quatre organismes supranationaux et agences sont couverts cette année, représentant 4,4 % des actifs souverains sous gestion d'AXA IM. Pour ces émetteurs spécifiques, une moyenne pondérée (par le PIB) des pays est appliquée pour calculer la température. Par conséquent, les organismes supranationaux et les agences auxquels AXA IM est exposée présentent des températures supérieures à la moyenne, à 2,3 °C environ. En parallèle, les 10 premiers pays auxquels AXA IM est exposé présentent des températures stables, la variation absolue maximale étant de +0,05 °C. Globalement, la température de nos actifs souverains est nettement inférieure à celle de l'indice de référence, JP Morgan GBI Global Govies, qui atteint 2,48 °C.

Intensité carbone

Nous rendons compte de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) par rapport au chiffre d'affaires des actifs dans lesquelles nous investissons. Nous nous appuyons sur Trucost S&P pour l'ICMP des actifs cotés, MSCI et Iceberg Data Lab pour les actifs immobiliers et infrastructures, et FinDox pour les produits structurés et autres crédits alternatifs. Elle est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'USD de chiffres d'affaires des émissions de GES Scope 1 et 2 de chaque entreprise détenue et pondérée comme suit :

$$\text{Intensité carbone par chiffre d'affaires} = \sum_i \omega_i \times \frac{\text{Emissions GES}_i^{\text{Scope 1+2}}}{\text{Chiffre d'affaires}_i}$$

avec $\omega_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in I} AuM_i}$. ω_i est le poids de chaque instrument investi en proportion de I, le sous-ensemble de l'univers des instruments investis appartenant à une classe d'actifs particulière (par exemple, les actions cotées) pour laquelle des données sont disponibles sur l'intensité numérique du carbone.

Pour les actifs dans des entreprises cotées, nous présentons également l'ICMP par chiffre d'affaires en utilisant le Scope 1 + les émissions indirectes du premier niveau (c'est-à-dire le Scope 1 + le Scope 2 + la chaîne d'approvisionnement en amont direct des entreprises – Scope 3 amont direct – c'est-à-dire leurs fournisseurs directs), ce qui permet de capturer la partie des émissions du Scope 3 sur laquelle les entreprises ont un effet de levier direct pour agir en matière de décarbonisation.

Pour l'ICMP des actifs souverains, nous nous appuyons sur les données de la Banque mondiale, qui comptabilisent les émissions de GES produites lors de la consommation de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux, ainsi que liés au brûlage et au torchage de gaz. Elle est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'USD de PIB PPA (parité de pouvoir d'achat) et pondérée par la part de nos actifs dans tous les pays, comme suit :

$$\text{Intensité carbone par PIB} = \sum_i \omega'_i \times \frac{\text{Emissions GES}_i^{\text{ciment+combustible possible}}}{\text{Parité de pouvoir} - \text{PIB ajusté}}$$

avec $\omega'_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in I} AuM_i}$. ω'_i est le poids de chaque instrument investi en proportion de S, le sous-ensemble d'instruments appartenant à l'univers souverain.

Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)			Couverture
	[M€]	Scope 1 + 2	Émissions directes + émissions directes	
				[%]

			[tCO ₂ e / M USD de chiffre d'affaires]	premier niveau [tCO ₂ e / M USD de chiffre d'affaires]	[tCO ₂ e / M USD de PIB PPA]	
Actifs d'entreprises cotées d'AXA IM Core ¹¹⁷	2021	329 294	123			80 %
	2022	251 868	106			88 %
Actions	2021	87 152	92	137		95 %
	2022	59 358	85	138		98 %
Obligations d'entreprise	2021	186 861	128	166		81 %
	2022	161 192	103	144		84 %
Obligations souveraines	2021	205 476			149	92 %
	2022	169 457			137	88 %
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence relatifs aux obligations d'entreprise ci-dessous)</i>	2022		213	266		94 %
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2021			204		
	2022		163	218		99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2021			303		
	2022		229	282		92 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2021				222	100 %
	2022				205	100 %

Source : AXA IM, S&P Trucost, Beyond Ratings, Banque mondiale, 2022.

L'ICMP des actifs d'entreprises cotées d'AXA IM est de 106 tCO₂e/M USD de chiffre d'affaires en 2022, en baisse de -13,9 % par rapport à 2021 (123 tCO₂e). Entre 2021 et 2022, les 10 principaux contributeurs à l'ICMP de nos actifs d'entreprises cotées sont restés stables, six sociétés du Top 10 de 2021 restant dans le Top 10 de 2022. En outre, en 2021, les 10 principaux contributeurs représentaient environ 17 % de l'ICMP agrégée d'AXA IM. Ils en représentent désormais environ 18 %. Toutefois, l'intensité carbone agrégée du Top 10 a diminué de 9 %, ce qui explique en partie les variations observées au niveau d'AXA IM. Sont également en cause l'augmentation de l'exposition aux secteurs à faible émission, comme les valeurs financières, et la baisse de l'ICMP moyenne des secteurs fortement émetteurs auxquels AXA IM est exposé, comme les services aux collectivités.

¹¹⁷ Les données communiquées sur les actifs d'entreprises cotées sont basées sur le même périmètre que la réduction de l'intensité carbone déclarée de nos objectifs « zéro émission nette » (pour plus de détails, voir la section 6.1). Cela inclut également les actifs d'entreprises provenant de plateformes alternatives et n'est donc pas la somme directe des encours sous gestion d'actions et d'obligations d'entreprise indiqués ci-dessous.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)	Couverture
		[M€]	Scope 1 + 2 ¹¹⁸ [tCO ₂ e / M USD de chiffre d'affaires]	[%]
Immobilier et Infrastructure^{119,120}	2022	46 962	213	89 %¹²¹
Immobilier (propriété directe)	2022	34 563	71	61 %
Capital d'infrastructure	2022	12 399	143	90 %

Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2022.

AXA IM Alts publie pour la première fois l'ICMP de son portefeuille d'investissements dans l'immobilier et les infrastructures. L'agrégation de l'ICMP sur les investissements en actifs réels a été difficile en raison de la rareté des données sur le carbone - en particulier pour le portefeuille de dette privée - ainsi que des différences et des spécificités en matière de comptabilisation carbone sur les classes d'actifs considérées. En particulier, la méthode de calcul de l'ICMP pour les portefeuilles immobiliers et les portefeuilles de dette CRE (prêts immobiliers commerciaux) est moins simple que celle calculée par nos pairs, car l'ICMP rapporté pour ces deux classes d'actifs est établie en prenant la surface au sol (en m²) et non les revenus immobiliers ou les loyers en tant que dénominateur.

L'ICMP pour les investissements immobiliers (immobilier direct et dette CRE) s'élevait à 71 tCO₂/€M avec un taux de couverture de 61 % en décembre 2022, tandis que les portefeuilles d'investissement dans les infrastructures (couvrant 90 % des investissements en actions et en dette) affichaient une ICMP de 143 tCO₂/€M à la fin de l'année 2022.

Les chiffres de l'ICMP de l'immobilier intègrent les émissions de carbone basées sur les données de consommation d'énergie réelle collectées pour notre portefeuille de biens immobiliers directs. Pour la dette CRE, les données d'ICMP ont été établies en utilisant les mesures de substitution techniques en matière d'émissions carbone des emprunteurs provenant du fournisseur de données tiers MSCI, tandis que pour la dette et les actions infrastructurelles, un mélange d'émissions de GES rapportées au niveau de l'actif ou de l'entreprise et de données de substitution modélisées par IDL a été utilisé.

L'évaluation et l'interprétation de l'ICMP pour l'immobilier privé et les infrastructures (dette et actions) est un exercice très nuancé, notamment en raison du manque de références bien établies. Chaque année, nous continuerons à affiner notre analyse au fur et à mesure que les données et les méthodologies du marché s'amélioreront, conformément à notre engagement d'investir dans des actifs à faible intensité de carbone ou dans des actifs dont l'intensité de carbone s'améliore.

¹¹⁸ S'agissant des émissions de carbone de la dette CRE, les émissions de carbone comprennent uniquement les Scope 1 et 2, sur la base des données indirectes fournies par MSCI.

¹¹⁹ Données sur AXA REIM SGP SA uniquement à fin 2022 à partir des données collectées.

¹²⁰ S'agissant des actifs immobiliers, les Scope 1 et 2 représentent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (c'est-à-dire les parties communes de l'immeuble), tandis que le périmètre 3 représente les émissions attribuables aux locataires.

¹²¹ Pour l'immobilier et l'infrastructure, la couverture est basée sur les actifs pour lesquels des données sur les revenus des émetteurs sous-jacents sont disponibles, ce qui conduit à une couverture limitée des actifs immobiliers en valeur absolue et donc à une couverture globale fortement axée sur les actifs d'infrastructure.

Pour les actifs immobiliers directs, les émissions des Scope 1 et 2 comprennent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (par exemple, les parties communes du bâtiment), tandis que les émissions du Scope 3 comprennent les émissions attribuables aux locataires. Pour être inclus dans la couverture déclarée, les actifs doivent être couverts à plus de 90 % (en données sur la surface et les mois de l'année) par tous les services publics pris en compte pour l'actif. Bien que cela réduise la couverture perçue de l'indicateur, cela garantit une meilleure qualité et une plus grande fiabilité des données rapportées. En outre, conformément au "principe de précaution" décrit dans les orientations fournies par l'initiative Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) en 2023, lorsqu'il n'y a pas d'allocation mesurée des émissions d'un locataire (par exemple, pour le chauffage d'un actif), les émissions résultantes étant reflétées dans les émissions des Scope 1 et 2 du propriétaire. Cette approche peut surévaluer le total des émissions Scope 1 et 2 déclarées et, par conséquent, AXA IM pourrait être amené à réaffecter ces émissions à l'avenir.

Pour l'immobilier indirect (c'est-à-dire la dette CRE), les émissions de GES sont calculées sur la base de la proportion de la valeur de l'encours du prêt par rapport à la valeur de l'investissement initial. Les estimations des émissions de GES pour les actifs sous-jacents sont fournies par des fournisseurs de données tiers, dérivées de la typologie et des références basées sur l'emplacement, et appliquées à la surface de plancher d'un actif.

Pour les infrastructures, les émissions sont basées sur une combinaison de données modélisées (fournies par des fournisseurs de données tiers) et de données directement divulguées (collectées auprès de l'emprunteur ou des entreprises bénéficiaires des investissements). Pour les données modélisées, la couverture est basée sur les actifs pour lesquels des données sont disponibles, en utilisant une approche de modélisation basée sur les flux de revenus des émetteurs sous-jacents associés à des codes spécifiques de la Nomenclature des activités économiques (NACE).

Par conséquent, les indicateurs présentés reflètent une couverture limitée des actifs immobiliers en valeur absolue.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)	Couverture
		[M€]	Scope 1 + 2 [tCO ₂ e / M USD de chiffre d'affaires]	[%]
Crédit alternatif et dette privée¹²²	2022	47 529	122	73 %
Crédit alternatif	2022	46 900	122	73 %
Capital naturel et impact	2022	630	111	27 %

Source : AXA IM, FinDox, S&P Trucost, 2022.

S'agissant du crédit alternatif (incluant les investissements dans le capital naturel & à impact), l'ICMP a été établie à l'aide des indicateurs carbone des emprunteurs provenant du fournisseur de données tiers FinDox pour les univers des prêts à effet de levier, de la dette privée et des CLO, ainsi que des données

¹²² Données de FinDox sur les participations mondiales à fin 2022.

carbone de l'initiateur des actifs sous-jacents provenant du fournisseur de données tiers Trucost pour les univers ABS, SRT et ILS.

7- Notre stratégie pour la biodiversité

Au cours des dernières années, nous avons renforcé nos efforts pour mieux intégrer les considérations de biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que :

- La perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements :
 - Toute activité économique dépend en fin de compte de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles nous investissons, et représente donc un risque pour le rendement de nos investissements ;
 - Le risque se chiffre à 1,5 fois le PIB mondial : estimée à 150 000 milliards USD par an¹²³, la perte des biens et services liés aux écosystèmes représente un risque sous-estimé pour les investisseurs et les entreprises ;
- La lutte contre la perte de biodiversité représente l'un des plus grands défis, mais aussi l'une des plus grandes opportunités de la transition :
 - Pour sauver la biodiversité, environ 200 à 300 milliards USD devraient être alloués chaque année aux solutions permettant sa préservation¹²⁴ ;
- Au-delà des considérations financières, la biodiversité est à la base du développement durable :
 - La biodiversité assure le fonctionnement des services écosystémiques, qui sous-tendent le bien-être humain et les moyens de subsistance indispensables à la réalisation de la plupart des ODD.

De par son importance fondamentale pour la société et les économies humaines, la biodiversité est liée directement ou indirectement à tous les Objectifs de développement durable (ODD) 2030, et plus particulièrement aux suivants :

ODD 14 et **ODD 15**, mais aussi **ODD 12** ainsi que **ODD 13**, **ODD 6**, **ODD 3** et **ODD 2**.

En juin 2021, AXA IM a signé l'engagement « Finance for Biodiversity »¹²⁵, qui guide notre stratégie pour la biodiversité. Nous considérons que les investisseurs ont un rôle à jouer pour :

- Mieux comprendre les facteurs de perte de biodiversité et les impacts des différents secteurs sur la biodiversité, ainsi que les dépendances des industries vis-à-vis du capital naturel ;
- Inciter les entreprises à réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité et à augmenter leur contribution positive, en soutenant le développement de solutions positives pour la nature ;
- Intégrer des critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements ;
- Fixer des objectifs et orienter les capitaux vers la résolution des problèmes de perte de biodiversité.

L'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés est le manque actuel d'outils et de paramètres communément acceptés et bien développés pour mesurer les performances en matière de biodiversité.

¹²³ [La crise de la biodiversité est une crise du monde de l'entreprise | BCG](#)

¹²⁴ Credit Suisse et WWF Suisse, « Financement de la conservation : passer de la philanthropie à une approche axée sur les investisseurs », 2014, <https://www.cbd.int/financial/privatesector/g-private-wwf.pdf>

¹²⁵ [Signataires – Engagement « Finance for Biodiversity »](#)

Cependant, cela ne nous empêche pas d'accélérer nos efforts dans le domaine de la biodiversité depuis 2020.

En 2022, à la lumière de cet engagement, nous nous sommes concentrés sur les aspects suivants :

1. Poursuivre **nos efforts de recherche et nos activités d'engagement** pour identifier les facteurs de la perte de biodiversité et la contribution des différents secteurs à la dégradation du capital naturel. En 2022, nous avons lancé une campagne d'engagement axée sur la biodiversité auprès des entreprises opérant dans des industries à forte empreinte biodiversité sur la base des données d'Iceberg Data Lab (IDL) relatives aux empreintes, dans le but de sensibiliser ces entreprises à leurs impacts sur la biodiversité et de les encourager à développer des premières approches en vue de les réduire ;
2. Soutenir le **développement d'indicateurs** permettant de mesurer l'impact des émetteurs sur la biodiversité et d'identifier les pressions clés, comme décrit dans la section 4 - Indicateurs, pour comprendre les risques et opportunités associés et orienter nos investissements. En 2022, AXA IM a contribué à l'étude pilote multi-outils¹²⁶ coordonnée par la Fondation Finance for Biodiversity. L'étude permet d'identifier les principaux secteurs et entreprises ayant un impact sur la biodiversité à partir de données convergentes provenant de quatre fournisseurs différents (dont notre partenaire IDL). Elle fournit en outre des informations supplémentaires importantes relatives à l'impact des industries sur la biodiversité, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques existantes et sur les développements actuels des données et des outils ;
3. Mettre en œuvre une **politique renforcée en matière de déforestation et de protection des écosystèmes**. En 2022, nous avons encore renforcé la politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation¹²⁷, en précisant notre ambition en termes d'engagement sur les thèmes de la biodiversité et de la déforestation. Nous avons également inclus des considérations liées à la biodiversité dans la mise à jour de la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM¹²⁸. Cela nous permet d'utiliser nos droits de vote parallèlement à l'engagement pour soutenir la transition vers des entreprises ayant un impact plus positif sur la nature ;
4. Lancer une **gamme de fonds à impact sur la biodiversité** dans des entreprises qui préservent la vie sur terre, l'eau et l'air grâce à des produits et services alternatifs durables, qui protègent et soutiennent la préservation des écosystèmes dans quatre domaines clés : matériaux durables, préservation des sols et des animaux, écosystèmes de l'eau et recyclage et récupération (voir [section 1.3 sur notre gamme de fonds ACT](#)).

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif à l'horizon 2030 pour la biodiversité, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, dans l'attente de l'application de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies¹²⁹ de l'accord de la 15^{ème} Conférence des parties (COP15) entre les pays signataires et les développements méthodologiques basés sur le marché connexes pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à

¹²⁶ [Tracking top biodiversity-impact sectors with footprinting tools – Fondation Finance for Biodiversity](#)

¹²⁷ [AXA IM EP and Deforestation policy \(EN\) – v01-02-2023 Clean.pdf \(axa-im.com\)](#)

¹²⁸ [Engagement et actionnariat actif | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹²⁹ [Convention sur la biodiversité | Nations unies](#)

moyen et long termes à l'échelle mondiale. À ce stade, le plan d'amélioration continue d'AXA IM lié à sa stratégie pour la biodiversité est composé des éléments suivants :

- Nos efforts de **recherche** et d'**engagement** ;
- Notre **exclusion**, par le biais de la Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ;
- Les progrès continus dans la **mesure de l'empreinte biodiversité, y compris** du côté d'AXA IM Alts.

En outre, la publication du **Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (Task force on Nature-related Financial Disclosures, TNFD)**¹³⁰ prévue pour l'automne 2023 devrait fournir des orientations supplémentaires aux entreprises et aux institutions financières qui aident le secteur à renforcer ses stratégies en matière de biodiversité.

7.1 Recherche et engagement

Progrès accomplis en matière de biodiversité en 2022	
Engagement	Recherche et expertise
<p>En 2022, nous avons poursuivi notre programme d'engagement, en ciblant certaines entreprises développant des activités concernant les matières premières clés associées au risque de déforestation et de conversion des écosystèmes (soja, bois, huile de palme et bétail). Nous estimons que les résultats de cette campagne sont rassurants, plusieurs entreprises ayant élaboré des plans d'action contre la déforestation.</p> <p>En outre, en 2022, nous avons étendu nos initiatives d'engagement de manière à y intégrer les enjeux plus larges de la biodiversité. Cette nouvelle campagne d'engagement a été soutenue par l'intégration d'un nouvel indicateur, celui de l'empreinte biodiversité, conçu par Iceberg Data Lab (IDL). Les données relatives à l'empreinte biodiversité d'IDL nous ont permis de sélectionner et de hiérarchiser les secteurs et les entreprises présentant une empreinte biodiversité significative, ainsi que de concentrer nos efforts d'engagement en conséquence.</p>	<p>En 2021, AXA IM a signé l'engagement Finance for Biodiversity (FfB). Au sein de la Fondation FfB, organisation de soutien à cet engagement, AXA IM préside le groupe de travail des investisseurs en charge des mesures d'impact sur la biodiversité et participe activement aux groupes de travail sur l'engagement des entreprises, la sensibilisation et la définition d'objectifs.</p> <p>En 2021, sous la direction d'AXA IM, le groupe de travail sur l'évaluation d'impact a lancé une consultation publique sur les approches de la biodiversité par les institutions financières¹³¹. En 2022, les résultats de cette consultation ont été utilisés pour concevoir un premier guide de l'investisseur sur l'intégration de la biodiversité : <i>Act now! The why and how of biodiversity integration by financial institutions</i>, publié en décembre 2022¹³². En parallèle, AXA IM a également contribué à l'élaboration du guide d'engagement FfB publié en avril 2022¹³³.</p> <p>Membre actif du groupe de travail de la</p>

¹³⁰ [TNFD – Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature](#)

¹³¹ [Résultats de la consultation sur les mesures liées à la biodiversité dans le secteur financier – Engagement Finance for Biodiversity](#)

¹³² [Act now! The why and how of biodiversity integration by financial institutions – Fondation Finance for Biodiversity](#)

¹³³ [Guide sur l'engagement auprès des entreprises – Engagement Finance for Biodiversity](#)

Depuis 2021 et tout au long de l'année 2022, nous avons travaillé avec 11 autres investisseurs à la mise en place d'une initiative mondiale d'engagement collaboratif axée sur la biodiversité, Nature Action 100 (NA100), avec pré-lancement au cours de la COP15 en décembre 2022¹³⁵. La NA100 commencera ses travaux en 2023 et s'attachera à stimuler l'ambition et l'action des entreprises pour réduire la perte de nature et de biodiversité.

Fondation FfB sur l'engagement des entreprises, AXA IM a également contribué à la création du guide de la FfB sur l'engagement auprès des entreprises ¹³⁴ publié en avril 2022, en partageant son expérience en matière d'engagement et de vote sur le thème de la biodiversité et en fournissant des exemples de solutions d'investissement positives.

Ces actions s'inscrivent dans l'effort d'AXA IM pour s'aligner sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité de la CDB des Nations unies, dont l'ambition est d'encourager les actions qui mèneront à un avenir durable. Pour protéger la biodiversité, nous devons mesurer et identifier les causes à l'origine de la perte de biodiversité, afin de pouvoir agir sur les facteurs pertinents. La **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)** identifie **5 facteurs directs de perte de biodiversité** liés aux activités socio-économiques humaines, parmi lesquels : **le changement d'affectation des sols et d'exploitation des ressources marines, la surexploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes.**

La dégradation des écosystèmes naturels entraîne d'importants risques environnementaux et sociaux à travers le monde, ainsi que des risques économiques significatifs liés aux fortes fluctuations potentielles du coût des matières premières, aux perturbations des opérations et des chaînes d'approvisionnement, etc. Tout ceci dans un contexte de risques de transition liés à une réglementation croissante sur la restauration de la biodiversité à travers le monde. Les premiers à saisir les opportunités associées à cette transition en retireront un gain économique, tout en apportant de réelles solutions pour préserver nos conditions de vie.

Des initiatives du secteur telles que le SBTN (Science-Based Targets Network)¹³⁶ ou la TNFD ont commencé à étudier la capacité des entreprises et des investisseurs à agir en faveur de la biodiversité pour atteindre les objectifs mondiaux de la CDB. Le nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 (GBF)¹³⁷, adopté dans le cadre de la COP15 en décembre 2022, vise à proposer des objectifs et des mécanismes concrets guidant la contribution du secteur privé pour inverser la perte de biodiversité. Le Cadre présente déjà des avancées significatives : notamment l'objectif 15 du GBF, qui encourage les entreprises et les institutions financières à publier des informations sur la biodiversité, ce qui contribuerait à l'élaboration de données et d'indicateurs spécifiques à la biodiversité, aidant ainsi les investisseurs à intégrer les défis de la biodiversité dans leurs décisions d'investissement et à renforcer le financement de la protection et de la conservation des zones naturelles. En outre, le principe consistant à « prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 », les 30 % d'écosystèmes protégés et les 200 milliards de dollars de ressources financières donnent des objectifs clairs et lisibles à atteindre pour

¹³⁵ [Lors de la COP15, les investisseurs annoncent l'initiative Nature Action 100, pour lutter contre la perte de nature et le déclin de la biodiversité – Nature Action 100](#)

¹³⁴ [Guide sur l'engagement auprès des entreprises – Fondation Finance for Biodiversity](#)

¹³⁶ [Science Based Targets Network \(SBTN\) – Objectifs fondés sur la science](#)

¹³⁷ [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal \(cbd.int\)](#)

toutes les parties prenantes. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que le Cadre final a réaffirmé le rôle joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans la bonne gestion et la protection du capital naturel.

Afin de contribuer pleinement aux objectifs mondiaux de protection de la biodiversité, les institutions financières ont clairement besoin d'outils et de données adaptés pour suivre les facteurs de dégradation et mesurer la contribution de chaque émetteur ou secteur à la perte de biodiversité – son empreinte biodiversité.

7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation

Sensible au sujet de la déforestation et de conversion des écosystèmes (comme les changements d'usage des sols) depuis plusieurs années, AXA IM suit une politique d'exclusion des investissements liés à la production d'huile de palme depuis 2014. En 2021, AXA IM a décidé d'étendre son action en adoptant une Politique de lutte contre la déforestation et de protection des écosystèmes¹³⁸. AXA IM considère qu'il convient de ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact critique sur les forêts selon le Carbon Disclosure Project (huile de palme, produits du bois, produits bovins et soja) et qui sont impliquées dans des pratiques controversées. Au-delà de cette exclusion ciblée, AXA IM continue d'encourager et de promouvoir le dialogue avec les entreprises impliquées dans des problématiques de déforestation, afin de faire évoluer les pratiques¹³⁹.

En outre, AXA IM s'intéresse à la sylviculture et au capital naturel en tant que classe d'actifs et est susceptible de réaliser des investissements dans ce secteur à l'avenir, en s'appuyant sur son expertise en matière d'investissements alternatifs.

AXA IM s'engage à respecter les pratiques de gestion durable des forêts et mène, dans le cadre de ses investissements dans les activités sylvicoles, une politique rigoureuse dans la sélection de ses actifs et de ses partenaires de gestion forestière, ainsi que dans l'adaptation des pratiques de gestion pour répondre à ces problématiques mondiales.

Plus précisément, nos investissements dans les actifs privés soutiennent les solutions qui favorisent l'atténuation, l'adaptation et la résilience en matière de climat et de biodiversité. À titre d'exemple, la stratégie « Climat et Biodiversité » se concentre sur des solutions qui favorisent : la préservation du capital naturel, l'efficacité des ressources et la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique et de la perte de biodiversité. Notre mission s'est traduite par des activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale.

Dans nos actifs existants, AXA IM souhaite progresser en matière d'amélioration de la gestion forestière (IFM) et de la biodiversité.

L'amélioration de la gestion des forêts naturelles peut entraîner des niveaux plus élevés de stockage du carbone, tout en maintenant la production de bois sur le long terme. Parmi les techniques d'IFM adoptées par AXA IM, on peut notamment citer :

¹³⁸ [AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹³⁹ [Actionnariat actif et engagement | Responsible Investing | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

- L’allongement des cycles de récolte pour permettre aux arbres de grossir avant d’être abattus, ce qui augmente le stock moyen de carbone dans une forêt en exploitation ;
- L’éclaircissement de la végétation et des arbres concurrents pour permettre aux arbres de pousser plus vite et de s’épaissir ;
- La gestion des zones de conservation au sein des forêts pour soutenir les écosystèmes ;
- La conservation des arbres les plus sains et les plus diversifiés de toutes les classes de taille, parallèlement à la coupe des autres arbres ;
- L’identification préalable des espèces à valeur commerciale, afin d’éviter que des arbres non commercialisables ne soient abattus et abandonnés.

Notre approche de la gestion de la biodiversité renforce notre leadership : nous expérimentons de nouveaux types d’entretien des forêts pour une meilleure résilience, nous explorons leur rôle de conservation de la biodiversité et éduquons le grand public sur les nombreux rôles de la forêt. Cela inclut les activités suivantes :

- Trouver le meilleur schéma sylvicole pour une reconstitution et une préservation de la biodiversité à long terme ;
- Mesurer la reconstitution et la biodiversité.

Nous sommes convaincus que les classes d’actifs de la sylviculture et du capital naturel sont importantes pour la valeur future, ce que traduit notre investissement continu dans ces secteurs. Alors que notre politique vise une récolte inférieure à la croissance naturelle, nous estimons que le stock actuel de nos forêts, à l’exclusion de la récolte annuelle et des nouvelles acquisitions, a séquestré environ 621 540 tonnes de dioxyde de carbone.

Ainsi, en 2022, nous avons atteint une certification à 100 % de tous les actifs forestiers, sous certification PEFC ou FSC tout au long de l’année. Par ailleurs, sur le total des actifs forestiers, environ 81 000 ha et 1 570 000 arbres ont été plantés en 2022.

► Vision pour 2023

En 2022, AXA IM a progressivement commencé à publier, le cas échéant, une empreinte biodiversité au niveau des fonds, sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. AXA IM vise à publier ce nouvel indicateur innovant pour chacun de ses fonds dans les classes d’actifs traditionnels (périmètre AXA IM Core) lorsque la couverture d’au moins 10 % des données d’empreinte Iceberg Data Lab (IDL) est atteinte. Si le seuil de couverture n’est pas atteint pour certains fonds, cela s’explique principalement par les spécificités des classes d’actifs, des instruments ou des émetteurs concernés. En 2023, nous allons poursuivre la mise en œuvre de cette initiative avant-gardiste en matière de transparence. Ce nouvel indicateur expérimental est utilisé à des fins de *reporting* uniquement. Toutefois, nous prévoyons également que le *reporting* sur ces indicateurs, combiné à de nouvelles normes telles que le TNFD et la taxonomie de l’UE, aidera progressivement nos gérants de portefeuille à envisager d’investir dans les émetteurs les moins nuisibles à la biodiversité et à éviter d’investir dans ceux qui ont un impact particulièrement important sur les écosystèmes.

En 2023, nous dispenserons également une formation pertinente à nos équipes d’investissement, afin d’explorer et de remettre en question ce nouvel indicateur spécifique à la biodiversité et d’assurer une compréhension commune des enjeux mondiaux en matière de biodiversité et de capital naturel auxquels nous sommes confrontés.

Plus globalement, AXA IM considère qu’il est important de soutenir le développement d’indicateurs et

d'outils spécifiques à la biodiversité pour progresser dans la mesure des impacts sur la biodiversité.

L'empreinte biodiversité fournie par IDL peut nous aider à suivre la contribution négative de nos activités d'investissement aux objectifs de protection de la biodiversité. Il s'agit là du principal objectif de long terme fixé par la CDB des Nations unies. Grâce à l'utilisation de l'indicateur fourni par IDL, nous pouvons identifier les risques de dégradation de la biodiversité et encourager les émetteurs exposés à opérer une transition vers des activités économiques plus durables et plus respectueuses de la vie humaine et de la nature. À ce stade, nous envisageons les applications suivantes pour les données de biodiversité d'IDL dans le cadre de l'approche de protection du capital naturel d'AXA IM :

- Identifier les secteurs/émetteurs potentiellement les plus impactants et éclairer nos pratiques d'engagement actionnarial sur la question de la biodiversité ;
- Continuer à tester les données sur la biodiversité et développer la recherche interne dans ce domaine ;
- Partager, en interne, des connaissances sur les principaux défis, données et approches en matière de biodiversité.

En phase expérimentale, nous poursuivrons notre collaboration avec IDL en 2023-2024 sur les aspects suivants :

- Solutions méthodologiques pour intégrer les facteurs de perte de biodiversité non encore inclus : espèces invasives, changement d'exploitation des ressources marines, pollution des océans, surconsommation de ressources naturelles, etc. ;
- Solutions méthodologiques pour l'estimation des dépendances à la biodiversité et des impacts positifs.

En 2023, nous allons également poursuivre le développement de nos connaissances dans le domaine des enjeux sociaux associés à la perte de biodiversité. Il est clair que la perte de biodiversité peut accentuer des problèmes sociaux tels que ceux liés aux droits de l'homme, à la consommation responsable, à l'accès à l'eau et à la nourriture (variété et qualité), à l'hygiène et à l'assainissement, à la sécurité et aux risques sanitaires, aux mouvements de population dus à la dégradation des écosystèmes et aux modifications climatiques, etc. Nous nous efforçons dès lors d'inclure progressivement les aspects sociaux liés à la perte de biodiversité et à la déforestation dans nos activités de recherche et d'engagement.

D'autre part, nous estimons que les investisseurs seront de plus en plus mobilisés sur les enjeux liés à la biodiversité. AXA IM mène des discussions constructives sur les thèmes autour de la biodiversité avec le CDP, le Ceres, Global Canopy, le WWF et d'autres experts externes. Nous participons activement aux initiatives innovantes du secteur, comme la Fondation FfB (organisation qui soutient l'engagement Finance for Biodiversity), en menant des discussions sur des sujets tels que les mesures d'impact en matière de biodiversité. Nous prévoyons de poursuivre ces activités.

En outre, dans le cadre des activités d'actionnariat actif d'AXA IM, nous continuerons à dialoguer de manière proactive avec les émetteurs des secteurs pour lesquels les enjeux en matière de biodiversité sont élevés (sur la base de données IDL), individuellement et par le biais d'initiatives d'engagement

collaboratif. En 2023, AXA IM contribuera à l'élaboration des deux nouvelles campagnes d'engagement collaboratif : l'engagement en faveur de la biodiversité sur les déchets et la pollution¹⁴⁰ par FAIRR, et l'initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (IIHC)¹⁴¹ soutenue par ChemSec.

7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité

En matière de biodiversité, l'un des principaux outils qui nous aident à atteindre nos objectifs est l'indicateur développé par Iceberg Data Lab (IDL)¹⁴² et I Care & Consult¹⁴³. IDL élabore des données innovantes spécifiques à la biodiversité pour créer un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF), qui nous permet aujourd'hui d'appréhender l'exposition d'AXA IM aux risques de perte de biodiversité en identifiant la contribution des émetteurs ou des secteurs ciblés à la dégradation de la biodiversité.

La CBF mesure les impacts en termes de perte de biodiversité à partir des pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille, tout au long de leur chaîne de valeur. Pour établir un parallèle avec les facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES, la CBF permet de mesurer la perte relative de biodiversité causée par le changement d'affectation des sols, les émissions de GES (contribution au changement climatique), ainsi que la pollution de l'eau et de l'air générées par les activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur.

- *Il convient de noter que la CBF est calculée à l'aide de modèles scientifiques (Globio)¹⁴⁴ qui ont leurs limites : certains facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES, tels que le changement d'exploitation des ressources marines, les espèces envahissantes ou la surexploitation des ressources naturelles, ne sont pas encore couverts par l'indicateur CBF d'IDL.*
- *Pour aller plus loin dans l'analyse des facteurs de perte de biodiversité, IDL est membre, aux côtés d'autres organisations, du [projet « Align » de la Commission européenne](#), dont l'objectif est de codévelopper des recommandations pour une norme sur les mesures et l'évaluation de la biodiversité.*

L'approche de la chaîne de valeur intégrée dans la CBF permet de tracer, pour une entreprise donnée, son empreinte biodiversité relative liée aux pressions directes générées par ses activités (émissions de GES provenant de la combustion de combustibles fossiles, artificialisation des surfaces occupées directement par l'entreprise, etc. – Scope 1) ou induites par ses achats d'électricité, de chaleur et de climatisation (Scope 2), ainsi que toutes les pressions indirectes induites par ses achats et sa chaîne d'approvisionnement (Scope 3 en amont) et ses produits et services au stade d'utilisation (Scope 3 en aval)¹⁴⁵.

Plus concrètement, le calcul de la CBF se fait **en plusieurs étapes** (voir le graphique ci-dessous) :

1. Évaluation des matières premières et des produits achetés et vendus par l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur, sur la base du modèle physique interne input/output d'IDL et répartition des flux de produits de l'entreprise par secteur (sectorisation NACE) ;¹⁴⁶

¹⁴⁰ [Biodiversity Loss from Waste & Pollution – FAIRR](#)

¹⁴¹ [The Investor Initiative on Hazardous Chemicals \(IIHC\) – ChemSec](#)

¹⁴² [Iceberg Data Lab](#)

¹⁴³ [I Care – Conseil en stratégie et environnement \(i-care-consult.com\)](#)

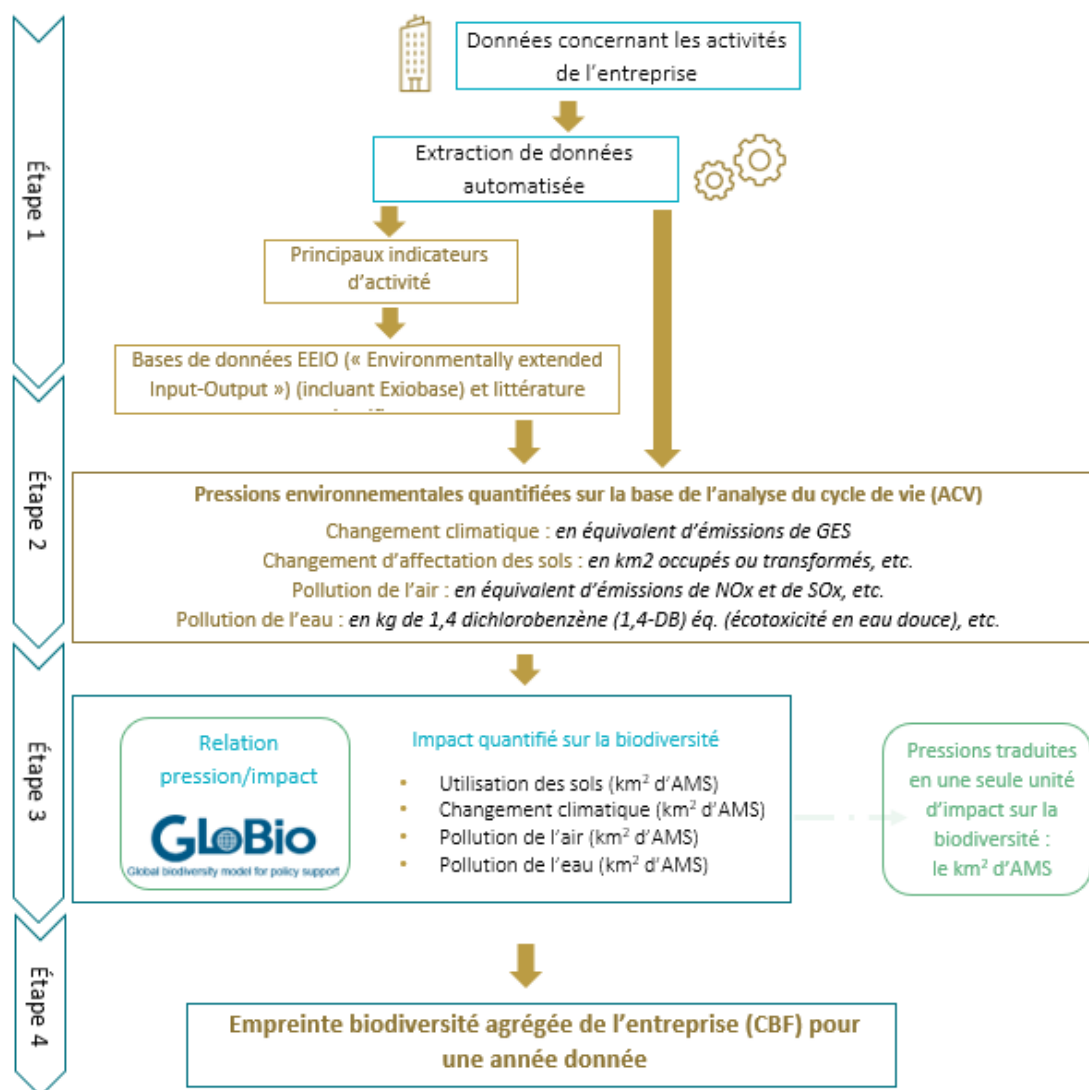
¹⁴⁴ [GLOBIO – Modèle mondial de biodiversité pour l'action politique - page d'accueil | Global biodiversity model for policy support](#)

¹⁴⁵ Les Scope 1, 2 et 3 sont définis en accord avec le Protocole GES et les mêmes définitions des périmètres sont utilisées par l'indicateur CBF d'IDL pour la biodiversité.

¹⁴⁶ Système européen de classification des activités économiques

2. Calcul des pressions environnementales dues à l'entreprise (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'air et pollution de l'eau), identifiées par la CBF par rapport aux flux de ses produits sur la base d'une analyse du cycle de vie (ACV) ;
3. Traduction des pressions environnementales, via des fonctions pression/impact (GLOBIO), **en une seule et même unité d'impact sur la biodiversité** ;
4. Agrégation des différents impacts en un impact global absolu au niveau de l'entreprise.

Méthodologie de calcul de l'empreinte biodiversité des entreprises (Corporate Biodiversity Footprint – CBF) d'IDL



L'unité unique d'impact sur la biodiversité utilisée pour calculer la CBF est l'abondance moyenne des espèces (AMS)¹⁴⁷. L'AMS mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité sous l'influence de pressions liées à la perte de biodiversité, par rapport aux écosystèmes non perturbés (en %).

¹⁴⁷ Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO3, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pression humaine sur la biodiversité. Le modèle GLOBIO a été mis au point par l'Agence néerlandaise d'évaluation de l'environnement (PBL) afin de quantifier l'impact de l'homme sur la biodiversité au niveau mondial (source : méthodologie IDL).

L'AMS, qui fait aujourd'hui partie des indicateurs de biodiversité les plus répandus, présente plusieurs avantages :

- Fondée sur l'abondance des espèces, elle est pertinente pour la biodiversité car elle permet de quantifier l'impact global des activités humaines sur les écosystèmes. L'AMS figure parmi les indicateurs reconnus et référencés par l'IPBES, le GIEC et la CDB ;
- Elle a déjà été étudiée et testée par des universitaires et des experts professionnels ;
- Elle offre une approche holistique de l'impact des entreprises sur la biodiversité, adaptée pour évaluer l'impact au niveau d'un portefeuille d'investissement, ce qui permet de comparer les secteurs et les entreprises, mais aussi de suivre les progrès accomplis.

L'impact calculé via la CBF résulte du niveau des pressions générées (volumes de pollution émis, etc.) par les activités d'une entreprise compte tenu de la gravité des perturbations de la nature provoquées (niveau de toxicité des sols et des eaux induit, etc.) et de la surface relative affectée (en km²).

- *Les impacts sont modélisés de manière locale ou globale, en fonction de la pression modélisée et de l'approche de modélisation, ainsi que du niveau de granularité des données (matières premières/pays). IDL travaille à la localisation progressive de tous les impacts modélisés.*

La CBF agrégée fournit une mesure de l'impact négatif ; cet indicateur permet donc de calculer le volume de la perte de biodiversité due aux pressions générées par les activités économiques d'une entreprise, en surface équivalente de km² d'AMS identique à la forêt vierge perdue ou, autrement dit, **en surface équivalente de km² artificialisée¹⁴⁸ dans une année donnée.**

Interprétation de l'indicateur CBF : que signifie une surface de -15 km² d'AMS ?

Par exemple, une CBF de -15 km² d'AMS pour une entreprise donnée peut être interprétée comme une surface équivalente de 15 km² complètement artificialisée (15 km² de forêt vierge perdus) en raison des pressions exercées sur la biodiversité, au cours d'une année donnée, par les activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur (achats, produits et services).

IDL calcule une empreinte de biodiversité au niveau de l'entreprise, qui peut également être suivie au niveau sectoriel avant d'être agrégée au niveau du portefeuille, selon la même logique que l'empreinte carbone.

La CBF au niveau d'une entreprise

Comme indiqué ci-dessus, le calcul de la CBF au niveau de l'entreprise commence par l'identification des segments sur lesquels une entreprise est active, sur la base de la ventilation des ventes totales de l'entreprise par ligne d'activité (produit) et par pays.

- *La disponibilité et la granularité des données liées aux ventes est un défi bien connu des fournisseurs de données et des analystes, le niveau de qualité des données devant incontestablement être amélioré.*

Une fois les ventes cartographiées, l'outil de biodiversité d'IDL retrace l'ensemble de la chaîne de valeur associée aux segments commerciaux de l'entreprise, en se fondant sur les données d'entrée et de sortie des bases de données externes (comme Exiobase), ainsi que sur le modèle interne input/output d'IDL.

148 L'artificialisation d'un milieu, d'un habitat naturel ou semi-naturel désigne la perte de ses qualités. Ce terme fait référence à la perte de biodiversité et à la destruction des écosystèmes. L'artificialisation correspond ainsi à la transformation d'un milieu du fait de la présence humaine.

Analyse au niveau de l'entreprise

Étude de cas – Nestlé SA (société agroalimentaire)

L'entreprise est active sur différents segments : céréales, produits laitiers, cacao et chocolat, huiles et graisses, eau en bouteille, autres. L'entreprise publie un chiffre d'affaires détaillé par segment et par pays, tenant compte des différences de prix entre les sites – une bonne désagrégation permet une analyse de haute qualité.

Sur la base de la cartographie de la chaîne de valeur des flux de produits d'une entreprise (Scope 1 + 2 + 3), l'outil d'IDL utilise l'analyse du cycle de vie (ACV) pour calculer le niveau de changement d'affectation des sols, d'émissions de GES, de pollution de l'air et de pollution de l'eau associés aux activités d'une entreprise. En utilisant des fonctions pression/impact fondées sur la science (modèle GLOBIO¹⁴⁹), cet outil traduit ensuite les quatre pressions modélisées en impacts sur la biodiversité, calculés en km² d'AMS pour une année donnée.

- *La communication par une entreprise de données concernant les pressions exercées sur la biodiversité dans le cadre de ses activités est encore une pratique rare, la plupart des données utilisées étant des données modélisées. IDL publie un indicateur de niveau de qualité des données pour chaque entreprise analysée, afin de suivre les données déclarées par rapport aux données modélisées.*

Les impacts sont ensuite agrégés en une empreinte absolue globale au niveau de l'entreprise – CBF.

Étude de cas – Nestlé SA (société agroalimentaire)

L'empreinte biodiversité de Nestlé est spécifiquement liée à la présence de produits à fort impact dans sa gamme de produits, tels que le chocolat et les produits d'origine animale, qui nécessitent une occupation importante des sols, notamment pour élever et nourrir le bétail laitier (Scope 3 en amont).

On constate une baisse de la CBF de Nestlé par rapport à la cartographie de l'année dernière. Cette baisse s'explique principalement par une meilleure cartographie des activités liées à la fabrication de cacao, de chocolat et de confiseries sucrées, qui représentent 10 % du chiffre d'affaires de la société. Désormais, la CBF reflète plus précisément les volumes de matières premières liés à cette activité économique par tranche d'un million d'euros de chiffre d'affaires.

Plus précisément, la consommation de cacao et de sucre de Nestlé a été ajustée à la baisse, afin de mieux représenter les volumes consommés. En raison de l'impact relativement élevé de ces deux matières premières sur l'utilisation des sols, la réduction des volumes a entraîné une baisse de la CBF, bien que le secteur soit marginal en termes de chiffre d'affaires. La cartographie a été améliorée au moment de la mise à jour de la méthodologie d'IDL en 2022.

La CBF au niveau d'un secteur

Dans un contexte de risques croissants liés à la transition environnementale, ceux qui saisiront les premiers cette opportunité de transition réaliseront des gains économiques tout en apportant des solutions

¹⁴⁹ Le modèle GLOBIO calcule uniquement l'intégrité de la biodiversité terrestre locale via l'AMS (les mers et les océans ne sont pas pris en compte) : [GLOBIO - Modèle mondial de biodiversité pour l'action politique - page d'accueil | Global biodiversity model for policy support](#)

concrètes pour protéger la biodiversité et préserver les conditions de vie humaines. Sans surprise, les activités et secteurs fortement dépendants de la nature, comme l'industrie alimentaire, représentent les plus grands défis (le secteur alimentaire à lui seul est responsable de près de 60 % de la perte de biodiversité¹⁵⁰), mais offrent également les plus grandes opportunités en termes de transition vers une consommation et un développement durables.

L'agriculture, l'élevage du bétail et la pêche, qui font partie de la chaîne de valeur alimentaire, sont traditionnellement considérés comme ayant un impact important sur la biodiversité, tout en étant fortement dépendants de la nature. La gestion du bétail, la sylviculture, l'exploitation minière, la construction, les produits chimiques, les infrastructures et l'énergie non durables (y compris les combustibles fossiles et les biocarburants)¹⁵¹ sont souvent associés au changement d'affectation des sols et des mers, à la surexploitation des ressources naturelles, à une production inefficace et à la gestion des déchets.

Les derniers résultats fondés sur une combinaison des trois outils spécifiques à la biodiversité les plus largement utilisés (IDL, CDC Biodiversité¹⁵² et ENCORE¹⁵³)¹⁵⁴ ont identifié **les industries agroalimentaires, minières et manufacturières** comme étant à la fois les plus impactantes et les plus dépendantes de la biodiversité, devant **la construction, le transport et l'énergie**. La nouvelle étude de la Fondation Finance for Biodiversity a confirmé et affiné ces conclusions¹⁵⁵. Ce sont donc les secteurs sur lesquels AXA IM envisage de se concentrer dans les prochaines années, afin d'accompagner les acteurs qui réduisent leur empreinte biodiversité.

N.B. : la méthodologie IDL présente certaines limites sectorielles. À titre d'exemple, IDL indique clairement que la consommation d'énergie des très petits moteurs électriques est surestimée en raison d'hypothèses méthodologiques générales.

Les entreprises de ces secteurs qui mettent en place des solutions de transition enregistreront de meilleurs résultats en termes d'efficacité des processus de production (réduction des coûts d'exploitation), seront plus ouvertes à l'intégration de l'innovation et aux nouvelles opportunités, et auront un meilleur contrôle sur leurs ressources et leur chaîne d'approvisionnement, ce qui les rendra plus résilientes à long terme¹⁵⁶.

Les implications de la perte de biodiversité peuvent varier, non seulement d'un secteur d'activité à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre. Dans une étude de 2021¹⁵⁷, les analystes de Moody's montraient qu'environ 60 % des controverses liées à la biodiversité de leur base de données provenaient de quatre pays : États-Unis, Indonésie, Malaisie et Australie. AXA IM envisage d'utiliser l'indicateur CBF d'IDL pour identifier les secteurs et les émetteurs les plus risqués, mais aussi pour retracer l'exposition de ces derniers tout au long des chaînes de valeur associées, afin d'identifier les matières premières, les activités ainsi que les zones géographiques exposées. À cette fin, il faudra certainement que les données et les outils relatifs à la biodiversité (y compris la CBF) mûrissent progressivement et passent de données modélisées à des données déclarées et beaucoup plus spécifiques au niveau local, ce que nous attendons avec impatience.

¹⁵⁰ [Bâtir des systèmes alimentaires durables | WWF](#)

¹⁵¹ [Rapport d'évaluation globale sur la biodiversité et les services écosystémiques | IPBES secretariat](#)

¹⁵² [CDC Biodiversité | Parce que la biodiversité est essentielle \(cdc-biodiversite.fr\)](#)

¹⁵³ [ENCORE \(naturalcapital.finance\)](#)

¹⁵⁴ [Biodiversity measurement for the financial sector: A Guide & comparison on practical applications \(europa.eu\)](#)

¹⁵⁵ [Top10 biodiversity-impact ranking.pdf \(financeforbiodiversity.org\)](#)

¹⁵⁶ UE : 11/12/20, Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (Vision à long terme du Pacte vert européen).

¹⁵⁷ « Évaluation du risque de controverse : focus sur la biodiversité », Moody's, mai 2021. Disponible via le lien suivant :

[60af61a9367371598fa6b807_BX6580_MESG_Biodiversity Controversies_27.05 \(FINAL\).pdf \(website-files.com\)](#)

La CBF au niveau d'un portefeuille : projet pilote d'AXA IM sur l'empreinte biodiversité

IDL calcule l'empreinte biodiversité au niveau de l'entreprise ; cette empreinte peut ensuite être agrégée au niveau du portefeuille, en suivant la même logique et les mêmes paramètres d'agrégation que pour l'empreinte carbone du portefeuille. L'empreinte biodiversité au niveau d'un portefeuille est alors estimée en km² d'AMS/M€ investi. Il convient de noter qu'actuellement, l'agrégation des données CBF au niveau d'un portefeuille est faite sans traiter le double comptage, ce qui est susceptible d'évoluer à l'avenir.

Tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité

Fin 2022, IDL a réalisé une mise à jour majeure de la méthodologie impactant l'empreinte biodiversité dans tous les secteurs, sous l'effet d'une amélioration de la cartographie sectorielle, de nouvelles matières premières et activités étant introduites dans le modèle. Parmi les changements les plus importants, citons notamment les secteurs des biens de consommation de base et de la finance. Nous discutons de l'évolution de la finance plus en détail ci-dessous. En ce qui concerne les biens de consommation de base, en raison d'une cartographie plus granulaire et précise des matières premières (y compris les matières premières alimentaires, c'est-à-dire la viande et les produits laitiers), certaines entreprises de ce secteur ont vu leur empreinte augmenter. Parmi les autres améliorations méthodologiques figurent l'amélioration de la granularité de la distinction entre les activités d'une entreprise, l'extension du périmètre de l'impact en aval (par exemple, dans le secteur de la vente de détail), etc.

Par exemple, la CBF d'Amazon.com a fortement progressé, en raison de la correction du secteur de la vente de détail en ligne et par correspondance dans la nouvelle méthodologie. Ce segment, qui est la principale source de revenus d'Amazon, est désormais mieux cartographié en termes de matières premières, reflétant la palette de produits vendus par Amazon. L'augmentation du nombre de matières premières, ainsi que les volumes élevés de chacune d'entre elles, explique une telle augmentation de la CBF d'Amazon (l'empreinte a été plus que multipliée par dix).

Nous avons examiné cette évolution de la méthodologie pour les deux fonds (l'un géré par AXA IM UK Ltd et l'autre par AXA Fund Management) présentés ici et exposons nos principales observations concernant leur empreinte biodiversité :

Empreinte biodiversité

Stratégie Global Thematics (actions)



**-0,015 km² de MSA/M
EUR investis**
**-0,049 km² de MSA/M
EUR investis**

Couverture du portefeuille : 83%

La somme de quatre impacts sur la biodiversité (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'eau et de l'air), associée aux pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur, constitue l'empreinte biodiversité globale.

Empreinte biodiversité

Stratégie Euro Sustainable Credit (obligations)



**-0,108 km² de MSA/M
EUR investis**
**-0,116 km² de MSA/M
EUR investis**

Couverture du portefeuille : 77 %

La somme de quatre impacts sur la biodiversité (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'eau et de l'air), associée aux pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur, constitue l'empreinte biodiversité globale.

N.B. : ces fonds ne sont pas gérés par AXA IM Paris SA ni AXA REIM SGP SA. Ils sont gérés respectivement par AXA IM UK Ltd et AXA Funds Management. Ils sont présentés dans ce rapport à titre d'exemples de notre cadre d'empreinte biodiversité des portefeuilles.

Fonds actions – empreinte biodiversité

(évolutions suivies sur la base des positions au

Obligations – empreinte biodiversité

(évolutions suivies sur la base des positions au

30 décembre 2022, pondérées par les CBF normalisées individuelles)	30 décembre 2022, pondérées par les CBF normalisées individuelles)
<p>Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, comprenant les mises à jour introduites par IDL, l’empreinte des fonds actions a légèrement augmenté par rapport à la version précédente du modèle.</p> <p>Les trois secteurs ayant le plus contribué sont les biens de consommation de base, les valeurs financières et les biens de consommation cycliques. Ces secteurs tirent ainsi vers le haut l’empreinte du fonds.</p> <p>Unilever et Kerry Group pour les biens de consommation de base, Amundi SA et Julius Baer Group pour les valeurs financières, ainsi qu’Amazon.com Inc pour les biens de consommation cycliques sont les principaux émetteurs qui contribuent à l’empreinte biodiversité.</p> <p>L’évolution de la méthodologie génère également des changements dans le Top 10 des contributeurs du fonds – trois nouvelles valeurs apparaissent : Amundi SA, Amazon.com Inc et Thermo Fisher Scientific Inc.</p> <p>Cela s’explique principalement par l’importance de l’impact du Scope 3 pour les émetteurs des secteurs des biens de consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base mentionnés ci-dessus : Scope 3 amont, les impacts du changement d’utilisation des sols étant le principal facteur de l’empreinte. Pour les activités financières, nous notons l’importance de l’impact du Scope 3 aval représenté par les activités de financement et d’investissement des sociétés mentionnées ci-dessus.</p>	<p>Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, comprenant les mises à jour introduites par IDL, l’empreinte des fonds obligataires a légèrement diminué par rapport à la version précédente du modèle.</p> <p>Cette amélioration provient peut-être d’une légère augmentation de la couverture et de la cartographie des données, mais s’explique également par une amélioration de l’empreinte des banques dans le secteur financier.</p> <p>Toutefois, les valeurs financières restent parmi les principaux secteurs qui contribuent à l’empreinte du fonds, de même que les biens de consommation de base et les matériaux.</p> <p>Les principaux émetteurs contribuant à l’empreinte sont Carrefour pour le secteur des biens de consommation de base, SG SA et BNP Paribas pour les valeurs financières et Arkema SA pour les matériaux de base. Danone SA figure également parmi les principaux contributeurs à l’empreinte du fonds, dans le secteur des biens de consommation de base.</p> <p>Carrefour fait partie des nouvelles valeurs comptant parmi les 10 principaux contributeurs, en raison de l’évolution de la méthodologie.</p> <p>Cela s’explique principalement par l’importance de l’impact du Scope 3 pour les émetteurs et activités mentionnés ci-dessus : Scope 3 amont, avec changement au niveau de l’utilisation des sols principalement, mais aussi, dans une moindre mesure, la pollution atmosphérique et les émissions de GES. Pour les activités financières, nous notons l’importance de l’impact du Scope 3 aval représenté par les activités de financement et d’investissement des sociétés mentionnées ci-dessus.</p>

Les limites du modèle CBF et l’évolution constante du modèle d’IDL évoquées plus haut doivent être rappelées, car le renforcement progressif de l’outil grâce aux commentaires des utilisateurs, ainsi que le

renforcement de la méthodologie et l'amélioration des données déclarées sont susceptibles d'entraîner une grande volatilité dans les indicateurs communiqués d'une année à l'autre.

Les contraintes méthodologiques propres au secteur financier doivent également être soulignées : l'essentiel de l'impact provenant des activités financières du Scope 3 aval en lien avec les activités d'investissement et de financement des valeurs financières, la modélisation de cet impact dépend fortement du niveau de divulgation (revenus par type d'activité, allocation sectorielle des financements, etc.) sur chacune des catégories d'activités (portefeuille de prêts, gestion de fonds, intermédiation, autres services, etc.). La transparence relative des portefeuilles de prêts est actuellement fournie par les banques et, dans le cadre de la mise à jour de la méthodologie globale, IDL a commencé à cartographier d'autres activités telles que la gestion d'actifs, ce qui explique l'apparition d'Amundi SA dans les positions les plus impactantes du fonds actions présentées ci-dessus. Cependant, en l'absence d'informations appropriées relatives à la composition des portefeuilles de financement et d'investissement en termes de secteurs et d'entreprises, nous sommes confrontés à un niveau élevé d'approximation dans les calculs basés sur des données modélisées pour aboutir à l'empreinte biodiversité d'une institution financière. Plus précisément, une empreinte moyenne de l'univers IDL est appliquée en cas de manque d'informations. Par conséquent, lorsqu'une mise à jour importante du modèle a une incidence sur l'empreinte dans tous les secteurs de l'univers IDL, l'empreinte des institutions financières peut se révéler fortement affectée. Cela a été le cas lors de la mise à jour de la méthodologie d'IDL qui a eu lieu fin 2022, comme présenté ci-dessus.

En effet, en règle générale, l'adéquation des données publiées est l'un des facteurs importants pour l'amélioration de l'indicateur d'empreinte biologique d'IDL pour tous les secteurs. Cela s'inscrit dans le cadre de nos actions d'engagement sur la biodiversité menées en 2022, dans le but de sensibiliser les entreprises à leurs impacts sur la biodiversité et de les encourager à développer des premières approches pour y remédier. Unilever et Carrefour comptent parmi les entreprises ayant fait l'objet de ces actions d'engagement en 2022.

En outre, d'autres facteurs peuvent être responsables des variations de l'empreinte d'un secteur ou d'un fonds, en ce sens que le dénominateur économique (EVIC ou capitalisation boursière) utilisé pour calculer l'intensité au niveau d'une entreprise peut introduire un biais lié à l'évolution de l'état financier de l'entreprise ou de son cours boursier. Carrefour et Société Générale affichent par exemple des intensités CBF assez similaires, mais l'impact absolu de Carrefour sur la biodiversité (numérateur) est presque deux fois plus important que celui de Société Générale. Dans ce cas, c'est le dénominateur qui normalise l'empreinte, de sorte que l'intensité de ces deux émetteurs soit d'une ampleur similaire. Cela illustre l'importance d'être attentif aux facteurs financiers qui peuvent fausser la mesure de l'intensité de l'empreinte biodiversité dans différents secteurs, mais aussi au sein d'un même secteur.

Comme la CBF fournit une mesure relative de l'empreinte biodiversité au niveau de l'entreprise, fondée sur des estimations scientifiques de l'abondance des espèces liées à des facteurs indirects, il est difficile d'établir un lien entre l'action sur ces facteurs indirects et un changement positif réel en termes de restauration de la biodiversité sur le terrain. IDL considère néanmoins que les données d'impact calculées atteignent un niveau de qualité satisfaisant, car l'impact sur la biodiversité au niveau de l'entreprise est généralement modélisé sur la base des ventes déclarées par segment (les inputs/outputs et les pressions étant ensuite modélisés sur la base de moyennes sectorielles). Mais si la divulgation par les entreprises de certaines données sur les pressions des Scope 1 + 2 (comme les émissions de GES, etc.) augmente progressivement, le Scope 3 reste totalement modélisé. La CBF n'est donc pas une mesure d'impact

représentative de la réalité, mais un substitut théorique permettant d'identifier les activités économiques les plus susceptibles de contribuer à la perte de biodiversité.

Cependant, à partir du moment où certaines données sont disponibles et où le calcul de l'empreinte est devenu possible (malgré des limites), AXA IM s'efforce de soutenir le développement d'indicateurs spécifiques à la biodiversité en les intégrant, en les testant et en partageant notre expérience et nos commentaires avec la communauté des investisseurs, nos clients et les développeurs d'outils tels qu'IDL.

À l'heure actuelle, l'univers mondial d'IDL compte environ 3 500 valeurs couvertes. La construction de l'univers global d'IDL repose essentiellement sur des indices de marché tels que l'indice MSCI ACWI, l'indice Euro Stoxx 600 ou encore l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate, et la couverture pourrait s'étendre au fil du temps avec le développement de l'outil de calcul de l'empreinte biodiversité d'IDL. Les petites et moyennes entreprises étant moins représentées dans cet univers, elles bénéficient d'une couverture moins étendue par rapport aux grandes capitalisations. À ce jour, la solution IDL fournit une mesure de la CBF principalement pour les entreprises, mais IDL travaille à développer des approches permettant de mesurer l'empreinte biodiversité des émetteurs souverains et des actifs privés (infrastructures et immobilier). Nous suivrons de près l'évolution de l'outil IDL sur ces thèmes.

8- Notre processus de gestion des risques ESG

8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité

Approche générale d'identification et d'atténuation des risques de durabilité

En ce qui concerne les produits financiers qu'elle gère ainsi que le conseil en investissement qu'elle fournit, le cas échéant, AXA IM utilise une approche des risques de durabilité découlant de l'intégration de critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur :

1. les politiques d'exclusion sectorielle et normative (voir [section 1.2 « Politiques d'exclusion »](#)) ;
2. les méthodologies de notation ESG exclusives (voir [section 1.2 « Méthodologies de notation ESG »](#)).

Ces politiques et méthodologies sont décrites plus en détail ci-dessous. Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires :

1. les politiques d'exclusions visent à **exclure les actifs exposés aux risques de durabilité les plus graves** identifiés dans le cadre de notre processus décisionnel d'investissement ;
2. l'utilisation des scores ESG dans le processus décisionnel d'investissement permet à AXA IM de **viser des risques de durabilité moindres**, et de **se concentrer sur les actifs présentant une meilleure performance ESG globale** ou de **déterminer le niveau actuel de performance ESG de nos actifs et de l'améliorer au fil du temps**.

En complément de ces approches globales, AXA IM a intégré dans ses processus d'investissement des évaluations spécifiques des risques de durabilité pour certains portefeuilles pour lesquels il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG, comme dans certaines classes d'actifs non cotées.

Ce cadre nous aide à prendre en compte l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise ou d'un actif, ainsi que ses effets significatifs sur la valeur financière au sens large (importance relative financière). Il nous aide également à évaluer les impacts externes des activités ou opérations d'un actif sur les facteurs ESG (importance relative ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Des travaux de recherche ESG internes** sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes, les droits humains et la gestion du capital humain, la technologie responsable, ainsi que la gouvernance d'entreprise. Ces travaux sont étayés par des analyses de courtiers, des rencontres périodiques avec les entreprises et par des conférences et des manifestations sectorielles auxquelles nous participons. Ils nous aident à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises, des types d'actifs et des pays.
- **Analyse qualitative interne des enjeux ESG** et de l'**impact** au niveau des entreprises, des actifs et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) ESG** : les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG dans l'ensemble des classes d'actifs.

Plus précisément, s'agissant des classes d'actifs traditionnels, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil *Front Office* pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau de l'émetteur. Ce dispositif met à profit nos relations avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Global Trucost et Beyond Ratings. Pour certaines classes d'actifs alternatifs liées au financement direct de projets, comme l'immobilier et les infrastructures, les indicateurs ESG sont recherchés au niveau de l'investissement ou de l'actif sous-jacent, par le biais de questionnaires de due diligence et d'examen annuel en suivant des méthodologies de notation ESG exclusives propres à chaque secteur.

- **Actionnariat actif**¹⁵⁸ : nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif (engagement et vote) en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises, des principales parties prenantes et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients. Notre politique d'engagement est décrite plus en détail ci-dessous.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne peut garantir que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité, et rien ne garantit que le processus d'évaluation permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

Cadre de gestion des risques émergents d'AXA IM

Le Cadre de gestion des risques émergents vise à assurer la cohérence du processus d'identification, d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques émergents rencontrés par AXA IM.

Les risques émergents sont des risques susceptibles de survenir à l'avenir, ou qui existent déjà et qui ne cessent d'évoluer. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude, certains d'entre eux pouvant même ne jamais voir le jour. Les risques émergents peuvent être lourds de conséquences s'ils ne sont pas anticipés suffisamment tôt.

Les responsables de la gestion des risques (Chief Risk Officers) sont chargés de les détecter en amont. La gestion des risques émergents a pour objectif de renforcer le rôle d'anticipation et de surveillance de la gestion des risques.

Le Cadre de gestion des risques émergents est conçu pour permettre à AXA IM de mieux comprendre ces risques et d'adapter son activité et ses processus en conséquence. En encourageant une approche axée sur l'anticipation, les fonctions de gestion des risques contribuent également à la stratégie de l'entreprise.

Définition de la notion de risque émergent

Les risques émergents sont des risques susceptibles d'avoir un impact au cours des cinq à dix prochaines années. Ils sont définis comme étant soit des risques nouveaux, soit des risques déjà existants, mais dont une ou plusieurs des composantes de la dynamique actuelle ne sont pas correctement comprises, qu'il s'agisse du danger, de l'exposition et/ou de la vulnérabilité au danger.

¹⁵⁸ Voir les politiques d'engagement et d'actionnariat actif d'AXA IM : [Actionnariat actif et Engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Résultats 2022

Le Cadre de gestion des risques émergents comprend les éléments suivants :

- **Identification des risques** : les risques sont identifiés par le biais d'entretiens avec les principales parties prenantes d'un grand nombre de services d'AXA IM (dont les plateformes d'investissement, les groupes clients, le service juridique, l'équipe chargée des évolutions réglementaires, l'équipe en charge de l'innovation, l'équipe en charge de l'investissement responsable, le service des RH, etc.), avec la participation des cadres dirigeants d'AXA IM ;
- **Hierarchisation des risques** : tous les risques sont évalués en fonction de leur gravité et de l'horizon temporel de leur impact. Ils sont ensuite hiérarchisés sur la base de cette évaluation et de tout autre critère de hiérarchisation pertinent ;
- **Mesures d'atténuation** : dans le cadre de cet exercice, les plans d'atténuation existants sont identifiés et de nouveaux plans sont définis le cas échéant.

Les conclusions de cette analyse des risques émergents sont examinées par le Comité mondial de gestion des risques d'AXA IM. Nous intégrons progressivement l'identification des risques ESG dans notre Cadre de gestion des risques émergents. Ainsi, en 2022, les risques liés aux enjeux ESG, au changement climatique, à la biodiversité et plus largement au déploiement de réglementations axées sur la durabilité, sont inclus dans les principaux risques émergents identifiés pour AXA IM. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une gouvernance interne spécifique faisant intervenir des acteurs spécialisés dans les questions de durabilité.

Principaux risques de durabilité identifiés

Les secteurs et activités exclus dans le cadre des politiques d'exclusion sectorielle et normative d'AXA IM (voir section 1.2 « Politiques d'exclusion ») constituent les principaux risques ESG identifiés. En outre, les principales thématiques ESG couvertes par notre stratégie d'engagement constituent une autre couche d'identification de nos principaux risques ESG.

L'évaluation quantitative des risques financiers liés à la matérialisation des critères ESG n'étant pas systématique chez AXA IM, le tableau ci-dessous énumère les principaux risques ESG identifiés par l'application de notre cadre IR, sans que ceux-ci soient considérés comme exhaustifs ou définitifs :

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁵⁹
Environnement	Impacts du changement climatique	Impacts potentiels et implications financières résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (voir section 6.5 « Risques physiques »)	Risques systémiques et physiques	Tous	n.a.	Non	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Impacts de la perte de biodiversité et de l'effondrement de l'écosystème	Impacts potentiels et conséquences financières résultant de la perte d'actifs et de services écosystémiques (voir section 7)	Risques systémiques et physiques	Tous	n.a.	Non	Non
	Combustibles fossiles	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de transition énergétique entraînant une perte de valeur des activités liées aux combustibles fossiles	Risques de transition	Charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique	Politique relative aux risques climatiques	Oui	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Déforestation	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de protection forestière dans les pays présentant un risque élevé de changement d'utilisation des sols	Risques de transition	Huile de palme et dérivés ; farine de soja, huile et dérivés ; produits bovins ; produits du bois	Politique protection des écosystèmes et déforestation	Oui	Non
	Spéculation sur les matières premières alimentaires	Conséquences économiques potentielles et conséquences financières liées à la volatilité des prix des matières premières	Risque d'atteinte à la réputation	Matières premières alimentaires	Politique relative aux matières premières agricoles	n.a. ¹⁶⁰	Non
Social	Armes controversées	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des armes interdites et controversées	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Armes controversées	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non
	Santé	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises présentant des controverses en matière de santé et/ou nutritionnelles	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Alimentation et boissons, produits pharmaceutiques	n.a.	Oui	Non
		Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles	Risques d'atteinte à	Production de tabac	Politique relative aux	Oui	Non

¹⁵⁹ Outre le changement climatique, pour lequel il existe un modèle financier de valeur exposée au risque, la quantification du risque financier de tout autre critère ESG à l'aune de données prospectives n'est pas encore disponible sur le marché. En ce qui concerne la biodiversité (y compris la déforestation), nous prévoyons de quantifier progressivement les risques financiers à moyen terme. Nous anticipons en effet une importance relative financière importante liée à la perte de biodiversité et à l'effondrement de l'écosystème. Toutefois, nous sommes dans l'attente d'orientations supplémentaires à l'intention des entreprises et des institutions financières afin d'aider le secteur à renforcer les stratégies en faveur de la biodiversité, en particulier le développement de modèles similaires de valeur exposée au risque applicables aux ressources naturelles et aux services écosystémiques, pour lesquels aucune date n'a été fixée à ce stade. En ce qui concerne les questions sociales et de gouvernance, nous n'envisageons pas de quantifier les risques financiers à l'aide de données prospectives, car notre approche actuelle consistant à fournir des recherches qualitatives et à identifier des controverses graves semble cohérente du point de vue de la gestion des risques financiers. Nous actualiserons chaque année nos plans d'amélioration continue concernant la quantification des risques financiers liés aux critères ESG.

¹⁶⁰ S'agissant des contrats à termes (*future*) et des ETF relatifs aux matières premières alimentaires, ces dernières sont exclues au niveau des instruments.

		liées à l'investissement dans le tabac	la réputation et/ou de litige		normes ESG		
	Droits humains, y compris le travail et la société	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière de travail, de société et/ou de droits humains (y compris la cybersécurité et la confidentialité des données, le genre et la diversité ethnique)	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous (y compris les entreprises et les pays où des violations graves des droits humains sont observées, ainsi que la production d'armes au phosphore blanc)	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non
Gouvernance	Éthique des affaires et corruption	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière d'éthique des affaires et/ou de corruption	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non

À l'exception de certaines activités spécifiques telles que la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, les principaux risques de durabilité sont identifiés à l'échelle mondiale sans discrimination géographique spécifique. Par ailleurs, dans certains cas, notre recherche quantitative et qualitative ESG fournit des évaluations spécifiques basées sur des critères ou des enjeux matérialisés au niveau de certains périmètres géographiques spécifiques.

8.2 Contrôles internes et audits

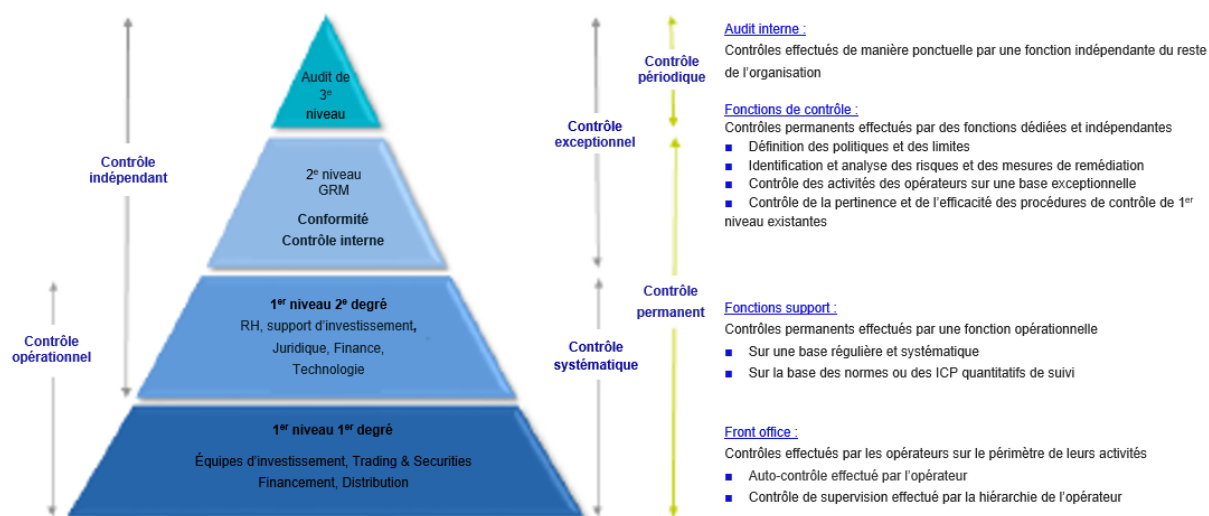
Toutes nos politiques ESG et les facteurs d'intégration sont couverts par le cadre de contrôle d'AXA IM, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle assuré par l'entreprise et le second niveau de contrôle assuré par des équipes dédiées.

Niveau standard des contrôles internes

Les directives d'investissement liées aux enjeux ESG comprennent la mise en œuvre de nos politiques d'exclusion, ainsi que des critères d'éligibilité et des règles spécifiques aux fonds qui ont obtenu des labels liés au développement durable. Elles sont contrôlées par :

- Les équipes de gestion de portefeuille sont essentiellement responsables de la mise en œuvre des politiques et des engagements. Les objectifs spécifiques des fonds en matière d'investissement responsable sont communiqués lors de Forums mensuels de supervision des investissements. Suite à la mise à jour des listes d'interdiction et/ou de l'univers éligible, les gérants de portefeuille se désengagent des émetteurs exclus en tenant compte à la fois de l'intérêt du client et de celui du fonds ;
- Une équipe dédiée en charge des directives d'investissement ou une équipe équivalente procède à un contrôle pré- et post-négociation indépendant et systématique des politiques et des engagements pris au niveau des fonds. Cette équipe veille à l'application correcte des listes d'exclusion découlant des politiques IR et des normes ESG prioritaires, ainsi que d'autres engagements spécifiques aux fonds, tels que mentionnés dans leur documentation réglementaire ;
- Le service Conformité procède à un contrôle ponctuel des activités de l'équipe en charge des directives d'investissement ;

- S'agissant d'AXA IM Core, le service Gestion des risques évalue les impacts probables des risques de durabilité sur le rendement des produits et les classe en trois niveaux : faibles, modérés ou élevés. S'agissant d'AXA IM Alts, cette évaluation est effectuée par l'équipe de contrôle interne de Real Estate & Infrastructure et par les équipes métier pour ce qui est des autres classes d'actifs alternatifs ;
- Le service Audit réalise des contrôles périodiques. Ces contrôles sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel basé sur les risques, lequel est approuvé et encadré par nos organes de gouvernance, en particulier le Comité d'audit et de gestion des risques d'AXA IM. Les activités présentant un risque élevé et celles que la réglementation exige de contrôler régulièrement font l'objet d'audits plus fréquents que celles présentant un moindre risque, qui sont contrôlées sur un cycle plus long.



Source : AXA IM, 2022.

De manière régulière, grâce au large éventail d'ICP ESG intégrés dans nos outils de *front office* disponibles pour les classes d'actifs traditionnels, les équipes d'investissement peuvent analyser et surveiller chaque participation individuelle, ainsi que le positionnement du portefeuille par rapport aux facteurs ESG et aux indicateurs associés.

Ce sont les équipes commerciales qui effectuent les contrôles pré-transaction. Le COO veille à ce que les gérants de fonds cèdent l'intégralité des placements dans des entreprises exclues et n'investissent pas dans ce type d'entreprises tant que l'interdiction n'a pas été levée ou en l'absence de nouvelles instructions.

L'équipe en charge des directives d'investissement surveille l'application stricte de la liste d'exclusion à l'aide de systèmes de contrôle pré- et post-opération. Après la mise à jour de l'univers éligible, le gérant de portefeuille se sépare des actifs exclus en tenant compte du meilleur intérêt du client et du fonds. Les listes d'interdiction sont intégrées dans nos outils de front office.

Les équipes Conformité et Gestion du risque font partie des comités de gouvernance IR. Elles supervisent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets, par le biais de plans de contrôle couvrant les processus liés à l'investissement responsable. Chez AXA IM, le département de la Conformité est chargé du suivi des évolutions réglementaires et travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement, les professionnels de l'investissement responsable et le département de Gestion du risque.

Attentive aux évolutions réglementaires liées au développement durable, AXA IM a lancé plusieurs groupes de travail chargés de suivre la réglementation de l'investissement responsable, de définir notre position, de lancer des plans d'action et d'adapter notre offre commerciale. En outre, nous partageons nos points de vue avec d'autres acteurs au sein d'organismes du secteur tels que l'EFAMA, ainsi qu'avec les régulateurs.

Niveau supplémentaire de contrôle interne pour les biens immobiliers en propriété directe

La propriété directe nous permet de collecter directement des données réelles. À titre d'exemple, un grand nombre de données ESG relatives aux biens immobiliers sont collectées et stockées dans une plateforme de gestion des données ESG. Les gestionnaires immobiliers intègrent directement les données dans la plateforme, supervisés par notre équipe de gestion d'actifs. Nous contrôlons les données internes et externes pour assurer la qualité des données. Tout au long du processus de collecte des données, des contrôles automatisés et manuels des données sont effectués au sein de la plateforme, ainsi que par les gestionnaires d'actifs, l'équipe IR et un auditeur externe.

Des alertes automatisées ont été définies dans nos plateformes, afin de signaler toute incohérence dans les données collectées ou les potentiels risques. La mise en place de plusieurs alertes, qui signalent les informations sensibles, constitue une étape obligatoire du processus de collecte des données pour nos gestionnaires immobiliers, qui sont récompensés pour leur capacité à se conformer à notre exigence de collecte de données.

À l'issue du processus de collecte des données, les données qualitatives et quantitatives alimentent automatiquement le formulaire de notation ESG et le formulaire de notation GRESB dans Deepki. Les gestionnaires d'actifs sont tenus de vérifier et de valider les données directement intégrées dans le formulaire. En cas d'incohérences, ils doivent corriger les données dans les champs de saisie. À l'issue de l'examen, ils sont tenus de valider formellement avoir vérifié les informations.

Au terme de la collecte de données, l'équipe IR effectue un contrôle complémentaire des données, à l'aide d'une extraction Excel de l'ensemble des données déclarées, en réalisant plusieurs tests de cohérence. Si des incohérences sont identifiées, l'équipe IR contacte le gestionnaire d'actifs pour recueillir des explications et des preuves sur les données et vérifier l'exactitude des données. Les données sont également transmises aux équipes du fonds, afin que ces dernières effectuent des contrôles de cohérence supplémentaires en fonction de leur connaissance des actifs. Si un problème est signalé, il est communiqué à l'équipe IR, qui se charge de la coordination avec l'équipe de gestion d'actifs.

Enfin, AXA IM a mandaté PwC en qualité d'auditeur tiers indépendant pour auditer les données collectées, au niveau de l'entité AXA REIM SGP SA, ainsi que pour chaque fonds participant au GRESB ([voir Annexe 6](#)). Le processus et la qualité des données font l'objet d'un audit en regard du cadre international « Missions d'assurance autres que des audits examens limités de l'information financière historique » (ISAE 3000) aux fins du rapport d'assurance limitée. L'audit a lieu d'avril à juin.

8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière

La résilience est le deuxième pilier de la stratégie ESG d'AXA IM Alts. Les impacts du changement climatique représentent un certain nombre de nouveaux risques pour nos investissements. Pour AXA IM Alts, les plus importants sont les risques physiques (tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes) et les risques de transition (tels que l'évolution des réglementations à mesure que les grandes économies s'orientent vers un avenir bas carbone). Néanmoins, ces changements offrent

également de nouvelles opportunités de création de valeur. Nous développons rapidement notre capacité à identifier et à agir sur ces risques et opportunités, en améliorant la résilience de nos investissements et en renforçant leur capacité à supporter certains des impacts du changement climatique.

Évaluation des coûts et risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes des actifs réels

Les risques physiques sont ceux qui émergent déjà en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Les coûts potentiels des dommages causés par le changement climatique pourraient représenter jusqu'à 10 % de la valeur actuelle du PIB mondial dans un monde à 1,5 °C, et jusqu'à 23 % dans un monde à 3 °C, ce qui correspond aux engagements actuels des pays¹⁶¹. Le dernier rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5°C¹⁶² montre qu'une telle augmentation de la température au-delà des niveaux historiques entraînerait des conséquences sans précédent pour la nature et les êtres humains.

Notre travail sur les risques physiques est exploratoire et peut être catégorisé en trois parties :

- L'évaluation de l'exposition du portefeuille d'actifs immobiliers aux risques climatiques dans l'ensemble des investissements du Groupe AXA, en utilisant les modèles de gestion du risque d'assurance des catastrophes naturelles ;
- Le travail mené par AXA IM Real Assets Australia Ltd, en partenariat avec Deloitte, sur l'évaluation des risques physiques des villes en Australie et en Asie ;
- L'évaluation de l'exposition aux risques physiques des actifs cotés, en utilisant les coûts liés aux événements climatiques extrêmes de Carbon Delta.

Focus sur AXA IM Alts : tests de résilience du portefeuille immobilier

Chez AXA IM Alts, nous adoptons une approche globale pour prendre en compte les impacts physiques et transitoires du changement climatique. En 2019, en se concentrant sur les risques physiques et la résilience des portefeuilles immobiliers, AXA IM Alts s'est appuyée sur les équipes catastrophes naturelles (NatCat), au sein du Groupe AXA, pour viser une meilleure compréhension de l'exposition aux risques physiques. Grâce aux outils disponibles, l'équipe Real Estate a acquis une bonne visibilité sur le niveau d'exposition aux catastrophes naturelles dans l'ensemble du portefeuille immobilier mondial et des portefeuilles de dette CRE.

Cette compréhension accrue de l'exposition aux risques physiques – niveau des actifs et des portefeuilles – en cas d'inondations, de tremblements de terre, de grêle et de tempêtes nous a permis d'identifier les actifs présentant des expositions importantes au risque climatique et de mettre en place des plans d'adaptation visant à atténuer les risques physiques. Le niveau de risque identifié est déterminé par trois éléments : le risque (défini par la gravité et la fréquence des événements), l'exposition (liée aux propriétés physiques du bâtiment) et la vulnérabilité (définie par les taux de destruction, qui dépendent du danger et

¹⁶¹ CRO Forum, 2019.

¹⁶² Voir GIEC (2018), *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

de l'exposition).

En 2022, cette évaluation des risques climatiques a également été étendue à la gestion des investissements dans la dette CRE. Nous surveillons également les réglementations de transition internationales et locales, afin d'anticiper les législations de marché qui influenceront la liquidité des actifs et d'agir sur ces notions pour limiter le risque de détenir des actifs inexploitable.

En intégrant formellement cette analyse aux outils du Groupe AXA dans le processus d'investissement concernant l'immobilier et la dette CRE, nous visions non seulement à saisir le risque fondé sur des événements historiques, mais aussi à comprendre le risque futur associé au changement climatique pour avoir une vision plus claire de la VaR climatique du portefeuille. Nous prévoyons d'intégrer davantage l'évaluation des risques climatiques dans nos plateformes d'investissement en actions et dette d'infrastructure.

Évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers au travers de l'analyse de la plateforme Clymene

Depuis son premier Rapport Climat (2016), AXA IM Alts étudie les effets du changement climatique sur ses actifs immobiliers. Cette analyse porte sur toute une palette d'investissements immobiliers en propriété directe, totalisant plus de **86 milliards d'euros en 2022**¹⁶³. Nos équipes d'investissement responsable et de gestion des risques ont évalué l'impact financier des inondations, des tempêtes et de la grêle sur ces biens immobiliers dans 20 pays sélectionnés.

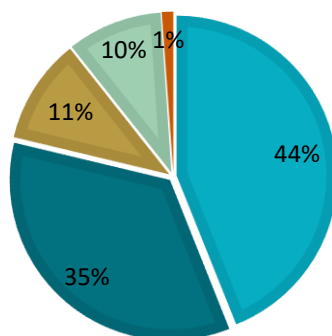
Selon une étude utilisant la plateforme d'analyse exclusive « Clymene » d'AXA, les pertes annuelles moyennes (PAM) sont encore faibles par rapport à la valeur foncière globale. L'analyse utilise actuellement des données au niveau des actifs, qui sont fonction de l'emplacement des bâtiments ainsi que de leur taux d'occupation principal. Les chiffres clés présentés ci-dessous exposent les résultats de l'évaluation sur la base de la perte annuelle moyenne (PAM) pour chaque pays.

AXA IM Alts possède une exposition mondiale au secteur immobilier, la majeure partie du portefeuille exposé au risque étant située en Europe (76 %). L'exposition la plus importante du portefeuille concerne les inondations (46 % de la PAM), suivies par la grêle (26 %) et les tempêtes (27 %). La PAM totale du portefeuille immobilier 2022 s'élève à 10,3 millions d'euros. Ce montant a été calculé en proportion de la participation d'AXA IM dans chaque bien immobilier. Par ailleurs, la PAM de la Suisse arrive à la première place en termes de risque d'inondation (44 %), suivie de l'Allemagne (35 %), des États-Unis (11 %) et de la Grande-Bretagne (10 %). La France, le Japon, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne représentent 79 % de la PAM due aux tempêtes. La Suisse, les États-Unis, la France et l'Australie représentent 87 % de la PAM au titre des risques de grêle.

¹⁶³ Représentant les actifs immobiliers gérés par AXA IM Alts sur la base des données disponibles au 31/12/2022.

PAM INONDATIONS : 2 MILLIONS D'EUROS

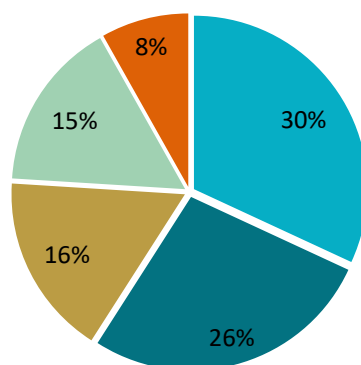
■ SWITZERLAND ■ GERMANY ■ UNITED STATES ■ GREAT BRITAIN ■ JAPAN



PAM inondations par pays. Source : AXA IM, 2022.

PAM GRÊLE : 1,6 MILLION D'EUROS

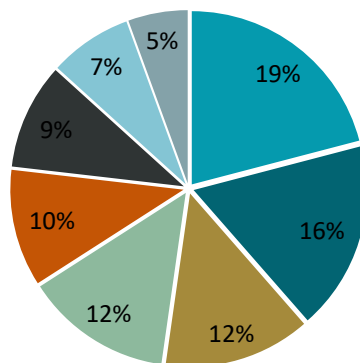
■ SWITZERLAND ■ UNITED STATES ■ FRANCE ■ AUSTRALIA ■ GERMANY



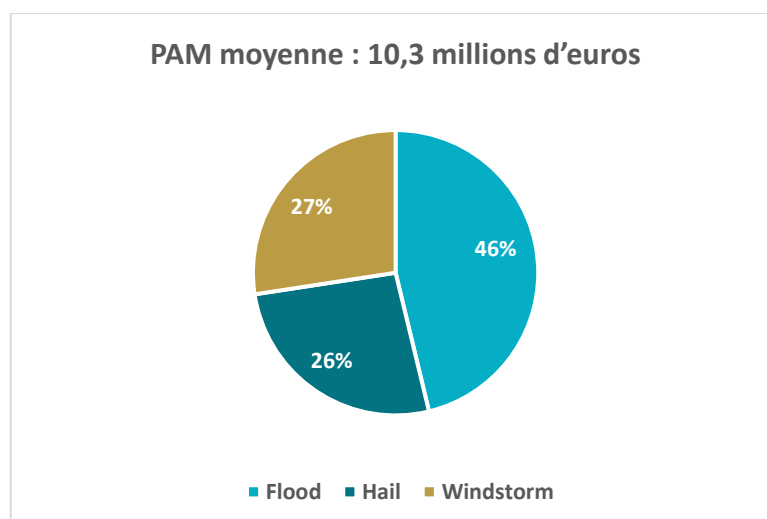
PAM grêle par pays. Source : AXA IM, 2022.

PAM TEMPÊTES : 1,8 MILLION D'EUROS

■ FRANCE ■ JAPAN ■ UNITED STATES ■ SWITZERLAND
■ GREAT BRITAIN ■ GERMANY ■ NETHERLANDS ■ BELGIUM



PAM tempêtes par pays. Source : AXA IM, 2022.



*Perte annuelle moyenne du portefeuille immobilier d'AXA IM due aux risques de vent, d'inondation et de grêle.
Source : AXA IM, 2022.*

Intégration de l'évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers dans la décision d'investissement

Grâce à l'utilisation d'outils internes à AXA tels que le système de souscription Aegis et la plateforme Clymene, l'équipe d'investissement d'AXA IM Alts est en mesure d'identifier les bâtiments présentant des niveaux plus élevés de risque physique historique, pris en compte par les équipes de gestion d'actifs chargées de fournir des solutions adaptées. Certains projets entrepris en 2020 permettront, une fois leur faisabilité validée, une analyse de scénarios à l'échelle du portefeuille, incluant les modèles de MSCI Carbon Delta et AXA Climate.

Pour un portefeuille immobilier paneuropéen, MSCI Carbon Delta a modélisé la résilience aux risques de transition et aux risques physiques liés au changement climatique, une approche holistique qui a permis à l'équipe d'investissement d'identifier la valeur exposée au risque (VaR) des actifs du fonds ainsi que les immeubles comportant un risque de perte extrême, qui nécessiteront la mise au point d'une stratégie d'adaptation.

Afin de valider nos projets, en 2021, nos équipes d'investissement ont également travaillé avec AXA Climate sur le risque physique à partir des scénarios RCP 4.5 et 8.5 pour déterminer la notation de risque normalisée d'un portefeuille global représentatif de 90 actifs, en approfondissant 3 actifs pour lesquels un rapport d'adaptation détaillé permettra de guider les équipes de gestion d'actifs. Ces tests pilotes permettent à l'équipe de mieux comprendre le marché des prestataires de services liés aux risques climatiques et de développer une stratégie pour accroître la résilience de nos actifs immobiliers à l'aide de données historiques et prospectives.

En outre, AXA IM Alts utilise de plus en plus l'outil de souscription Aegis pour renforcer l'analyse de la résilience physique face au changement climatique lors du processus d'acquisition. L'équipe d'investissement responsable épaulé les équipes d'acquisition locales en souscrivant une analyse du risque physique climatique des bâtiments concernés et en intégrant ses résultats dans la phase de *due diligence* technique. Cette approche permet aux équipes d'acquisition de dialoguer avec leurs partenaires techniques pour renforcer leurs ambitions en matière de climat et inclure une stratégie d'adaptation spécifique pour ces actifs, le cas échéant.

En conclusion, d'après la modélisation des risques réalisée en interne, les impacts financiers des « risques physiques » liés au climat sur les actifs immobiliers sont actuellement limités. Les équipes d'AXA IM Alts continuent de collaborer avec les équipes NatCat du Groupe AXA, afin de mieux comprendre les niveaux de risque physique et de déterminer les efforts d'adaptation appropriés pour limiter les expositions aux événements climatiques.

Enfin, outre les risques physiques liés au changement climatique, nos équipes prennent de plus en plus en compte les risques liés à la transition vers une économie bas carbone, en portant une attention particulière aux risques de liquidité et de réglementation.

Évaluation du risque de transition des portefeuilles immobiliers : une approche holistique de la résilience

Les risques physiques ne sont pas les seuls risques liés au climat pris en compte par les institutions financières. La gestion des risques liés à la transition vers une économie bas carbone permet aux institutions financières d'accroître leur résilience, dans le contexte des nouveaux cadres réglementaires mis en place afin d'atténuer les risques financiers ou liés à la performance. Afin d'identifier et d'atténuer les risques liés à la transition, les équipes d'investissement d'AXA IM Alts se sont appuyées sur différents outils standards du marché, tels que le certificat de performance énergétique (CPE) de l'UE et le modèle CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Aligné sur la taxonomie de l'UE concernant les activités durables et sur la réglementation MEES (*Minimum Energy Efficiency Standard*) au Royaume-Uni, le CPE s'avère utile pour déterminer le parc immobilier sur lequel concentrer les efforts en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire ainsi l'empreinte carbone. Au-delà du caractère obligatoire du CPE lors la vente ou de l'échange d'un bien, nous sommes convaincus que cette norme réglementaire continuera à être utilisée pour définir les normes minimales de performance énergétique, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En interne, les équipes d'investissement d'AXA utilisent cette norme afin de limiter le risque de liquidité lié à la transition, l'objectif étant que 75 % de son portefeuille européen d'immeubles bénéficient d'un score d'efficacité énergétique supérieur à C d'ici 2025 (45 % à fin 2021).

Parmi les autres outils permettant d'évaluer la performance énergétique des bâtiments par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, on peut citer le modèle CRREM. Il est important de noter que ce modèle fournit des objectifs d'intensité fondés sur la science pour différents types de bâtiments dans différents pays, ce qui permet pour la première fois de définir des objectifs de performance cohérents – visant un alignement sur les objectifs mondiaux – au niveau des actifs, à la fois en kWh et en émissions de GES. Bien qu'il n'en soit qu'à ses débuts, ce modèle reflète avec plus de précision la réalité complexe de la mise en place d'une feuille de route pertinente vers la neutralité carbone. Il continue d'évoluer à mesure que de nouvelles données, preuves et informations sur le marché émergent.

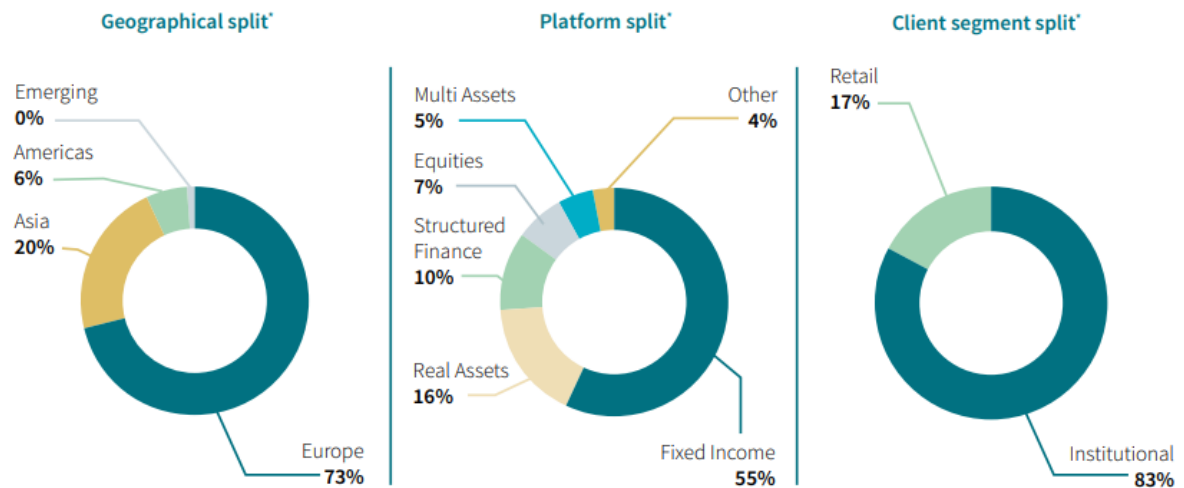
AXA IM utilise également des trajectoires du CRREM pour mesurer la performance de ses actifs, tel que décrit dans la section dédiée à AXA IM For Progress Monitor (voir [section 3.2](#)).

Annexes

1. AXA IM en quelques mots

AXA IM at a glance – A breakdown of the assets under management across asset classes and geography:

AuM: €824.2bn



Source: AXA IM, as of end-2022.

*Figures may not total 100% due to rounding.

2. Notre organigramme IR

AXA IM Core RI professionals



Gilles Moëc
AXA Group
Chief Economist and
AXA IM Core Head of
Research

Research



Gautier Bonnécuelle
Head of ESG & Impact
Research

- Jules Arnaud
- Jihane el Haidoudi
- Gael Hancali
- Ariel Girard

- Aïda Hemery
- Lorenzo Schinelli
- Madeleine Gill



Clémence Humeau
Head of Sustainability
Coordination and
Governance

- Constance Caillet
- Julie Cavaignac
- Héloïse Courault

- Marine Jubert-Sirgue
- Alexandre Prost
- Clément Bultheel



Virginie Derue
Head of ESG Research

- Laurence Devivier
- Olivier Eugène
- Liudmila Strakodonskaya

- Théo Kotula
- Mariana Villanueva
- Matthieu Firmian



29
Fixed Income
Analysts*



Amanda Prince
Head of Quant Lab

Quant Lab



Yolande Poulou
Head of SI Solutions
Models and Tools

- David Baudouin
- Danika Matheron
- Nicolas Pouzenc

- Benjamin Jacot
- Grégoire Albizzati



16
Investment
Analysts

Portfolio Managers



Thomas Coudert
Fixed Income

- Jamison Friedland



Jonathan White
Equity QI



Brenda Clarke
Multi Asset



Vincent Vinatier
Equity



156
Portfolio
Managers

Investment Specialists



Marie Walbaum
RI Solutions Expert



26
Investment
specialists

COO



Cyril du Chéné
Core COO

231 Client Group staff

(Sales, Marketing, Product Development and Client Services)

Source : AXA IM au 31/01/2023.

* Couvrant l'analyse ESG dans le cadre de la recherche crédit fondamentale. Les informations concernant le parcours et le personnel d'AXA IM sont fournies uniquement à titre d'information. Ces personnes ne poursuivront pas nécessairement leur activité au sein d'AXA IM et sont susceptibles de ne pas réaliser, ou de ne pas continuer à réaliser, des prestations pour AXA IM.

AXA IM Alts RI professionals



Ulf Bachman
Chief Transformation
Officer AXA IM Alts

RI resources in AXA IM Alts



Justin Travlos
Global Head of Responsible
Investment AXA IM Alts



Juliette Lefebure
Deputy Head of
Responsible Investment
AXA IM Alts - Real Estate

- Samiya Jmili
- Sreydao Lenain
- Sophie de Malefette
- Thomas Van Rompaey
- Daniel Bezrodnych

Local ESG Leads



Oriane Loubens
France



Valeria Bianco
Switzerland



Raphael Amajuoyi
UK & Nordics



Oscar Salling
France



Leah Gelardini
Switzerland



Lola Araujo Hazas
Iberia & Italy



Katharina Hopp
Switzerland



**Alexandre
Martin-Minh**
Head of Natural
Capital & Impact
Investments

AXA IM Alts Impact Management



Jonathan Dean
Head of Fund Management
Impact PE



Shade Duffy
Director of Impact
Management

- Camila A. Estabridis

Les informations concernant le parcours et le personnel d'AXA IM sont fournies uniquement à titre d'information. Ces personnes ne poursuivront pas nécessairement leur activité au sein d'AXA IM et sont susceptibles de ne pas réaliser, ou de ne pas continuer à réaliser, des prestations pour AXA IM.

3. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM

AXA IM respecte et adhère à divers principes, normes et codes considérés comme les meilleures pratiques du marché, qui régissent nos politiques et nos pratiques.

Codes/Principes	Date de signature
Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI)	2007
Code de gouvernance britannique	2010 ; signataire de la version révisée du Code de bonne conduite britannique en 2020
Code de gouvernance japonais	2014
Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2017

Nous soutenons et participons également à un certain nombre d'initiatives axées sur des sujets liés au développement durable, pour lesquels nous pensons que notre participation aura un impact important. Ces initiatives et groupes sectoriels visent à réfléchir à l'évolution des pratiques, à établir des normes, à aider les entreprises à relever les défis mondiaux et/ou à fournir des solutions. Veuillez trouver dans notre [Rapport d'engagement 2022](#) la liste des initiatives et des groupes dans lesquels nous sommes impliqués¹⁶⁴.

4. Liste des engagements ESG d'AXA IM

Le présent Rapport de synthèse Article 29 – TCFD et notre Rapport d'engagement 2022¹⁶⁵ font le point sur les progrès réalisés dans le cadre de nos engagements.

Ces engagements sont portés à la connaissance du public sur le site Internet de l'[Observatoire de la Finance Durable](#), outil de transparence destiné à analyser la transformation des pratiques et des flux financiers des établissements financiers, ainsi qu'à suivre l'avancement des engagements publics en matière de durabilité.

Année	Thème	Engagement	Lien
2018	Climat	En 2018, AXA Investment Managers s'est engagée à intégrer des indicateurs « prospectifs » dans son <i>reporting</i> climatique, concernant le périmètre des fonds éligibles à ce type de rapports.	Rapport de synthèse Article 29 – TCFD d'AXA IM
2020	Climat	AXA Investment Managers s'est engagée en 2020 à éliminer progressivement le charbon, d'ici 2030 dans l'OCDE et 2040 dans le reste du monde.	Politique de risques climatiques d'AXA IM Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Climat	AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique en 2020, tout en s'engageant à rendre compte de ses progrès dans ses rapports annuels.	Politiques et rapports sur le développement durable AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Climat	En 2020, AXA Investment Managers s'est engagée auprès de l'initiative Net Zero Asset Managers à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. Dans le cadre de cet engagement, AXA Investment Managers gèrera en 2022 65 % du total de ses actifs	65 % des encours d'AXA IM sont gérés en accord avec le principe de la neutralité carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)

¹⁶⁴ [Engagement et actionariat actif | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁶⁵ [Engagement et actionariat actif | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

		sous gestion conformément à l'objectif « zéro émission nette », ce qui représente près de 580 MDS€ à la fin 2021.	
2021	Climat	AXA Investment Managers a lancé une initiative d'engagement en 2021 avec des émetteurs exposés au charbon dont les opérations sont inférieures à nos seuils d'exclusion	Politiques et rapports sur le développement durable AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique pour le secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'engagement.	AXA IM renforce ses actions en matière de climat pour accélérer sa contribution à un monde bas carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a étendu sa politique de risque climatique au secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'exclusion.	AXA IM renforce ses actions en matière de climat pour accélérer sa contribution à un monde bas carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a développé une approche d'engagement de type « Trois infractions, c'est l'exclusion ». En 2022, cette politique s'applique en particulier aux retardataires en matière de climat.	AXA IM intensifie la pression pour que les entreprises prennent des mesures significatives en matière de développement durable, en mettant l'accent sur la gestion responsable AXA IM Corporate (axa-im.com) AXA IM renforce l'activité d'engagement actionnarial auprès des entreprises en multipliant par deux ses engagements AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles de titres d'entreprises de 25 % d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à ce que 50 % de ses actifs immobiliers en propriété directe soient en ligne avec la trajectoire du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire de 20 % les émissions opérationnelles « côté propriétaire » de ses actifs immobiliers directs d'ici 2025 par rapport à 2019 (et à atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050)	AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire son empreinte carbone opérationnelle de 26 % d'ici fin 2025.	Rapport Climat d'AXA IM 2021 Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à dialoguer avec les émetteurs de 70 % des émissions financées dans les secteurs carbo-intensifs d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Biodiversité	En 2020, AXA Investment Managers a lancé une initiative pour développer un outil permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité. Suite à cette initiative, AXA Investment Managers a annoncé courant 2020 un partenariat avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité.	AXA IM, BNP Paribas AM, Sycomore AM et Mirova lancent une initiative commune pour développer un outil pionnier permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Biodiversité	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa stratégie en matière de biodiversité, en élargissant les exclusions de sa Politique de protection des écosystèmes et de déforestation (ancienne Politique relative à l'huile de palme).	AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Biodiversité	AXA Investment Managers s'engage à investir au moins 500 millions d'euros dans des solutions de capital naturel d'ici fin 2028.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Social	En 2020, AXA Investment Managers a intégré des	AXA IM va étendre sa politique de vote

		objectifs de diversité de genre dans sa politique de gouvernance et de vote	en faveur de la diversité des genres sur les marchés développés et émergents AXA IM Corporate (axa-im.com)
2015	Durabilité	AXA Investment Managers s’est engagée en 2015 à ce que 75 % de ses actifs immobiliers soient certifiés d’ici 2030 (AUM). Ces certifications incluent, entre autres, BREEAM et DGNB.	AXA IM Alts – Stratégie ESG
2018	Durabilité	AXA Investment Managers s’est engagée en 2018 à ce que plus de 75 % de ses actifs sous gestion soient évalués par son outil de notation ESG interne (actifs immobiliers directs)	AXA IM Alts – Stratégie ESG
2020	Durabilité	En 2020, AXA Investment Managers a développé un programme caritatif pour sa gamme de fonds à impact.	Résultats de l’exercice 2022 AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Durabilité	AXA Investment Managers a renommé sa gamme de fonds durables en 2021.	AXA IM renomme ses fonds ESG les plus ciblés afin de simplifier sa gamme durable pour les clients AXA IM UK (axa-im.co.uk)
2022	Durabilité	En 2022, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de vote, afin d’intégrer davantage les considérations ESG dans nos votes. Ce renforcement a été accentué en 2023, avec l’ajout de critères supplémentaires sur la gouvernance des enjeux ESG, les risques liés à la biodiversité, les pratiques fiscales, les rémunérations et les conflits d’intérêts.	AXA IM dévoile une nouvelle politique de vote pour inciter les entreprises en portefeuille à prendre davantage en compte les questions environnementales et sociales AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	AXA Investment Managers s’engage à veiller à ce qu’au moins 70 % des collaborateurs participent à au moins une session de formation ou de sensibilisation en matière d’ESG et de durabilité d’ici fin 2023, l’accent étant mis sur le pilier « E ».	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	En 2023, AXA IM s’est engagée à aligner la rémunération des cadres dirigeants sur ses ambitions ESG.	AXA IM aligne la rémunération des cadres dirigeants sur ses ambitions ESG AXA IM Corporate (axa-im.com)

5. Réflexions d’AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l’IR en 2022

Les travaux de recherche, les analyses et les idées d’investissement font partie intégrante des prestations que nous proposons à nos clients. C’est dans cette optique que nous avons créé en juin 2022 l’AXA IM Investment Institute. Cette plateforme de réflexion réunit des experts issus des équipes de recherche, d’investissement et d’investissement responsable en vue d’examiner les tendances à court et long terme qui influent sur le paysage macroéconomique et de l’investissement à l’échelle mondiale, l’objectif étant de produire des analyses qui permettront aux clients de prendre des décisions d’investissement éclairées.

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses et développons des idées novatrices en matière d’ESG sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes et le capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d’entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet dédiée à l’Institut d’investissement. Elles nous permettent d’identifier les risques ESG, de comprendre et d’anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, mais aussi de mieux cerner l’impact environnemental et social de nos investissements. Les principales conclusions de ces travaux nous permettent également d’orienter nos stratégies d’actionnariat actif et d’exclusion.

Environnemental

[COP15 : démystifier la fixation des objectifs en matière de biodiversité et de déforestation](#), Liudmila Strakodonskaya, Geoffroy Dufay, 7 décembre 2022

[Ce que les investisseurs doivent retenir de la COP27](#), Olivier Eugène, 23 novembre 2022

[Qu'attendre de la COP27, dans un contexte de crise énergétique](#), Olivier Eugène, 28 octobre 2022

[Hydrogen and the energy transition: One molecule to rule them all?](#) Olivier Eugène, mardi 4 octobre 2022

[Biodiversity loss: Understanding and responding to a global systemic risk](#), Liudmila Strakodonskaya, Sian Long, 28 septembre 2022

[Changement climatique : le lien entre net zéro et hausse des températures mondiales](#), Olivier Eugène, 9 septembre 2022

[Invasion plastique : comment les investisseurs peuvent-ils agir](#), Liudmila Strakodonskaya, Jules Arnaud, 1^{er} septembre 2022

[Les technologies au service de la lutte contre le changement climatique](#), Olivier Eugène, 26 août 2022

[L'économie circulaire. De la valeur pour l'environnement et les investisseurs](#), Virginie Derue, 29 juillet 2022

[L'impact de la crise ukrainienne sur le changement climatique](#), David Page, Olivier Eugène, 7 juin 2022

[L'investissement responsable dans l'ombre de la guerre en Ukraine](#), Gilles Moëc, 26 mai 2022

[Back to our roots: How responsible investors can help tackle the biodiversity crisis](#), Liudmila Strakodonskaya, 22 mai 2022

[Captage et stockage du carbone : mieux vaut mettre la poussière sous le tapis ou faire le ménage ?](#) Olivier Eugène, 21 mars 2022

Social

[Rising social risks in emerging markets should be a catalyst for action for responsible investors](#), Virginie Derue, 12 décembre 2022

[Liquid assets: Why water stress should be a priority for responsible investors](#), Liudmila Strakodonskaya, 5 décembre 2022

[Bridging society's digital divide: How investors can help](#), Anne Tolmunen, 8 novembre 2022

[How companies can rethink how they address social issues](#), Alexandre Prost, 27 octobre 2022

[Is social the most important part of ESG investing?](#) Chris Iggo, 27 octobre 2022

[Trois raisons de penser que l'investissement social sera un moteur de durabilité à long terme](#), Anne Tolmunen, 27 octobre 2022

[Social impact : Testing a new opportunity for institutional investors](#), 27 octobre 2022

[Intelligence artificielle : IA responsable et croissance à long terme](#), Théo Kotula, 26 septembre 2022

[Les gérants d'actifs peuvent aider à une transition juste](#), Virginie Derue, 22 juin 2022

[Des solutions de santé plus accessibles et efficaces. Quel impact social et potentiel économique ?](#) Anne Tolmunen, 14 janvier 2022

Gouvernance

[Board ESG oversight: Embedding sustainability in corporate strategy](#), Héloïse Courault, 15 novembre 2022

[Does linking ESG performance to bonuses actually work?](#) Constance Caillet, 12 août 2022

[AXA IM's voting policy: Five key questions](#), Clémence Humeau, 13 avril 2022

6. Enquêtes & sondages de place

Étude	Classement/Note d'AXA IM	Date	Lien
Évaluation annuelle des PRI	Politique d'investissement et d'engagement : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active – Constitution : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active – Constitution : 4 ★ Direct – Actions cotées – Fiducies d'investissement – Constitution : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active – Vote : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active – Vote : 4 ★ Direct – Actions cotées – Fiducies d'investissement – Vote : 4 ★ Direct – Obligations – SSA : 4 ★ Direct – Obligations – Titres d'entreprises : 4 ★ Direct – Obligations – Produits titrisés : 4 ★ Direct – Obligations – Dette privée : 3 ★ Direct – Capital-investissement : 1 ★ Direct – Immobilier : 4 ★ Direct – Infrastructure : 3 ★ Direct – <i>Hedge Funds</i> – Crédit structuré : 1 ★	Août 2022	Rapport d'évaluation des PRI 2021
ShareAction	BBB – 7 ^e sur 77, gain de 4 places par rapport au classement 2020	Février 2023	Rapport ShareAction
	Classée 32/68	Janvier 2023	Rapport ShareAction « Le vote compte »
H&K Responsible Investment Brand Index	« Avant-gardiste » – Catégorie supérieure	Mars 2023	Rapport H&K RIBI 2023
Influence Map	A	Janvier 2021	influencemap.org Les gestionnaires d'actifs et le changement climatique 2021
	A (actionnariat actif)	Mars 2022	AXA IM met en œuvre sa stratégie d'engagement

			Finance and Climate Change March 2022 (3).pdf
Classements Climetrics 2022	21 des 94 fonds AXA IM classés ont reçu la meilleure note, soit 5/5 feuilles (5,46 % du total des 18 368 fonds classés ont 5 feuilles).	Décembre 2022	Climetrics - CDP
Reclaim Finance – Les gestionnaires d’actifs qui alimentent le chaos climatique, 2022	Classée première, AXA IM est l’un des deux seuls gestionnaires d’actifs à avoir une notation supérieure à la moyenne (17,3 sur 30). Analyse de la cohérence des engagements en matière de changement climatique et des pratiques d’investissement des gestionnaires d’actifs	Avril 2022	Reclaim Finance, Les gestionnaires d’actifs qui alimentent le chaos climatique, 2022 (reclaimfinance.org)
Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)	En 2022, 33,6 milliards de dollars d’actifs sous gestion ont été déposés dans 19 fonds, au sein de secteurs diversifiés. AXA IM a atteint son objectif d’obtention d’un statut 4 étoiles, avec un score moyen de 82/100 pour ses 19 fonds (+6 points par rapport à 2021, +13 points par rapport à 2020).	Octobre 2022	

7. Tableau de correspondance avec le décret d’application de l’article 29 et les recommandations de la TCFD

Article 29 de la loi française relative à l’énergie et au climat¹⁶⁶

Article	Contenu	Sections concernées
Art 1er- III- 1°	Approche ESG générale de l’entité	1.2 Cadre d’investissement responsable d’AXA IM
	Moyens d’information des clients	1.4 Nos communications ESG
	Produits financiers des articles 8 et 9	Annexe 11. Liste des produits financiers relevant de l’article 8 ou 9 au titre du SFDR
	Liste des initiatives, codes et principes	Annexe 3. Liste des initiatives, codes et principes d’AXA IM
Art 1er- III- 2°	Moyens et ressources internes	2.1 Nos ressources humaines 2.3 Nos moyens techniques
	Renforcement des capacités internes	2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes
Art 1er- III- 3°	Processus de supervision de la stratégie ESG	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Politique de rémunération	3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG
	Prise en compte des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d’administration	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
Art 1er- III- 4°	Périmètre de la stratégie d’engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade

¹⁶⁶ [Article 29 - LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l’énergie et au climat \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

	Présentation de la politique de vote	4.3 Vote – Faits marquants en matière de vote en 2022
	Résultats de la stratégie d’engagement	4.2 Politique publique : implication auprès des groupes du secteur et des responsables politiques
	Résultats de la stratégie de vote	4.3 Vote – Nos convictions ESG dans le cadre de nos activités de vote
	Décisions d’investissement suite à nos activités d’engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade, voir sous-section « Engagement assorti d’objectifs »
Art 1er- III- 5°	Éligibilité à la Taxonomie de l’UE et	5.1 Part verte des activités, voir sous-section « Part durable des activités suivant la taxonomie de l’UE concernant les activités durables »
	Exposition aux énergies fossiles	5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles
Art 1er- III- 6°	Stratégie climatique alignée sur l’Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d’AXA IM
	Méthodologies utilisées dans le cadre de la stratégie d’alignement sur l’Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d’AXA IM 6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »
	Résultats	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs, voir la sous-section « Tableau de bord climatique d’AXA IM » (en ce qui concerne les indicateurs climatiques historiques et prospectifs)
	Politiques d’abandon progressif du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques
	Suivi, modifications et mises à jour	6.1 Objectifs « zéro émission nette d’AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ)
Art 1er- III- 7°	Stratégie pour la biodiversité alignée sur les objectifs à long terme	7 Notre stratégie pour la biodiversité
	Alignement sur la Convention sur la diversité biologique	7 Notre stratégie pour la biodiversité
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et incidences sur la biodiversité	7.3 Introduction d’indicateurs spécifiques à la biodiversité
	Empreinte biodiversité	7.3 Introduction d’indicateurs spécifiques à la biodiversité
Art 1er- III- 8°	Identification, évaluation, hiérarchisation et gestion des risques ESG	1.2 Cadre d’investissement responsable d’AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité
	Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Fréquence de révision du cadre de gestion des risques	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité
	Actions visant à réduire l’exposition de l’entité aux principaux risques ESG	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Évaluation quantitative des impacts financiers liés aux critères ESG	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
Art 1er- III- 9°	Plan d’amélioration et actions correctives	7 Notre stratégie pour la biodiversité (en ce qui concerne la stratégie biodiversité alignée sur les objectifs à long terme) 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés » (en ce qui concerne la quantification des impacts financiers liés aux critères ESG)

Recommandations de la TCFD¹⁶⁷

Sections	Informations recommandées	Sections concernées
Gouvernance Stratégie	Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Identification des risques et des opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	6 Notre stratégie climatique
	Analyse de scénarios liés au climat (y compris un scénario de 2 °C ou moins)	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
Gestion du risque	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	6 Notre stratégie climatique 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
	Processus de gestion des risques liés au climat	8 Notre processus de gestion des risques ESG
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre général de la gestion des risques	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.2 Contrôles internes et audits 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Publication des émissions de GES des Scope 1 + 2 – et le cas échéant du Scope 3 – et des risques associés	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

8. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire.

¹⁶⁷ [Publications | Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat \(fsb-tcfd.org\)](https://www.fsb-tcfd.org/)

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Mandats		
Plateforme d'investissement	Classification SFDR	Nombre de mandats
ACTIONS	Article 8	6
OBLIGATIONS	Article 8	141
ACTIONS INFRA	Article 8	1
MULTI-ACTIFS	Article 8	89
IMMOBILIER	Article 8	4

Fonds distincts		
Plateforme d'investissement	Classification SFDR	Nombre de fonds
ACTIONS	Article 8	124
OBLIGATIONS	Article 8	57
MULTI-ACTIFS	Articles 8 et 9	49

Fonds ouverts relevant de l'article 8 ou 9			
Nom du portefeuille	Plateforme d'investissement	Géré par AXA IM Paris SA	Géré par AXA REIM SGP SA
AGIPI Actions Europe	ACTIONS	X	
AGIPI Actions Monde	ACTIONS	X	
AGIPI Ambition	MULTI-ACTIFS	X	
AGIPI Convictions	MULTI-ACTIFS	X	
AGIPI Grandes Tendances	ACTIONS	X	
AGIPI Immobilier	IMMOBILIER		X
AGIPI Obligations Monde	OBLIGATIONS	X	
AGIPI Régions Solidaires	ACTIONS	X	
AXA ACT Carbon Offset Equity QI	ACTIONS	X	
AXA ACT Carbon Offset Eurobloc Equity QI	ACTIONS	X	
AXA ACT Green Short Duration Bond Fund	OBLIGATIONS		
AXA ACT Social Progress	ACTIONS	X	
AXA Aedificandi	IMMOBILIER		X

AXA Amérique Actions	ACTIONS	X	
AXA Asie Actions	ACTIONS	X	
AXA Avenir Infrastructure	ACTIONS INFRA		X
AXA B Fund Equity Belgium	ACTIONS		
AXA Belgian Equities	ACTIONS	X	
AXA Chance Invest	MULTI-ACTIFS		
AXA CoRE Europe Fund	IMMOBILIER		X
AXA Court Terme	OBLIGATIONS	X	
AXA Defensiv Invest	MULTI-ACTIFS		
AXA ES Long Terme	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Euro 7-10	OBLIGATIONS	X	
AXA Euro Crédit	OBLIGATIONS	X	
AXA Euro Obligations	OBLIGATIONS	X	
AXA Euro Valeurs Responsables	ACTIONS	X	
AXA Europa	ACTIONS		
AXA Europe Actions	ACTIONS	X	
AXA Europe Opportunités	ACTIONS	X	
AXA Europe Small Cap	ACTIONS	X	
AXA European Infrastructure Fund	ACTIONS INFRA		X
AXA Formule Autonomie	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Framlington FinTech Fund	ACTIONS		
AXA France Opportunités	ACTIONS	X	
AXA France Small Cap	ACTIONS	X	
AXA GENERATION EQUILIBRE	MULTI-ACTIFS	X	
AXA GENERATION EURO OBLIGATIONS	OBLIGATIONS	X	
AXA GENERATION EUROPE ACTIONS	ACTIONS	X	
AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE	MULTI-ACTIFS	X	
AXA GENERATION VITALITE	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Global Health Impact Opportunities Fund SA SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA Impact Fund Climate and Biodiversity	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM AC Asia Pacific ex Japan Small Cap Equity QI	ACTIONS	X	
AXA IM ACT Biodiversity Equity UCITS ETF	MULTI-ACTIFS	X	
AXA IM ACT Climate Equity UCITS ETF	MULTI-ACTIFS	X	
AXA IM ACT US Short Duration High Yield Low Carbon	OBLIGATIONS	X	
AXA IM EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	OBLIGATIONS	X	
AXA IM EURO 6M	OBLIGATIONS	X	
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	OBLIGATIONS	X	
AXA IM EURO SELECTION	ACTIONS	X	
AXA IM Eurobloc Equity	ACTIONS	X	
AXA IM Europe Short Duration High Yield	OBLIGATIONS	X	
AXA IM FIIS Europe Short Duration High Yield	OBLIGATIONS	X	
AXA IM FIIS US Corporate Intermediate Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA IM FIIS US Short Duration High Yield	OBLIGATIONS	X	
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	ACTIONS	X	
AXA IM Global Equity QI	ACTIONS	X	

AXA IM Global Health Feeder Fund SCSp SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM Global Health Fund SCSp SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM Global Small Cap Equity QI	ACTIONS	X	
AXA IM InMotion French RCF Fund 2	CREDIT ALTERNATIF	X	
AXA IM Japan Equity	ACTIONS	X	
AXA IM Japan Small Cap Equity	ACTIONS	X	
AXA IM Nasdaq 100 UCITS ETF	MULTI-ACTIFS	X	
AXA IM Natural Capital Feeder Fund	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM Opera IV SCA SICAV-RAIF	CREDIT ALTERNATIF	X	
AXA IM Optirisk Actions Euro	MULTI-ACTIFS	X	
AXA IM Pacific ex Japan Equity QI	ACTIONS	X	
AXA IM Partner Capital Solutions IX	CREDIT ALTERNATIF	X	
AXA IM PRIME IMPACT FEEDER FUND I SCA SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM PRIME IMPACT MASTER FUND I SCA SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA IM Smart Matching Solutions Fund E	OBLIGATIONS	X	
AXA IM Smart Matching Solutions Fund J	OBLIGATIONS	X	
AXA IM Smart Matching Solutions Fund L	OBLIGATIONS	X	
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	ACTIONS	X	
AXA IM US Equity QI	ACTIONS	X	
AXA Immoresidential	IMMOBILIER		
AXA Logistics Europe Fund	IMMOBILIER		X
AXA Logistics Europe Master	IMMOBILIER		X
AXA NATURAL CAPITAL FUND SA SICAV-RAIF	CAPITAL NATUREL & IMPACT	X	
AXA Oblig Inflation	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Obligations Objectif Rendement Responsable	OBLIGATIONS	X	
AXA Optimal Income	MULTI-ACTIFS	X	
AXA PEA Régularité	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2024 – 2026	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2027 – 2029	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2030 – 2032	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2033 – 2035	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2036 – 2038	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2039 – 2041	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension 2042 – 2044	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension Long Terme	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Pension Zen	MULTI-ACTIFS	X	
AXA Residential Europe Fund	IMMOBILIER		X
AXA SELECTIV' IMMO	IMMOBILIER		X
AXA SELECTIV' IMMOSERVICE	IMMOBILIER		X
AXA Trésor Court Terme	OBLIGATIONS	X	
AXA Valeurs Euro	ACTIONS	X	
AXA Wachstum Invest	MULTI-ACTIFS		
AXA Welt	ACTIONS		
AXA WF ACT Biodiversity	ACTIONS	X	
AXA WF ACT Clean Economy	ACTIONS	X	

AXA WF ACT Dynamic Green Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT Emerging Markets Short Duration Bonds Low Carbon	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT European High Yield Bonds Low Carbon	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT Eurozone Impact	ACTIONS	X	
AXA WF ACT Factors – Climate Equity Fund	ACTIONS	X	
AXA WF ACT Green Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT Human Capital	ACTIONS	X	
AXA WF ACT Multi Asset Optimal Impact	MULTI-ACTIFS	X	
AXA WF ACT Plastic & Waste Transition Equity QI	ACTIONS	X	
AXA WF ACT Social Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT Social Progress	ACTIONS	X	
AXA WF ACT US Corporate Bonds Low Carbon	OBLIGATIONS	X	
AXA WF ACT US High Yield Bonds Low Carbon	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Asian High Yield Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Asian Short Duration Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF China Responsible Growth	ACTIONS	X	
AXA WF China Sustainable Short Duration Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Defensive Optimal Income	MULTI-ACTIFS	X	
AXA WF Digital Economy	ACTIONS	X	
AXA WF Euro 10+LT	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro 7-10	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Buy and Maintain Sustainable Credit	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Credit Plus	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Credit Short Duration	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Credit Total Return	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Government Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Inflation Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Inflation Plus	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Selection	ACTIONS	X	
AXA WF Euro Short Duration Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Strategic Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Sustainable Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Euro Sustainable Credit	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Europe Ex-UK Microcap	ACTIONS	X	
AXA WF Europe MicroCap	ACTIONS	X	
AXA WF Europe Opportunities	ACTIONS	X	
AXA WF Europe Real Estate	IMMOBILIER	X	
AXA WF Europe Small Cap	ACTIONS	X	
AXA WF Evolving Trends	ACTIONS	X	
AXA WF Framlington American Growth	ACTIONS	X	
AXA WF Framlington Emerging Markets	ACTIONS	X	
AXA WF Framlington Sustainable Europe	ACTIONS	X	
AXA WF Framlington Sustainable Eurozone	ACTIONS	X	
AXA WF Global Buy and Maintain Credit	OBLIGATIONS	X	

AXA WF Global Convertibles	ACTIONS	X	
AXA WF Global Emerging Markets Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Flexible Property	IMMOBILIER	X	
AXA WF Global High Yield Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Income Generation	MULTI-ACTIFS	X	
AXA WF Global Inflation Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Inflation Bonds Redex	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Inflation Short Duration Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Optimal Income	MULTI-ACTIFS	X	
AXA WF Global Real Estate	IMMOBILIER	X	
AXA WF Global Short Duration Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Strategic Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Sustainable Aggregate	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Global Sustainable Credit Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF Italy Equity	ACTIONS	X	
AXA WF Longevity Economy	ACTIONS	X	
AXA WF Metaverse	ACTIONS	X	
AXA WF Next Generation	ACTIONS	X	
AXA WF Optimal Income	MULTI-ACTIFS	X	
AXA WF Robotech	ACTIONS	X	
AXA WF Selectiv' Infrastructure	IMMOBILIER	X	
AXA WF Sustainable Equity QI	ACTIONS	X	
AXA WF Switzerland Equity	ACTIONS	X	
AXA WF UK Equity	ACTIONS	X	
AXA WF US Credit Short Duration IG	OBLIGATIONS	X	
AXA WF US Enhanced High Yield Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF US High Yield Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WF US Short Duration High Yield Bonds	OBLIGATIONS	X	
AXA WFII European Opportunities Equities	ACTIONS	X	
AXA WFII Evolving Trends Equities	ACTIONS	X	
AXA WFII North American Equities	ACTIONS	X	
CAPITAL MONETAIRE	OBLIGATIONS	X	
CAPZA Private Equity Selection	CREDIT ALTERNATIF	X	
COMPT – Convertibles	ACTIONS	X	
COMPT – Euro	OBLIGATIONS	X	
COMPT – EUROPE	ACTIONS	X	
COMPT – Immobilier	IMMOBILIER		X
COMPT – Obligation	OBLIGATIONS	X	
COMPT – Pacifique	ACTIONS	X	
Delegio Privilege Ambitious Fund	MULTI-ACTIFS	X	
Delegio Privilege Balanced Fund	MULTI-ACTIFS		
Delegio Privilege Cautious Fund	MULTI-ACTIFS		
Delegio Privilege Entrepreneurial Fund	MULTI-ACTIFS		
Development Venture V	IMMOBILIER		X
Diversis	MULTI-ACTIFS		
Diversis Dynamique	MULTI-ACTIFS		

Horizon Long Terme	MULTI-ACTIFS		
Horizon Moyen Long Terme	MULTI-ACTIFS		
Horizon Moyen Terme	MULTI-ACTIFS		
HORIZON TRES LONG TERME	MULTI-ACTIFS		
ImmoWert	IMMOBILIER		
Label Euro Obligations	OBLIGATIONS		
Label Europe Actions	ACTIONS		

9. Description des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité : AXA IM Paris

Les principales incidences négatives (PAI) décrites ci-dessous font partie de la Déclaration PAI d'AXA IM Paris, et font l'objet de précisions complémentaires dans la Déclaration de Finance Durable (SFDR) d'AXA IM (voir la Section II relative à l'approche d'AXA IM pour prendre en compte les impacts négatifs sur le développement durable, et l'Annexe 1 concernant la prise en compte des PAI à la fois au niveau de l'entité et du produit) et mesurés ci-dessous. Plus de détails sont disponibles sur le site Internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.com/important-information/sfdr>

Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises investies ¹⁶⁸						
Indicateur de durabilité négative	Métrique	Impact [2022] ¹⁶⁹	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	5 677 652	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles ¹⁷⁰ : 78%	AXA IM s'engage à atteindre un niveau d'émissions nettes nulles dans l'ensemble de ses portefeuilles d'ici 2050 ou plus tôt, ainsi qu'à jouer un rôle clé en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur leurs portefeuilles, et en les aidant à adapter leurs décisions d'investissement en conséquence. AXA IM a publié son premier objectif Net Zero en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'avancement de NZAMI, s'engageant à appliquer des approches Net Zero sur 15% de ses actifs sous gestion. Cet objectif a ensuite été révisé en avril 2022, pour couvrir 65% des actifs sous gestion. En conséquence, nous avons développé un cadre net zéro appliqué aux classes d'actifs traditionnelles et aux actifs immobiliers qui suit les normes de l'industrie en prenant en compte les informations internes et
		Scope 2 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	1 464 300	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 78%	
		Scope 3 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	54 356 469	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 76%	
		Emissions totales de GES (tCO ₂ eq)	60 887 445	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 76% La couverture déclarée tient compte des actifs déclarant séparément les Scope 1 + 2 + 3 (et pas seulement l'un des trois Scope).	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tCO ₂ eq/€M)	497	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 76% Les impacts rapportés doivent être considérés dans le contexte d'une couverture complète des émissions du Scope 3 (à la fois sur les émissions de	

¹⁶⁸ Ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux actifs d'entreprises, représentant 59% (160 Mds EUR) des actifs sous gestion d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2022 : 51% d'AXA IM Core (Classes d'actifs traditionnelles), 8% d'AXA IM Alts (crédit alternatif, capital naturel et impact).

¹⁶⁹ Données au 31/12/2022. Pour le reporting 2022, AXA Investment Managers Paris n'est pas en mesure de communiquer la moyenne des impacts au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2022. Veuillez-vous référer aux remarques importantes à la fin du rapport.

¹⁷⁰ La couverture présentée dans ce rapport reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles et fournies dans ce rapport. Les actifs éligibles désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, en fonction de l'IPA), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et des équivalents de liquidités. Veuillez-vous référer aux remarques importantes à la fin du rapport.

					GES en amont et en aval, et sur toutes les catégories du Scope 3), comme indiqué dans le PAI1.	externes pour déterminer le profil net zéro des entreprises. Globalement, pour toutes les classes d'actifs traditionnelles, AXA IM contrôle au minimum sur une base annuelle les émissions de gaz à effet de serre de ses participations mondiales, ainsi qu'une sélection d'autres indicateurs liés au climat en fonction de la classe d'actifs.
3. Intensité de GES des entreprises détenues	Intensité de GES des entreprises détenues (tCO ₂ eq/€M)	1 109	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 76 %. Les impacts rapportés doivent être considérés dans le contexte d'une couverture complète des émissions du champ d'application 3 (à la fois sur les émissions de GES en amont et en aval, et sur toutes les catégories du champ d'application 3), comme indiqué dans le PAI1.		Au fil des ans, nous avons également mis en place - des critères d'exclusion pour le secteur de l'énergie dans le cadre de notre politique sur les risques climatiques ; - un engagement spécifique sur la transition climatique - des stratégies spécifiques de faible émission de carbone, de transition carbone et de compensation carbone au niveau des fonds.
4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	5.43	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 80%		Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	60.01	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 71%		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique (GWh/€M)	A: 0.41 B: 1.04 C: 1.69 D: 3.80 E: 2.43 F: 0.34 G: 0.15 H: 1.33 L: 0.20	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : - Secteur A : 19 - Secteur B : 94 - Secteur C : 94 - Secteur D : 99% (comme indiqué ci-dessus, les données du PAI proviennent principalement d'un fournisseur de données. Toutefois, pour le secteur D de la NACE, il s'est appuyé sur des données obtenues directement auprès des entreprises bénéficiaires pour une entreprise bénéficiaire). - Secteur E : 89 - Secteur F : 80 - Secteur G : 89 - Secteur H : 97 - Secteur L : 97%. La couverture des données sur les actifs éligibles est ici la couverture de chaque secteur de la NACE.		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones (%)	4.86	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 5% Les impacts rapportés sont toujours en attente d'une harmonisation méthodologique entre les fournisseurs de données tiers, car les méthodologies actuelles de prise en compte des PAI7 varient selon les fournisseurs. Par conséquent, et comme notre couverture de ce PAI est actuellement très faible, les impacts rapportés sur le PAI7 doivent être envisagés avec précaution.	AXA IM a renforcé sa stratégie pour mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans son processus d'investissement, sa recherche fondamentale et sa stratégie d'engagement. Nous communiquons désormais sur notre empreinte biodiversité qui représente l'agrégation de différents PAI, c'est-à-dire les pressions sur les écosystèmes générées par les activités humaines, parmi lesquelles : la pollution de l'eau et de l'air, l'artificialisation, l'exploitation et la pollution des sols, et le changement climatique.
Eau	8. Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée (t/€M)	0.02	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 20% Les impacts rapportés sont toujours en attente d'une harmonisation méthodologique entre les fournisseurs de données tiers, car les méthodologies actuelles de prise en compte du PAI8 varient selon les fournisseurs.	Ces dernières années, nous avons également mis en place des critères d'exclusion pour les secteurs liés à la déforestation : - des critères d'exclusion pour les secteurs liés à la déforestation dans le cadre de notre politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ; - un engagement spécifique en matière de biodiversité ; - une transition spécifique en matière de biodiversité, de plastique et de déchets au niveau du fonds. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable (SFDR) d'AXA IM concernant la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
Déchets	9. Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée (t/€M)	5.72	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 39% Les impacts rapportés sont encore en attente d'harmonisation méthodologique entre les fournisseurs de données tiers, car les méthodologies actuelles de prise en compte du PAI9 varient en fonction des fournisseurs.	
Indicateurs relatifs aux questions sociales, à l'emploi, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pratiques frauduleuses						
Questions sociales et questions relatives aux travailleurs	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de	0.07	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 99% Les données publiées sont basées sur les données fournies par Sustainalytics concernant les entreprises jugées "non	Dans le cadre de notre politique de standards ESG ¹⁷¹ , depuis 2021, nous veillons à ne pas investir dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations de normes et standards internationaux de manière significative, en nous

¹⁷¹ La politique des Standards ESG d'AXA IM s'applique à i) tous les fonds ouverts ESG et Investissement Responsable (IR) d'AXA IM, qui incluent tous les fonds classés Art.8 ou Art.9 selon la SFDR et ii) sur la base d'un opt-in, tout autre fonds dédié et mandat sous la gestion d'AXA IM.

	l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)			conformes" à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux conventions de l'OIT ou aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, complétées par une évaluation interne d'AXA IM qui s'applique à tous les actifs d'AXA IM Paris : dans le cadre de la politique d'AXA IM en matière de normes ESG, AXA IM peut passer outre l'évaluation de Sustainalytics concernant les violations des normes et standards internationaux, sur la base d'une analyse qualitative.	concentrant en particulier sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	3.12	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 77%	
	12. Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires (%)	14.87	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 68%	AXA IM a intégré des critères de diversité de genre dans sa politique de vote depuis 2020. Conformément à la loi française Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les personnes prenant des décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030. Dans le cadre de notre stratégie d'engagement, nous déployons depuis 2021 un critère de vote systémique lié à la diversité des genres au sein des conseils d'administration : un objectif de diversité de 33 % pour les pays de l'OCDE, et avec des entreprises ciblées dans les marchés émergents sur les questions de diversité des genres. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site Internet d'AXA
	13. Diversité des genres au conseil d'administration	Taux moyen de femmes membres du conseil d'administration des entreprises bénéficiaires, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration (%)	36	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 70%	

						IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées (%)	0	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 99% Les données rapportées et la couverture ne sont pas basées sur des données fournies par des tiers mais plutôt sur la mise en œuvre de la politique d'AXA IM en matière d'armes controversées qui s'applique à tous les actifs.	Dans le cadre de notre politique sur les armes controversées, nous évitons d'investir dans des armes controversées réglementées par des conventions internationales, c'est-à-dire les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques, biologiques et nucléaires. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
Indicateurs applicables aux investissements dans des entités souveraines et supranationales¹⁷²						
Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Environnemental	15. Intensité de GES	Intensité des GES des pays investis (tCO ₂ e/€M)	387	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 95% Les émissions territoriales et les émissions d'importation sont incluses.	AXA IM a défini un objectif climatique spécifique pour les actifs souverains, conformément aux directives du Net Zero Investment Framework (NZIF) et du projet ASCOR mené par l'ONU, qui consiste à battre notre principal indice de référence mondial sur le score moyen pondéré du Climate Change Performance Index (CCPI) de GermanWatch. La participation des décideurs politiques et des groupes industriels est également un élément clé de notre stratégie d'appropriation et de gestion active. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
Social	16. Pays investis	Nombre de pays d'investissement sujets	1 pays ;	n/a	Couverture des données sur les actifs	Dans le cadre de notre politique de standards

¹⁷² Ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux actifs souverains et supranationaux, qui représentent 45% (123 milliards d'euros) des actifs gérés par AXA Investment Managers Paris.

	concernés par des violations sociales	à des violations sociales (nombre absolu et nombre relatif divisé par l'ensemble des pays d'investissement), conformément aux traités et conventions internationales, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	1.20% de l'ensemble des pays bénéficiaires d'investissements		éligibles : 95%	ESG, nous veillons à ne pas investir dans des pays où les droits de l'homme sont gravement violés. Pour plus de détails, voir l'annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
--	---------------------------------------	---	---	--	-----------------	--

Indicateurs applicables aux investissements dans les actifs immobiliers

Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Energies fossiles	17. Exposition aux énergies fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication d'énergies fossiles (%)	n/a	n/a	AXA Investment Managers Paris n'a pas réalisé d'investissement dans des actifs immobiliers en 2022.	n/a
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers à faible rendement énergétique	Part des investissements dans des actifs immobiliers à faible rendement énergétique (%)	n/a	n/a		

Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement

Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Eau, déchets et émissions des matériaux	6. Utilisation et récupération de l'eau ¹⁷³	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires (m ³ /€M)	14 006	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 78%	La consommation d'eau et le stress hydrique sont des éléments clés de la méthodologie de notation ESG utilisée pour les classes d'actifs traditionnelles.

Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pratiques frauduleuses

Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence

¹⁷³ Ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux actifs d'entreprises, représentant 59% (160 milliards d'euros) des actifs gérés par AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2022 : 51% d'AXA IM Core (classes d'actifs traditionnelles), 8% d'AXA IM Alts (crédit alternatif, capital naturel et impact).

Lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses¹⁷⁴	Part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique de lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses conforme à la Convention des Nations unies contre la corruption (%)	4.45	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 78%	Dans le cadre de notre politique de standards ESG, nous veillons à ne pas investir dans des entreprises impliquées dans des incidents et des événements qui posent un risque commercial ou de réputation grave pour une entreprise en raison de l'impact sur les parties prenantes ou l'environnement, ce qui peut inclure la corruption et les pratiques frauduleuses. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM concernant la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
---	--	---	-------------	-----	---	--

10. Description des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité : AXA Real Estate Investment Managers (REIM) SGP

Les principales incidences négatives (PAI) décrites ci-dessous font partie de la Déclaration PAI d'AXA REIM SGP, et font l'objet de précisions complémentaires dans la Déclaration de Finance Durable (SFDR) d'AXA IM (voir la Section II relative à l'approche d'AXA IM pour prendre en compte les impacts négatifs sur le développement durable, et l'Annexe 1 concernant la prise en compte des PAI à la fois au niveau de l'entité et du produit) et mesurés ci-dessous. Plus de détails sont disponibles sur le site Internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.com/important-information/sfdr>

Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises investies¹⁷⁵					
Indicateur de durabilité négative	Métrique	Impact [2022]¹⁷⁶	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence

¹⁷⁴ Idem.

¹⁷⁵ Ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux infrastructures et aux actifs cotés, qui représentent 32% du total des actifs gérés par AXA REIM SGP au 31 décembre 2022.

¹⁷⁶ Impact au 31 décembre 2022. Pour le reporting 2022, AXA REIM SGP n'est pas en mesure de communiquer la moyenne des impacts pour les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2022. Veuillez-vous référer aux remarques importantes à la fin de ce rapport.

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	472 047	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles ¹⁷⁷ : 78% Les émissions du Scope 1 comprennent à la fois des données déclarées et modélisées, fournies par des fournisseurs de données tiers.	AXA IM s'engage à atteindre un niveau d'émissions nettes nulles dans l'ensemble de ses portefeuilles d'ici 2050 ou plus tôt, ainsi qu'à jouer un rôle clé en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur leurs portefeuilles, et en les aidant à adapter leurs décisions d'investissement en conséquence. AXA IM a publié son premier objectif Net Zero en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'avancement de NZAMi, s'engageant à appliquer des approches Net Zero sur 15% de ses actifs sous gestion. Cet objectif a ensuite été révisé en avril 2022, pour couvrir 65% des actifs sous gestion. En conséquence, nous avons développé un cadre net zéro appliqué aux classes d'actifs traditionnelles et aux actifs immobiliers qui suit les normes de l'industrie en prenant en compte les informations internes et externes pour déterminer le profil net zéro des entreprises. Globalement, pour toutes les classes d'actifs traditionnelles, AXA IM contrôle au minimum sur une base annuelle les émissions de gaz à effet de serre de ses participations mondiales, ainsi qu'une sélection d'autres indicateurs liés au climat en fonction de la classe d'actifs. Au fil des ans, nous avons également mis en place - des critères d'exclusion pour le secteur de l'énergie dans le cadre de notre politique sur les risques climatiques ; - un engagement spécifique sur la transition climatique - des stratégies spécifiques de faible émission de carbone, de transition carbone et de compensation
		Scope 2 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	54 030	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 77 %. Les émissions du Scope 2 comprennent à la fois des données déclarées et modélisées, fournies par des fournisseurs de données tiers.	
		Scope 3 Emissions de GES (tCO ₂ eq)	9 096 395 ¹⁷⁸	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 81% Les émissions du Scope 3 comprennent à la fois des données déclarées et des données modélisées, fournies par des fournisseurs de données tiers. Les estimations modélisées du Scope 3 sont dérivées (généralement) des revenus et des codes NACE au niveau du secteur, y compris les émissions en amont et en aval. Nous avons adopté une approche prudente en intégrant les données relatives aux émissions du Scope 3 en amont et en aval, car nous souhaitons établir une base de référence hautement crédible et éviter tout risque de sous-déclaration.	
		Emissions totales de GES (tCO ₂ eq)	9 622 472	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 85 %. Les émissions totales de GES comprennent les émissions des Scope 1, 2 et 3, y compris les émissions modélisées du Scope 3 décrites précédemment.	

¹⁷⁷ La couverture présentée dans ce rapport reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles et fournies dans ce rapport. Par "actifs éligibles", on entend tous les investissements, à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et des équivalents de liquidités. Veuillez-vous référer aux remarques importantes à la fin de ce rapport.

¹⁷⁸ Ce chiffre intègre les émissions du Scope 3 en amont et en aval.

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tCO ₂ eq/€M)	1 061 ¹⁷⁹	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 87 %. L'empreinte carbone comprend les émissions des Scope 1, 2 et 3, y compris les émissions modélisées du Scope 3 décrites précédemment.	carbone au niveau des fonds. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	3. Intensité de GES des entreprises détenues	Intensité de GES des entreprises détenues (tCO ₂ eq/€M)	3 462 ¹⁸⁰	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 85 %. L'intensité des GES des entreprises détenues comprend les émissions des Scope 1, 2 et 3, y compris les émissions modélisées pour le Scope 3 décrit précédemment.	
	4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	13.12	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 97%. L'exposition à la dette d'infrastructure est liée au financement d'oléoducs, de gazoducs et d'installations (par exemple, réseau de distribution de gaz, stations-service), tandis que l'exposition aux fonds propres d'infrastructure ne concerne qu'un projet de GNL en France.	
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	56.21	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 21%.	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique (GWh/€M)	A: n/a B: n/a C: 0.20 D: 7.20 E: 3.14 F: 0.27 G: n/a H: 0.40	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : - Secteur A : n/a - Secteur B : n/a - Secteur C : 0.3% - Secteur D : 0.8% - Secteur E : 0.03% - Secteur F : 1.5% - Secteur G : n/a - Secteur H : 0.9% - Secteur L : 20% La couverture des données sur les	

¹⁷⁹ Ce chiffre intègre les émissions du Scope 1, du Scope 2 et les émissions du Scope 3 en amont et en aval.

¹⁸⁰ Ce chiffre intègre les émissions du Scope 1, du Scope 2 et les émissions du Scope 3 en amont et en aval.

			L: 0.41		entreprises éligibles correspond ici à la couverture de chaque secteur de la NACE.	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones (%)	0.38	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 3%.	<p>AXA IM a renforcé sa stratégie pour mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans son processus d'investissement, sa recherche fondamentale et sa stratégie d'engagement. Nous communiquons désormais sur notre empreinte biodiversité qui représente l'agrégation de différents PAI, c'est-à-dire les pressions sur les écosystèmes générées par les activités humaines, parmi lesquelles : la pollution de l'eau et de l'air, l'artificialisation, l'exploitation et la pollution des sols, et le changement climatique.</p> <p>Ces dernières années, nous avons également mis en place des critères d'exclusion pour les secteurs liés à la déforestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des critères d'exclusion pour les secteurs liés à la déforestation dans le cadre de notre politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ; - un engagement spécifique en matière de biodiversité ; - une transition spécifique en matière de biodiversité, de plastique et de déchets au niveau du fonds. <p>Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable (SFDR) d'AXA IM concernant la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr</p>
Eau	8. Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée (t/€M)	0.04	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 0.2%.	
Waste	9. Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée (t/€M)	0.15	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 6%.	
Indicateurs relatifs aux questions sociales, à l'emploi, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pratiques frauduleuses						
Questions sociales et questions relatives aux travailleurs	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	0.00	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 100%.	Dans le cadre de notre politique de standards ESG ¹⁸¹ , depuis 2021, nous veillons à ne pas investir dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations de normes et standards internationaux de manière significative, en nous concentrant en particulier sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes

¹⁸¹ La politique des Standards ESG d'AXA IM s'applique à i) tous les fonds ouverts ESG et Investissement Responsable (IR) d'AXA IM, qui incluent tous les fonds classés Art.8 ou Art.9 selon la SFDR et ii) sur la base d'un opt-in, tout autre fonds dédié et mandat sous la gestion d'AXA IM.

	économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales					directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	0.33	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 22%.	
	12. Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires (€M)	13.92	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 19%.	AXA IM a intégré des critères de diversité de genre dans sa politique de vote depuis 2020. Conformément à la loi française Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les personnes prenant des décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030.
	13. Diversité des genres au conseil d'administration	Taux moyen de femmes membres du conseil d'administration des entreprises bénéficiaires, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration (%)	29.90	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 39%.	Dans le cadre de notre stratégie d'engagement, nous déployons depuis 2021 un critère de vote systémique lié à la diversité des genres au sein des conseils d'administration : un objectif de diversité de 33 % pour les pays de l'OCDE, et avec des entreprises ciblées dans les marchés émergents sur les questions de diversité des genres. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site Internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons (%)	0.00	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 100%.	Dans le cadre de notre politique sur les armes controversées, nous évitons d'investir dans des armes controversées réglementées par des conventions internationales, c'est-à-dire les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques, biologiques et nucléaires. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR

						entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
--	--	--	--	--	--	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des entités souveraines et supranationales						
Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Environnemental	15. Intensité de GES	Intensité des GES des pays investis (tCO ₂ e/€M)	n/a	n/a	AXA REIM SGP n'a réalisé aucun investissement dans des actifs souverains et/ou supranationaux.	n/a
Social	16. Pays concernés par des violations sociales	Nombre de pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre absolu et nombre relatif divisé par l'ensemble des pays d'investissement), conformément aux traités et conventions internationales, aux principes des Nations Unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	n/a	n/a		
Indicateurs applicables aux investissements dans les actifs immobiliers ¹⁸²						
Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Energies fossiles	17. Exposition aux énergies fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication d'énergies fossiles (%)	0.26	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 65%.	Identique au PAI 5 (voir ci-dessus). En ce qui concerne les locataires de biens immobiliers, nous intégrons progressivement une clause ESG dans tous les nouveaux baux signés ou renouvelés, couvrant le partage de données, la certification des actifs ou la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique. Nous contrôlons également la satisfaction des locataires au moyen d'enquêtes annuelles menées chaque année sur un échantillon d'actifs et demandons à nos gestionnaires immobiliers d'organiser des comités verts pour partager les principales informations ESG. Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Financement Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La déclaration d'AXA IM sur le financement durable est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers à faible rendement énergétique	Part des investissements dans des actifs immobiliers à faible rendement énergétique (%)	35.16	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 48%.	
Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité						

¹⁸² Ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux actifs immobiliers, qui représentent 68% du total des actifs gérés par AXA REIM SGP au 31 décembre 2022.

Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement						
Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Emissions de GES	4. Investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone ¹⁸³	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris (%).	0.00	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 7%.	Identique aux PAI 1 à 6 (voir ci-dessus). Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte des PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr
	18. Emissions de GES ¹⁸⁴	Émissions de GES Scope 1 générées par les actifs immobiliers (tCO ₂ eq)	11 306	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 24%.	
		Émissions de GES Scope 2 générées par les actifs immobiliers (tCO ₂ eq)	18 127	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 47%.	
		Émissions de GES Scope 3 générées par les actifs immobiliers (tCO ₂ eq)	207 624	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 37%.	
	Emissions totales de GES générées par les actifs immobiliers (tCO ₂ eq)	237 057	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 81% Pour les actifs immobiliers, les Scope 1 et 2 capturent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (c'est-à-dire les parties communes du bâtiment), tandis que le Scope 3 capture les émissions attribuables aux locataires et à la dette de l'immobilier commercial.		
Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pratiques frauduleuses						
Indicateur de durabilité négative		Métrique	Impact [2022]	Impact [2021]	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses	16. Cas d'insuffisance des mesures prises pour remédier aux manquements aux normes de lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses ¹⁸⁵	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires présentant des insuffisances identifiées dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutte contre la corruption (%)	0.00	n/a	Couverture des données sur les actifs éligibles : 7%	Pour plus de détails, voir l'Annexe 1 de la Déclaration de Finance Durable d'AXA IM relative à la prise en compte du PAI au niveau de l'entité et du produit. La Déclaration de Finance Durable d'AXA IM est disponible sur le site internet d'AXA IM (voir "SFDR entity disclosure") : https://www.axa-im.com/important-information/sfdr

¹⁸³ Cet indicateur ne s'applique qu'aux infrastructures et aux actifs cotés, qui représentent 32% du total des actifs gérés par AXA REIM SGP au 31 décembre 2022.

¹⁸⁴ Cet indicateur ne s'applique qu'aux actifs immobiliers, qui représentent 68% du total des actifs gérés par AXA REIM SGP au 31 décembre 2022.

¹⁸⁵ Cet indicateur ne s'applique qu'aux infrastructures et aux actifs cotés, qui représentent 32% du total des actifs gérés par AXA REIM SGP au 31 décembre 2022.

Avvertissement concernant les données et les déclarations prospectives

Le présent rapport et les informations qui y figurent ont été préparés sur la base des données mises à la disposition d'AXA IM à la date du présent rapport. Sauf indication contraire dans le présent rapport, ce dernier et les informations qu'il contient sont uniquement valables à cette date. Le présent rapport fait référence à certains indicateurs extra-financiers, par exemple les scores ESG, les indicateurs clés de performance (ICP), les scores de controverses, les indicateurs et indices de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données extra-financières, toutes sujettes à des mesures incertaines résultant de limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. En règle générale, les indicateurs extra-financiers utilisés dans le présent document ne renvoient pas à des définitions normalisées et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En outre, AXA IM se réserve le droit de modifier, d'ajuster et/ou de retraiter les données présentées dans le présent rapport, en tant que de besoin, sans préavis et sans explication.

Les données présentées ou incluses dans le présent rapport peuvent être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans les publications ultérieures d'AXA IM en fonction, entre autres facteurs, de la disponibilité, de l'impartialité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou encore des changements dans les circonstances applicables, y compris les modifications des lois et réglementations en vigueur. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les indicateurs et les données extra-financiers peuvent impliquer des processus de modélisation et des recherches complexes. L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures sensiblement différentes, tandis que la précision de ces techniques peut varier. En outre, la détermination et l'utilisation d'indicateurs et de données extra-financiers, en particulier lors de l'intégration des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée de données pertinentes : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou obtenues auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent se révéler incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de *reporting*. Par ailleurs, la plupart des informations utilisées pour déterminer les indicateurs ou les facteurs extra-financiers se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques extra-financiers futurs des investissements sous-jacents. Malgré l'application d'un rigoureux processus de sélection des fournisseurs de données en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, les processus ESG et autres d'AXA IM, en ce compris l'outil de notation ESG exclusif d'AXA IM, peuvent ne pas nécessairement tenir compte de tous les risques extra-financiers et, partant, l'évaluation par AXA IM de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité peut ne pas être exacte ou des événements imprévus en matière de durabilité pourraient affecter négativement la performance du portefeuille d'investissement. Si les méthodologies de notation extra-financière appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour publier des informations extra-financières, rien ne garantit que ces méthodologies réussissent ou réussiront à capter tous les facteurs extra-financiers. Les données figurant dans le présent rapport ne sont pas auditées.

Il peut inclure ou se référer à des informations obtenues auprès de diverses sources tierces ou établies à partir de sources tierces, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, des indices et des indices de référence de tiers. AXA IM n'a pas forcément examiné ces informations et n'approuve ni ne cautionne ces informations en les incluant ou en y faisant référence. En outre, il est possible que ces informations provenant de tiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Par conséquent, AXA IM ne garantit pas l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et aucun(e) déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait(e). En outre, AXA IM n'accepte aucune responsabilité quant à l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le

caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations et ne sera pas tenue de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Avertissement concernant les informations légales importantes

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Le présent document est publié uniquement à titre d'information concernant l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Toute mention de produits ou de stratégies est faite à titre indicatif. Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement. Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire. En particulier, les parts du fonds ne peuvent pas être proposées, vendues ou transférées à des Ressortissants des États-Unis, tels que définis à la règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (« U.S. Securities Act »). Le traitement fiscal relatif à la détention, la souscription ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Ni MSCI ni toute autre partie impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations MSCI ne fournissent de garanties ou de déclarations, expresses ou implicites, relativement auxdites données (ou aux résultats découlant de leur utilisation), et ces parties déclinent toute garantie quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier desdites informations. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, ses entités affiliées et toute autre personne impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations fournies par MSCI ne sauraient être tenues responsables au titre de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou de toute autre nature (y compris la perte de bénéfice), qu'elles aient été ou non informées de la possibilité de tels dommages. Toute distribution ou diffusion de données MSCI est interdite sans l'autorisation écrite expresse de MSCI.

Publié par AXA Investment Managers Paris et AXA REIM SGP, tous deux sis Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société anonyme au capital de 1 421 906 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506, AXA Investment Managers Paris est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 92008 en date du 7 avril 1992. Société anonyme au capital de 1 117 090 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 838 214 et entité réglementée d'AXA Investment Managers – Real Assets (« AXA IM – Real Assets »), AXA REIM SGP est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers agréée par l'AMF sous le n° GP-08000023 en date du 5 mai 2008.

Dans les autres pays, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.

